LES AUTOCHTONES AU MANITOBA

Canada

Manitoba

Rédigé par Bruce Hallett de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), avec l'aide pour la recherche de Myrna Nemeth (DRHC), de Harvey Stevens (Services à la famille et Logement Manitoba) et de Donna Stewart (Secrétariat des affaires autochtones du Manitoba).

Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires

Guichet unique pour les Autochtones
au 181, Higgins, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3B 3G1

ou

Secrétariat des affaires autochtones du Manitoba
500, avenue Portage, bureau 200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1

Imprimé au Canada
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2002
No de cat. : RH34-19/2002F
ISBN 0-662-86490-5

La présente publication est aussi disponsible en gros caractères, en braille, sur audiocassette ou sur disquette d'ordinateur. Les documents demandés son automatiquement produits dans le format choisi et postés directement.

Also available in English under the title **ABORIGINAL PEOPLE IN MANITOBA.**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5
DÉFINITIONS 7
FAITS SAILLANTS 8

CHAPITRE UN : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES 15
POPULATION AUTOCHTONE DU MANITOBA 15
POPULATION AUTOCHTONE DU CANADA 15
GROUPES AUTOCHTONES 16
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU MANITOBA 18
RÉPARTITION NORD-SUD 18
RÉPARTITION URBAINE 19
TENDANCES EN MATIÈRE DE RÉPARTITION DE LA POPULATION 21
MIGRATION INTERPROVINCIALE 24
DOSSIER : LA LOI C-31 26
DOSSIER : IDENTITÉ AUTOCHTONE OU ORIGINES AUTOCHTONES? 29
LANGUES AUTOCHTONES AU MANITOBA 31
RÉPARTITION SELON L'ÂGE AU MANITOBA 32
TAUX DE FÉCONDITÉ ET DE NAISSANCE AU MANITOBA 34
GROSSESSE CHEZ LES ADOLESCENTES 35

CHAPITRE DEUX : LA SANTÉ 37
MORTALITÉ 37
MORTALITÉ INFANTILE 38
BLESSURES ET EMPOISONNEMENTS 39
SUICIDE 41
MORBIDITÉ 43
DIABÈTE 43
MALADIES CARDIOVASCULAIRES 46
VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE/
SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUIS 46
TUBERCULOSE 46
SANTÉ DES ENFANTS 47
UTILISATION DES SERVICES DE SANTÉ 49
QUESTIONS DE SANTÉ LIÉES AUX MÉTIS 49
INVALIDITÉS 51
SYNDROME D'ALCOOLISATION FOETALE/
EFFETS DE L'ALCOOLISME FOETAL 53

CHAPITRE TROIS : DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET AIDE À L'ENFANCE 55
DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS 55
ENFANTS CONFIÉS À DES ORGANIMES DE SERVICES D'AIDE
À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE 56

CHAPITRE QUATRE : ÉDUCATION ET FORMATION 59
ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE 59
DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES 60
ÉTUDES POSTSECONDAIRES 61
FORMATION LIÉE AU MARCHÉ DU TRAVAIL 63
DOSSIER : LES JEUNES 64

CHAPITRE CINQ : JUSTICE 70
CONCLUSIONS EMPIRIQUES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET AUTOCHTONES 70
HISTORIQUE DES TAUX D'INCARCÉRATION 72
SOLUTIONS DE RECHANGE À L'INCARCÉRATION 73

CHAPITRE SIX : TRAVAIL ET REVENU 75
LA POPULATION ACTIVE AUTOCHTONE 75
PARTICIPATION DES MÉTIS AU MARCHÉ DU TRAVAIL 77
PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS AU MARCHÉ DU TRAVAIL 79
TRAVAIL INDÉPENDANT 82
REVENUS D'EMPLOI ET DE TRANSFERT 84
AIDE SOCIALE 86
REVENU ADÉQUAT 87
REVENU DANS LES RÉSERVES 90
DOSSIER : WINNIPEG 92

CHAPITRE SEPT : LOGEMENT ET MOBILITÉ 98
ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ 98
FRAIS DE LOGEMENT 98
ÉTAT DES LOGEMENTS 99
ENTASSEMENT 100
LOGEMENTS SUR LES RÉSERVES 101
MOBILITÉ ET MIGRATION 102
CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION MIGRANTE 105
MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE LOCALE 107

NOTES EN FIN DE TEXTE 110

INDEX 120

INTRODUCTION

102-06148/

En 1995, le Secrétariat des affaires autochtones du ministère des Affaires du Nord du Manitoba a produit un rapport de 46 pages intitulé *PROFILE OF MANITOBA'S ABORIGINAL POPULATION*. L'objectif du rapport était de fournir des renseignements sur la situation à laquelle doivent faire face les Autochtones dans leur vie quotidienne. Il décrit les conditions démographiques, sociales et économiques qui touchent les Autochtones. Le rapport ne recommande pas des façons d'aborder et de prioriser les problèmes pas plus qu'il ne propose des solutions.

Le rapport, qui avait été photocopié et relié à l'aide d'une spirale, s'est littéralement envolé des étagères où on pouvait le procurer. Plus de 3 000 exemplaires ont par la suite été envoyés aux écoles, aux bureaux du gouvernement et aux organismes de services sociaux.

Donna Stewart a effectué les recherches et rédigé le rapport. En 1999, M^me^ Stewart et Harvey Bostrom, directeur exécutif du Secrétariat des affaires autochtones, ont présenté au bureau du Guichet unique pour les Autochtones de Winnipeg une proposition de partenariat pour la production d'un rapport mis à jour qui comprendrait les données du recensement de 1996. Il a été convenu que le nouveau rapport aurait une mise en page professionnelle et serait distribué à grande échelle, notamment dans les écoles et les bibliothèques du Manitoba.

Le rapport de 1995 s'inspirait des données du recensement de 1991, complétées par les rapports de recherche des gouvernements fédéral et provincial. La comparaison des données du recensement de 1991 avec celles de recensements précédents a permis de faire ressortir des tendances où les conditions sociales avaient changé depuis quelques années.

On s'est rapidement rendu compte que cette comparaison serait beaucoup plus difficile à faire dans le cas du recensement de 1996, étant donné la nouvelle définition du terme « Autochtone » utilisée à des fins de recensement. Jusqu'en 1991, on demandait aux répondants qui recevaient les questionnaires complets (échantillon de 20 %) de dire à quel groupe ethnique appartenaient leurs ancêtres – les réponses suggérées étant Métis, Inuit et Indien de l'Amérique du Nord. Si une personne cochait au moins l'une de ces cases, elle était considérée comme Autochtone.

Dans l'*Enquête auprès des peuples autochtones*, envoyée à un échantillon de 1991 répondants d'origine autochtone, on posait une question supplémentaire : le répondant s'identifie-t-il à un groupe autochtone ou se considère-t-il lui-même comme membre de l'un des groupes autochtones? On est arrivé à la conclusion que, à l'échelle nationale, près de 25 % des gens ayant une ascendance autochtone partielle ne se considéraient pas comme des Autochtones, bien que ce pourcentage ait varié de façon importante entre les régions et les provinces du Canada.

Afin d'être conforme aux lois sur l'équité qui se fondent sur l'auto-identification et d'avoir une meilleure idée du type de personnes qui utiliseront vraisemblablement les services à l'intention des Autochtones, le recensement de 1996 a repris la question portant sur l'appartenance à la population autochtone. De plus, on a modifié le libellé de la question sur l'ascendance ethnique de telle façon que les résultats de 1996 ne pouvaient pas être comparés à ceux de 1991 et des années précédentes.

Ainsi, les résultats du recensement de 1996 sur les Autochtones et les personnes ayant une appartenance à un groupe autochtone ne peuvent être directement comparés directement aux données des recensements précédents sauf, à des fins précises, à ceux de l'*Enquête sur les peuples autochtones*. La comparaison du recensement de 1996 avec les recensements précédents est donc difficile à faire.

Dans une certaine mesure, l'équipe de recherche du présent document a tenté de contourner le problème en utilisant toute l'information disponible pour déterminer si les tendances observées dans le rapport de 1995 étaient toujours valides pour les années 1990 ou si ce qu'on croyait vrai auparavant devrait être réévalué. Toutefois, de nombreuses questions demeurent.

Le présent document est une initiative commune du gouvernement du Canada et du gouvernement du Manitoba. Il s'agit d'un aperçu de la population autochtone du Manitoba à la fin des années 1990 qui a pour objectif de :

- servir de ressource pour les décideurs;
- fournir des renseignements généraux aux personnes qui veulent en savoir plus sur les Autochtones du Manitoba;
- fournir des renseignements concrets en vue d'aider à éliminer la mésinformation et les préjugés;
- fournir des renseignements de base visant à mesurer les résultats des programmes.

En 2000, le Guichet unique pour les Autochtones a obtenu un cumul spécial des données du recensement de 1996, en collaboration avec le Secrétariat des affaires autochtones du Manitoba et le ministère des Services à la famille et du Logement. Les données du recensement de 1996 présentées dans le document, à moins d'avis contraire dans les notes en bas de page, proviennent de cette source.

Bruce Hallett, M.A.
Guichet unique pour les Autochtones, Winnipeg

DÉFINITIONS

AUTOCHTONES
Personne qui s'auto-identifie à au moins un des trois groupes autochtones reconnus dans la Constitution canadienne (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuits), ou qui est inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

INDIENS DE L'AMÉRIQUE DU NORD
Personne qui s'auto-identifie comme un Indien de l'Amérique du Nord, ou à un groupe particulier comme les Ojibways, les Cris, les Dakotas ou les Dénés. Synonymes utilisés dans le livre : Indiens, membres des Premières nations.

INDIENS INSCRITS
Personne inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada, y compris les Indiens inscrits réintégrés depuis 1985 en vertu de la Loi C-31. Synonymes utilisés dans le livre : membres des Premières nations.

INDIENS NON INSCRITS
Indiens de l'Amérique du Nord non inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

MÉTIS
Personne qui s'auto-identifie comme un Métis et qui n'est pas inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

FAITS SAILLANTS

POPULATION
En 1996, le Manitoba comptait 128 910 Autochtones, soit 11,7 % de la population. Cette proportion est beaucoup plus élevée que dans les autres provinces à l'exception de la Saskatchewan (11,4 %).

INDIENS INSCRITS
En 1996, on a recensé 81 715 Indiens inscrits au Manitoba. De ce nombre, 58 % habitaient dans des réserves, 27 % à Winnipeg et 15 % ailleurs, principalement dans de petits centres urbains. Dans le Nord du Manitoba, 83 % des Indiens inscrits habitent dans une réserve où il est probable que le cri est pratiquement aussi parlé que l'anglais à la maison.

MÉTIS
En 1996, on a recensé 41 005 Métis au Manitoba, sans compter les Indiens inscrits qui ont indiqué avoir une identité métisse. De ce nombre, 52 % habitaient à Winnipeg, 15 % dans d'autres centres urbains et 33 % dans de petites collectivités. L'anglais est la langue la plus couramment utilisée dans 94 % des maisons métisses.

INUITS ET INDIENS NON INSCRITS
Quatre virgule six pourcent de la population autochtone ne peut être classée comme Métis ou Indien inscrit. La majorité des individus sont des Indiens non inscrits. On a recensé seulement 245 Inuits au Manitoba.

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES
Entre 1991 et 1996, il y a eu une émigration interne nette d'Autochtones de Winnipeg équivalente à 1,9 %, ce qui a renversé la tendance à l'immigration interne qui prévalait de 1950 à 1990. Les réserves ont connu une immigration interne nette, alors que les gens ont quitté les régions hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg au profit de Winnipeg et des réserves.

RÉPARTITION SELON L'ÂGE
La population autochtone est très jeune puisque le taux de natalité est deux fois plus élevé que celui de la population non autochtone. Ainsi, environ un cinquième des enfants manitobains âgés entre 0 et 14 ans sont Autochtones. Les taux de natalité sont particulièrement élevés parmi les Indiens inscrits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

ACCOUCHEMENTS CHEZ LES ADOLESCENTES
Le nombre d'accouchement chez les adolescentes est trois fois plus élevé que la moyenne chez les Indiens inscrits. Dans les Premières nations, 20 % des enfants sont nés de mères seules ayant moins de 20 ans.

ESPÉRANCE DE VIE
Dans l'ensemble du pays, l'espérance de vie des Autochtones est inférieure de 7 et 8 ans pour les femmes et les hommes respectivement par rapport à la population générale. La différence est moindre pour les Autochtones vivant en milieu urbain et plus importante pour ceux qui habitent dans les réserves.

TAUX DE MORTALITÉ
Le taux de mortalité néonatale (0 à 28 jours) chez les Indiens inscrits a baissé et ne dépasse plus la moyenne canadienne. Le taux de mortalité post-néonatale (29 jours à un an) chez les Indiens inscrits est toujours trois fois plus élevé que la moyenne canadienne. Pour les enfants de un à quatre ans, il est quatre fois plus élevé. Le taux de mortalité des enfants âgés de cinq ans à 14 ans est deux fois et demie plus élevé, tandis que chez les jeunes adultes âgés entre 15 et 39 ans il est trois fois plus élevé que la moyenne.

BLESSURES ET EMPOISONNEMENT
Chez les Indiens inscrits âgés entre 1 et 45 ans, les blessures et les empoisonnements

constituent la principale cause de décès. Dans cette catégorie, les principales causes sont les accidents d'automobile et les suicides. Les noyades et les homicides sont particulièrement fréquents au Manitoba.

SUICIDE

Alors que le nombre de décès attribuables à des blessures ou à un empoisonnement a diminué depuis 1980, le taux de suicide est demeuré constant. Chez les jeunes Indiens inscrits de 15 à 24 ans, le taux de suicide chez les hommes est cinq fois plus élevé que la moyenne nationale et sept fois plus élevé chez les femmes.

DIABÈTE

Le taux de diabète chez les Indiens inscrits a augmenté considérablement au cours des années 1990. On a recensé 3 700 cas confirmés en 1994 et on s'attend à ce que ce nombre augmente à 15 000 cas en 2015 et à 20 000 cas en 2025. Cette augmentation est attribuable à l'apparition du diabète à un âge moins avancé et au vieillissement de la population. Pour la même période, on s'attend à ce que les coûts relatifs au traitement du diabète et des complications, qui représentent déjà 18 % du budget provincial pour la santé, augmentent de 130 % pour la population générale et de 330 % pour les Indiens inscrits.

MALADIES DU CŒUR

La comorbidité entre le diabète et l'hypertension artérielle entraîne une augmentation rapide des risques de maladie du cœur. Ainsi, à cause de l'augmentation de la prévalence du diabète chez les Indiens inscrits, le nombre d'admissions à l'hôpital d'Autochtones pour des maladies du cœur a presque doublé entre 1985 et 1996.

TAUX D'HOSPITALISATION

Le taux d'hospitalisation normalisé selon l'âge chez les Indiens inscrits est beaucoup plus élevé que celui de la population générale étant donné le risque de blessure accru, le taux élevé de certaines maladies et l'accessibilité limité des services de clinique externe dans les collectivités isolées.

INVALIDITÉS

Le taux d'invalidité normalisé selon l'âge chez les Autochtones est entre une fois et demie et deux fois plus élevé que celui de la population générale. Le taux d'invalidité chez les Métis âgés entre 15 et 64 ans est légèrement plus élevé que chez les Indiens inscrits. Les troubles de la vue, de l'ouïe et de la parole sont plus fréquents parmi la population autochtone que non autochtone. Le nombre d'Autochtones souffrant d'invalidité augmentera en raison d'une population vieillissante et des effets du diabète.

ENFANTS EN SITUATION D'ACCUEIL

Le nombre d'enfants inscrits et non inscrits confiés à des organismes de services à l'enfance et à la famille (SEF) est extrêmement disproportionné et il continue d'augmenter. En 1997, plus de 70 % des enfants manitobains en situation d'accueil étaient autochtones. Entre 1988 et 1998, la charge de travail des organismes de SEF de Winnipeg concernant les Autochtones a triplé alors que le nombre de cas relatifs aux enfants non autochtones a diminué. La proportion d'enfants inscrits pris en charge par des organismes de SEF des Premières nations a baissé dans les années 1990.

ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE

Les jeunes Autochtones sont de plus en plus susceptibles de terminer la 9e année, tout comme les jeunes non autochtones. Parmi les Indiens inscrits âgés entre 15 et 29 ans, 22 % des jeunes vivant dans les réserves et 10 % de ceux vivant hors-réserve n'ont pas terminé la neuvième année, comparativement à seulement deux pourcent des jeunes non autochtones et à cinq pourcent des jeunes Métis. Le fait de ne pas terminer la neuvième année, un indicateur de l'alphabétisation fonctionnelle de base, continue d'être associé à l'isolation géographique.

DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les Autochtones a augmenté au cours des années 1990, mais il est toujours inférieur à celui de la population générale. Le taux d'obtention d'un diplôme varie au sein

des groupes autochtones allant de 57 % chez les Métis de 30 à 39 ans à 15 % chez les Indiens inscrits de 50 ans et plus vivant dans les réserves. Même parmi les Métis, le taux d'obtention d'un diplôme normalisé selon l'âge est 20 % plus faible que celui de la population non autochtone. Parmi les Indiens inscrits, particulièrement dans les réserves, l'écart est encore plus important.

ÉDUCATION DES ADULTES

Les Autochtones de plus de 25 ans sont plus susceptibles de poursuivre leurs études que les non autochtones. En 1996, environ la moitié des Autochtones adultes âgés entre 30 et 49 ans avaient terminé leurs études secondaires et la majorité d'entre eux avaient poursuivi leurs études au niveau postsecondaire. Sur le plan des perspectives d'emploi, il existe un gouffre énorme entre ce groupe et celui de taille semblable formé d'adultes autochtones qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

UNIVERSITÉ

Les Autochtones sont beaucoup moins susceptibles de fréquenter l'université ou d'obtenir un diplôme universitaire. Le taux d'obtention d'un diplôme universitaire au Manitoba est de trois pourcent, ce qui est semblable à celui des autres provinces, à l'exception de la Saskatchewan où il est de sept pourcent. La majorité des diplômés universitaires autochtones sont des femmes. Même s'il est plus probable que les Métis terminent leurs études secondaires que les Indiens inscrits, ils sont moins susceptibles de fréquenter l'université, apparemment parce qu'ils ne sont pas admissibles aux programmes d'études postsecondaires financés par le gouvernement fédéral.

AUTRES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

La plupart des Autochtones qui poursuivent des études postsecondaires fréquentent des collèges communautaires ou participent à des projets de formation. En 1996, 24 % des Métis âgés entre 40 et 49 ans avaient terminé des études postsecondaires non universitaires, tout comme 19 % des Indiens inscrits du même groupe d'âge.

PLEINS FEUX SUR LA JEUNESSE

Le Manitoba possède le plus faible taux de fréquentation scolaire chez les jeunes Autochtones de l'ensemble des provinces et territoires du Canada et l'écart est important. En 1996, seulement 44 % des jeunes Autochtones manitobains fréquentaient l'école à temps plein ou à temps partiel. C'est également au Manitoba qu'on trouve le plus grand écart entre les taux de fréquentation scolaire des jeunes Autochtones et des jeunes non-Autochtones, à l'exception du Québec. Ce qui laisse supposer que l'écart entre les conditions des Autochtones et des non autochtones continuera de s'élargir au Manitoba relativement au reste du pays.

EMPLOI CHEZ LES JEUNES

En 1996, le taux de chômage chez les jeunes Autochtones du Manitoba était de 35,5 %, soit près de la moyenne nationale de 34,4 %. Au Manitoba, un jeune Autochtone est trois fois et demie plus susceptible d'être chômeur qu'un jeune non autochtone. L'écart dans le domaine de l'emploi diminue à mesure qu'augmente le niveau de scolarité.

NON-ÉTUDIANTS ET CHÔMEURS

En 1996, 27 % des jeunes Autochtones du Manitoba ne fréquentaient pas l'école ou ne participaient pas au marché du travail. Si l'on tient compte des chômeurs, 38 % des jeunes ne fréquentaient pas l'école ou ne travaillaient pas. Il s'agit du plus haut pourcentage au pays.

JEUNES DÉLINQUANTS

Plus de 70 % des délinquants admis dans les établissements correctionnels pour jeunes en 1997-1998 étaient des Autochtones. Les jeunes hommes autochtones étaient 12 fois plus susceptibles d'être admis dans un établissement, et les jeunes femmes 22 fois. Les jeunes Autochtones âgés entre 20 et 24 ans étaient 11 fois plus susceptibles d'être admis dans un établissement correctionnel pour adultes.

GANGS DE RUE

On estime à 37 le nombre de gangs de rue qui recrutaient activement au cours des années 1990. En 2000, il y avait 1 896 membres de gang

connus ainsi que 1 239 membres inactifs n'ayant pas eu de contacts avec la police depuis deux ans. Aucun gang ne limite l'adhésion aux jeunes Autochtones. Cependant, la jeunesse autochtone est fortement représentée dans certains gangs de rue.

SYSTÈME DE JUSTICE

Le taux de criminalité semble être plus élevé au sein des collectivités autochtones, jusqu'à deux fois plus qu'ailleurs. Au Manitoba, les Autochtones sont actuellement plus de 10 fois plus susceptibles d'être incarcérés. L'Enquête publique sur l'administration de la justice et les Autochtones, réalisée en 1991, lie ce fait à la « discrimination systémique » qui existe à toutes les étapes du processus de justice criminelle. Les responsables de l'Enquête ont présenté une foule de données de recherche et d'analyse pour appuyer leur point de vue.

TAUX D'INCARCÉRATION

La proportion d'Autochtones dans les prisons du Manitoba est passée de 10 % en 1950 à 70 % en 2000. La proportion de femmes autochtones est encore plus élevée. La majorité des détenues ont été victimes d'abus sexuels et de violence physique.

TENDANCES RÉCENTES

La surreprésentation autochtone dans les prisons s'est empirée au cours des années 1990, malgré la baisse du taux de criminalité et de nouvelles options d'établissement de la peine qui ont diminué le taux d'incarcération général. Les gouvernements fédéral et provincial collaborent pour étudier des programmes de « justice réparatrice » visant à trouver des solutions à l'incarcération en s'inspirant des pratiques juridiques traditionnelles des Premières nations et des Métis.

STATISTIQUES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En 1996 au Manitoba, le taux de participation au marché du travail des Autochtones était de 54 %, soit aucun changement depuis 1981. Le taux de chômage était de 25 %, légèrement plus bas qu'en 1981 (année de récession) et trois et quart fois plus élevé que celui de la main-d'œuvre non autochtone. Le nombre d'emplois disponibles pour les Autochtones au cours de cette période de 15 ans a tout juste suivi l'augmentation rapide de la population autochtone en âge de travailler.

EMPLOI ET ÉDUCATION

Le taux de chômage est élevé à tous les niveaux de scolarité. Cependant, les Autochtones ayant fait des études postsecondaires sont plus susceptibles que les non autochtones de participer au marché du travail, diminuant ainsi l'écart entre les taux d'emploi.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Il existe des différences sur le plan des caractéristiques du marché du travail entre les Métis et les Indiens inscrits, ainsi qu'entre les Indiens inscrits vivant à Winnipeg et à l'extérieur de la ville, dans les réserves et hors-réserve. L'analyse de ces groupes pris individuellement, plutôt que sous la rubrique générale « Autochtones », révèle que bien des croyances sur le marché du travail autochtone sont tout simplement fausses.

MARCHÉ DU TRAVAIL – MÉTIS

En 1996, le taux de participation au marché du travail des Métis, jeunes et adultes, était semblable à celui de la population non autochtone, mais le taux de chômage était trois fois plus élevé. Dans la province, la participation des Métis était de 68 %, le taux de chômage était de 20 % et le taux d'emploi de 52 %. Le taux de chômage chez les Métisses est inférieur à celui des hommes.

MARCHÉ DU TRAVAIL – INDIENS INSCRITS

Le taux de participation au marché du travail des Indiens inscrits de Winnipeg et celui de ceux vivant dans les réserves sont identiques (46 %), ce qui est beaucoup plus bas que les taux des Métis et des non autochtone. À Winnipeg, 35 % des Indiens inscrits étaient au chômage et la moyenne était de 30 % dans les réserves. Ainsi, les taux d'emploi n'étaient seulement que de 30 % à 32 %. On peut tirer deux conclusions : premièrement, ces chiffres révèlent un « effet du travailleur découragé » ; deuxièmement,

il était peu probable que l'économie de Winnipeg attire les chercheurs d'emploi des réserves au cours des années 1990, ce qui explique la pénurie de migrants à Winnipeg.

POPULATION ACTIVE DANS LES RÉSERVES ET HORS-RÉSERVE

Les taux de participation et d'emploi sont plus élevés hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg, tout comme le taux de mobilité. Lors de chaque recensement, on se rend compte que moins d'Indiens inscrits vivent dans ces régions et que ceux qui restent sont extrêmement nomades. Cette situation, associée aux faibles indices économiques observés récemment à Winnipeg pour les Indiens inscrits, signifie que la différence traditionnelle entre les indicateurs du marché du travail des Indiens inscrits dans les réserves et hors-réserves diminue de façon constante au Manitoba, voire au Canada.

INDIENNES INSCRITES ET TRAVAIL

Le taux de chômage des Indiennes inscrites vivant dans les réserves (22 %) est beaucoup plus faible que celui des hommes vivant dans les réserves (36 %) ou des Indiennes inscrites de Winnipeg (32 %). Les taux d'emploi des femmes et des hommes dans les réserves sont semblables, ce qui reflète le transfert des professions traditionnellement exercées par les femmes à l'administration des Premières nations au cours des années 1980 et 1990.

TRAVAIL INDÉPENDANT

Entre 1981 et 1996, le ratio de travailleurs indépendants chez les Autochtones manitobains a augmenté beaucoup plus rapidement que celui des non autochtones, particulièrement chez les jeunes et les Métis. Les entreprises autochtones ont créé un nouvel emploi sur quatre pour les Autochtones pendant cette période.

REVENU

Les revenus annuels médians des Autochtones sont bien en dessous de la moyenne. Le revenu d'un non autochtone était de 18 258 $ comparé au revenu médian de 12 219 $ pour les Métis. Les Indiens inscrits vivant hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg ont reçu 9 714 $, ceux de Winnipeg 8 850 $ et ceux vivant sur une réserve 6 755 $. L'écart entre les hommes et les femmes est beaucoup moins important parmi les Autochtones.

SOURCE DE REVENU

Les transferts gouvernementaux constituent la principale source de revenu annuel de 38 % des Indiens inscrits adultes, de 20 % des Métis et de cinq pourcent des adultes non autochtones. Un emploi constitue la principale source de revenu de 36 % des Indiens inscrits, de 57 % des Métis et de 67 % des non autochtones.

AIDE SOCIALE

C'est dans les réserves du Sud et chez les Indiennes inscrites de Winnipeg que le taux de prestataires d'aide sociale est le plus élevé. Dans un mois donné, 53 % des ménages dans les réserves reçoivent de l'aide sociale. Ce taux est demeuré constant depuis de nombreuses années au Manitoba, alors qu'il monte en flèche dans d'autres provinces, particulièrement en Alberta.

REVENU ADÉQUAT

L'indicateur le plus couramment utilisé est le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada qui varie en fonction de la taille du ménage et de la population dans la collectivité. Au Manitoba, à l'extérieur des réserves, 66 % des ménages d'Indiens inscrits, 41 % des ménages de Métis et 18 % des ménages de non autochtones ont des revenus inférieurs au SFR. Le ratio d'Autochtones à faible revenu est beaucoup plus élevé au Manitoba et en Saskatchewan que dans les autres provinces.

REVENUS À WINNIPEG

À Winnipeg, une proportion encore plus importante des ménages de Métis et d'Indiens inscrits se trouvent sous le SFR, comparativement aux ménages hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg. À Winnipeg, 51 % des Métis se trouvent sous le SFR tout comme 75 % des Indiens inscrits, ce qui indique un niveau de vie moyen plus bas à Winnipeg. Bien

que le SFR ne s'applique pas dans les réserves, les données du recensement ne montrent aucune différence importante entre le niveau de vie des Indiens inscrits vivant à Winnipeg et dans les réserves.

REVENU ET CATÉGORIE DE FAMILLE

Cinquante sept pourcent des couples d'Indiens inscrits avec enfants vivent sous le SFR, dont 66 % à Winnipeg. Les chiffres pour les Métis sont beaucoup moins élevés étant donné une participation plus importante au marché du travail : 30 % et 38 %. Parmi les familles monoparentales, 89 % des Indiens inscrits et 82 % des Métis vivent sous le SFR.

PLEINS FEUX SUR WINNIPEG

En 1996, 45 750 Autochtones habitaient à Winnipeg, bien plus que dans toute autre ville canadienne. La population autochtone de Winnipeg est composée à part égale d'Indiens inscrits et de Métis.

CENTRE-VILLE DE WINNIPEG

Les Autochtones sont répartis un peu partout à Winnipeg, mais habitent surtout dans la partie des quartiers North End et West End située près du centre-ville. Ils représentent plus de 20 % de la population de 14 secteurs de recensement, une concentration non égalée ailleurs au Canada. Les parents autochtones seuls et les personnes libres de liens familiaux habitent surtout dans le centre-ville. Au centre-ville, 85 % des ménages autochtones se trouvent sous le SFR. Les questions d'actualité au cours des années 1990 étaient les gangs de rue et les incendies criminels.

BANLIEUES DE WINNIPEG

En ce qui concerne l'éducation et les revenus, les Autochtones vivant dans certains quartiers à l'extérieur du centre-ville se rapprochent des moyennes de la ville, mais le taux de chômage et la stabilité résidentielle sont plus faibles. Selon les quartiers, les familles biparentales sont de deux à trois fois plus fréquentes qu'au centre-ville.

PARENTS SEULS À WINNIPEG

Dans 61 % des familles de Premières nations et 41 % des familles métisses de Winnipeg, le chef de famille est un parent seul. De faibles revenus, des coûts d'habitation élevés et des déménagements résidentiels fréquents constituent des problèmes pour ces familles. Le nombre de parents autochtones seuls résidant à Winnipeg est hautement disproportionné. Une famille autochtone est quatre fois plus susceptible d'être dirigée par un parent seul à Winnipeg que dans les réserves.

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Dans la province, 50 % des Métis et seulement 14 % des Indiens inscrits habitent dans un logement qu'ils possèdent. Dans les réserves, 84 % des gens habitent dans des logements de bande, ce qui représente près de la moitié de la population d'Indiens inscrits. À Winnipeg, 83 % des Indiens inscrits et 63 % des Métis sont locataires. L'emplacement des habitations à loyer modéré à Winnipeg détermine la répartition de la majorité de la population autochtone.

COÛTS D'HABITATION

Quarante trois pourcent des Métis et 52 % des Indiens inscrits qui louent des logements dépensent plus de 30 % de leur revenu en coûts d'habitation. Ces pourcentages sont plus élevés à Winnipeg et plus faibles dans le Nord du Manitoba.

ÉTAT DES LOGEMENTS

Selon les données du recensement de 1996, 33 % des familles autochtones habitent dans des logements nécessitant des réparations mineures et 27 % dans des logements nécessitant des réparations majeures. L'état moyen des logements est meilleur à Winnipeg et pire dans les réserves où 41 % des répondants (Nord et Sud du Manitoba) ont indiqué habiter dans un logement nécessitant des réparations majeures.

ENTASSEMENT

L'entassement est en partie attribuable à la taille des familles, aux coûts d'habitation et à l'offre de logements. 41 % des Indiens inscrits, 22 %

des Métis et 14 % des non autochtones habitent dans des logements où il y a une personne ou plus par chambre, ce qui peut indiquer ou non un entassement, alors que 10 % des Autochtones habitent dans des logements où il y a deux personnes ou plus par chambre, ce qui indique un entassement. L'entassement est pire dans le Nord où 15 % des Indiens inscrits vivant dans une réserve et 17 % de ceux vivant hors-réserve habitent dans des logements où il y a deux personnes ou plus par chambre.

LOGEMENTS DANS LES RÉSERVES

À l'échelle nationale, le nombre d'unités de logement dans les réserves a augmenté de 25 % entre 1990 et 1995, soit environ le double de l'augmentation réelle de la population. Grâce à 30 ans de construction « de rattrapage » dans les réserves, on a augmenté l'offre à tel point que l'entassement est seulement un peu plus important chez les Indiens inscrits vivant dans une réserve que hors-réserve. Cependant, l'état des logements et leur taille constituent toujours une préoccupation importante.

MIGRATION

Lors du recensement de 1996, un plus grand nombre d'Indiens inscrits et de Métis ont indiqué avoir changé d'adresse par rapport à l'année précédente et à cinq ans auparavant. En omettant ceux qui ont simplement déménagé dans la même municipalité, on constate qu'il y a très peu de différence entre les taux de migration des Autochtones et des non autochtones (16 % c. 13 % pendant cinq ans). Les Indiens inscrits vivant dans les réserves du Nord et les Métis de Winnipeg (neuf pourcent) sont moins nomades que la moyenne provinciale, tandis que les Indiens inscrits de Winnipeg (21 %) et ceux vivant hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg (37 %) sont plus nomades.

CARACTÉRISTIQUES DES MIGRANTS

On trouve les migrants autochtones en nombre disproportionné hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg et en nombre inférieur à la moyenne à Winnipeg et dans les réserves. Comme groupe, les migrants sont jeunes : 59 % des migrants autochtones adultes sont âgés entre 15 et 29 ans comparé à 42 % de tous les adultes autochtones. Leur niveau d'éducation est plus haut que la moyenne, mais leur taux de participation au marché du travail est sous la moyenne et le taux de chômage est bien au-dessus de la moyenne. Les revenus sont extrêmement faibles et les besoins en aide sociale sont élevés.

MIGRANTS VIVANT À WINNIPEG

Chez les Indiens inscrits migrés à Winnipeg, le taux d'emploi est seulement de 21 % et le taux de chômage de 49 %. À titre de comparaison, les migrants métis à Winnipeg sont moins susceptibles d'être sans emploi que les non-migrants.

DÉMÉNAGEMENTS RÉSIDENTIELS LOCAUX

Le haut taux apparent de mobilité des Autochtones consiste principalement en déménagements résidentiels dans une même municipalité. Cela s'applique particulièrement à Winnipeg où seulement 10 385 des 37 405 Autochtones âgés de cinq ans et plus en 1996 habitait à la même adresse cinq ans auparavant. Au cours de l'année précédente, 30 % avaient déménagé. Cette situation est associée au faible taux d'accès à la propriété. Le taux de déménagement annuel dans certains quartiers du centre-ville dépasse 70 %.

CHAPITRE UN : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

POPULATION AUTOCHTONE DU MANITOBA

Selon les données de Statistique Canada, 128 910 Autochtones vivaient au Manitoba en 1996, ce qui représentait 11,7 % de la population totale du Manitoba. La proportion d'Autochtones au sein de la population a augmenté rapidement au cours des vingt dernières années. En 1981, la population Autochtone comptait 66 280 personnes ou six virgule cinq pourcent de la population totale. En 1986, ce nombre est passé à 93 450 personnes ou à 8,7 % de la population totale, et à 116 200 personnes en 1991 ou à 10,6 % de la population totale[1].

Alors que la population totale du Manitoba est restée relativement stable, la population Autochtone a augmenté en raison du taux de natalité plus élevé que celui de la population non autochtone et du taux de mortalité beaucoup plus bas chez les Autochtones que celui enregistré avant 1981. D'autres facteurs ont contribué à la croissance apparente de la population Autochtone, dont 1) une plus grande propension à déclarer les origines Autochtones, 2) les effets de la Loi C-31, 3) la couverture améliorée du recensement en ce qui concerne les populations des régions éloignées et les populations urbaines, et 4) l'inscription plus diligente des jeunes enfants en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

POPULATION AUTOCHTONE DU CANADA

Plusieurs provinces et territoires comptent une population Autochtone importante, dont le Manitoba, qui arrive au troisième rang après l'Ontario (141 525) et la Colombie-Britannique (139 655)[2]. Au Canada, près d'un Autochtone sur six vit au Manitoba.

Répartition géographique de la population Autochtone du Canada, recensement de 1996

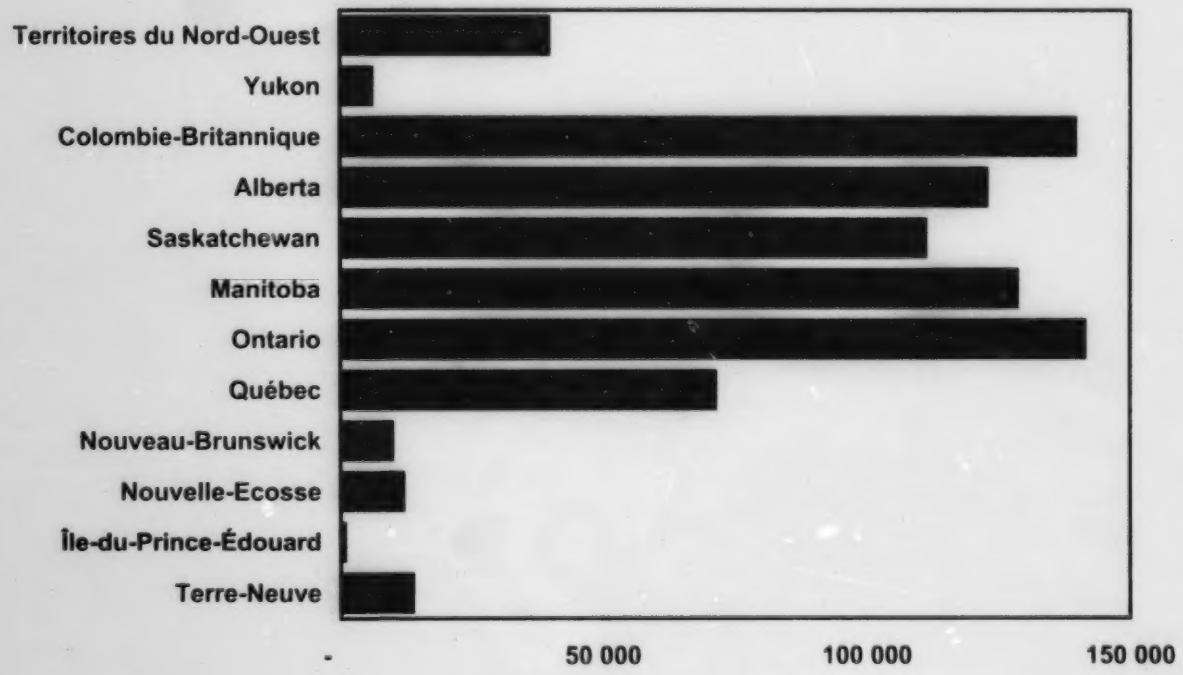

En 1996, 45 750 Autochtones vivaient dans la ville de Winnipeg *seulement*, ce qui équivaut à peu près au nombre d'Autochtones vivant au Nunavut[3], au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest réunis.

Proportionnellement, c'est le Manitoba et la Saskatchewan qui comptent la plus forte concentration d'Autochtones de l'ensemble des dix provinces. Comme ces deux provinces comptent une population totale relativement faible, les Autochtones représentent 11,7 % et 11,4 % de leur population respective. L'Alberta vient au troisième rang, avec une proportion de quatre virgule six pourcent, suivie de la Colombie-Britannique qui se situe à trois virgule huit pourcent. Les Autochtones représentent seulement un virgule trois pourcent de la population de l'Ontario et un pourcent de celle du Québec.

Pourcentage de la population totale d'Autochtones des provinces, à l'exclusion des territoires, selon le recensement de 1996

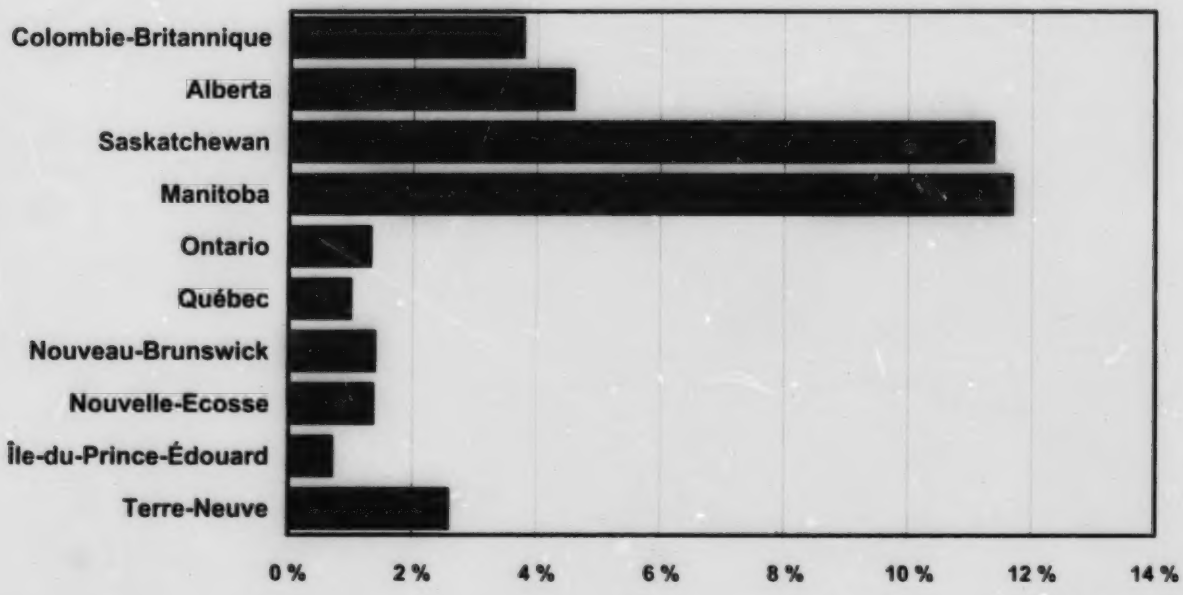

GROUPES AUTOCHTONES

Selon les données de Statistique Canada, 80 620 (ou 62,6 %) des Autochtones vivant au Manitoba appartiennent à la catégorie des Indiens de l'Amérique du Nord, catégorie qui comprend les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits, ainsi que les Indiens soumis ou non à un traité. Les groupes Autochtones des Premières nations originaires du Manitoba comptent les Ojibways, les Cris, les Oji-Cris, les Dakotas et les Dénés.

De plus, 81 715 (ou 63,5 %) des Autochtones du Manitoba sont des Indiens inscrits, c'est-à-dire qu'ils sont inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Il existe une distinction entre le groupe des Indiens inscrits et le groupe qui s'identifie comme étant des Indiens de l'Amérique du Nord, car certains Indiens inscrits s'identifient comme faisant partie d'un groupe différent (les Métis), alors que certaines personnes ayant déclaré l'identité indienne ne sont pas inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* (les Indiens non inscrits). Dans certaines autres provinces, particulièrement dans l'est du pays, le groupe de personnes ayant déclaré l'identité indienne est beaucoup plus important que le groupe d'Indiens inscrits.

CANADA 1996

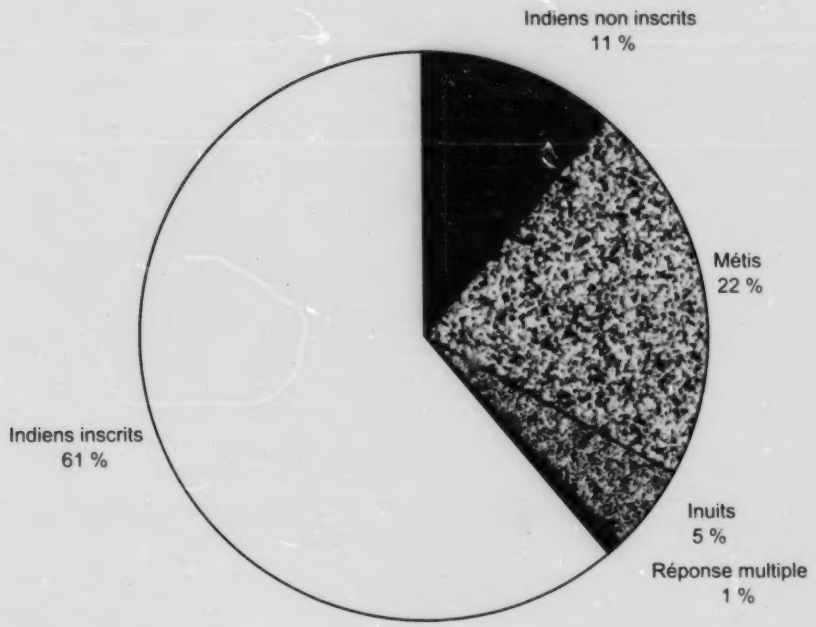

MANITOBA 1996

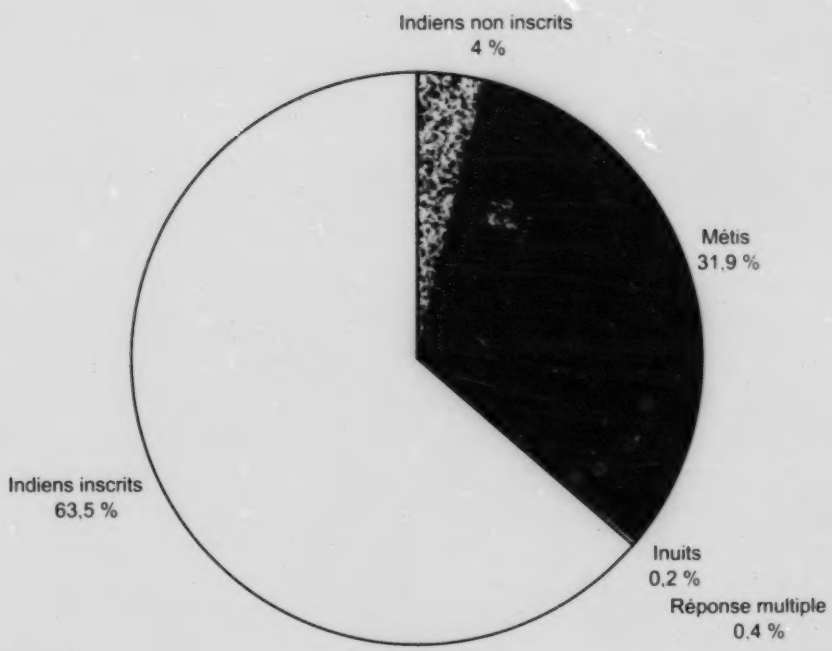

Au Manitoba, le pourcentage de Métis est plus élevé que la moyenne pour l'ensemble du Canada. En effet, le Manitoba compte 41 005 Métis, ce qui représente 31,9 % de la population Autochtone de la province, comparativement à la moyenne canadienne, qui est de 22,4 %[5].

Les Inuits et les Indiens non inscrits représentent une proportion plus faible de la population Autochtone du Manitoba, par rapport à la moyenne nationale.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU MANITOBA

En 1996, 45 750 (ou 35,5 %) des Autochtones du Manitoba vivaient à Winnipeg. En outre, 47 215 (ou 36,5 %) des Autochtones vivaient dans des réserves et faisaient partie des 62 bandes indiennes/Premières nations réparties dans l'ensemble de la province. Les 28 % restants vivaient dans les autres milieux urbains, collectivités métisses, régions rurales ou sur des terres de la Couronne.

Des 80 000 Indiens inscrits dénombrés lors du recensement de 1996, 58 % vivaient dans des réserves, 27 % vivaient à Winnipeg et 15 % vivaient ailleurs - en milieu urbain pour la plupart. Parmi les quelque 40 000 Métis dénombrés au Manitoba, 52 % vivaient à Winnipeg, 15 %, dans huit autres grands centres urbains (voir ci-dessous), et 33 % vivaient dans des petites collectivités - bon nombre d'entre eux vivaient dans des collectivités à majorité métisse, certaines se trouvant près des Premières nations et d'autres non. Environ 3 500 Métis vivaient dans des collectivités visées par la *Loi sur les Affaires du Nord* du Manitoba. Contrairement à l'Alberta, le Manitoba n'a réservé aucune terre pour les Métis.

D'après les données du recensement, 5 895 Autochtones du Manitoba n'ont pu être classifiés ni dans le groupe des Indiens inscrits ni dans celui des Métis, et 5 155 d'entre eux se sont identifiés comme faisant partie de la catégorie des Indiens de l'Amérique du Nord, tout en indiquant qu'ils n'étaient pas inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Indiens non inscrits). Les autres étaient soit des Inuits (245) ou des personnes ayant indiqué de multiples identités Autochtones en précisant qu'elles n'avaient pas fait de demande d'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens* (495). En outre, 65 % des membres de ce groupe vivaient à Winnipeg et 2 000 d'entre eux vivaient dans d'autres régions rurales ou urbaines.

RÉPARTITION NORD-SUD

Selon le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba[6], 53 445 Autochtones vivent dans le Nord du Manitoba, ce qui représente 42 % de la population Autochtone de la province.

Dans le Nord du Manitoba, les Autochtones représentent la majorité de la population (57 %), comparativement à sept pourcent de la population totale de Winnipeg et à huit virgule deux pourcent de la population du Sud, à l'extérieur de Winnipeg. Dans le Nord, 98 % des personnes qui vivent dans les réserves et 28 % de celles qui habitent à l'extérieur des réserves sont des Autochtones. Dans cette région, environ 70 % des Autochtones vivent dans les réserves comparativement à moins de 15 % dans le Sud, la région de Winnipeg comprise. Cinquante pourcent (50 %) ou plus des membres d'un bon nombre des Premières nations du Sud vivent à l'extérieur des réserves. Les populations Autochtones du Nord et du Sud du Manitoba vivent dans des contextes fort différents.

Au moins 44 645 (ou 83,5 %) des Autochtones vivant dans le Nord sont des Indiens inscrits et 36 930 (ou 83 %) d'entre eux vivent dans les réserves. Au Manitoba, les citoyens vivant dans les réserves sont proportionnellement plus nombreux à vivre dans des régions isolées qu'on ne peut atteindre qu'en avion que dans toutes les autres provinces - 32 % d'entre eux selon les données

des Affaires indiennes. La moitié des 7 715 Indiens inscrits vivant hors-réserve dans le Nord du Manitoba habitent Thompson ou The Pas, alors que les autres vivent ailleurs dans le Nord.

Quinze pourcent (15 %) des Autochtones du Nord sont des Métis; 570 d'entre eux vivent dans les réserves indiennes et 7 175 vivent à l'extérieur des réserves. Les villes de Thompson, The Pas et Flin Flon ne comptent que 2 500 des Métis habitant dans le Nord; les quelque 4 500 qui restent vivent dans des collectivités réparties un peu partout sur le territoire, dont un grand nombre sont des collectivités relevant du ministère des Affaires du Nord et qui se trouvent près des réserves. Les autres Autochtones qui vivent dans le Nord, soit 1 055 personnes, sont des Indiens non inscrits ou des Inuits. L'accès aux services peut s'avérer problématique pour un grand nombre de ces habitants du Nord.

Des 74 070 (ou 58 %) Autochtones vivant dans le Sud du Manitoba, 45 750 (ou 62 %) vivent dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Winnipeg. Dans l'ensemble de la région du Sud, 49 % des Autochtones sont des Indiens inscrits, 44,5 % sont des Métis et les 6,5 % qui restent font partie des autres groupes Autochtones.

Dans la région du Sud à l'extérieur de Winnipeg, 10 060 Indiens inscrits vivent dans des réserves alors que 6 725 d'entre eux vivent en dehors des réserves; la plupart d'entre eux vivent en milieu urbain. Il y a 13 175 Métis qui vivent dans le Sud du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg (à peine 100 d'entre eux vivent dans des réserves), plus 1 450 autres Autochtones. Fait remarquable, 81 % des Métis du Manitoba se trouvent dans la région du Sud du Manitoba, y compris Winnipeg, comparativement à seulement 45 % des Indiens inscrits.

RÉPARTITION URBAINE

À l'extérieur de Winnipeg, aucune région urbaine du Manitoba ne compte une population Autochtone de plus de 4 000 membres. Le tableau qui suit donne un aperçu des populations Autochtones des huit municipalités urbaines où se trouvent des Centres d'amitié[7] :

Population Autochtone de certaines municipalités urbaines du Manitoba, recensement de 1996

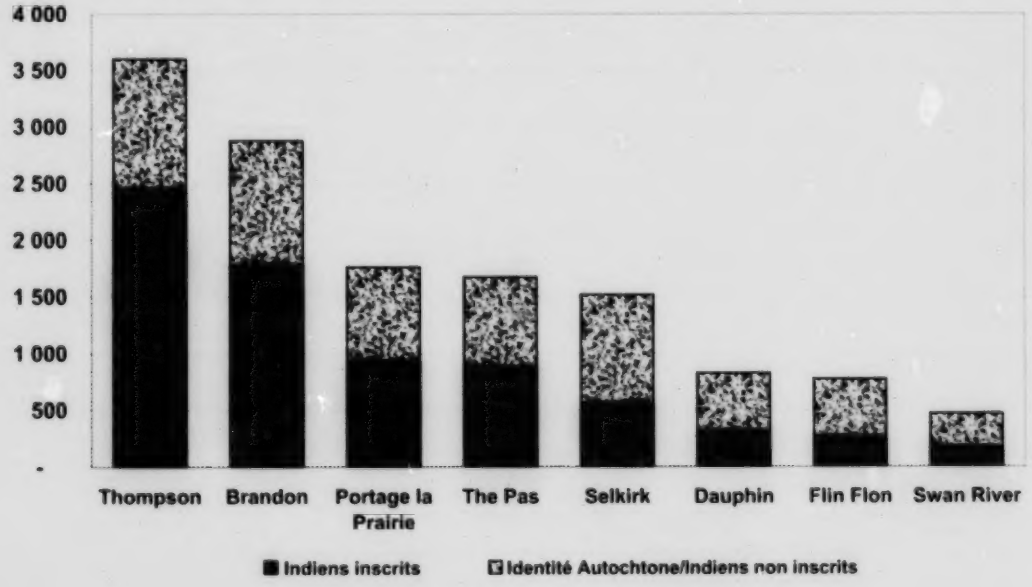

Thompson et Brandon sont les deux régions qui se classent au premier rang en ce qui concerne le nombre d'Indiens inscrits vivant à l'intérieur des limites municipales (2 460 et 1 790 respectivement), suivies par Portage la Prairie et The Pas. Les Indiens inscrits représentent environ 17 % de la population de Thompson, alors qu'ils représentent 15 % de la population de The Pas, sept pourcent de celle de Portage la Prairie, six pourcent de celle de Selkirk, et entre quatre et cinq pourcent de la population des quatre autres régions. Fait intéressant, la proportion d'Indiens inscrits est plus élevée dans ces régions qu'elle ne l'est à Winnipeg (trois virgule trois pourcent).

Au total, 7 400 Indiens inscrits sont répartis dans ces huit municipalités, alors que 6 090 des autres personnes ayant déclaré l'identité Autochtone ont indiqué qu'elles n'étaient pas inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens*. La quasi-totalité de ces personnes ont déclaré l'identité métisse. Les Métis sont plus nombreux que les Indiens inscrits à Selkirk, à Dauphin, à Flin Flon et à Swan River.

Le tableau suivant donne un aperçu différent de la répartition urbaine de la population Autochtone à l'extérieur de Winnipeg. Dans ce tableau, des localités adjacentes ont été regroupées par région géographique formant une unité économique - c'est-à-dire Morden et Winkler; The Pas, la nation crie d'Opaskwayak et le LGD de Consol (vallée de Carrot); ainsi que Powerview, Pine Falls et Fort Alexander. La population de Brandon (40 000) a été tronquée dans ce tableau afin de mieux faire ressortir la population Autochtone des petits centres urbains[8] :

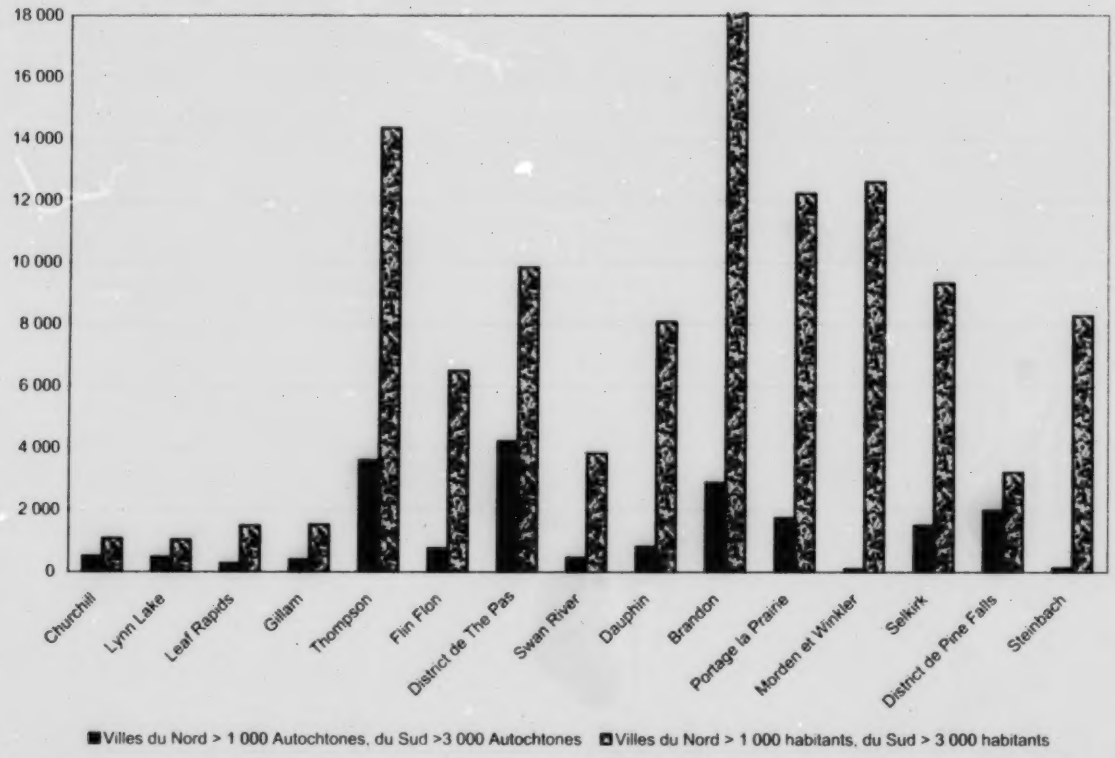

Les données susmentionnées portent sur la population des « villes », sauf dans le cas de Thompson et de Brandon, où les données correspondent à une « agglomération de recensement ». Dans le cas de Portage la Prairie, les données disponibles correspondent à une « région métropolitaine de recensement », mais comme cette région couvre une très vaste zone rurale, nous avons utilisé les données de la ville. Les données sur Gillam, Lynn Lake et Churchill portent sur les districts d'administration locale (LGD). Les données sur Pine Falls et The Pas sont combinées avec celles des régions adjacentes, de la façon décrite ci-dessus.

Vu de cette perspective, la population Autochtone de The Pas et des environs dépasse en fait celle de Thompson et des environs - soit un total de 4 200 personnes comparativement à 3 600, ou 42 % par rapport à 25 %, si l'on considère la proportion de la population totale. Les populations Autochtones de ces deux régions sont comparables à celles des réserves importantes qui se trouvent dans le Nord, soit Island Lake, Norway House, Nelson House et Cross Lake. Un certain nombre d'autres réserves comptent également une population Autochtone plus nombreuse que toute autre région urbaine du Nord, à part Thompson et The Pas.

Dans la région du Sud à l'extérieur de Winnipeg, c'est Brandon qui compte la population Autochtone urbaine la plus importante, soit 2 885 personnes ou 7,2 % de sa population totale. Le profil démographique Autochtone de Brandon est comparable à celui de Winnipeg, sauf que la proportion relative d'Indiens inscrits vivant à Brandon est plus élevée, alors que Winnipeg compte une plus grande proportion de Métis. Parmi les collectivités urbaines Autochtones du Sud, Portage la Prairie et Selkirk arrivent au deuxième et au troisième rang en importance, suivies de la région de Pine Falls et Dauphin.

Les Autochtones représentent 14 % de la population de Portage la Prairie et 16 % de la population de Selkirk - proportions beaucoup plus élevées que dans les autres régions urbaines de la région du Sud. Un bon nombre de villes du Sud ne comptent que très peu d'Autochtones, notamment Morden/Winkler (110 ou 0,8 %), Steinbach (150 ou 1,8 %), Neepawa (50 ou 1,6 %), Minnedosa (35 ou 1,5 %), Carman (80 ou 3 %), Beausejour (40 ou 1,5 %), et ainsi de suite.

TENDANCES EN MATIÈRE DE RÉPARTITION DE LA POPULATION

À l'heure actuelle, il est difficile d'utiliser les données du recensement pour analyser les tendances relatives à la répartition de la population, pour un certain nombre de raisons, notamment : 1) changement de la définition du terme « Autochtone » utilisée dans le cadre du recensement; 2) sous-dénombrement apparent au cours du recensement de 1991, qui a donné lieu à une augmentation moyenne de 30 % du nombre d'habitants dans les réserves entre 1991 et 1996, et à des hausses semblables du nombre d'Indiens inscrits dans d'autres districts de recensement[9]; 3) efforts accrus au cours des années 1990 en vue de faire inscrire les enfants en vertu de la *Loi sur les Indiens* à un plus jeune âge.

Pour illustrer les questions relatives à l'intégrité des données, il suffit de mentionner les données du recensement de 1996, selon lesquelles 45 750 des 128 910 Autochtones du Manitoba vivaient à Winnipeg, soit une moyenne de 35,5 %. Ce résultat était environ de 25 % en 1981, de 33 % en 1986 et de 39 % en 1991. Par suite des changements apportés à la définition et de la couverture plus complète assurée dans les réserves, on ne peut présumer qu'il y a effectivement eu une diminution, entre 1991 et 1996, de la proportion d'Autochtones vivant à Winnipeg. On semble plutôt constater un accroissement constant de la population Autochtone au cours des vingt dernières années, accroissement qui commence sans doute à se stabiliser. Toutefois, nous ne serons pas fixés à ce sujet avant que ne soient diffusées les données du recensement de 2001.

De la même manière, 47 215 membres de l'une ou l'autre des 62 bandes indiennes/Premières nations que compte le Manitoba ont été dénombrés comme vivant dans les réserves lors du recensement de 1996, ce qui représente 58 % des Indiens inscrits de la province. Il s'agit d'une diminution par rapport à la proportion de 78 % enregistrée en 1971 et une hausse par rapport à la proportion de 52 % enregistrée en 1991 dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples

Autochtones. Ces résultats semblent indiquer qu'il y aurait eu au cours des années 1990 un renversement de la tendance à long terme relativement à la migration des régions rurales vers les régions urbaines. Toutefois, en raison des problèmes liés aux données de 1991, ces résultats ne sont pas concluants.

En tenant compte des problèmes liés à la comparaison des données de 1991 sur les origines Autochtones et celles de 1996 portant sur l'identité Autochtone, voici les données de recensement pour chacun des importants groupes Autochtones du Manitoba :

Population Autochtone du Manitoba par groupe, selon les données des recensements de 1991 et de 1996

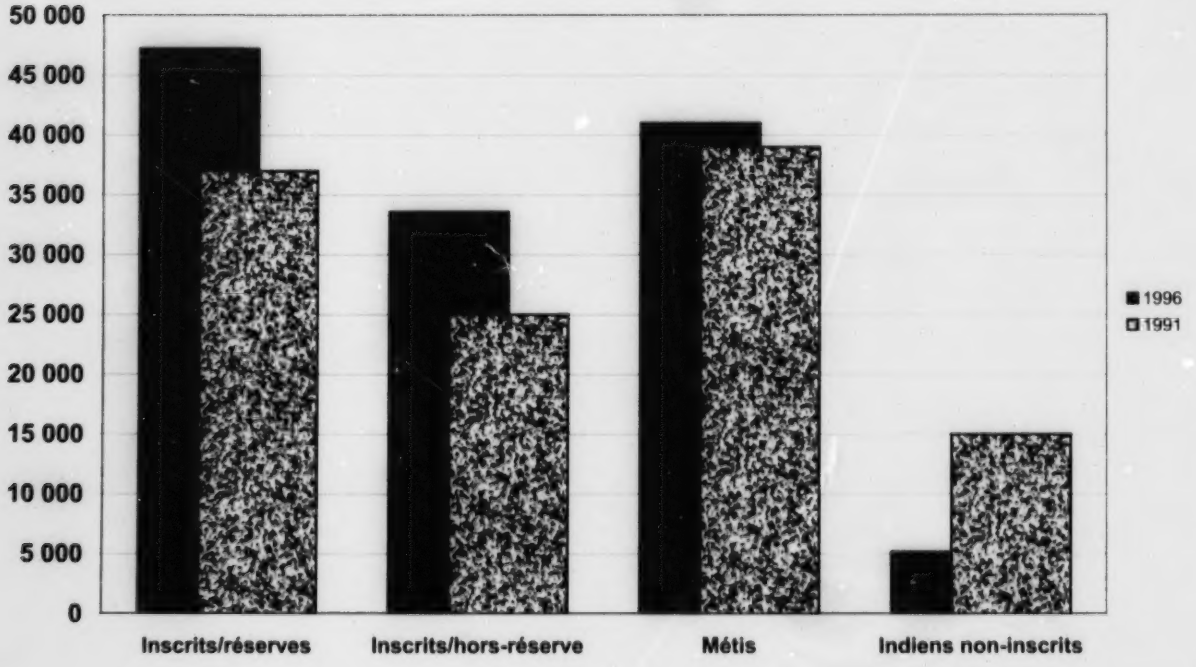

Fait remarquable, le nombre d'Indiens non inscrits semble avoir diminué de 15 000 à 5 000 environ. Cette baisse apparente est en partie attribuable aux changements apportés à la définition (en vertu de laquelle les résultats du recensement de 1996 ne tiennent pas compte des personnes ayant indiqué qu'elles étaient d'origine Autochtone sans s'identifier comme étant des Indiens de l'Amérique du Nord) et, en partie, aux effets de la Loi C-31. Entre 1991 et 1996, environ 4 300 Indiens inscrits ont été rétablis dans leurs droits en vertu de la Loi C-31[10], ce qui se reflète dans les données actuelles sur les Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors-réserve dans une proportion de 25 % contre 75 %[11].

La population métisse semble avoir augmenté de 5 %, ce qui se rapproche du taux de l'accroissement naturel de la population, si l'on ne tient pas compte des effets mineurs de la Loi C-31. Rien ne prouve que le nombre de Métis augmente au Manitoba en raison de la propension accrue des gens à s'identifier comme faisant partie de cette catégorie - en fait, il pourrait même y avoir une faible tendance à la baisse. En effet, le nombre de Métis serait plutôt relativement stable (voir à ce sujet la section intitulée DOSSIER : IDENTITÉ AUTOCHTONE OU ORIGINES AUTOCHTONES?).

Par comparaison, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves semble avoir augmenté de 28 %, alors que le nombre d'Indiens inscrits vivant hors-réserve aurait grimpé de 34 %. Sur une période de cinq ans, des facteurs comme l'accroissement naturel de la population, la migration ou les effets de la Loi C-31 ne peuvent justifier à eux seuls une telle hausse; celle-ci s'explique manifestement par le dénombrement incomplet des Autochtones en 1991 et le nombre croissant de jeunes enfants inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*. En d'autres mots, le nombre d'Indiens inscrits a été largement sous-estimé lors du recensement de 1991 et, de façon générale, la croissance apparente de cette population entre 1991 et 1996 est artificielle[12].

Cette conclusion est également appuyée par le fait que le nombre d'inscriptions des Indiens vivant dans les réserves au Manitoba n'a augmenté « que » de 19 % au cours de cette même période, soit entre 1991 et 1996.

Comme il est difficile d'évaluer la pertinence des données de recensements antérieurs pour déterminer le nombre réel d'Indiens inscrits et non inscrits, la meilleure source pour analyser les tendances récentes en matière de répartition de la population serait la question posée au recensement de 1996 dans laquelle on demandait aux répondants d'indiquer leur lieu de résidence cinq ans auparavant.

Comme on le voit dans la figure présentée ci-dessous, on a constaté une migration nette de 1 405 Indiens inscrits vers les réserves entre 1991 et 1996, soit 645 en provenance de Winnipeg et 760 en provenance d'autres endroits situés à l'extérieur des réserves. Le solde migratoire vise également les 705 Indiens inscrits qui se sont déplacés vers Winnipeg en provenance de divers endroits situés à l'extérieur des réserves. On ne constate aucune tendance particulière en ce qui concerne des déplacements entre le Nord et le Sud du Manitoba.

SOLDE MIGRATOIRE INTERPROVINCIAL DES INDIENS INSCRITS (1991-1996)

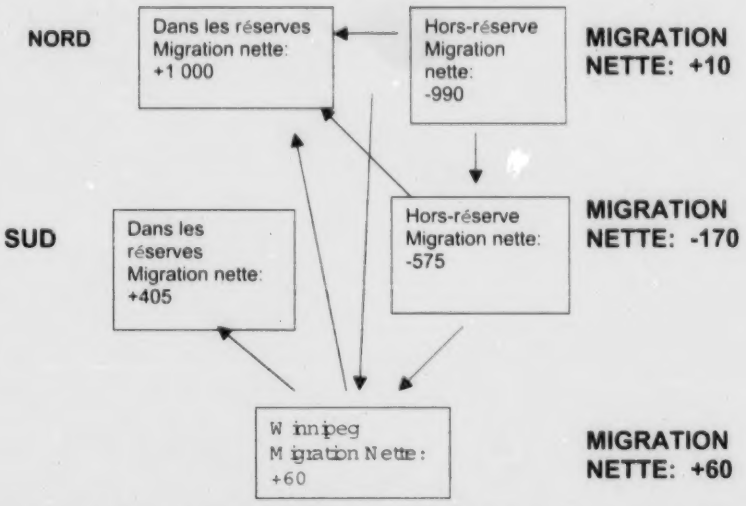

Source: Documents non publiés dans le cadre du recensement. Nous n'avons pas tenu compte des migrations nettes correspondant a moins de 25 personnes.

Entre 1991 et 1996, 60 Indiens inscrits sont venus s'établir à Winnipeg en provenance des autres provinces. Cependant, si l'on tient compte des déplacements effectués d'une province à une autre, on constate une émigration nette d'environ 200 personnes. L'émigration nette d'Indiens inscrits de Winnipeg vers des réserves correspond aux données des récentes analyses effectuées à l'échelle nationale, selon lesquelles l'émigration nette des grands centres urbains était d'environ 5 000 personnes entre 1991 et 1996[13].

En ce qui concerne les Métis, on a constaté une migration nette de 295 personnes ayant quitté Winnipeg pour s'établir dans d'autres endroits de la province, dont 200 dans le Nord du Manitoba. Ainsi, dans l'ensemble, Winnipeg a en fait perdu plusieurs centaines de membres des Premières nations et de Métis au cours de cette période[13]. Il semble donc que l'on assiste à un renversement des tendances qui existent depuis les années 1950.

Compte tenu de cette tendance à l'émigration interne qui, bien que faible, n'en est pas moins importante, il semble évident que tout accroissement de la population Autochtone à Winnipeg au cours des années 1990 résulte des tendances démographiques internes, et que cette hausse, si on la compare à l'évolution de la population non autochtone de Winnipeg, est strictement attribuable à un taux de natalité plus élevé. Comme le taux d'accroissement naturel de la population n'est que d'environ deux pourcent par année, il se peut que, dans le cas des Autochtones de Winnipeg, certaines des projections démographiques des dernières années aient été exagérées[15].

Une étude effectuée en 1996 sur les mouvements migratoires des populations Autochtones entre 1986 et 1991 tente d'expliquer les causes possibles du renversement des tendances à l'immigration interne qui existaient auparavant. Clatworthy *et al* ont constaté une immigration interne nette de 5 440 personnes vers les régions métropolitaines de recensement (RMR) à l'échelle nationale, un nombre beaucoup moins élevé que prévu. Ils ont également constaté une immigration interne nette de 9 540 personnes vers des réserves ainsi qu'une migration nette des RMR vers les réserves. La plupart des immigrants internes qui se sont déplacés vers les RMR et les réserves provenaient de régions rurales et de petits centres urbains[16]. Ces régions ne comptent qu'une très faible population Autochtone en raison de décennies d'exode rural. Par conséquent, le mouvement des émigrants internes qui partent des grandes villes pour aller vivre dans les réserves devrait à un moment donné cesser d'être compensé par le mouvement des immigrants internes en provenance d'autres endroits situés à l'extérieur des réserves.

Bien que pour le moment la tendance démographique à long terme ne soit pas aussi claire qu'elle ne semblait l'être au cours des dernières décennies, tout porte à croire que l'on assistera à un important « roulement » de la population (p. ex., personnes se déplaçant sans cesse entre les régions urbaines et les réserves ou les régions rurales). D'autres chapitres de ce livre portant sur des questions socio-économiques précises mettront l'accent sur les nouvelles données et les données antérieures en ce qui concerne les sections de la population Autochtone qui sont relativement mobiles ou qui migrent.

MIGRATION INTERPROVINCIALE

On constate une tendance faible, mais qui dure depuis longtemps, à une émigration interne nette d'Autochtones du Manitoba vers les autres provinces; toutefois, sur le plan démographique, l'incidence de ce phénomène sur la population Autochtone du Manitoba est négligeable.

En général, le nombre d'Autochtones qui se déplacent entre les provinces est à peu près le même que dans le cas des autres Canadiens. Environ trois pourcent des Indiens inscrits et des Métis

qui résidaient au Manitoba en 1996 demeuraient dans une autre province cinq ans auparavant, comparativement à quatre pourcent de la population totale. Cependant, les Autochtones sont plus susceptibles de retourner dans leur province d'origine à une date ultérieure.

D'après le recensement de 1996, 120 090 (ou 93,4 %) des Autochtones résidant au Manitoba sont nés dans cette province. Seulement 8 270 (ou six virgule quatre pourcent) d'entre eux sont nés dans une autre province, alors que 260 (ou 0,2 %) d'entre eux sont nés à l'extérieur du Canada. Comparativement, 13,4 % des Manitobains sont nés dans une autre province et 12,4 % d'entre eux sont nés à l'extérieur du Canada[17].

DOSSIER : LA LOI C-31

Les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* en 1985, que l'on désigne communément la Loi C-31, ont eu d'importantes répercussions sur le profil démographique de la population Autochtone au cours des quinze dernières années. Ayant pour but principal d'éliminer la discrimination sexuelle dans la *Loi sur les Indiens*, la Loi C-31 contenait trois séries de dispositions qui pouvaient avoir un effet sur les membres des Premières nations et les autres populations Autochtones.

Rétablissement du statut d'Indien

Les dispositions qui ont attiré le plus d'attention sont celles qui visent le rétablissement du statut d'Indien inscrit des personnes qui l'avaient perdu ou de celles qui n'avaient pas le droit d'être inscrites selon les versions antérieures de la *Loi sur les Indiens*. Il s'agissait en général d'Indiennes qui perdaient leur statut en épousant des non-Indiens ainsi que des enfants issus de ces mariages. La majorité des Indiens inscrits ont été rétablis dans leurs droits aux termes de la Loi C-31 entre 1986 et 1991, mais comme les modifications ne s'accompagnaient d'aucune clause de révision, un petit nombre d'Indiens continuent de s'inscrire chaque année, en vertu de ces dispositions.

Au Canada, c'est en Ontario que les effets de la Loi C-31 sur les personnes ayant le statut d'Indien se sont fait le plus sentir. La Loi a eu relativement moins de répercussions au Manitoba et dans les autres provinces des Prairies. Toutefois, il y a eu au total 15 517 demandes de rétablissement de statut en vertu de la Loi C-31, dont les deux tiers ont été traités en 1991 ou à une date antérieure. Seules 1 005 demandes se sont ajoutées aux premières entre 1997 et 1999. De toutes les provinces, c'est le Manitoba qui a la plus forte proportion de nouveaux Indiens inscrits vivant dans les réserves - 26 % comparativement à la moyenne nationale qui se situe à 16 % (et à seulement huit pourcent en Ontario). La grande majorité des membres de ce groupe (plus de 90 %) vivaient dans les réserves au moment de leur inscription. Par conséquent, les effets de la Loi C-31 sur les populations actuelles des réserves ont été minimes.

En revanche, les dispositions de la Loi C-31 visant le rétablissement ont eu une incidence considérable sur les Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves. Alors que les nouveaux Indiens inscrits représentaient en 1996 seulement six pourcent de tous les Indiens inscrits vivant dans les réserves, ils comptaient pour le tiers de ceux qui vivaient à l'extérieur des réserves. Comme pratiquement tous les nouveaux Indiens sont également membres des différentes Premières nations, cela signifie que le nombre de membres inscrits sur la liste des effectifs d'un grand nombre de bandes et vivant à l'extérieur des réserves a augmenté de façon considérable, et ce, malgré l'absence de migration nette en provenance et à destination des réserves.

Règles sur la transmission du statut d'Indien

La seconde série de dispositions de la Loi C-31 ayant eu des répercussions sur le profil démographique de la population Autochtone concernait les nouvelles règles déterminant l'admissibilité au statut d'Indien des enfants nés d'un parent inscrit après le 17 avril 1985. Il s'agit des « règles sur la transmission du statut d'Indien ». En vertu des nouvelles règles, « le statut d'Indien inscrit est maintenant reconnu à la naissance et ne peut faire l'objet ni d'une perte ni d'un rétablissement ». Un enfant a le droit d'être inscrit à titre d'Indien en vertu du paragraphe 6(1), si ses parents ont tous deux le droit d'être inscrits, et en vertu du paragraphe 6(2), si l'un de ses parents a le droit d'être inscrit en vertu du paragraphe 6(1). Toutefois, si l'un des parents n'est pas un Indien et que l'autre est inscrit en vertu du paragraphe 6(2), leur enfant n'a pas le droit d'être inscrit à titre d'Indien.

Les enfants n'ont donc plus le droit d'acquérir le statut d'Indien après deux générations successives d'exogamie. Les effets de cette disposition ont été négligeables jusqu'à présent, mais, à long terme, le segment de la population dont un seul des parents est inscrit, et qui perdra par conséquent le droit d'acquérir le statut d'Indien, ira en augmentant. La taille de ce groupe dépendra du taux d'exogamie, et les conséquences pour chacune des Premières nations seront différentes selon leur emplacement et leur profil démographique, à savoir la proportion de membres vivant dans les réserves et à l'extérieur des réserves.

En 1995, le taux prévu d'exogamie chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves au Manitoba était de 26 %, l'exogamie étant définie comme « la probabilité qu'un enfant soit issu d'une union entre un Indien et un non-Indien ». Au cours de la période comprise entre 1975 et 1995, ce taux est demeuré relativement constant. En supposant que des données seront recueillies de manière exacte selon la logique de la Loi C-31, environ 75 % des enfants des Indiens inscrits vivant dans les réserves seront inscrits en vertu du paragraphe 6(1), plus de 20 % d'entre eux le seront en vertu du paragraphe 6(2), alors qu'une faible minorité n'aura pas le droit d'acquérir le statut d'Indien.

Le taux d'exogamie est beaucoup plus élevé à l'extérieur des réserves. Au Manitoba, il est estimé à 62,5 %. Puisque les enfants nés à l'extérieur des réserves après 1985 atteindront sous peu l'âge de procréer, le nombre déjà minoritaire d'enfants inscrits en vertu du paragraphe 6(1) diminuera progressivement, alors qu'il y aura un nombre important et sans cesse croissant d'enfants qui n'auront pas droit à l'inscription. En ce sens, et en considérant la situation à plus long terme, l'augmentation du nombre d'Indiens inscrits liée aux dispositions de la Loi C-31 visant le rétablissement du statut n'est que temporaire. Selon les estimations, le nombre d'enfants d'Indiens inscrits nés entre le 17 avril 1985 et le 31 décembre 1995 qui ne sont pas admissibles au statut d'Indien inscrit se situerait déjà à 13 336 à l'échelle nationale. Plus de 90 % de ces enfants ont pour parents des Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves.

Règles visant l'appartenance à une bande

La troisième série de dispositions de la Loi C-31 ayant une incidence sur le profil démographique vise la possibilité offerte aux Premières nations d'adopter leurs propres règles déterminant l'appartenance à la bande. En 1992, près de 40 % des Premières nations du Canada avaient défini des critères d'appartenance qui différaient considérablement des règles prévues dans la Loi C-31 à cet égard. Quinze pourcent (15 %) d'entre elles ont adopté un critère d'appartenance sans restriction selon lequel une personne a le droit de faire partie d'une bande pourvu que l'un de ses parents y soit admissible. Il s'ensuit que les effectifs de la bande peuvent augmenter rapidement et inclure des personnes qui n'auraient pas droit à l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Un autre 5 % ont adopté, sous une forme ou une autre, des règles relatives au degré de sang indien en vertu desquelles le droit à l'appartenance dépend de la « quantité de sang indien » que possède une personne. Cette limite de bande est généralement fixée à 50 %. Enfin, 11 % des Premières nations ont établi des règles restrictives selon lesquelles le nom d'un enfant ne peut être ajouté aux effectifs que si ses parents y ont tous deux admissibles. L'adoption des règles relatives au degré de sang indien et, dans une plus grande mesure encore, des règles qui restreignent l'appartenance en fonction du droit d'inscription des deux parents, pourrait signifier qu'avec le passage du temps, de plus en plus d'Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors-réserve viendront grossir les rangs d'une sous-catégorie de personnes n'ayant pas le droit de faire partie des effectifs de l'une ou l'autre des Premières nations.

Les Premières nations de la Saskatchewan sont de loin celles qui ont le plus favorisé l'adoption des règles relatives aux deux parents, règles qui ont été établies dans 24 bandes ou 35 % d'entre elles,

suivies des bandes de la région de l'Atlantique (19 %) et de la Colombie-Britannique (12 %). Quant aux règles relatives au degré de sang indien, elles ont connu plus de succès en Alberta (14 %), dans le Nord du Canada (12 %) et en Ontario (11 %). Par comparaison, après celles du Québec, les Premières nations du Manitoba ont le plus tendance à suivre les règles prévues dans la *Loi sur les Indiens*, minimisant ainsi l'écart entre le nombre d'Indiens inscrits et le nombre de personnes inscrites sur les listes de bande. En 1992, des 60 bandes du Manitoba pour lesquelles des données étaient disponibles, 50 appliquaient les règles prévues dans la *Loi sur les Indiens*, deux avaient adopté les règles relatives au degré de sang indien et huit avaient fixé le critère d'appartenance sans restriction visant les enfants dont un seul des parents a le droit d'être inscrit.

Document fondé sur le rapport de la firme Four Directions Consulting Group *intitulé « Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières nations », Winnipeg (Manitoba), 1997, pages 14 à 34.*

DOSSIER : IDENTITÉ AUTOCHTONE OU ORIGINES AUTOCHTONES?

Avant 1996, on demandait aux utilisateurs des résultats de recensement de classer à titre d'Autochtones tous les répondants qui ont rapporté avoir des origines ethniques Autochtones (qu'elles soient partielles ou non) ou qui ont indiqué être des Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*, ou les deux, à la question portant sur l'ascendance Autochtone. Lors du recensement de 1996, une nouvelle question avait été ajoutée, dans laquelle on demandait aux répondants de façon plus explicite si leur identité était autochtone, c'est-à-dire s'ils faisaient partie de l'un des trois groupes autochtones reconnus en vertu de la Constitution du Canada, soit Indiens (de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits. Selon la nouvelle définition, les répondants sont considérés comme des Autochtones s'ils indiquent avoir l'identité Autochtone ou le statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

En 1996, à l'échelle nationale, environ 1,1 million de personnes ont déclaré une ascendance Autochtone à la question du recensement portant sur les origines ethniques, que ce soit dans une réponse simple ou dans une réponse multiple. Toutefois, seulement 800 000 personnes ont indiqué qu'elles s'identifiaient à un groupe Autochtone. Après la diffusion des résultats du recensement de 1996, le ministère du Développement des ressources humaines a commandé une analyse des caractéristiques des 300 000 personnes recensées ayant rapporté des origines Autochtones (partielles) sans pour autant déclarer l'identité Autochtone.

Statistique Canada a signalé que le profil des membres de ce groupe, qui vivent surtout en dehors des provinces des Prairies et, plus particulièrement, dans les grands centres urbains comme Vancouver, Toronto et Montréal, différait considérablement de celui des 800 000 membres de la population ayant déclaré l'identité Autochtone. En fait, ces personnes sont non seulement dans une meilleure position sur les plans des études, de l'emploi et du revenu que la population d'identité Autochtone, mais leur situation est également meilleure que celle du Canadien moyen[18].

Les personnes de ce groupe avaient été dénombrées lors du recensement de la population Autochtone de 1991 et ceux des années précédentes et, souvent, elles avaient été classées dans la catégorie des « Indiens non inscrits », bien qu'elles ne se soient pas identifiées comme tels. Ce genre de classement a faussé les résultats du recensement et a laissé les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques sous l'impression que les Autochtones étaient en moyenne plus instruits, plus aptes à se trouver un emploi et mieux nantis qu'ils ne le sont en réalité.

Lors du recensement de 1996, 19 095 personnes du Manitoba ont rapporté une ascendance Autochtone sans pour autant déclarer l'identité Autochtone. Dans 95 % des cas, elles ont déclaré une ascendance Autochtone dans une réponse multiple et, dans 5 % des cas, elles ont déclaré être des Métis ou des Indiens d'Amérique du Nord dans une réponse simple. Toutefois, en utilisant les deux définitions, la différence entre le décompte des Autochtones du Manitoba n'est plus que de 13 000 plutôt que de 19 000[19].

On a bien pris soin d'exclure de la population Autochtone les groupes qui n'avaient pas, selon la définition de Statistique Canada, l'identité Autochtone. Cependant, il y a un autre aspect sur lequel on s'est à peine penché. Le recours à la question portant sur les origines ethniques semble avoir entraîné l'exclusion, de dénombrements Autochtones antérieurs, d'un groupe important de personnes qui n'étaient pas inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens*, mais qui déclaraient être des Métis ou des Indiens de l'Amérique du Nord.

Ce problème est sans doute attribuable à la très grande « complexité » de la question portant sur les origines ethniques ainsi qu'aux différentes manières dont les répondants peuvent interpréter la question lorsqu'ils remplissent le questionnaire du recensement. Peut-être fournissent-ils une réponse unique en ce qui a trait aux origines, alors qu'une réponse multiple serait plus appropriée, ou peut-être la question portant sur les origines ethniques est tout simplement trop floue pour les personnes ayant une ascendance mixte ou dont les familles sont multi-ethniques. Statistique Canada, jugeant de toute évidence que la question n'était pas assez claire, en a changé la formulation à chacun des quatre derniers recensements.

Au Manitoba, environ 45 000 personnes ont déclaré l'identité métisse en 1996 (dont des Indiens inscrits). À la question portant sur les origines ethniques, la plupart d'entre elles ont déclaré l'identité métisse, soit en tant que réponse unique ou élément d'une réponse multiple. Toutefois, environ 40 % d'entre elles ont fourni une réponse unique à la question portant sur les origines ethniques et, dans 6 070 ou 13 % des cas, la seule réponse fournie était une identité autre que celle de « métisse »[20]. Selon les définitions utilisées par Statistique Canada lors des recensements antérieurs à 1996, ces 6 070 personnes qui ont déclaré l'identité métisse n'auraient pas été dénombrées à titre de Métis.

De ces personnes, 2 985 vivaient à Winnipeg alors que les 3 085 autres vivaient à l'extérieur de la ville. En 1996, 1 860 personnes avaient déclaré être « Canadiens » en tant que seule réponse à la question portant sur les origines ethniques. Personne ne sait au juste comment il faut interpréter la réponse « Canadiens », quoique dans les recensements antérieurs ces répondants n'auraient de toute façon pas été classés dans la catégorie des Métis, ni même dans celle des Autochtones d'ailleurs, même s'ils avaient fourni une réponse identique. De la même façon, 1 020 des répondants qui ont déclaré l'identité métisse ont indiqué « Français » en tant que seule réponse contre 615 ayant indiqué « Anglais ». Ces personnes non plus n'auraient pas été considérées comme étant des Métis ou des Autochtones dans les recensements antérieurs, quelle que soit leur ascendance réelle[21].

Par ailleurs, 2 155 répondants ayant déclaré l'identité métisse ont indiqué « Indien d'Amérique du Nord » comme unique réponse; bon nombre de ces répondants venaient du Nord, mais 880 d'entre eux étaient de Winnipeg. Dans les recensements antérieurs, ces personnes auraient été classées dans la catégorie des Indiens inscrits ou des Indiens non inscrits et non pas dans celle des Métis.

Bref, la modification du libellé de la question utilisée en 1996 pour le dénombrement des Autochtones, qui fait maintenant mention de l'identité plutôt que de l'ascendance, n'a pas seulement entraîné l'exclusion d'un nombre important de personnes auparavant considérées comme des Autochtones. Elle a également permis d'inclure pour la première fois un grand nombre de personnes qui n'étaient pas comprises dans cette catégorie lors des recensements antérieurs ou qui étaient classées dans le mauvais groupe, dont des Indiens non inscrits ainsi que des Métis.

La population définie par le recensement de 1996 regroupait les personnes qui se considéraient comme étant des Autochtones alors que, lors des recensements antérieurs, ce sont les personnes que Statistique Canada considérait comme étant des Autochtones qui la définissaient. La population Autochtone dénombrée lors du recensement de 1991 et celle recensée en 1996 sont, dans une large mesure, deux populations différentes, avec près de 25 000 répondants du Manitoba qui ont été classifiés différemment, passant de la catégorie des Autochtones à celle des non-Autochtones, et vice versa.

LANGUES AUTOCHTONES AU MANITOBA[22]

Bien que les langues Autochtones soient principalement utilisées par les aînés et que les jeunes les parlent plus rarement, elles continuent d'avoir de l'importance. Toutefois, la langue maternelle (la première langue apprise et encore comprise) et la langue parlée à la maison (langue parlée le plus souvent à la maison) peuvent varier d'un groupe Autochtone à l'autre ainsi que d'une région à l'autre du Manitoba.

L'anglais est la langue maternelle de la plupart des Autochtones du Manitoba (65 %), suivi par le cri (18 %), l'ojibway (8 %) et le français (4 %). Les langues le plus souvent parlées à la maison sont l'anglais (76 %), le cri (13 %) et l'ojibway (4 %).

L'anglais est la langue maternelle de 55 % des personnes qui se sont identifiées en tant qu'Indiens de l'Amérique du Nord, et c'est la langue parlée à la maison par 66 % d'entre elles. Le cri est la langue maternelle de 28 % des Autochtones faisant partie de cette catégorie et la langue parlée à la maison par 20 % d'entre eux.

On dénote une distinction marquée pour ce qui est de l'utilisation de la langue entre les Indiens de l'Amérique du Nord qui vivent dans le Nord et ceux qui vivent dans le Sud. Dans le Nord, le cri est la langue maternelle des 20 255 personnes recensées, soit un peu moins de 50 % de la population alors que pour 17 900 des répondants, l'anglais est la langue maternelle. Cependant, l'anglais est un peu plus susceptible d'être la langue parlée à la maison que toute autre langue Autochtone - 21 390 personnes utilisent l'anglais contre 15 770 parlant le cri, 2 260 parlant l'ojibway et 1 140 parlant une autre langue Autochtone (p. ex., le déné).

Par comparaison, l'anglais est la langue maternelle de plus de 75 % de la population de toutes les régions du Sud et la langue parlée à la maison par environ 90 % de la population Autochtone du Sud du Manitoba. L'ojibway est, après l'anglais, la langue la plus couramment utilisée, sauf à Winnipeg où le cri est la langue la plus souvent parlée à la maison (550 personnes parlent le cri contre 375 qui parlent l'ojibway). L'anglais est la langue parlée à la maison par 95 % des Indiens de l'Amérique du Nord vivant à Winnipeg.

Des données témoignant de la vitalité des langues Autochtones dans les réserves ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations du Manitoba effectuée en 1998. Cinquante-cinq pourcent (55 %) des répondants, dont la plupart étaient âgés de 25 à 44 ans, ont indiqué qu'ils préféraient utiliser une langue Autochtone dans leurs conversations de tous les jours. Soixante-quatorze pourcent (74 %) d'entre eux estimaient que des progrès avaient été réalisés au cours des dernières années en ce qui a trait à la promotion des langues Autochtones.

Il faut reconnaître que le nombre de personnes capables de comprendre les langues Autochtones est supérieur au nombre de personnes capables de tenir une conversation dans l'une de ces langues ou de parler une langue Autochtone à la maison. Par conséquent, la demande pour des programmes de langues Autochtones est sûrement supérieure à ce que pourraient laisser entendre les statistiques sur la langue maternelle et la langue parlée à la maison. Par exemple, l'Enquête auprès des peuples Autochtones menée en 1991 a permis de révéler que 60 % des Métis capables de parler une langue Autochtone regardaient les programmes de télévision en langues Autochtones. Il faut cependant ajouter que « 32 % des Métis qui n'en étaient pas capables les regardaient aussi[23] ». Il ne fait aucun doute que cela vaut encore plus pour les Autochtones faisant partie de la catégorie des Indiens de l'Amérique du Nord.

L'anglais est la langue maternelle de 83 % des Métis du Manitoba et c'est la langue parlée à la maison par 94 % d'entre eux. Après l'anglais, c'est le français qui a été le plus souvent indiqué comme étant la langue maternelle, soit par 11 % des répondants alors que seulement 3,5 % d'entre eux (ou 1 600 personnes) ont indiqué qu'il s'agissait de la langue la plus couramment parlée à la maison. Quatre pourcent (4 %) des Métis interrogés ont indiqué que leur langue maternelle était le cri ou l'ojibway, alors que moins de 2 % d'entre eux ont indiqué l'une de ces langues comme étant la langue parlée à la maison. Un très petit nombre de Métis ont indiqué le michif comme étant leur langue maternelle ou la langue parlée à la maison. Toutefois, certains spécialistes des langues soutiennent que les Métis indiquant le français ou le cri parlent en fait des variantes ou des dialectes de la langue michif.

Bien que l'anglais soit la langue la plus couramment parlée par les Métis du Manitoba, l'utilisation de cette langue varie selon les régions. D'un côté, 21 890 (ou 97 %) des Métis vivant à Winnipeg parlent anglais à la maison, comparativement à 610 parlant français et seulement 100 parlant une autre langue. Le français est parlé plus couramment dans la région du Sud-Est de la province, à l'extérieur de Winnipeg; c'est la langue maternelle de 39 % des Métis (1 335) et la langue parlée à la maison par 18 % d'entre eux (625). Ailleurs dans la province, c'est à peine si l'on parle français. Dans la région d'Entre-les-lacs, 185 Métis parlent français à la maison, soit 140 dans la région du Nord et de l'Est, 35 dans la région des Parcs et 10 seulement, dans la région du Nord. Dans le Nord du Manitoba, 690 Métis parlent une langue Autochtone à la maison.

RÉPARTITION SELON L'ÂGE AU MANITOBA

Au Manitoba, la population Autochtone est beaucoup plus jeune que l'ensemble de la population. D'une part, 37,7 % des Autochtones sont âgés de moins de 15 ans, comparativement à 20,1 % seulement de la population non autochtone, et 64,5 % d'entre eux sont âgés de moins de 30 ans, par rapport à 40 % de la population non autochtone. D'autre part, seulement 3,3 % des Autochtones sont âgés de 65 et plus, comparativement à 14,2 % des non autochtones.

La répartition des populations Autochtones selon l'âge a des répercussions importantes sur la demande de certains services sociaux, tant à l'heure actuelle que dans l'avenir. Ce qui est très évident, c'est que près d'un tiers des Autochtones font partie de la population d'âge scolaire qui fréquente le primaire ou le secondaire, par rapport à moins d'un cinquième des non autochtones. Il risque d'y avoir également une demande accrue en matière d'études postsecondaires et de formation professionnelle, demande qui augmentera considérablement compte tenu de l'importante cohorte de jeunes Autochtones âgés de 0 à 14 ans qui feront partie de la population en âge de travailler à plus ou moins brève échéance. Enfin, le marché du travail devra absorber un nombre croissant de jeunes Autochtones au cours des prochaines décennies, faute de quoi les institutions sociales devront en subir les conséquences.

Les Autochtones comptent pour 11,7 % des jeunes Manitobains de tous les groupes d'âge et représentent 20 % des enfants âgés de 0 à 14 ans. Dans de nombreux districts scolaires de la région du Nord et dans plusieurs zones de recrutement du centre de Winnipeg, la majorité des enfants d'âge scolaire sont des Autochtones, et ce, même dans les régions où les Autochtones sont minoritaires.

Environ 40 % des Autochtones d'âge scolaire vivent dans les réserves relevant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les programmes d'enseignement des 60 % qui restent sont subventionnés à l'échelle provinciale et municipale. Environ la moitié des enfants Autochtones d'âge scolaire vivant hors réserve ou dans les régions urbaines sont des Indiens inscrits alors que l'autre

moitié regroupe des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits.

Comme un cinquième des jeunes Manitobains âgés de 0 à 14 ans en 1996 étaient des Autochtones, il s'ensuit que de toutes les personnes qui seront en âge de travailler entre 2000 et 2015, une sur cinq fera partie de la population Autochtone. Ce pourcentage augmentera chaque année. Selon certaines estimations, cette proportion pourrait même atteindre une personne sur trois ou quatre d'ici 2015.

Répartition selon l'âge de la population non autochtone du Manitoba en 1996

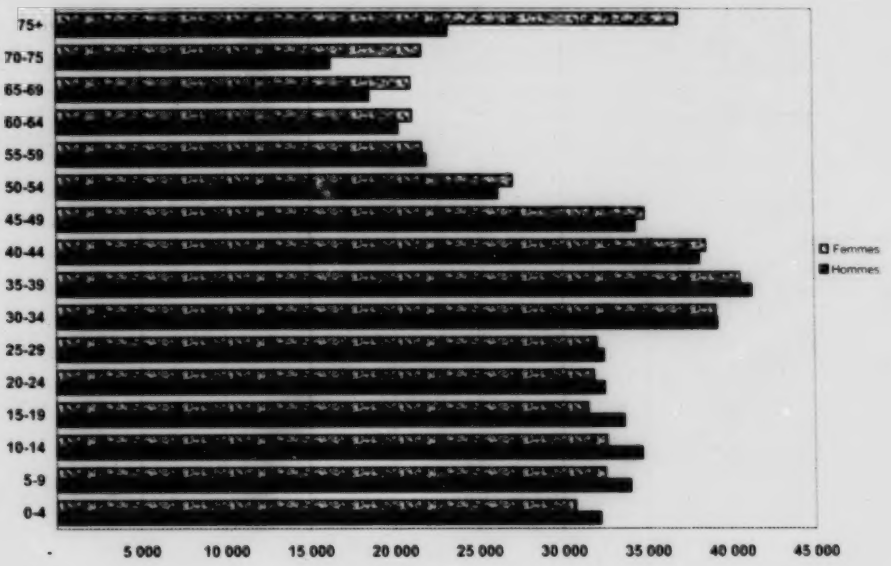

Répartition selon l'âge de la population Autochtone du Manitoba en 1996

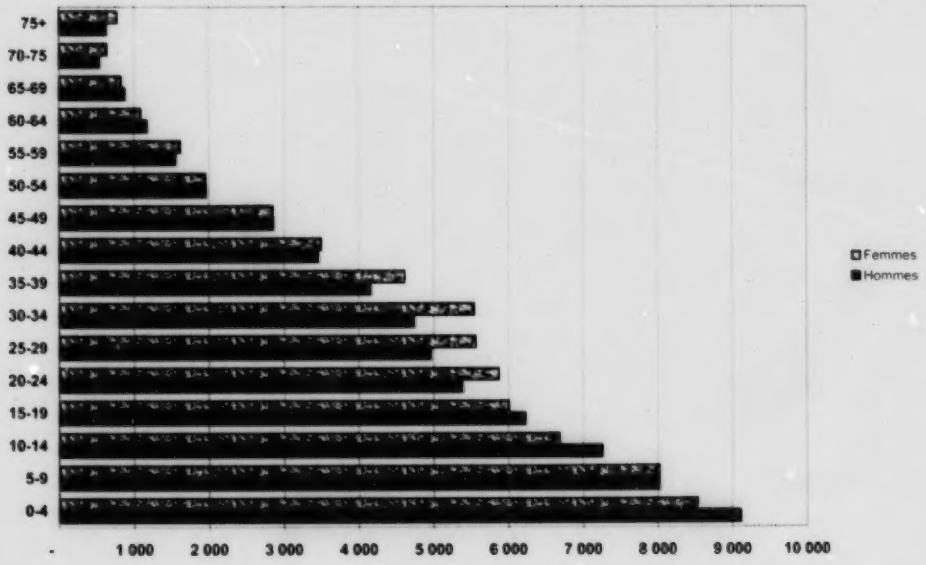

La structure de la population Autochtone selon l'âge a de nombreux effets indépendants qui ont une certaine importance sur les conditions socio-économiques des Autochtones. Seulement 32 % d'entre eux vivent leurs années les mieux rémunérées (de 30 à 65 ans), comparativement à 46 % de la population non autochtone. Les enfants âgés de 0 à 14 ans dont les Autochtones ont la charge surpassent ces derniers en nombre alors que les non Autochtones sont plus nombreux que leurs enfants à charge faisant partie du même groupe d'âge, et ce, dans une proportion supérieure à deux contre un. Le fait que les familles Autochtones soient plus nombreuses signifie que même si les perspectives d'emploi et les revenus des travailleurs Autochtones étaient équivalents à ceux des travailleurs non autochtones, leur niveau de vie demeurerait inférieur et ils auraient davantage de problèmes d'entassement.

Il existe des différences entre les divers groupes Autochtones en ce qui a trait à la structure selon l'âge. Parmi les répondants ayant déclaré l'identité métisse, 31,3 % sont âgés de 0 à 14 ans, comparativement à 40,7 % des Indiens inscrits et à 41,9 % des Indiens non inscrits. De même, le nombre de Métis faisant partie du groupe d'âge de 30 à 65 ans est de beaucoup supérieur, soit 37,5 % des Métis contre 29,7 % des Indiens inscrits et 27,9 % des Indiens non inscrits. Sur le plan de la répartition selon l'âge, comme c'est le cas pour bien d'autres caractéristiques socio-économiques, la situation des Métis se trouve à mi-chemin entre celle des Indiens inscrits et celle des non autochtones.

Il y a une légère différence en ce qui a trait à structure en fonction de l'âge, selon que les populations Autochtones vivent dans les réserves ou à l'extérieur des réserves. Dans les deux cas, 40,7 % de la population fait partie du groupe d'âge de 0 à 14 ans. Un nombre légèrement plus élevé d'Autochtones vivant hors-réserve sont âgés de 30 à 65 ans et, par conséquent, le nombre de personnes faisant partie des groupes d'âge de 15 à 29 ans et de 65 et plus est légèrement moins élevé. Les différences ne découlent pas tant du nombre de personnes en âge de travailler qui se cherchent un emploi à l'extérieur des réserves qu'elles ne tiennent du nombre disproportionné de femmes adultes vivant à l'extérieur des réserves. De plus, 27,2 % des Indiennes inscrites vivant hors-réserve sont âgées de 30 à 49 ans, contre 21,4 % des Indiennes inscrites vivant dans les réserves faisant partie du même groupe d'âge. Le proportion d'hommes de ce groupe d'âge vivant dans les réserves et en dehors des réserves est identique.

TAUX DE FÉCONDITÉ ET DE NATALITÉ AU MANITOBA

On entend souvent dire que les Autochtones connaissent actuellement un « baby-boom » semblable à l'explosion démographique de l'après-guerre. Ce n'est pas vrai du tout. Le « baby-boom » de l'après-guerre a été marqué par une hausse soutenue des taux de fécondité (nombre de naissances par femme) après l'effondrement de la natalité lors de la Crise de 1929 et de la Deuxième Guerre mondiale. Cette situation ayant provoqué une véritable explosion démographique, le nombre de personnes nées entre 1946 et 1964 dépassait largement les cohortes des personnes plus âgées et plus jeunes qu'elles. En raison de leur nombre, les « baby-boomers » ont lancé les nouvelles tendances et les nouvelles modes de leur génération. Sur le plan démographique, ils se sont notamment distingués en ayant un nombre relativement faible d'enfants, ce qui a donné lieu à un effondrement de la natalité au cours des décennies subséquentes.

Par comparaison, l'actuelle « explosion de naissances » chez les Autochtones se produit dans un contexte marqué par un taux de fécondité fortement à la baisse chez les femmes Autochtones. Selon des analyses récentes des tendances historiques effectuées à partir des données du Registre des Indiens[24], le taux de fécondité national moyen des femmes des Premières nations est passé de cinq virgule sept naissances par femme en 1970 à quatre virgule un en 1975, puis à trois

virgule quatre en 1980, à trois virgule deux en 1985, à deux virgule sept en 1990 et, enfin, à deux virgule cinquante-cinq en 1995.

Le taux de fécondité des Indiennes inscrites demeure 50 % plus élevé que pour l'ensemble de la population (un virgule huit naissance par femme) et la baisse du taux de fécondité a été largement compensée par les hausses du nombre de jeunes femmes en âge d'avoir des enfants. Cette situation n'a pas donné lieu a une explosion démographique, mais a simplement réussi à stabiliser le taux de natalité (nombre de naissances enregistrées en une année pour 1 000 femmes en âge de procréer) à un niveau deux fois plus élevé que celui des femmes non autochtones. En raison du nombre important de jeunes enfants qui seront sous peu dans leurs années les plus fécondes, le taux de natalité chez les Autochtones demeurera extrêmement élevé au Manitoba au cours des prochaines décennies, et ce, malgré la baisse du taux de fécondité.

À l'échelle nationale, les trois provinces des Prairies enregistrent les taux de fécondité les plus élevés chez les femmes des Premières nations. Cette hausse de la fécondité, combinée à une population généralement plus jeune, signifie que les taux de fécondité des Indiennes inscrites vivant dans les Prairies demeureront largement au-dessus de la moyenne nationale et que la proportion des membres des Premières nations dans les provinces des Prairies continuera d'augmenter. Par ailleurs, l'accroissement de la population Autochtone globale sera ralentie par la baisse du taux de natalité chez les Métis, dont les populations sont également concentrées dans les provinces des Prairies.

GROSSESSE CHEZ LES ADOLESCENTES

Au Canada, c'est le Manitoba qui affiche le taux le plus élevé de grossesse chez les adolescentes. Cependant, ce taux varie considérablement au sein de la province et est largement supérieur à la moyenne chez les Indiennes inscrites et les Métisses. Au Manitoba, 45 % des jeunes mères célibataires sont des Autochtones, dans une proportion aussi élevée que 75 % dans le Nord, dans la région du Nord du Manitoba/Thompson, et que 70 % dans le centre de Winnipeg[25].

ACCOUCHEMENTS CHEZ LES ADOLESCENTES DU MANITOBA DE 1980 A 1994

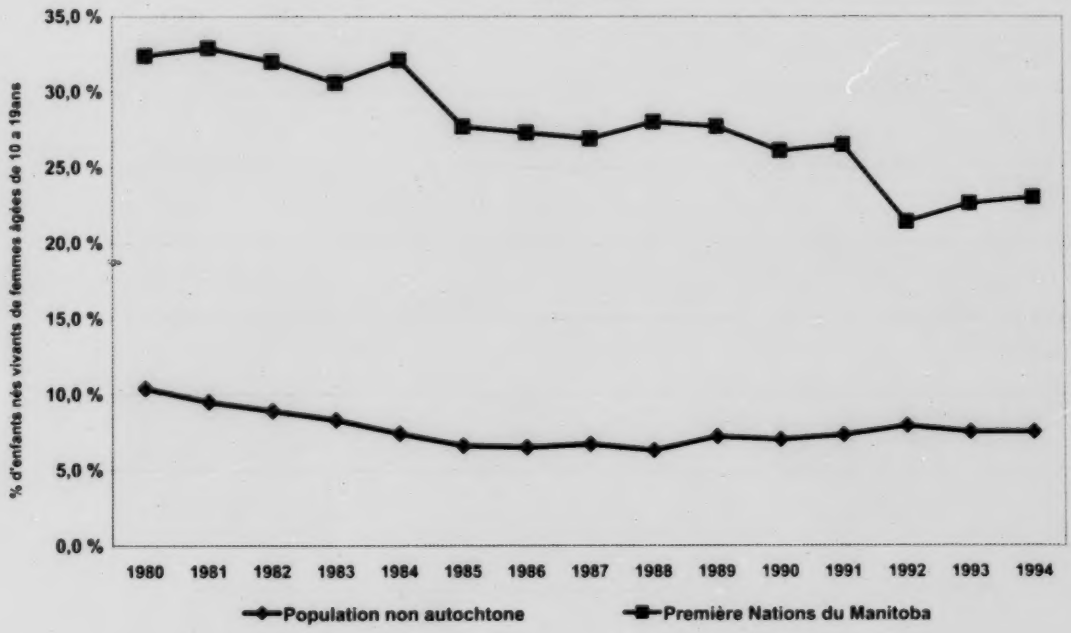

De 1980 à 1994, pour les Indiennes inscrites du Manitoba à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, le taux d'enfants nés de mères adolescentes à de 32,4 % à 23 %. Le taux d'accouchement chez les adolescentes qui ne sont pas membres des Premières nations a également baissé de 10,4 % à sept virgule cinq pourcent. Ainsi, l'écart n'a pas été réduit de façon significative et le taux de natalité chez les adolescentes des Premières nations demeure trois fois plus élevé que chez les adolescentes de la population non autochtone. C'est cela, plus que tout autre chose, qui explique comment le taux de natalité peut demeurer à un niveau très élevé alors qu'il y a une forte baisse de la fertilité chez les femmes des Premières nations. Du point de vue de l'âge, l'écart entre les générations est moins marqué chez les Autochtones.

Des adolescentes âgées de moins de 20 ans sont à l'origine de 23 % des naissances survenues dans la population des Premières nations entre 1990 et 1994, et 90 % d'entre elles étaient des mères célibataires. Le ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba estime qu'environ 90 % des adolescentes qui mènent leur grossesse à terme gardent leur enfant. Par conséquent, presque 20 % des enfants des Premières nations sont actuellement sous la garde de mères célibataires âgées de moins de 20 ans.

Les adolescentes qui ont des enfants viennent en général de groupes sociaux à faible revenu. L'Enquête sur la santé en Ontario a permis de révéler que 18 % des jeunes femmes âgées de 16 à 19 ans venant d'une famille à faible revenu ont eu une grossesse au cours des cinq dernières, comparativement à quatre pourcent des jeunes femmes issues de familles à revenu élevé. Le Conseil canadien de développement social résume la situation en ces termes :

> Les adolescentes qui enfantent au cours de leur adolescence posent un risque important pour leur enfant et risquent de compromettre leurs propres chances dans la vie. Souvent, elles n'ont pas les ressources nécessaires - particulièrement sur le plan financier - pour procurer à leurs enfants un environnement sûr et stable. En outre, une adolescente qui donne naissance à un enfant compromet son propre développement. Souvent, elles devront abandonner l'école pour prendre soin de leur enfant, ce qui limite leurs débouchés sur le marché du travail. [...] Les mères adolescentes pauvres ont des enfants pauvres, et le cycle se perpétue.

CHAPITRE DEUX : LA SANTÉ

La prestation de la plupart des services offerts dans les réserves relève du gouvernement fédéral bien que, de plus en plus, ces services soient assurés par les bandes. Un éventail de services et de programmes sont financés par le gouvernement fédéral dans les domaines des services à l'enfant et à la famille, du logement, des soins de santé, de l'éducation, du maintien de l'ordre, de la protection contre l'incendie, des loisirs, de la prévention de l'alcoolisme et des toxicomanies, et des soins aux personnes âgées. Le gouvernement fédéral offre également du financement pour l'infrastructure municipale, notamment les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement des eaux usées, les bâtiments d'administration et les centres de loisirs. Le gouvernement fédéral fournit également des fonds pour les programmes d'aide aux études postsecondaires et les garanties supplémentaires pour soins de santé dans le cadre du Programme des services de santé non assurés (SSNA) visant les Indiens inscrits, y compris ceux vivant à l'extérieur des réserves. Les Métis et les Indiens non inscrits ne sont pas admissibles à ce programme.

Les Autochtones bénéficient des services de santé offerts par le gouvernement du Manitoba au même titre que les autres citoyens de la province.

La Direction générale des services médicaux de Santé Canada administre les programmes de santé visant les Indiens inscrits et maintient à jour une base de données qui, au Manitoba, contient des renseignements sur les Indiens vivant dans les réserves et hors-réserve. Cette base de données, combinée au Registre des Indiens tenu par le ministère des Affaires indiennes et de Nord canadien, contient une mine de renseignements pouvant servir à la recherche sur des questions relatives à la santé des Premières nations. Par contre, très peu de recherches ont été effectuées en fonction de données sur les questions relatives à la santé des autres groupes Autochtones du Manitoba, dont les Métis et les Indiens non inscrits.

MORTALITÉ

Les Autochtones ont toujours une espérance de vie inférieure à celle de l'ensemble de la population canadienne, soit de 8 ans pour les hommes et de 6,7 ans pour les femmes. Cet écart varie beaucoup d'un groupe Autochtone à l'autre. Il est de plus de 10 ans dans les réserves et de moins de deux ans parmi les groupes Autochtones des régions urbaines. En 1990, l'espérance de vie à la naissance des Autochtones vivant dans les réserves était de 62 ans pour les hommes et de 69,6 ans pour les femmes. L'espérance de vie des Indiens inscrits vivant dans les régions urbaines est de 72 ans pour les hommes et de 79 ans pour les femmes, contre 73,9 ans et 80,7 ans respectivement au sein de la population générale.

Le taux de mortalité chez les Premières nations est inférieur à celui de la population non Autochtone, et ce, depuis au moins vingt ans. Cet écart est attribuable à la structure selon l'âge chez les Premières nations où la population est plus jeune. Le risque de mortalité augmente habituellement avec l'âge. Seulement 19 % des membres des Premières nations sont âgés de 40 et plus, comparativement à 44 % chez la population non autochtone. Pour les personnes de 65 ans et plus, les taux de mortalité se situent à 3 % et à 14 % respectivement pour les Indiens inscrits et les non autochtones.

Par conséquent, il faut utiliser un taux de mortalité normalisé selon l'âge pour établir des comparaisons concluantes entre la population des Premières nations et les autres populations :

En 1993, le taux de mortalité [à l'échelle nationale] chez les Indiens, normalisé pour l'âge d'après la population canadienne de 1991, était de 10,8 décès pour 1 000 habitants, soit 1,6 fois le taux canadien de 6,9 pour 1 000 [...]. En 1979, la différence était d'une fois et demie. [...] Alors que le taux enregistré dans la population canadienne est en constante régression, le taux applicable à la population indienne a fluctué d'une année à l'autre, d'où la difficulté d'interpréter les tendances. Il est cependant évident que l'écart entre les taux de mortalité dans ces deux populations ne se resserre pas[1].

Le risque relatif de mortalité pour les membres des Premières nations varie selon le groupe d'âge. C'est chez les enfants âgés de 1 à 4 ans que les plus grandes disparités existent. En effet, en 1993, le taux de mortalité dans ce groupe d'âge chez les Premières nations était quatre fois supérieur à la moyenne nationale, suivi des groupes de 15 à 39 ans (trois fois) et de 5 à 15 ans (deux fois et demi). De façon générale, le risque de mortalité relatif diminue avec l'âge jusqu'à l'âge de 65 ans et plus, où le niveau de risque approche celui des non autochtones. Ce groupe d'âge compte un nombre relativement restreint d'Autochtones.

MORTALITÉ INFANTILE

Le taux de mortalité infantile est souvent subdivisé en deux catégories, ce qui permet de couvrir des périodes de temps plus courtes, soit le taux de mortalité néonatale (de la naissance à 28 jours) et le taux de mortalité post-néonatale (de 28 jours à un an). Selon Santé Canada :

De manière générale, les taux de mortalité néonatale rendent compte de l'accès aux soins et de la qualité des soins de santé ainsi que d'événements qui surviennent pendant la période prénatale, l'accouchement et la période qui suit immédiatement l'accouchement. Quant aux taux de mortalité post-néonatale, ils sont généralement plus tributaires de facteurs socio-économiques et environnementaux susceptibles d'influer sur la survie dans la population infantile[2].

À l'échelle nationale, le taux de mortalité néonatale chez les membres des Premières nations a chuté de façon considérable depuis 1979 et se rapproche maintenant de la moyenne nationale. Malgré une légère amélioration, le taux de mortalité post-néonatale est pour sa part demeuré presque trois fois supérieur à la moyenne nationale.

Taux nationaux de mortalité infantile de 1979 a 1993: population Canadienne et population des Premières Nations

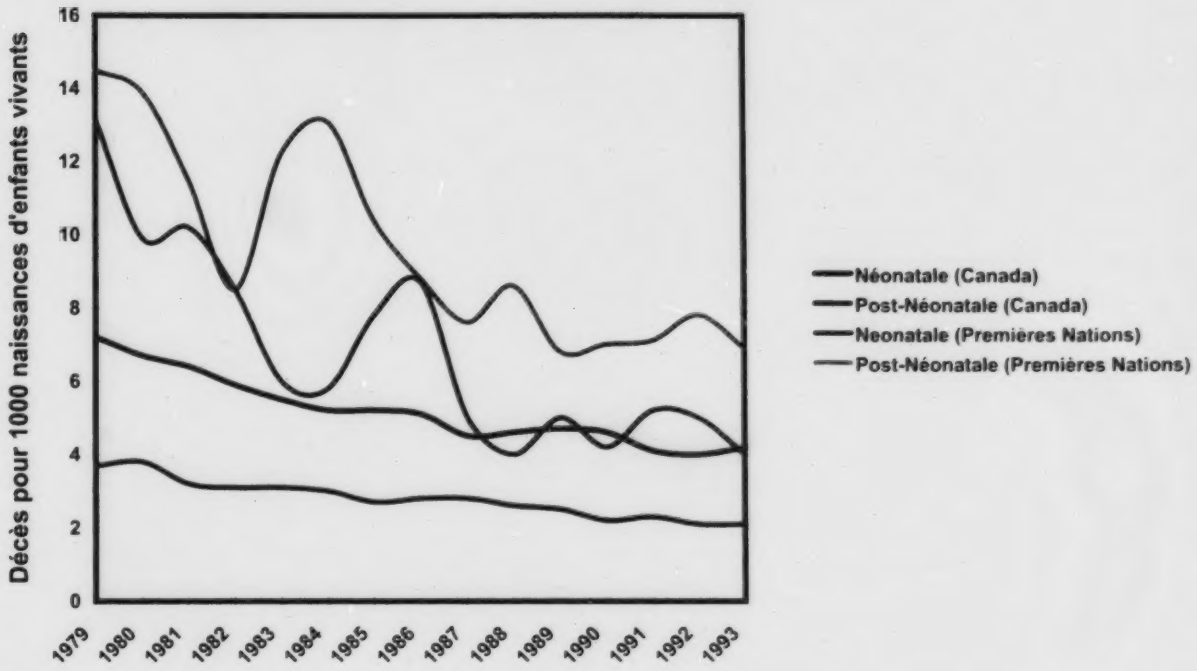

Fait révélateur, le taux de mortalité post-néonatale pour la population canadienne en général est inférieur au taux de mortalité néonatale, ce qui signifie que la plupart des décès d'enfants se produisent pendant la période de 28 jours suivant la naissance. Dans le cas des Premières nations, la majorité des décès d'enfants surviennent après 28 jours, alors que la mère et l'enfant ont quitté l'hôpital en région urbaine pour retourner dans leur foyer, au sein de leur collectivité. On ignore dans quelle mesure le taux de mortalité infantile après 28 jours est attribuable à l'accès limité aux services de santé dans les collectivités souvent isolées ou aux conditions de vie au foyer.

BLESSURES ET EMPOISONNEMENTS

À l'échelle nationale, les principales causes de décès chez les membres des Premières nations de 1991 à 1993 étaient les blessures et les empoisonnements (154 décès par année pour 100 000 personnes), les maladies de l'appareil circulatoire (135), le cancer (76) et les maladies respiratoires (43). Les maladies du cœur et le cancer, en particulier, sont associés au vieillissement. Toutefois, les blessures et les empoisonnements sont de loin les principales causes de décès chez les membres des Premières nations âgés d'un an à 45 ans. Le nombre de décès imputables aux blessures et aux empoisonnements au sein de cette population est de trios virgule huit fois supérieur à la moyenne nationale, une situation qui n'a guère évolué depuis le milieu des années 1980.

La catégorie médicale « blessures et empoissonnements » regroupe essentiellement toutes les causes de décès autres que les maladies. À l'échelle nationale, les blessures et les empoisonnements comptaient pour 55 % des 25 795 années potentielles de vie perdues (APVP)[3] en 1993, au sein de la population des Premières nations. De façon générale, plus on va vers l'Ouest, plus le taux global de blessures et d'empoisonnements chez les membres des Premières nations

augmente. Donc, il est proportionnellement plus élevé en Ontario qu'au Québec, au Manitoba qu'en Ontario, en Saskatchewan qu'au Manitoba, en Alberta qu'en Saskatchewan, et en Colombie-Britannique qu'en Alberta.

Au Manitoba, les accidents d'automobile et les suicides sont les principales causes de décès attribuables aux blessures ou aux empoisonnements, tout comme dans les autres provinces d'ailleurs. D'autres causes de décès font également partie de cette catégorie, notamment les empoisonnements accidentels et les surdoses, les noyades, les incendies, les homicides et « autres » (p. ex., suffocations, irradiations, chutes, blessures par balle, accidents industriels et écrasements d'avions).

En ne tenant pas compte dans notre analyse des décès non classifiés de la catégorie « autres », le nombre de décès chez les membres des Premières nations imputables aux accidents d'automobile ou aux suicides, quoique ceux-ci constituent les principales causes de décès au Manitoba, est relativement moins élevé que celui de bien d'autres régions relevant de Santé Canada. De façon générale, les accidents d'automobile sont la principale cause de décès à l'ouest du Manitoba et les suicides sont plus fréquents à l'est de cette province. Par ailleurs, les décès attribuables aux empoisonnements accidentels et aux surdoses ne surviennent de façon significative qu'en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires.

Au Manitoba, le taux d'homicides au sein des Premières nations entre 1989 et 1993 était deux fois plus élevé que la moyenne nationale et largement supérieur à celui de toute autre région, dont la Saskatchewan, au deuxième rang, qui venait loin derrière. Le taux de décès imputables aux noyades était également très élevé au Manitoba, devancé seulement par l'Ontario. Ce taux élevé peut s'expliquer par la situation géographique de la province, mais le taux d'homicides, qui est particulièrement frappant, ne s'explique pas aussi aisément.

Selon une étude effectuée en 1998 par le *Winnipeg Free Press*, 518 homicides ont été commis au Manitoba entre 1992 et 1996, et au moins 60 % des victimes étaient des Autochtones; 73 % d'entre elles vivaient dans les régions rurales du Manitoba. On estime que les risques d'être victimes d'un homicide sont 30 fois plus élevés pour les Autochtones du Manitoba que pour la population dans son ensemble.

POURCENTAGE DES DÉCÈS ATTRIBUABLES AUX BLESSURES ET AUX EMPOISONNEMENTS : INDIENS INSCRITS (1989-1993)

	Atlantique	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	Pacifique	Yukon
Accident d'Automobile	28	33	28	31	34	37	36	29
Suicide	44	35	31	27	29	29	25	21
Emp./Surdose	3	5	5	6	6	15	17	35
Noyade	7	14	19	14	6	5	8	4
Homicide	11	4	6	18	13	9	8	2
Incendie	7	8	11	6	11	6	6	8

Tire d'un document publié par Santé Canada intitulé <<Tendances Relatives aux taux de Mortalité des Premières Nations>>, p.56

À l'échelle nationale, les décès attribuables aux blessures et aux empoisonnements chez les Indiens inscrits sont au moins deux fois nombreux chez les hommes que chez les femmes (1 367 décès contre 579 entre 1991 et 1993). Le suicide est à l'origine de 26 % de ces décès chez les hommes par rapport à 21 % chez les femmes, ce qui signifie que le taux de suicide chez les hommes est trois fois plus élevé que chez les femmes. Les taux de mortalité associés aux traumatismes et aux empoisonnements sont beaucoup élevés chez les hommes, sauf en ce qui concerne les empoisonnements accidentels et les surdoses où ils sont à peu près équivalents pour les deux sexes.

Toutefois, Santé Canada signale chez les membres des Premières nations un fléchissement des taux de mortalité associés aux traumatismes et aux empoisonnements. « Il [facteur du fléchissement] explique plus de 60 % de tous les décès évités en 1989-1993, lorsque l'on compare [ces taux] à ceux de 1979-1983 ». Fait guère étonnant, le groupe d'âge des 25 à 44 ans est celui dans lequel on a évité le plus grand nombre de décès. [...]. Le suicide et les overdoses sont les seules causes de mortalité imputables aux traumatismes et aux empoisonnements où l'on n'ait pas observé d'amélioration marquée [...][4] ».

Décès attribuables aux blessures et aux empoisonnements : Premières nations du Manitoba (1989-1993)

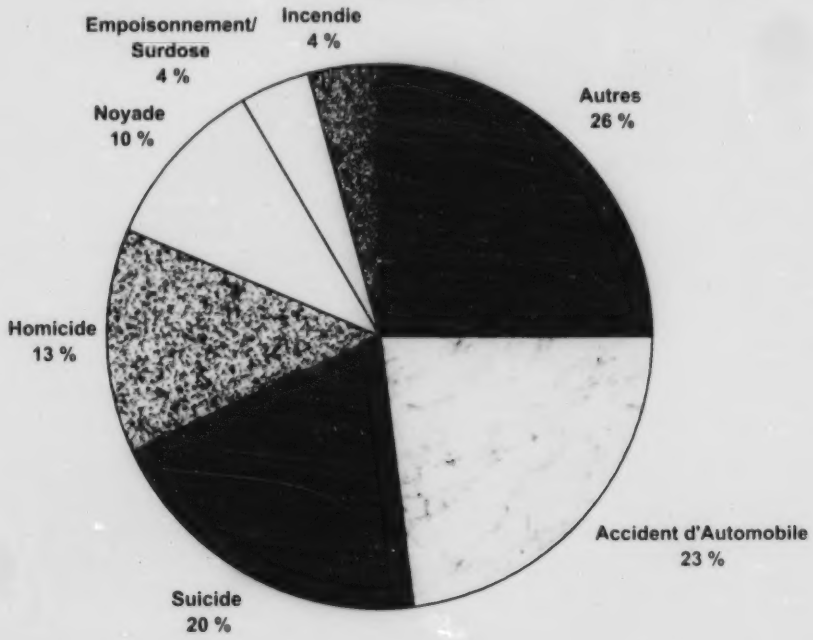

SUICIDE

Le taux national de suicide chez les membres des Premières nations est demeuré sensiblement le même depuis 1980. Les écarts entre les taux de suicide au sein de la population Autochtone et de la population non autochtone sont plus importants que pour toute autre cause de décès. Les différences sont plus marquées chez les plus jeunes et elles diminuent de façon importante chez les personnes plus âgées. L'écart est minime chez les personnes âgées de 60 ans et plus. Toutefois, comme on l'a fait remarquer, ce groupe d'âge est peu représenté dans la population Autochtone.

Taux nationaux de suicide de 1989 a 1993: population Canadienne et population des Premières Nations

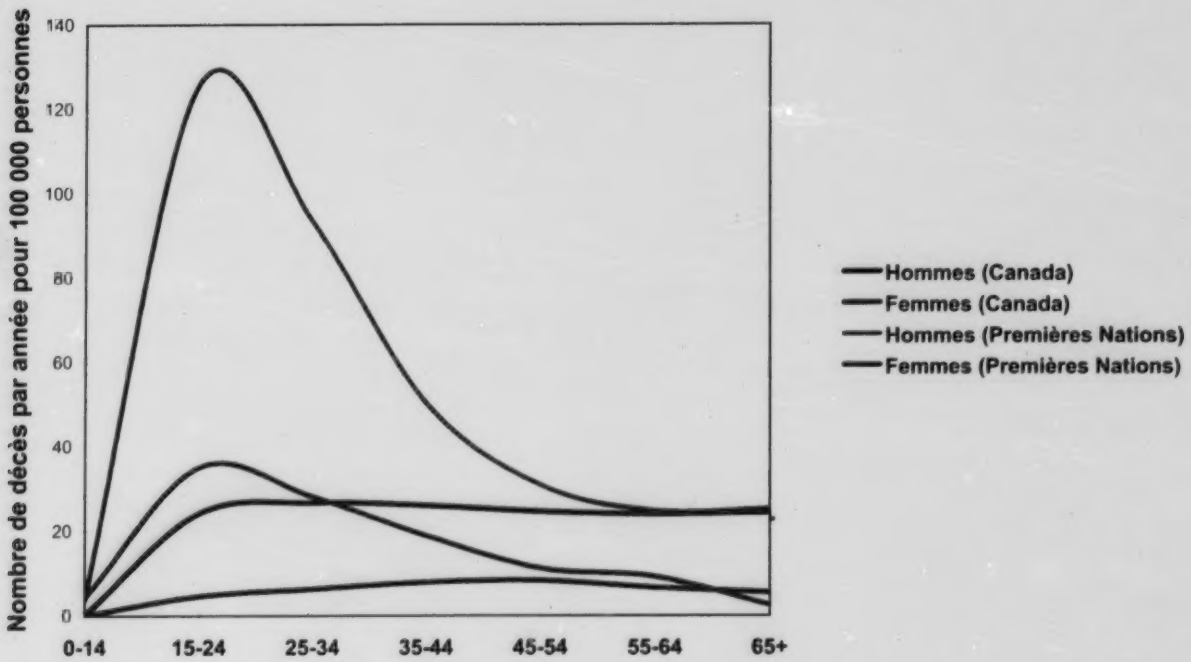

Le taux de suicide chez les jeunes Autochtones atteint des proportions alarmantes, particulièrement chez les garçons. Par comparaison, dans la population non Autochtone le risque de suicide chez les jeunes est le même que pour les autres groupes d'âge.

Entre 1989 et 1993, à l'échelle nationale, le taux de suicide chez les jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans était de 126 par année pour 100 000 personnes, un taux plus de cinq fois supérieur à la moyenne nationale pour tous les hommes de ce groupe d'âge. Comparativement, le taux de suicide chez les jeunes femmes des Premières nations était de 35 pour 100 000, soit un taux beaucoup plus faible que chez les hommes mais plus de sept fois supérieur au taux national pour les femmes de ce groupe d'âge.

Selon un rapport spécial sur le suicide préparé par la Commission royale sur les peuples Autochtones (CRPA) en 1996, le suicide chez les jeunes, les maladies mentales, la consommation excessive de drogues et d'alcool sont souvent associés à l'aliénation culturelle ou au stress culturel engendrés par des expériences difficiles comme :

> « la perte d'identité, la perte de contrôle sur les conditions de vie, les perspectives économiques restreintes, la disparition des croyances et de la spiritualité, l'affaiblissement des institutions sociales, l'éloignement des institutions politiques, l'effritement généralisé des valeurs culturelles et la perte de l'estime de soi, la discrimination et le racisme institutionnel et leurs effets sur la personne, et l'adoption volontaire ou involontaire d'éléments d'une culture étrangère et la perte d'identité[5] ».

Depuis 1980, le taux de suicide chez les Autochtones a augmenté de 45 % chez les enfants de zéro à 14 ans, un groupe d'âge pour lequel seuls quelques rares cas de suicide sont signalés au sein de la population canadienne non autochtone.

La pendaison est le moyen utilisé dans la plupart des cas de suicide signalés pour les groupes d'âge de 15 à 24 ans et de 25 à 44 ans, quoique les suicides par balle soient de plus en plus fréquents chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, et que les suicides attribuables aux surdoses et aux armes à feu soient plus fréquents chez les personnes âgées de 25 à 44 ans. Les suicides par balle sont beaucoup plus courants chez les hommes alors que les surdoses sont à l'origine d'un plus grand nombre de décès chez les femmes. Au Manitoba, les cas de suicide signalés chez les Autochtones entre 1989 et 1993 se répartissaient comme suit : pendaison (58 %), armes à feu (29 %), surdose (8 %) et autres moyens (6 %).

MORBIDITÉ

À l'échelle nationale, les principales causes de décès chez les membres des Premières nations, mis à part les traumatismes et les empoisonnements, sont les maladies des appareils respiratoire et circulatoire, qui se classent respectivement au deuxième et au quatrième rang, et les tumeurs (cancer), qui viennent au troisième rang. Ce classement n'a pas changé depuis la fin des années 1970. Les taux de décès attribuables aux maladies des appareils respiratoire et circulatoire ont légèrement diminué au cours de cette période (de 11,1 % et de 6,5 % respectivement), mais sont tout de même demeurés plus élevés que dans le reste de la population canadienne.

L'incidence du cancer chez les membres des Premières nations est généralement inférieure à la moyenne nationale, mais elle est à la hausse. « Le taux de mortalité attribuable aux tumeurs chez les Indiens, soit 182 décès pour 100 000 habitants [en 1993], se rapproche du taux canadien de 193 décès pour 100 000 habitants. En 1984-1988, le taux canadien était un virgule quatre fois supérieur[6] ».

Comme on l'a fait remarquer, le taux de mortalité pour des causes associées à l'âge est demeuré bas en raison de la population Autochtone relativement jeune. Toutefois, comme on s'attend à ce que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus double d'ici 2015 pour atteindre sept pourcent de la population Autochtone, la prévalence de ces maladies devrait également augmenter, tout comme les coûts liés aux soins de santé. Cela est particulièrement vrai pour les maladies dont l'incidence est également à la hausse, comme certaines formes de cancer et, plus particulièrement, le diabète.

DIABÈTE

Le diabète est une maladie chronique dont les origines sont multifactorielles. Les signes épidémiologiques variables observés jusqu'à maintenant ont permis d'identifier plusieurs facteurs de risque, soit l'hérédité, l'obésité, l'activité physique, le régime alimentaire et des facteurs métaboliques. Inexistant au sein de la communauté Autochtone avant la Deuxième Guerre mondiale, semble-t-il, le diabète est maintenant reconnu depuis les années 1970 comme un nouveau problème de santé grave, qui a pris des proportions épidémiques.

Les Autochtones souffrent principalement du diabète type 2, également connu sous le nom de diabète non insulino-dépendant ou diabète de l'adulte. De nombreuses complications sont liées au diabète, notamment l'insuffisance rénale, les maladies cardiovasculaires, la cécité, l'amputation des membres inférieurs, la diminution de la résistance à l'infection et un risque accru de réactivation de la tuberculose.

Les Autochtones sont deux fois plus susceptibles de mourir par suite des complications liées au diabète que les membres de la population non autochtone, et les femmes, quatre fois[7].

Au Manitoba, les taux d'incidence et de prévalence du diabète chez les Indiens inscrits sont environ trois fois plus élevés que ceux de l'ensemble de la population. Au 31 mars 1994, on dénombrait 3 704 cas de diabète au total parmi les Indiens inscrits du Manitoba âgés de 25 ans et plus, et 340 nouveaux cas avaient été déclarés l'année précédente. Les Indiens inscrits étaient plus susceptibles de souffrir du diabète à un plus jeune âge et, dans tous les groupes d'âge, les femmes étaient beaucoup plus portées à devenir diabétiques que les hommes. Plus de 40 % des Indiennes inscrites âgées de 55 et plus sont diabétiques, contre plus de 25 % des Indiens inscrits[8].

Une tendance inquiétante s'est manifestée récemment. En effet, de nombreux cas de diabète type 2 ont été diagnostiqués chez les enfants inscrits de moins de 14 ans. En 1997, 58 cas ont été déclarés au Manitoba, surtout chez les filles. Un nombre inconnu de cas n'ont pas été dépistés ou ont fait l'objet d'un diagnostic erroné, ce qui augmente les risques de complications à l'avenir[9]. Le diabète type 2 est une maladie relativement récente chez les enfants : le premier cas a été signalé vers les années 1980.

On prévoit que la prévalence du diabète continuera d'augmenter au sein de la population du Manitoba et que cette hausse sera plus rapide au sein de la population Autochtone, ce qui devrait contribuer à faire monter en flèche les coûts liés aux soins de santé. En 1995, les coûts liés au diabète et à ses complications pour le système de santé du Manitoba étaient estimés à quelque 193 millions de dollars par année, soit 18 % du budget total des dépenses en matière de santé[10]. Selon les données tirées d'un rapport produit en 1998 par Santé Manitoba et intitulé *Forecasting the Coming Storm*, l'augmentation des coûts, en dollars constants de 1995, serait de l'ordre de 130 % sur 30 ans pour l'ensemble des Manitobains et de 330 % pour les Indiens inscrits, ce qui représente une augmentation spectaculaire[11].

Selon les prévisions, la prévalence du diabète chez les Indiens inscrits plus âgés devrait augmenter de façon marquée de 1995 à 2005 et de 2005 à 2015, pour atteindre respectivement 50 % et 60 % chez les 60 ans et plus. Toutefois, le fardeau croissant que représente la maladie est attribuable au nombre de plus en plus élevé de diabétiques parmi les jeunes et les personnes d'âge moyen, en raison de l'apparition relativement plus précoce de la maladie et de la composition de la population des Premières nations qui compte plus de jeunes. On prévoit que le nombre d'Indiens inscrits souffrant du diabète devrait atteindre environ 15 000 cas d'ici 2015 et 20 000 cas d'ici 2025[12].

Toutefois, il y a lieu de croire que les effets des programmes d'éducation du public visant à expliquer les liens qui existent entre le régime alimentaire et les problèmes de santé comme le diabète commencent à se faire sentir. Selon les résultats de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations du Manitoba effectuée en 1997, 42 % des répondants vivant dans les réserves ont indiqué qu'ils avaient amélioré leur régime alimentaire de façon « substantielle », en mangeant par exemple des aliments contenant moins de sel, de gras et de sucre, et en consommant davantage de fruits et de légumes. Un autre 33 % avaient indiqué avoir modifié de façon modérée leur régime alimentaire, ce qui laisse 25 % des répondants ayant affirmé n'avoir que très peu changé leurs habitudes alimentaires[13]. Cela est particulièrement remarquable, compte tenu que les aliments nutritifs achetés à l'épicerie coûtent habituellement cher et qu'ils sont souvent impossibles à obtenir dans les collectivités du Nord.

Taux de prévalence du diabète selon l'âge chez les Indiens inscrits : 1995, 2005, 2015 et 2025

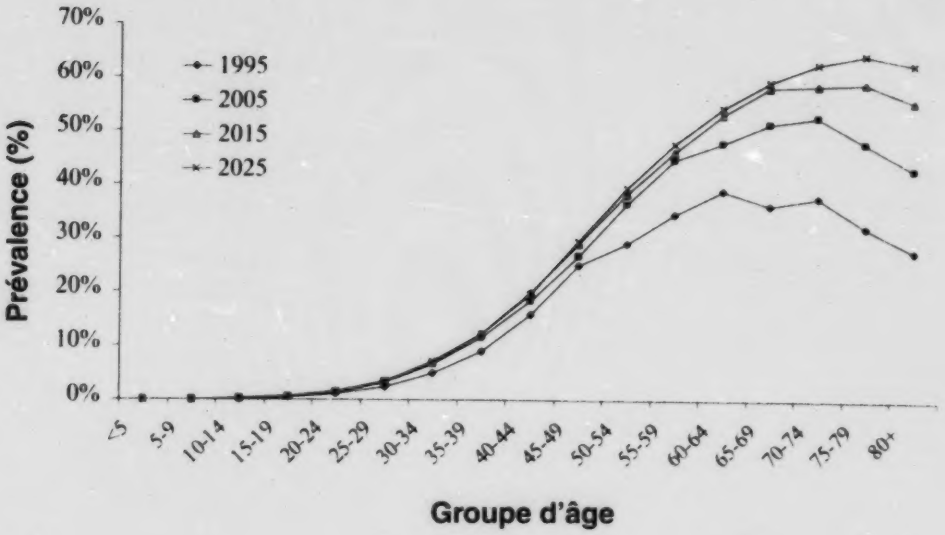

Répartition selon l'âge des Indiens inscrits souffrant du diabète, 1995 à 2025

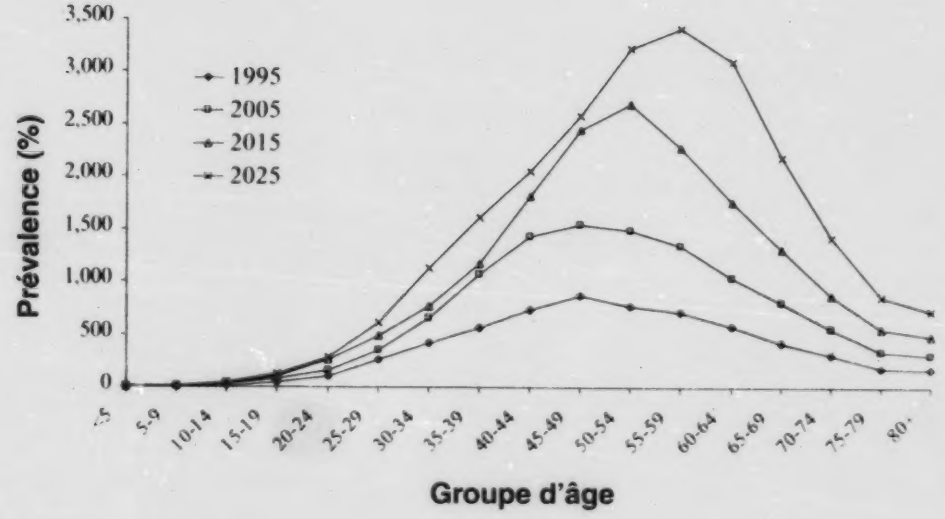

Source : J.F. Blanchard et al, Forecasting the Coming Storm, *septembre 1998*

MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Il semble que l'hypertension artérielle constitue également un problème grave et croissant au sein de la communauté Autochtone. Selon l'Enquête régionale sur la santé de Premières nations du Manitoba effectuée en 1997, 24 % des répondants qui vivaient dans les réserves ont indiqué avoir consulté un médecin ayant diagnostiqué de l'hypertension artérielle. Ce taux est supérieur à celui des Premières nations et des Inuits à l'échelle nationale, qui se situe à 19 %, et est encore plus élevé que celui publié dans le compte rendu de l'Enquête auprès des peuples Autochtones de 1991, qui se situait à 14 %. Soixante-dix pour cent (70 %) des répondants ont indiqué qu'ils avaient fait vérifier leur tension artérielle au cours de l'année qui venait de s'écouler[14].

Les diabétiques souffrent fréquemment d'hypertension et la co-morbidité entre ses deux états constitue pour le sujet un risque accru de souffrir d'une maladie du cœur. D'après une étude publiée en juin 2000, le nombre d'hospitalisations liées à maladie du cœur chez les Autochtones vivant dans les réserves du Nord de l'Ontario a plus que doublé, passant de 76 admissions dans les hôpitaux pour 10 000 personnes en 1984 à 186 admissions pour 10 000 personnes en 1995. Selon les chercheurs, il y aurait un lien direct entre l'augmentation du nombre d'admissions et la hausse des taux de diabète. Au Manitoba, 60 % des Autochtones ayant été hospitalisés pour des maladies du cœur souffraient également du diabète[15].

VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE / SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUIS

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) provoque « une affection évitable, d'évolution chronique et progressive, dont le stade final est le syndrome d'immunodéficience acquis (sida) ». Le sida est caractérisé par le développement d'infections opportunistes et d'autres états pathologiques qui profitent de l'état déficient du système immunitaire affaibli par le VIH. Le VIH est surtout transmis par les relations sexuelles non protégées et le partage d'aiguilles ou de seringues chez les toxicomanes[16]. Entre 1985, année où le test de dépistage des anticorps du virus du sida a été mis au point pour la première fois, et juin 1997, 588 personnes ont été infectées par le VIH au Manitoba et 116 en sont mortes[17]. Il est impossible de connaître le nombre réel de porteurs du VIH, puisqu'il s'agit d'une maladie dépourvue de symptômes cliniques à un stade précoce.

Les Autochtones sont surreprésentés dans les groupes fortement exposés à une contamination par le VIH, y compris les utilisateurs de drogues injectables, les travailleurs de l'industrie du sexe et les détenus. Selon un rapport publié en 1999, les Autochtones représentaient 30 % des cas récents d'infection au VIH déclarés au Manitoba, une proportion qui va en augmentant. Des résultats statistiques comparables ont été diffusés pour la Saskatchewan (30 %), l'Alberta (26 %) et la Colombie-Britannique (15 %)[18].

Selon les données nationales du Laboratoire de lutte contre la maladie, la proportion de personnes infectées au VIH par suite de l'usage de drogues injectables est plus élevée chez les Autochtones que dans la population en général : 18 % contre 3 % chez les hommes, et 54 % contre 17 % chez les femmes. Les femmes représentent un fort pourcentage des cas déclarés d'infections au VIH chez les Autochtones, soit 15 % des cas contre 7 % chez les femmes non autochtones[19].

TUBERCULOSE

La tuberculose a eu des conséquences dévastatrices sur de nombreuses communautés Autochtones avant la Deuxième Guerre mondiale. L'incidence de la maladie parmi les Premières nations a toutefois diminué de façon constante et marquée pour atteindre son niveau actuel à l'échelle

nationale, soit cinq cas pour 10 000 personnes. Toutefois, elle continue d'être sept fois plus élevée chez les Autochtones que dans la population canadienne en général. Cela s'explique en partie par des logements surpeuplés et des systèmes d'eau et d'égout inadéquats dans certaines réserves. Les taux historiquement élevés de tuberculose sont un autre facteur important, car ils signifient que beaucoup de personnes âgées sont encore porteuses de la bactérie. « De ce fait, elles risquent une réinfection et, si elles ne sont pas traitées immédiatement, elles peuvent infecter leur entourage. » Santé Canada a établi en 1995 un Plan pour l'élimination de la tuberculose. Ce plan vise à ce que l'incidence actuelle de la tuberculose dans les communautés Autochtones soit réduite à moins d'un cas pour 100 000 personnes d'ici l'an 2010[20].

Ces dernières années, la diminution de l'incidence des nouveaux cas et des cas réactivés chez les membres des Premières nations s'est ralentie, et au Manitoba, la tendance s'est peut-être même renversée. En 1993 et 1994, par exemple, une flambée de cas à Winnipeg dans une maison d'hébergement pour sans-abri a fait grimper en flèche le taux d'incidence, après avoir atteint son niveau le plus faible de 1990 à 1992[21].

Des flambées de tuberculose continuent de se produire par grappes au sein des Premières nations du Nord, comme la douzaine de cas signalés en 1998 dans la région isolée de God's Lake Narrows. Aucun cas n'a été signalé l'année suivante. Au Manitoba, 10 % des cas survenus en 1998 mettaient en cause des enfants âgés de 14 et moins[22].

NOUVEAUX CAS ET CAS RÉACTIVÉS DE TUBERCULOSE AU MANITOBA, DE 1985 À 1999

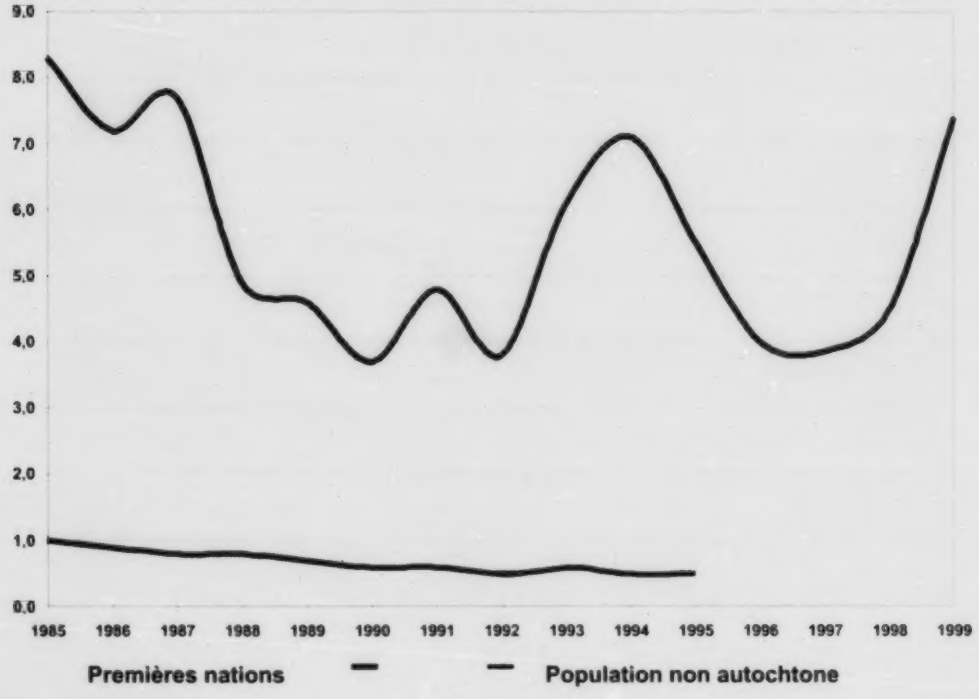

SANTÉ DES ENFANTS

Les enfants Autochtones, en particulier dans les collectivités éloignées, sont plus susceptibles de contracter bon nombre de maladies infectieuses. Selon un étude récente sur la shigellose, une maladie diarrhéique extrêmement contagieuse, les taux d'incidence chez les enfants des

Premières nations étaient neuf fois plus élevés que chez les autres enfants du Manitoba. Cette situation s'explique par des systèmes d'eau et d'égouts inadéquats, ainsi que par la pauvreté et des logements surpeuplés. Certains facteurs environnementaux peuvent également jouer un rôle sur l'incidence de cette maladie. Les enfants des fumeurs, par exemple, ou ceux qui sont exposés à la fumée de bois courent des risques accrus de développer des infections respiratoires comme les bronchites et les pneumonies. La diminution de la résistance aux maladies infectieuses dans les régions du Nord a été attribuée en partie à une carence en vitamine A[23].

Au Manitoba, l'état de santé de 23 % des enfants Autochtones âgés de 0 à 14 ans vivant dans les réserves a été qualifié comme étant « passable » ou « mauvais » par leurs parents, comparativement au taux national de 16 % pour les enfants des Premières nations et des Inuits. Ce taux n'était que de deux pourcent dans le cas des enfants de la population canadienne visés par l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes menée au cours de la même période.

Les maladies chroniques les plus souvent signalées sont les allergies (11 %) et l'asthme (10 %). Toutefois, l'incidence de ces affections ne semble pas plus élevée chez les enfants des Premières nations qu'elle ne l'est chez les enfants de la population canadienne dans son ensemble. En revanche, les bronchites et les otites étaient plus courantes chez les enfants des Premières nations, tant dans les provinces qu'à l'échelle nationale[24].

TAUX DE MORTALITÉ DES ENFANTS AUTOCHTONES COMPARATIVEMENT AUX ENFANTS Non autochtones
(Chez les enfants de 29 jours à 14 ans)
(Moyenne mobile de 3 ans)

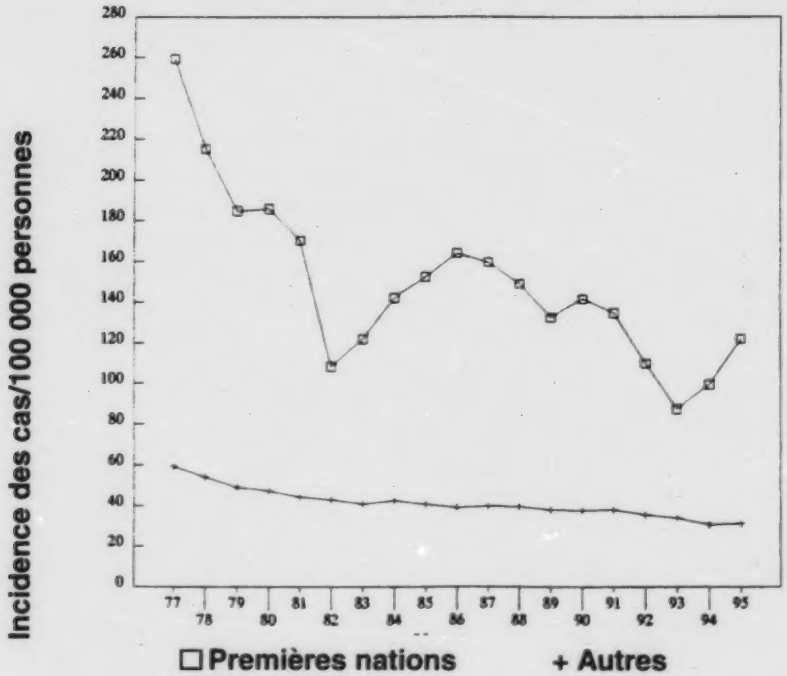

UTILISATION DES SERVICES DE SANTÉ

Une étude menée en 1993 a permis de comparer le taux d'utilisation des services de santé à Winnipeg par les Indiens inscrits et les autres résidents. Les résultats indiquent que le taux d'utilisation des services de santé par les Indiens inscrits était nettement supérieur, tant dans le cente-ville que dans les banlieues. Les Indiens inscrits vivant dans le centre-ville de Winnipeg ont passé presque deux fois plus de jours dans les hôpitaux pour 1 000 personnes que les autres résidents de ces quartiers[25].

À l'échelle provinciale, les taux d'hospitalisation normalisés selon l'âge pour cause de traumatismes, de maladies infectieuses et de maladies respiratoires et circulatoires étaient respectivement trois virgule trois, six virgule trois, un virgule huit et trois virgule trois fois supérieurs chez les membres des Premières nations que chez les autres habitants du Manitoba[26]. En tenant compte des renseignements contenus dans le présent chapitre sur les taux de mortalité et de morbidité, on pourrait conclure que les tendances régionales en ce qui concerne les taux d'hospitalisation sont directement liées aux lacunes des Autochtones sur le plan de la santé ainsi qu'à la plus grande fréquence et à la gravité accrue des traumatismes qu'ils subissent.

Les écarts observés peuvent également refléter le manque de services de consultation externes disponibles dans des réserves souvent situées dans des régions isolées. Selon le rapport final de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations du Manitoba menée en 1997 auprès de 1 948 adultes et de 870 enfants dans 17 collectivités représentatives des Premières nations, seulement 35 % des personnes interrogées ont indiqué que, selon elles, le nombre d'infirmiers et d'infirmières dans la collectivité était suffisant pour répondre aux besoins de la population, 25 % estimaient qu'il y avait assez de dentistes et 13 %, qu'il y avait assez de médecins. En outre, 88 % des répondants estimaient qu'il n'y avait pas assez d'interprètes et, ce qui n'est pas surprenant, 94 % d'entre eux estimaient que le nombre de médecins spécialistes était insuffisant :

> [TRADUCTION]
> De façon générale, la grande majorité des personnes interrogées considéraient que les services auxiliaires comme le counselling en matière de violence sexuelle, les services de santé mentale, les conseils en nutrition, le soutien à domicile, les garderies et les programmes en prévention des toxicomanies étaient nettement insuffisants. Environ la moitié des répondants ont jugé que les services n'étaient suffisants que dans quelques domaines, dans celui du transport des malades, par exemple[27].

QUESTIONS DE SANTÉ LIÉES AUX MÉTIS

Comme il a déjà été mentionné, très peu de recherches ont été effectuées en fonction de données sur les questions relatives à la santé des Métis du Manitoba ou du Canada. Deux raisons expliquent cette situation : 1) aucun registre ou répertoire n'existe sur les Métis; 2) aucune administration ou organisation n'a été chargée d'offrir, de surveiller ou de financer des services s'adressant particulièrement aux Métis. Or, des données très abondantes sur les indicateurs de santé des membres et des collectivités de Premières nations sont recueillies, compilées et mises à la disposition des chercheurs.

L'Enquête auprès des peuples Autochtones effectuée en 1991 a permis de recueillir des données sur la santé déclarées volontairement par des Métis et d'autres Autochtones. Bien que certaines informations soient quelque peu dépassées, elles nous ont tout de même offert la possibilité d'établir des comparaisons approximatives entre les divers groupes Autochtones[28]. On prévoit mener une enquête semblable lors du recensement de 2001.

Dans l'ensemble, les répondants Métis et Autochtones avaient une perception semblable de leur état de santé (excellent, très bon, bon, passable et mauvais), tout comme l'était celle des membres des Premières nations vivant dans les réserves et hors-réserve et celle des Autochtones vivant à Winnipeg et à l'extérieur de la ville. En outre, 33 % des Métis âgés de 15 ans et plus ont indiqué souffrir d'une ou de plusieurs affections chroniques et, une fois de plus, les réponses des répondants Autochtones étaient similaires, affichant un taux de 32 %. Il convient de souligner, cependant, que les membres de la population métisse étaient légèrement plus âgés que ceux des Premières nations et que, par conséquent, ils sont plus susceptibles d'éprouver des problèmes de santé liés au vieillissement.

Il y avait toutefois des différences importantes entre les affections spécifiques rapportées. Seulement cinq pourcent des répondants Métis adultes ont déclaré souffrir du diabète, comparativement à sept pourcent des répondants inscrits vivant hors-réserve et à 11 % des répondants inscrits vivant dans les réserves (comme il a déjà été mentionné, l'incidence du diabète chez les Indiens inscrits a augmenté rapidement au cours des années 1990). L'incidence du diabète chez les Métis est le même tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites de Winnipeg, et se rapprochait davantage du taux des non autochtones que de celui des membres des Premières nations vivant dans les réserves.

Entre 13 et 14 % de tous les Autochtones adultes, tant les Indiens inscrits que les Métis vivant dans les réserves ou hors-réserve, ont indiqué qu'ils souffraient d'hypertension artérielle, à l'exception des Métis vivant à Winnipeg dont le taux s'élevait à sept pourcent, ce qui porte à 10 % la moyenne provinciale chez les Métis. Le nombre de Métis ayant déclaré souffrir de la tuberculose, fléau qui touche traditionnellement les Premières nations, est également à la baisse. En effet, il se situait à un pourcent, comparativement à un taux de trois pourcent chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors-réserve.

En revanche, les répondants Métis étaient plus susceptibles que les répondants des Premières nations de souffrir d'un bon nombre d'autres maladies chroniques. Dix-sept pour cent (17 %) des Métis adultes ont déclaré souffrir d'arthrite ou de rhumatisme, ou des deux, soit 15 % à Winnipeg et 19 % à l'extérieur des limites de la ville, comparativement à 12 % des Indiens vivant dans les réserves et à 14 % des Indiens vivant hors-réserve.

Certaines maladies respiratoires étaient également plus fréquentes chez les Métis que chez les Indiens (et chez une plus grande proportion d'Indiens vivant hors-réserve que dans les réserves). Les cas de bronchites signalés par les répondants suivent une courbe intéressante. Seulement quatre pourcent des Indiens vivant dans les réserves ont signalé cette affection, contre six pourcent des Indiens vivant hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg, une proportion qui atteignait 13 % chez les Indiens vivant à Winnipeg. En comparaison, sept pourcent des Métis vivant à Winnipeg et 11 % de ceux vivant à l'extérieur de Winnipeg ont déclaré souffrir d'une maladie respiratoire. Comme nous l'avons déjà mentionné, la plupart des Métis de l'extérieur de Winnipeg vivent dans des localités non urbaines, souvent à proximité des Premières nations. On peut ainsi se demander pourquoi le taux d'incidence de la bronchite chez les Métis est trois fois plus élevé que celui des Indiens vivant dans les régions rurales avoisinantes, alors qu'il ne représente que la moitié seulement du taux d'incidence de ceux qui vivent à Winnipeg.

La proportion de Métis adultes ayant déclaré souffrir de l'asthme est également plus élevée : huit pourcent chez les Métis résidant dans les centres urbains, contre un taux qui se situe entre cinq

et six pourcent chez ceux qui vivent à l'extérieur des centres urbains et des réserves, et un taux de seulement trois pourcent chez les Métis vivant dans les réserves. L'incidence des maladies du cœur, de l'emphysème et de l'épilepsie chez les Métis et les Indiens inscrits était similaire, quel que soit le lieu de résidence.

Soixante-dix-huit pour cent (78 %) des répondants Métis ont signalé qu'ils avaient consulté un professionnel de la santé au cours de l'année précédente : une proportion similaire à celle des Indiens inscrits vivant hors-réserve qui se situait à 76 %, mais nettement supérieure à la proportion de 61 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves. Soixante-seize pour cent (76 %) des Métis ont consulté un médecin, contre 53 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves, ces derniers étant plus susceptibles d'avoir consulté un infirmier ou une infirmière (38 %), un(e) représentant(e) en santé communautaire (14 %) ou un guérisseur traditionnel (six pourcent).

L'Enquête auprès des peuples Autochtones comprenait une question dans laquelle les répondants devaient indiquer si leurs « besoins médicaux spéciaux » étaient ou non couverts par le « régime de soins de santé ». Comme il a été mentionné, les Métis ne sont pas admissibles à recevoir les garanties supplémentaires pour soins de santé dans le cadre du Programme des services de santé non assurés (SSNA) offerts aux Inuits et aux Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors-réserve. Seulement deux pourcent des Indiens inscrits vivant dans les réserves ont indiqué que, selon eux, la couverture d'assurance en matière de santé était insuffisante, contre sept pourcent dans les réserves. Par comparaison, 14 % et 28 % des Métis vivant respectivement à l'intérieur et à l'extérieur des limites de Winnipeg ont indiqué que la couverture était insuffisante. Cela signifie que les Métis du Manitoba étaient 11 fois plus susceptibles d'engager (ou de s'abstenir de d'engager) des frais médicaux non couverts par les prestations du gouvernement que les Indiens inscrits vivant dans les réserves.

INVALIDITÉS

Par invalidité, on entend les difficultés qu'éprouve une personne à entreprendre une activité d'une façon normale ou dans les limites jugées normales pour un être humain. Il existe de nombreux types d'invalidités, notamment la réduction de la mobilité et de la souplesse, de l'acuité auditive et visuelle, ainsi que les troubles de la parole et les limites imposées aux personnes qui ont des difficultés d'apprentissage ou qui souffrent d'une maladie mentale.

Selon les données du recensement de 1996, 10,6 % des Manitobains de tous âges ont indiqué être atteint d'une invalidité de longue durée. La proportion de Manitobains Autochtones et non autochtones était similaire : 10,2 % et 10,7 % respectivement. Toutefois, comme dans le cas des taux de mortalité et d'autres données statistiques, le taux relativement faible d'invalidité chez les Autochtones s'explique par le fait que cette population est plus jeune. Les risques d'être atteint d'une invalidité augmentent avec l'âge.

Pour chaque groupe d'âge, les Autochtones sont plus susceptibles d'être atteints d'une invalidité que les non autochtones - généralement les risques sont de 1,5 à 2 fois plus élevés. Un nombre très élevé de Métis en particulier ont indiqué qu'ils étaient atteints d'une invalidité :

POURCENTAGE DE PERSONNES ATTEINTES D'UNE INVALIDITÉ À LONG TERME : RECENSEMENT DE 1996

Groupe d'âge	*Non Autochtones*	*Indiens inscrits*	*Métis*
0 à 14 ans	2,8	5,1	4,6
15 à 29 ans	3,9	5,3	6,1
30 à 64 ans	9,8	14,8	17,2
65 ans et plus	34,4	50,6	46,5

Les Autochtones de tous les groupes d'âge sont plus susceptibles que les autres Canadiens d'avoir des difficultés liées à l'ouïe, à la vue et à la parole. La proportion de la population Autochtone ayant une mobilité réduite est la même que celle de la population non Autochtone[29].

Le taux d'invalidité est nettement plus élevé chez les membres des Premières nations de moins de 65 ans qui vivent à l'extérieur des réserves que chez ceux qui vivent dans les réserves, et la proportion la plus élevée se trouve à Winnipeg. Cela s'explique sans doute par le fait que les personnes atteintes d'une invalidité sont plus susceptibles de s'établir dans les centres urbains où les services de santé sont plus accessibles[30]. À Winnipeg, cela pourrait porter à croire que les taux d'invalidité sont beaucoup plus élevés au sein de la population Autochtone qu'ils ne le sont au sein de la population non autochtone. En fait, neuf virgule quatre pourcent de tous les Indiens inscrits du Manitoba ont signalé une invalidité comparativement à 10,7 % de la population non autochtone. Une fois de plus, cela s'explique par le profil de la population dont les membres sont plus jeunes.

POURCENTAGE D'INDIENS INSCRITS ATTEINTS D'UNE INVALIDITÉ : RECENSEMENT DE 1996

Groupe d'âge	*Dans les réserves*	*Hors-réserve*	*Winnipeg*
0 à 14 ans	3,4	7,4	8,1
15 à 29 ans	3,4	8,0	8,2
30 à 64 ans	12,2	18,6	19,8
65 ans et plus	53,2	45,1	41,8

Avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes frappées d'invalidité chez les Autochtones en âge de travailler augmentera de façon marquée au cours des prochaines années, surtout en raison de la prévalence du diabète type 2 et de l'apparition de plus en plus précoce de cette maladie. Déjà, à Winnipeg, 20 % des Indiens inscrits âgés de 30 à 64 ans ont indiqué être atteints d'une invalidité à long terme.

Selon les données recueillies au cours du recensement de 1996, 13 015 Autochtones seraient atteints d'une invalidité au Manitoba. De ce nombre, 7 630 étaient des Indiens inscrits, 4 065 étaient des Métis et 710 étaient des Indiens non inscrits ou faisaient partie des autres groupes Autochtones. Seulement 3 640 des Autochtones frappés d'invalidité vivaient habituellement dans une réserve, ou seulement 28 % d'entre eux; 9 330 d'entre eux vivaient à l'extérieur des réserves, dont 5 280 à Winnipeg[31].

Les organisations et les collectivités Autochtones sont préoccupées par la question des services de santé mentale dispensés aux Autochtones. Quoique le taux de fréquentation des hôpitaux du Manitoba par les Indiens inscrits atteints de troubles mentaux soit moins élevé que la moyenne provinciale pour l'ensemble de la population, les résultats pourraient être influencés par l'accessibilité des services dans les régions rurales et les régions éloignées. Cependant, dans le centre-ville de Winnipeg, le taux de fréquentation des hôpitaux par les Indiens inscrits âgés de 10 à 34 ans atteints de troubles mentaux représente plus du double de celui des autres Winnipegois faisant partie de ce groupe d'âge[32].

SYNDROME D'ALCOOLISATION FOETALE/EFFET DE L'ALCOOL SUR LE FOETUS

Le syndrome d'alcoolisation fœtal et les effets de l'alcool sur le fœtus (SAF/EAF) sont à l'origine d'anomalies neurologiques pouvant entraîner un retard du développement, des déficiences comportementales et intellectuelles, et dans sa forme la plus grave (SAF), des anomalies faciales. Les risques sont les plus élevés au cours du premier trimestre de la grossesse, souvent, avant même que les femmes ne s'aperçoivent qu'elles sont enceintes. Selon le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, les coûts imposés à la société pour répondre aux besoins d'un enfant atteint du SAF sont estimés à 1,4 million de dollars[33].

En février 1997, on a publié les résultats d'une étude menée auprès de 179 enfants fréquentant une école située dans une réserve du Manitoba. Selon les chercheurs, 11 cas de SAF avaient été diagnostiqués, en plus de six enfants ayant subi les EAF. Il a donc été estimé que 10 % des élèves étaient aux prises avec les effets néfastes liés à la consommation d'alcool. Si c'est le cas, cette proportion est 50 fois plus élevée que la moyenne nationale et internationale, qui se situe à environ 0,2 %[34].

Cependant, dans le rapport national publié en 1999 dans le cadre de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits, on peut lire la mise en garde suivante :

> [TRADUCTION]
> Bien que quelques études de cas laissent entendre que les cas de SAF sont plus fréquents chez les enfants Autochtones que chez les enfants de la population canadienne en général, aucune preuve valable ne vient appuyer cette conclusion. Ainsi, les chercheurs ont étudié les cas de SAF survenus dans les collectivités Autochtones sans toutefois faire de comparaison avec des groupes de la population non autochtone. Lorsque des groupes ont été utilisés pour établir des comparaisons, il n'est pas évident que les critères de comparaison liés au SAF ont été appliqués uniformément pour les deux groupes. Aucune comparaison valable des taux de prévalence du SAF au sein des populations Autochtones et non autochtones n'a pu être établie jusqu'ici [35].

Fait intéressant, selon les chercheurs qui ont mené l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ; 1994-1995), la plupart des femmes (17,1 %) ayant déclaré avoir consommé une quantité plus ou moins importante d'alcool au cours de leur grossesse étaient plus âgées (35-39 ans), plus à l'aise financièrement et plus instruites que la moyenne - un profil qui est loin de cadrer avec celui des mères Autochtones. Selon les données de l'ELNEJ, il n'existerait aucune corrélation entre la consommation d'alcool pendant la grossesse et les complications postnatales, quoique la méthode d'échantillonnage utilisée n'ait pas particulièrement visé à recueillir des données sur les personnes atteintes du SAF[36].

Dans l'ensemble de la Division scolaire Winnipeg n° 1, seulement 20 enfants ont été « formellement diagnostiqués » comme des personnes touchées par le SAF ou les EAF. Cependant, les cadres de l'administration scolaire affirment « qu'un nombre beaucoup plus important d'enfants n'ayant pas été diagnostiqués sont aux prises avec les mêmes difficultés d'apprentissage[37] ». Il semblerait que l'on doive intensifier les recherches sur le SAF/EAF si l'on veut comprendre la portée et les effets de ce phénomène.

CHAPITRE TROIS : DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET AIDE À L'ENFANCE

DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS

De plus en plus, les chercheurs insistent sur les effets de l'environnement et des expériences vécues pendant la petite enfance, plus particulièrement de la naissance à trois ans, sur les perspectives d'avenir à long terme. La façon dont les enfants sont traités pendant ces années cruciales « aura des répercussions sur la capacité de résoudre des problèmes, l'acquisition du langage, les aptitudes à surmonter les difficultés et la productivité, et ce, jusqu'à la fin de leurs jours[1] ».

Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada ont lancé en 1994-1995 une vaste « Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes », qui permet de suivre jusqu'à l'âge adulte un groupe formé de 23 831 enfants âgés de 0 à 11 ans et venant des différentes régions du Canada. L'étude a été conçue dans le but de décoder les données contenues dans la « boîte noire » du développement de l'enfant afin de déterminer quels « facteurs de risques » identifiés sont effectivement responsables des effets négatifs à long terme et de quelle façon ces facteurs agissent les uns sur les autres :

« Cependant, bien que nous soyons certain (sic) de l'association qui existe entre les ressources financières de la famille et de nombreux aspects du développement de l'enfant, nous ne sommes pas aussi certains des diverses façons dont s'exerce cet effet. Est-ce par l'alimentation, le stress, les soins de santé, l'accès aux biens matériels, l'estime de soi, l'influence du quartier, etc.? » [2]

En bref, les résultats préliminaires du premier « cycle » de l'enquête laissent entendre que les facteurs de risque pris individuellement (comme une famille monoparentale, des parents ayant un faible niveau de scolarité, un faible revenu familial, des parents dépressifs, un manque de soutien social ou la « dysfonction » familiale) n'ont que de faibles répercussions sur les résultats scolaires et le comportement des enfants.

Cependant, les effets des facteurs de risque ne sont pas seulement cumulatifs, il semble qu'ils soient aussi multiplicateurs. Ainsi, on constate que plus le nombre de facteurs de risque auxquels sont exposés les enfants est élevé plus les répercussions sont négatives. Il a été estimé que les risques de répercussions négatives pour un enfant exposé à deux ou trois facteurs de risque sont multipliés par quatre, alors que les risques pour un enfant exposé à quatre facteurs de risque sont multipliés par dix[3]. Toutefois, les pratiques parentales peuvent, dans une certaine mesure, avoir une

influence positive ou négative sur le développement de l'enfant. Ainsi, « les pratiques parentales positives pour les enfants vivant dans des situations à risque permettraient à ces derniers d'obtenir des résultats qui se situaient dans la moyenne des enfants au Canada[4] ».

Ce détail a son importance au Manitoba, pour la bonne raison qu'un nombre important d'enfants Autochtones se trouvent dans des situations présentant des risques multiples. Il a été prouvé que l'on est plus susceptible de trouver dans une famille Autochtone des problèmes comme des familles monoparentales, des parents adolescents, un niveau de scolarité inférieur à la douzième année, des familles à faible revenu, l'incarcération des parents, des problèmes de santé et des déficiences, des enfants placés en famille d'accueil ou pris en charge par les services sociaux. Les facteurs de risque sont liés entre eux et surviennent rarement seuls – c'est par exemple le cas des mères célibataires qui ont un faible rendement scolaire et un faible revenu, qui vivent dans des quartiers urbains pauvres et qui déménagent fréquemment.

Au cours des années 1990, le gouvernement fédéral a financé un bon nombre de projets en vue de subventionner l'établissement de garderies et d'assurer des services susceptibles de répondre aux besoins de développement des enfants Autochtones d'âge préscolaire. Au départ, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones s'adressait aux enfants Autochtones vivant hors-réserve, mais on a récemment ajouté un volet au programme en vue d'aider les enfants Autochtones des réserves. En outre, depuis 1997, Développement des ressources humaines Canada a financé l'établissement de garderies dans les réserves afin de permettre aux parents de recevoir une formation ou d'occuper un emploi. Des garderies ont été établies dans chacune des Premières nations du Manitoba et sont administrées par les autorités locales.

ENFANTS CONFIÉS À DES ORGANISMES DE SERVICES D'AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

En 1996, au Manitoba, 13,2 % des enfants Autochtones âgés de 0 à 14 ans ne vivaient pas avec leurs parents, un taux qui est environ sept fois celui des enfants non autochtones. La proportion d'enfants ne vivant pas avec leurs parents est habituellement plus élevée dans les réserves et les régions rurales à l'extérieur des réserves, alors qu'elle est moins élevée dans les régions urbaines[5]. Parmi les nombreuses raisons évoquées pour expliquer pourquoi un enfant ne vivait pas avec ses parents, la prise en charge par les Services à l'enfant et à la famille est sans doute la plus répandue, particulièrement chez les Indiens inscrits. Environ 3 000 des 32 000 enfants inscrits âgés de 0 à 14 ans recensés en 1996 avaient été pris en charge par des organismes de services d'aide à l'enfance et à la famille (SEF).

Le taux de prise en charge d'enfants est normalement très élevé au Manitoba, soit 16,6 cas pour 1 000 enfants, contre neuf virgule sept en Saskatchewan et 10 en Alberta[6]. Ces enfants sont généralement placés dans des foyers d'accueil ou des foyers de groupe. Le nombre d'enfants en situation d'accueil a augmenté de façon constante pour atteindre 5 300 en 1994-1995 et ce nombre est demeuré à ce même niveau chaque année, et ce, jusqu'à la fin des années 1990.

Les Autochtones sont surreprésentés parmi les enfants sous la tutelle des organismes de SEF. Des 5 389 enfants pris en charge au 31 mars 1997, 3 071 (ou 57 % d'entre eux) étaient des Indiens inscrits, 326 (ou six virgule un pourcent d'entre eux) étaient des Métis et 362 (ou six virgule sept pourcent d'entre eux) étaient des Indiens non inscrits ou des Inuits[7]. Ainsi, les enfants Autochtones, qui comptent environ pour 20 % des enfants de la population canadienne, représentent au moins 70 % des enfants en situation d'accueil (sans compter les 417 enfants, ou sept virgule sept pourcent

des cas, pour lesquels il n'a pas été possible de déterminer s'ils étaient Autochtones ou non autochtones).

Le centre Ma Mawi Chi Itata de Winnipeg, qui a ouvert ses portes en 1984, offre des services à l'enfance et à la famille aux enfants Autochtones de Winnipeg. Il s'agit d'un organisme non autorisé, c'est-à-dire qu'il n'a pas le pouvoir de retirer un enfant de son foyer.

Les services autorisés à l'enfance et à la famille offerts aux enfants Autochtones vivant hors-réserve sont de compétence provinciale et sont administrés par les principaux organismes de SEF. À Winnipeg, les enfants Autochtones comptent actuellement pour 70 % des enfants en situation d'accueil[8]. Selon un rapport publié en 1998, le nombre d'enfants Autochtones sous la tutelle des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg a triplé au cours de la dernière décennie, tandis que le nombre d'enfants non autochtones sous sa garde a diminué[9].

Les enfants métis du Manitoba en situation d'accueil semblent n'être que légèrement surreprésentés, sauf dans la région des Parcs (c.-à-d. Dauphin/Swan River) où 53 % des enfants métis pris en charge en 1997 étaient d'origine métisse (63 enfants sur118). C'est Winnipeg qui compte le plus grand nombre d'enfants métis en situation d'accueil (soit 192 enfants sur 326), ce qui ne représente toutefois que 7,2 % des enfants confiés aux organismes de SEF de Winnipeg[10]. Les enfants (âgés de 0 à 14 ans) déclarés comme ayant l'identité métisse lors du recensement comptent pour cinq pourcent des enfants de Winnipeg.

Par comparaison, les enfants inscrits et les enfants non inscrits sont largement surreprésentés parmi les enfants en situation d'accueil. En 1997, par exemple, les 987 enfants inscrits qui se trouvaient en situation d'accueil représentaient 37 % de tous les enfants confiés aux divers organismes, malgré le fait que les enfants inscrits représentent seulement six virgule trois pourcent des enfants de la population totale. Par conséquent, un enfant inscrit vivant à Winnipeg est six fois plus susceptible d'être retiré de son foyer que la moyenne des enfants.

À l'échelle provinciale, les plus de 3 000 enfants inscrits confiés aux divers organismes sont répartis comme suit :

Enfants inscrits pris en charge par des organismes en 1997

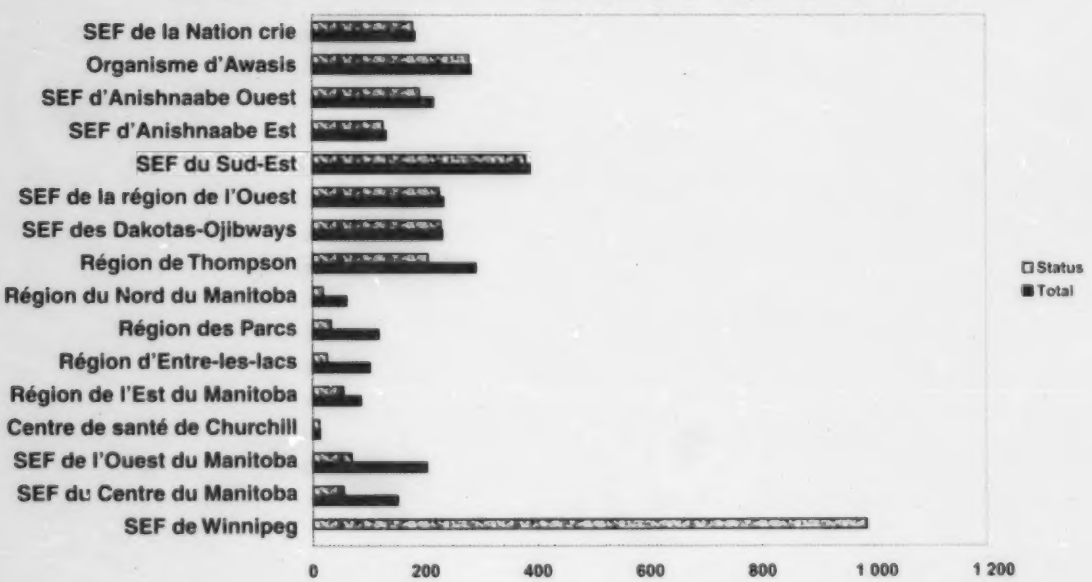

Depuis les années 1980, les organismes de services à l'enfance et à la famille relevant des Premières nations ont reçu le mandat de servir la population dans les réserves. Le conseil tribal des Dakotas-Ojibways établissait en 1981 le premier organisme Autochtone de SEF autorisés au Canada. Il existe à l'heure actuelle sept organismes autorisés, comme l'indique le tableau présenté ci-dessus. En 1997, 1 609 enfants inscrits étaient pris en charge par les organismes de SEF des Premières nations, soit 53 % des enfants inscrits en situation d'accueil[11]. Comme 58 % des enfants inscrits vivent dans les réserves, on peut conclure que les enfants inscrits vivant dans les réserves sont moins susceptibles d'être pris en charge que les enfants inscrits vivant hors-réserve, bien que cet écart soit faible. Toutefois, les enfants retirés de leur foyer par les organismes de SEF se trouvant dans les réserves sont plus susceptibles d'être placés dans la collectivité et, si possible, au sein de la famille étendue.

Le nombre d'enfants inscrits confiés à des organismes de SEF administrés par des Premières nations est passé de 61 % en 1984 à 69 % en 1990[12]. Ce pourcentage a chuté depuis pour atteindre 53 % en 1997, et ce, malgré une légère augmentation de la proportion d'enfants inscrits vivant dans les réserves. Cette diminution est due aux trois facteurs suivants : 1) augmentation rapide du nombre d'enfants vivant hors-réserve confiés aux principaux organismes de SEF, particulièrement à Winnipeg; 2) efforts déployés par les organismes de SEF des Premières nations pour trouver des solutions qui visent le placement au sein des familles; 3) financement insuffisant et manque de compétence accordée en vertu d'un mandat pour permettre aux organismes d'assurer des SEF à l'extérieur des réserves. Il en résulte que la proportion d'enfants inscrits pris en charge par des organismes des Premières nations dans les années 1990 est légèrement inférieur au taux enregistré dans les années 1980.

La première recommandation adressée par la Commission de mise en œuvre des recommandations sur la justice Autochtone, constituée par le gouvernement provincial en 1999, concernait l'étendue des compétences des organismes de SEF des Premières nations afin que ceux-ci puissent assurer des services auprès des Autochtones vivant hors-réserve. En février 2000, la province et la MMF ont signé un protocole d'entente en vue de créer à l'échelle provinciale un système des services à l'enfant et à la famille à l'intention des Métis du Manitoba, y compris les services d'adoption[13]. Un protocole d'entente similaire sera ultérieurement conclu avec les Premières nations en ce qui concerne les services assurés aux membres des Premières nations vivant hors-réserve. L'élaboration des plans de mise en œuvre est actuellement en cours.

CHAPITRE QUATRE : ÉDUCATION ET FORMATION

Le fait de terminer la neuvième année est souvent considéré comme un indicateur d'alphabétisation fonctionnelle de base. Les recherches montrent que le fait d'avoir terminé l'onzième année est le seuil à partir duquel un niveau de scolarité supérieur est reconnu par un revenu plus élevé sur le marché du travail. Un diplôme d'études secondaires (12e année) est obligatoire pour presque tous les nouveaux emplois, dont la plupart nécessitent une certaine formation postsecondaire.

Le Conference Board du Canada indique que « les entreprises s'attendent à ce que 92 % des nouveaux employés aient au moins terminé leurs études secondaires, 23 % devraient avoir un diplôme décerné par un collège communautaire et 24 % devraient détenir un diplôme universitaire[1]. » Il s'agit d'une estimation prudente. La sagesse populaire veut que 70 % des nouveaux emplois nécessiteront des études ou une formation postsecondaires.

Le profil scolaire actuel de la population Autochtone est loin de correspondre aux nouvelles exigences du marché du travail. Il s'agit d'une population jeune et dont la croissance est plus de deux fois plus rapide que la population non autochtone. Vingt pour cent des enfants du Manitoba âgés entre 0 et 14 ans sont Autochtones et se joindront à la population active au cours des 20 prochaines années, composant 20 % des nouveaux venus potentiels sur le marché du travail. Le profil scolaire des Autochtones d'aujourd'hui est extrêmement important pour l'avenir économique de la province. Malheureusement, les indicateurs ne sont pas encourageants.

ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE

Le niveau d'enseignement primaire et secondaire des Autochtones du Manitoba s'améliore, mais ceux-ci accusent un certain retard par rapport à la population générale. Les statistiques révèlent que 12,4 % des jeunes Autochtones âgés entre 15 et 29 ans ont moins d'une neuvième année, comparativement à 15,1 % des Autochtones âgés entre 30 et 39 ans et à 18,3 % de ceux âgés entre 40 et 49 ans, ce qui indique une amélioration. Par contre, seulement 1,9 % de la population non autochtone âgée entre 15 et 29 ans n'ont pas terminé la neuvième année.

Il y a une tendance à long terme vers l'augmentation du niveau de scolarité, tant chez les Autochtones que parmi les autres groupes au Manitoba. Le Ralliement national des Métis a effectué un sondage portant sur l'alphabétisation dans lequel on demandait aux répondants de 15 ans et plus d'indiquer leur niveau de scolarité, ainsi que celui de leurs parents. Le plus grand nombre de répondants métis (43 %) font partie de la catégorie neuvième - 11e année, suivi de la catégorie cinquième – huitième année (18 %) et de la catégorie 12e année (17 %). Toutefois, en ce qui concerne leurs parents, le groupe le plus important faisait partie de la catégorie cinquième – huitième année (34 % des mères et 30 % des pères), suivi de la catégorie neuvième-11e année (environ 21 %) et de la catégorie première-quatrième année (environ 12 %)[2].

Au cours des dernières décennies, les augmentations relatives au nombre d'Autochtones ayant terminé la neuvième année sont lentes et irrégulières. Malgré la construction d'écoles dans les réserves et une hausse de la participation des bandes à l'éducation, il y a toujours un gouffre énorme entre les niveaux de scolarité des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors-réserve, et entre celui des Indiens inscrits et des Métis. Les statistiques révèlent que 16,8 % des Métis âgés entre 40 et 49 ans n'ont pas atteint la neuvième année et que ce nombre grimpe à 27,1 % pour les Indiens inscrits. Quant au groupe des 15 à 29 ans, 16,8 % des Indiens inscrits et quatre virgule six

pourcent des Métis n'ont pas terminé la neuvième année. Des Indiens inscrits âgés entre15 et 29 ans vivant à l'extérieur d'une réserve, neuf virgule huit pourcent n'ont pas atteint la neuvième année comparativement à 21,5 % des Indiens vivant dans une réserve[3].

On continue d'associer le faible niveau de scolarisation à l'isolement géographique. En 1991, les cinq Premières nations ayant le plus haut pourcentage d'adultes de 15 ans et plus n'ayant pas terminé la neuvième année étaient toutes des collectivités uniquement accessibles par voie aérienne et ce, toute l'année. Des 15 Premières nations ayant le pourcentage le plus élevé, 11 n'étaient accessibles que par la voie des airs. Dans toutes ces collectivités, plus de la moitié des adultes ont moins de neuf années de scolarité[4].

DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Seulement 33,7 % des jeunes Autochtones âgés de 15 à 29 ans ont un diplôme d'études secondaires et 53,9 % ont fait des études secondaires, qu'ils soient encore à l'école ou non. Seulement dans le groupe des 50 ans et plus peut-on constater un taux inférieur de réussite des études secondaires (22,4 %). Le faible taux d'obtention de diplôme d'études secondaires chez les jeunes Autochtones est une source de préoccupation même si, bien sûr, bien des jeunes n'ayant pas encore leur diplôme sont encore à l'école ou suivront des cours d'adultes pour terminer leur 12e année ou obtenir une formation équivalente.

Les statistiques révèlent que 44,7 % des Métis âgés entre 15 et 29 ans ont terminé leurs études secondaires comparé à 62,7 % des jeunes non autochtones. Chez les jeunes Indiens inscrits, 36,1 % de ceux vivant hors-réserve et 25,2 % de ceux vivant dans une réserve ont terminé leurs études secondaires. À Winnipeg, 35,7 % des jeunes Indiens inscrits et 47,8 % des jeunes Métis ont terminé leurs études secondaires.

TAUX D'OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES AU MANITOBA, RECENSEMENT DE 1996

Âge	*Non Autochtones*	*Métis*	*Inscrits, hors-réserve*	*Inscrits, dans les réserves*	*Tous les Autochtones*
15-29	62,7	44,7	36,1	25,2	33,7
30-39	77,2	57,4	53,7	40,6	50,9
40-49	73,7	50,7	52,2	41,4	47,1
Tous	61,2	45,7	41,6	27,9	38,2

Dans l'ensemble, 38,2 % des Autochtones adultes âgés de 15 ans et plus avaient terminé la 12e année lors du recensement de 1996 comparé à 61,2 % de la population non Autochtone. Il s'agit d'une augmentation par rapport au recensement de 1991 (33,3 %). Les adultes âgés entre 30 et 49 ans sont plus susceptibles d'avoir terminé leurs études secondaires. Dans ce groupe d'âge, une majorité de Métis et d'Indiens inscrits vivant hors-réserve et environ 40 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves ont terminé leurs études secondaires.

ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Parmi les Autochtones qui ont terminé leurs études secondaires, un bon nombre ont fait des études postsecondaires ou ont suivi une formation quelconque. Par exemple, 23,5 % des Métis âgés entre 40 et 49 ans ont acquis une formation non universitaire, tout comme 19,2 % des Indiens inscrits du même groupe d'âge. Pour les deux groupes, à l'âge de 40 ans, une vaste majorité de diplômés du secondaire avaient une formation/éducation postsecondaire, et plus de la moitié d'entre eux avaient obtenu un certificat ou un diplôme.

Seulement sept virgule sept pourcent des Autochtones de 15 ans et plus ont un diplôme d'études secondaires et aucune formation postsecondaire. Sur le plan des études, les Autochtones sembles suivre deux parcours types complètement différents : environ la moitié ne terminent pas leurs études secondaires tandis que l'autre groupe, presque aussi grand, poursuit des études postsecondaires. Le grand écart entre les deux groupes signifie que de faire passer une personne du premier groupe au deuxième pourrait nécessiter une série de mécanismes d'éducation et de formation.

Les diplômés Autochtones qui font des études postsecondaires sont plus susceptibles de fréquenter un collège communautaire ou de suivre une formation non universitaire que la population non autochtone. Alors que les non autochtones sont aussi susceptibles de faire des études universitaires que postsecondaires non universitaires (24,6 % c. 25 %), les Autochtones sont deux fois plus enclins à suivre une formation postsecondaire non universitaire – 23,2 % c. 11 % chez les Métis, et 18,1 % c. 10,2 % dans le cas des Premières nations.

Les taux de fréquentation scolaire et d'obtention de diplôme des Autochtones en matière d'études postsecondaires non universitaires se comparent aux taux de la population non Autochtone, particulièrement chez les Métis et les Indiens inscrits vivants hors-réserve. Parmi les adultes de 15 ans et plus, 19,9 % des non autochtones ont obtenu un diplôme comparativement à 17 % des Métis, à 14,5 % des Indiens inscrits vivant hors-réserve et à 10,5 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves. Ces tendances sont constantes au sein des groupes d'âge, suggérant peu de changements récents :

TAUX DE RÉUSSITE D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES NON UNIVERSITAIRES, RECENSEMENT DE 1996

Âge	Non Autochtones	Métis	Inscrits, hors réserve	Inscrits, dans les réserves	Tous les Autochtones
15-29	13,0	11,2	9,9	6,2	8,9
30-39	26,1	24,6	19,8	17,2	20,7
40-49	25,4	23,5	21,2	17,6	20,9
Tous	19,9	17,0	14,5	10,5	13,9

On constate qu'un Indien inscrit vivant dans une réserve et âgé entre 15 et 29 ans a environ la moitié des chances de terminer ses études postsecondaires non universitaires qu'un non autochtone, mais s'il a entre 40 et 49 ans, il a 70 % des chances. On attribue ce fait à une plus importante participation à une activité d'éducation chez les Autochtones plus âgés. Pour la même raison, les taux de réussite plus faibles chez les jeunes Autochtones âgés entre 15 et 29 ans ne reflètent pas nécessairement une tendance à la baisse. Nombreux sont ceux qui termineront leurs études plus tard dans la vie.

Par contre, beaucoup moins d'Autochtones manitobains fréquentent l'université et encore moins terminent leurs études universitaires. Au Manitoba, seulement deux virgule neuf pourcent des Autochtones âgés de 15 ans et plus ont obtenu un diplôme universitaire; ce taux est seulement de 1,8 % dans les réserves, comparativement à 12,6 % au sein de la population non autochtone. Cela représente environ 1 100 Indiens inscrits, 1 000 Métis et 100 Indiens non inscrits ayant obtenu un diplôme universitaire dans la province. Selon les données du recensement de 1996, le nombre et la proportion de diplômés universitaires Autochtones ont diminué depuis 1991, mais cette baisse est attribuable aux modifications apportées à la définition d'« Autochtone »[5].

D'autre part, sept pourcent des Autochtones de la Saskatchewan âgés entre 25 et 34 ans ont obtenu un diplôme universitaire. Il s'agit du taux le plus élevé à l'ouest du Nouveau-Brunswick. On attribue cette situation à la « présence à long terme d'établissements d'enseignement supérieur destinés aux Autochtones dans cette province[6] ». Le taux du Manitoba (trois pourcent) est semblable à celui du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

La majorité des diplômés universitaires Autochtones sont des femmes. Parmi les femmes Autochtones âgées de 15 ans et plus, trois virgule sept pourcent ont obtenu un diplôme universitaire comparé à deux virgule un pourcent des hommes Autochtones. À Winnipeg, quatre virgule neuf pourcent des femmes Autochtones détiennent un diplôme universitaire et la proportion est plus élevée pour les femmes âgées entre 30 et 49 ans[7]. Au sein de la population Autochtone âgée de 15 ans et plus à Winnipeg, quatre virdule trois pourcent ont un diplôme et pour le groupe d'âge de 30 à 39 ans, ce pourcentage grimpe à cinq virgule trois pourcent, tandis que pour le groupe d'âge de 40 à 49 ans, il est de sept virgule sept pourcent.

Les non autochtones terminent un plus grand nombre d'années de scolarité et plus rapidement, mais un plus grand nombre d'Autochtones poursuivent leurs études plus tard dans la vie. À l'échelle nationale, dans le groupe d'âge de 25 à 34 ans, 12 % des Autochtones étaient des étudiants à temps plein en 1996, comparé à six pourcent de la population non autochtone. Pour le groupe d'âge de 35 à 44 ans, les pourcentages étaient de sept pourcent et de trois pourcent respectivement. Dans l'ensemble du pays, 45 % des étudiants Autochtones fréquentant un établissement d'enseignement supérieur ont 25 ans ou plus, comparé à 14 % de la population générale.

Les jeunes Métis sont plus susceptibles d'obtenir un diplôme universitaire avant d'avoir atteint 30 ans que les Indiens inscrits (deux virgule sept pourcent c. zéro virgule sept pourcent). Cependant, les Indiens inscrits sont plus susceptibles de fréquenter une université ou de terminer leurs études universitaires pendant leur vie que les Métis, particulièrement les Indiens inscrits vivant hors-réserve. Cette situation est attribuable à l'appui qu'accordent les bandes aux études postsecondaires, appui financé par le ministère fédéral des Affaires indiennes, dont les programmes ne sont pas offerts aux Métis et aux Indiens non inscrits[8].

POURCENTAGE DE DIPLÔMÉS OU DE PERSONNES AYANT UNE FORMATION UNIVERSITAIRE, RECENSEMENT DE 1996

Âge	Non Autochtones	Métis	Inscrits, hors-réserve	Inscrits, dans les réserves	Tous les Autochtones
15-29	30,0	11,2	10,2	5,0	8,5
30-39	29,7	12,8	18,2	12,6	14,5
40-49	30,4	12,6	20,0	15,0	15,3
Tous	24,6	11,0	13,5	7,8	10,6

FORMATION LIÉE AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Avant le milieu des années 1990, le financement pour la formation de la main-d'œuvre et les allocations de subsistance des stagiaires était assuré en grande partie par le ministère du Développement des ressources humaines du Canada (DRHC) et ses prédécesseurs. Plus récemment, cependant, le gouvernement fédéral s'est retiré de l'achat de cours de formation et on a dévolu ses pouvoirs en la matière à la province du Manitoba et aux organisations Autochtones. DRHC et d'autres ministères fédéraux, y compris Affaires indiennes, continuent d'offrir des programmes visant l'emploi des jeunes.

En 1997, DRHC a conclu de vastes accords-cadres avec la Assembly of Manitoba Chiefs et la Manitoba Metis Federation afin d'administrer les fonds destinés à l'emploi et à la formation pour les clients Autochtones. En retour, ces deux organismes distribuent les fonds à des bureaux répartis un peu partout dans la province. En 1999, DRHC a signé une entente similaire avec le Centre for Aboriginal Human Resources Development, et des fonds sont mis de côté pour les clients Autochtones de Winnipeg.

Aussi en 1997, le Canada et le Manitoba ont signé l'Entente sur le développement du marché du travail afin d'offrir des programmes d'emploi et de formation à tous les Manitobains, dont les Autochtones, dans le cadre de la *Loi sur l'assurance-emploi* de 1996. L'année suivante, le Canada et le Manitoba ont signé un protocole d'entente permettant aux Autochtones vivant hors-réserve de continuer à toucher des prestations d'aide sociale pendant qu'ils suivent leur formation.

Ces ententes financent, entre autres, des projets visant les collèges communautaires et la formation professionnelle qui appartiennent à la catégorie d'éducation postsecondaire non universitaire. Les données qui seront recueillies lors du recensement de 2001 indiqueront si l'administration des programmes par les Autochtones a augmenté les taux de participation et d'obtention de diplômes et jusqu'à quel point. On pourra commencer à avoir accès à ces données dès 2003.

DOSSIER : LES JEUNES

COMPOSITION DU MÉNAGE

À l'échelle nationale, 57 % des jeunes Autochtones âgés entre 15 et 24 ans vivent au sein d'une famille biparentale, 25 % dans une famille monoparentale et 18 % dans un contexte non familial. Cependant, moins de 20 % des jeunes habitant en milieu rural ou dans une réserve et plus de 30 % des jeunes en milieu urbain (surtout dans les grandes villes) vivent dans une famille monoparentale. À Winnipeg, 34 % des jeunes Autochtones vivent au sein d'une famille monoparentale, ce qui correspond aux pourcentages des autres grandes villes des Prairies[1].

Les jeunes Autochtones sont trois fois plus susceptibles de vivre avec un parent seul que les jeunes non autochtones. Ils sont aussi plus enclins à être des parents seuls, soit 3,4 fois la moyenne nationale. Le pourcentage de jeunes Autochtones chefs de famille monoparentale est plus élevé au Manitoba que la moyenne nationale : 6,4 % c. 5,1 %.

Toutefois, cette situation varie également en fonction de l'endroit : 2,7 % des jeunes vivant dans les réserves et 2,4 % des jeunes Autochtones en milieu rural sont des parents seuls, soit moins du double des non autochtones (1,5 %). Par comparaison, 8 % des jeunes Autochtones vivant dans les grandes villes sont des parents seuls. À Winnipeg, le taux de jeunes Autochtones chefs de famille monoparentale est de 10,7 %, soit l'un des plus hauts. Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de ces parents seuls sont des femmes, ce qui signifie qu'un cinquième des jeunes femmes Autochtones sont des parents seuls. De toutes les familles monoparentales de Winnipeg dont le chef de famille est un jeune, 39,7 % sont des jeunes Autochtones.

% de jeunes Autochtones (15-24 ans) chefs de famille monoparentale, 1996

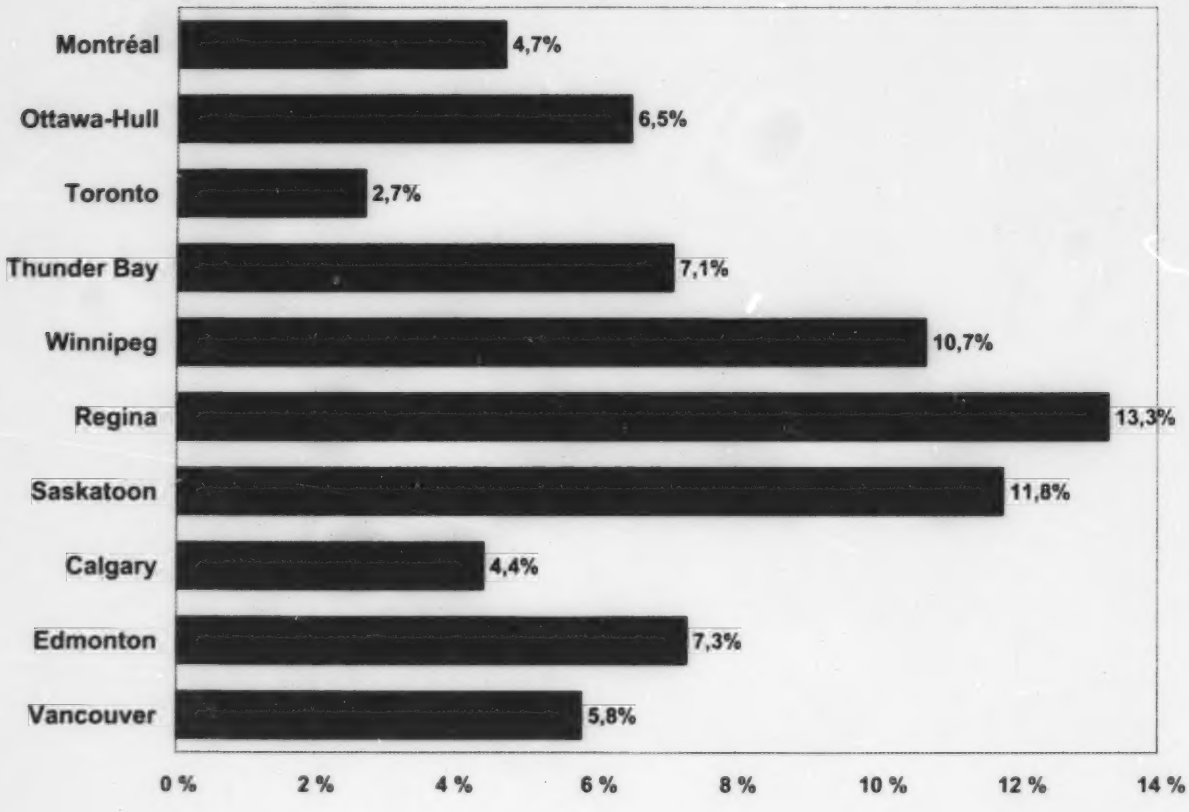

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Le Manitoba possède de loin le plus bas taux de fréquentation scolaire chez les jeunes Autochtones de tout le Canada, provinces et territoires confondus. Seulement 44,1 % des jeunes Autochtones âgés entre 15 et 24 ans fréquentaient l'école à temps plein ou à temps partiel lors du recensement de 1996. La moyenne nationale pour les jeunes Autochtones était de 50,4 %. C'est également au Manitoba qu'on trouve le plus grand écart entre les jeunes Autochtones et non autochtones en ce qui a trait à la fréquentation scolaire. La probabilité qu'un jeune Autochtone fréquente l'école était de 74 % de celle d'un jeune non autochtone. Dans les autres provinces, à l'exception du Québec (71 %), cette probabilité variait entre 81 % et 86 %[2].

Étant donné la relation étroite entre le niveau de scolarité et les conséquences socio-économiques futures (voir CHAPITRE 6 – TRAVAIL ET REVENU), on croit que l'écart entre les résultats de vie des Autochtones et des non autochtones continuera de s'élargir au Manitoba par rapport au reste du pays.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE DES JEUNES AUTOCHTONES MANITOBAINS ÂGÉS ENTRE 15 ET 24 ANS[3]

	Indiens de l'A. du Nord	*%*	*Métis*	*%*	*Tous les Manitobains*	*%*
Fréquentent à temps plein	5 625	39	3 560	41	76 685	50
Fréquentent à temps partiel	515	3	575	7	10 310	7
Ne fréquentent pas l'école	8 445	58	4 555	52	66 010	43

% des Jeunes Autochtones (15-24 ans) qui fréquentent l'école, 1996

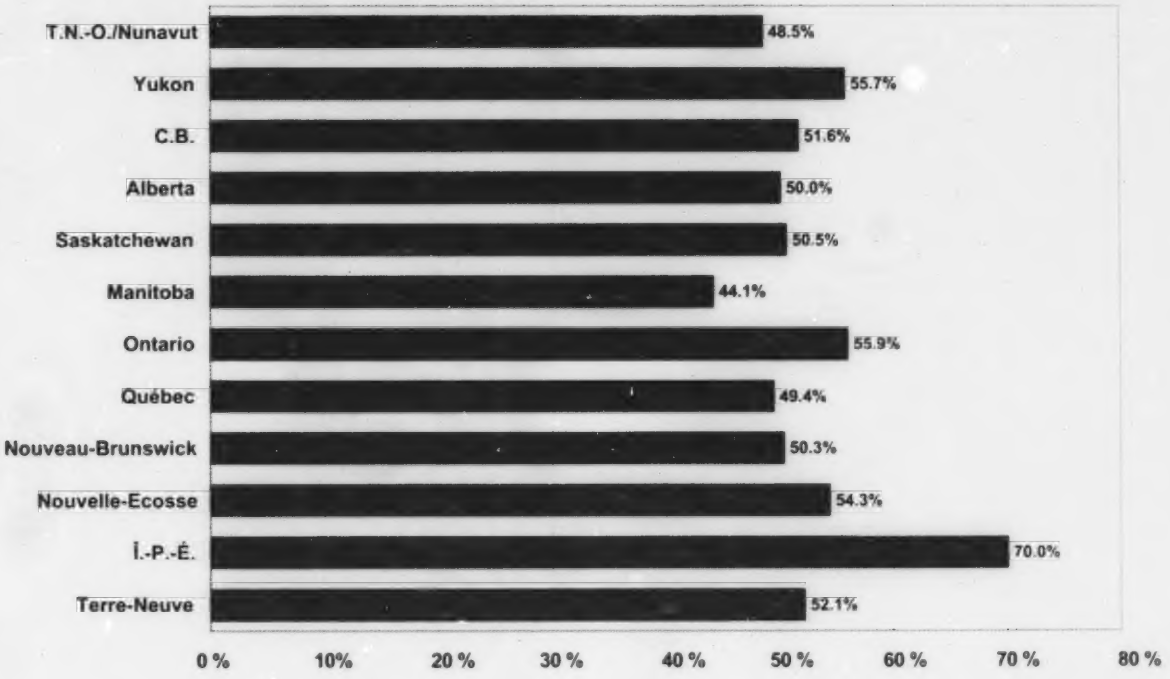

À l'échelle nationale, environ les deux tiers des jeunes Autochtones âgés entre 15 et 24 ans qui ne fréquentent pas l'école n'ont pas terminé leurs études secondaires par rapport à 39 % chez les non autochtones. Au Manitoba, la probabilité qu'un jeune Autochtone ait obtenu son diplôme d'études secondaires ou poursuive des études postsecondaires était de 51 % par rapport à celle d'un jeune non autochtone. C'est seulement à l'Île-du-Prince-Édouard (45 %) et dans les T.N.-O. (39 %) que les probabilités étaient inférieures. En Saskatchewan et au Québec, elles étaient de 53 %, en Alberta de 59 %, en Colombie-Britannique de 67 % et en Ontario de 70 %. La moyenne nationale était de 57 %[4].

PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

En 1996, 56 % des jeunes Autochtones ne fréquentaient pas l'école, et seulement 51 % d'entre eux participaient au marché du travail, soit en travaillant ou en cherchant un emploi. Par conséquent, 27,4 % des jeunes Autochtones n'étaient ni à l'école (même à temps partiel) ni sur le marché du travail (même en tant que personne cherchant un emploi). Ce groupe central de « jeunes à risques » est plus important au Manitoba que dans toute autre province, y compris dans les provinces ayant une population Autochtone plus importante. Alors que ce pourcentage est proportionnellement semblable à celui de la Saskatchewan (26,3 %), il est proportionnellement de 50 % à 60 % plus élevé qu'en Colombie-Britannique, qu'en Alberta, qu'en Ontario ou que dans le Canada atlantique.

Jeunes Autochtones (15-24 ans) qui ne fréquentent pas l'école et qui ne participent pas au marché du travail, 1996

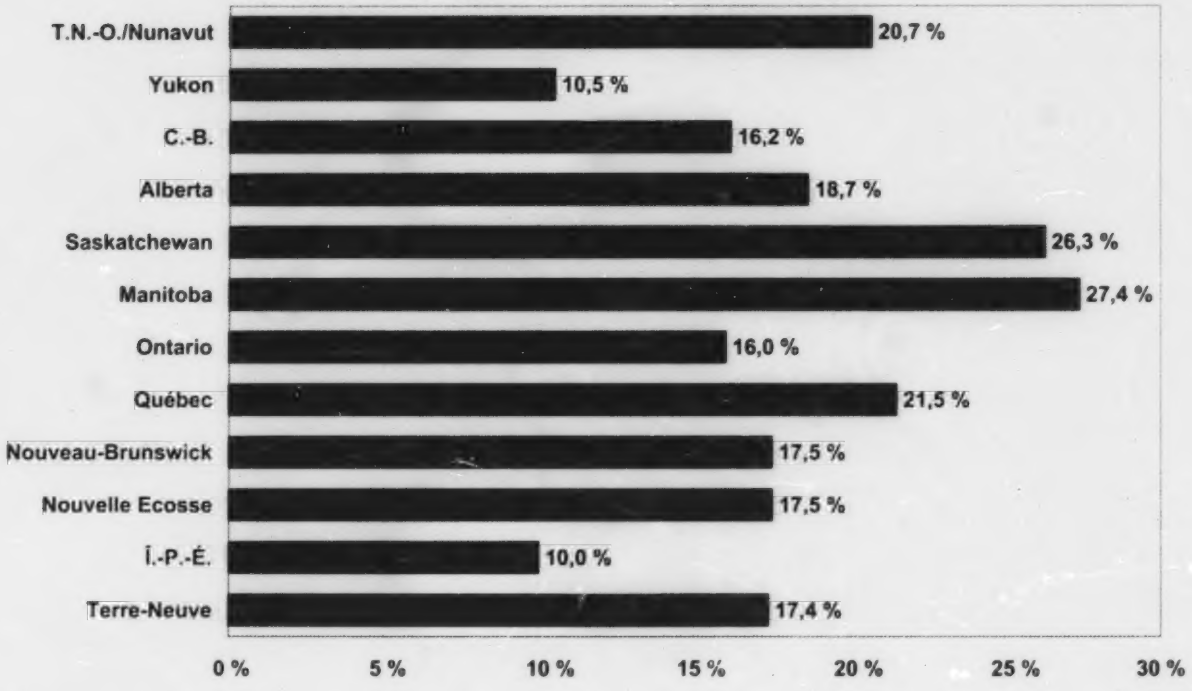

Des jeunes Autochtones qui ne fréquentent pas l'école mais qui participent au marché du travail, 35,5 % étaient sans emploi lors du recensement de 1996 (environ 10 % de la population totale de jeunes Autochtones). En ajoutant les chômeurs au groupe susmentionné, on obtient le nombre de jeunes qui ne fréquentent pas l'école et qui ne travaillent pas.

En 1996, 37,5 % des jeunes Autochtones manitobains ne fréquentaient pas l'école et ne travaillaient pas, une proportion plus importante que dans toute autre province ou territoire. La Saskatchewan occupe le deuxième rang en ce qui concerne la proportion de jeunes faisant partie de ce groupe à risque (35,3 %), suivi du Québec et de Terre-Neuve (32 %). En Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, moins de 30 % des jeunes Autochtones ne fréquentaient pas l'école et ne travaillaient pas.

Jeunes Autochtones (15-24 ans) qui ne fréquentent pas l'école et qui ne travaillent pas, 1996

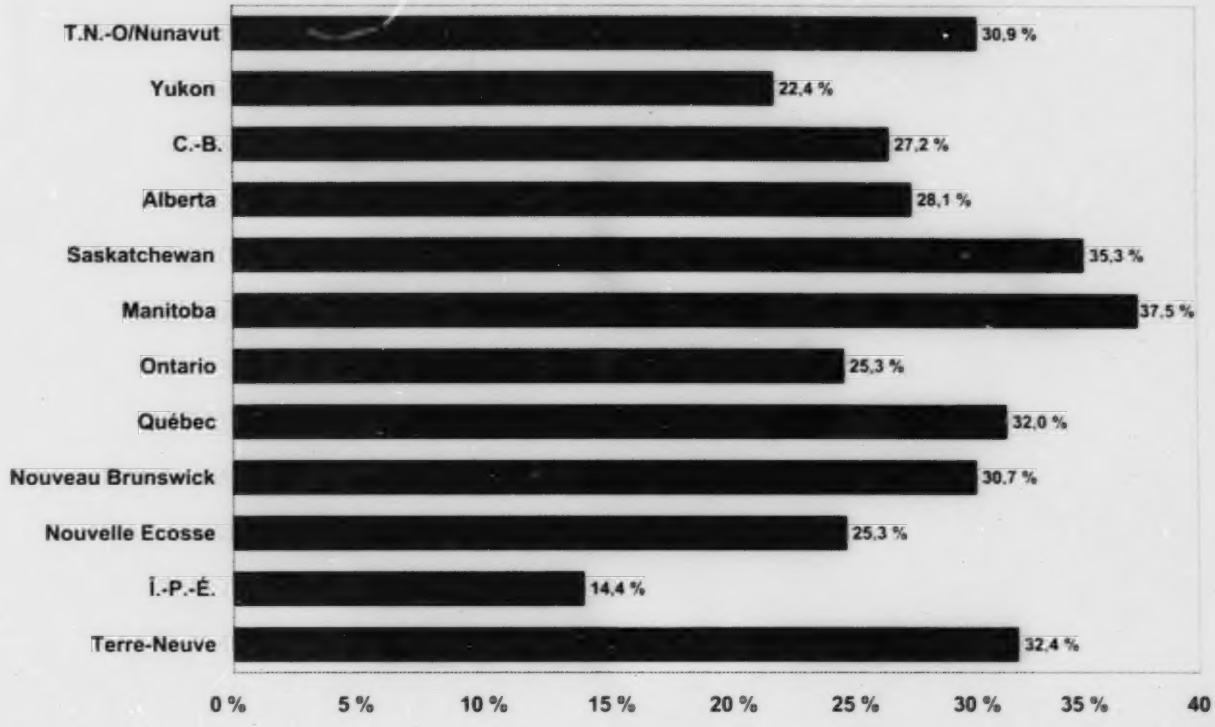

Au Manitoba, le taux de chômage des jeunes Autochtones est de 35,5 %, ce qui est près de la moyenne nationale de 34,4 %. Cependant, puisque le taux de chômage général au Manitoba est très bas, la différence entre celui des jeunes Autochtones et non autochtones est beaucoup plus importante que dans la plupart des autres provinces. En 1996, au Manitoba, un Autochtone était trois virgule cinq fois plus susceptible d'être sans emploi qu'un jeune non autochtone, comparativement à trois virgule sept fois en Saskatchewan, et à seulement trois fois en Alberta, deux virgule cinq fois en Colombie-Britannique et deux virgule un fois en Ontario[5].

Le taux de chômage des jeunes Autochtones (contrairement au taux de chômage général des Autochtones) est plus faible hors-réserve, particulièrement dans les grandes villes, que dans les réserves. À Winnipeg, le taux de chômage des jeunes Autochtones en 1996 atteignait 28,8 %, légèrement plus élevé que le taux de chômage général des Autochtones (25,2 %), et correspondait à la moyenne des grandes villes – nettement plus faible que celui de Thunder Bay (42 %), ainsi que de Regina et de Saskatoon (33 %) et légèrement plus élevé que celui d'Edmonton (28 %), d'Ottawa-Hull (27 %) et de Toronto (26 %). Malgré tout, les jeunes Autochtones de Winnipeg étaient deux virgule deux fois plus susceptibles d'être sans emploi que les non autochtones[6].

Il est encourageant de voir que le taux de chômage des jeunes Autochtones à Winnipeg diminue depuis 1981, même si cette baisse est lente. Chez les jeunes âgés entre 15 et 24 ans, le taux de

chômage était de 33,7 % en 1981, de 30,8 % en 1986 et de 28,9 % en 1991[7]. Le taux de chômage était de 28,8 % en 1996 mais, comme on l'a déjà signalé, le recensement de 1996 excluait les personnes d'origine Autochtone partielle mais non d'identité Autochtone et incluait de nombreuses personnes oubliées en 1991. La baisse réelle du taux de chômage des jeunes de 1991 à 1996 était probablement supérieure à zéro virgule un pourcent.

Puisque le taux de chômage officiel n'inclut pas les travailleurs découragés, ou ceux qui fréquentent l'école à cause d'un manque perçu de possibilités d'emploi, certains économistes considèrent le taux d'emploi comme une mesure supérieure de la réussite du marché. Étant donné une faible participation au marché du travail chez les jeunes Autochtones au Manitoba comparativement aux autres provinces, le taux d'emploi est bas même si le taux de chômage se situe dans la moyenne.

En 1996, seulement 32,8 % des jeunes Autochtones qui ne fréquentaient pas l'école travaillaient, un taux plus faible que celui des autres provinces et territoires à l'exception de la Saskatchewan (28,7 %). La moyenne nationale était de 38,5 % et le taux dépassait 40 % en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. De même, le taux d'emploi des jeunes Autochtones de Winnipeg (33,8 %) était plus bas que celui des autres grandes villes à l'exception de Thunder Bay (27 %) ainsi que de Regina et de Saskatoon (29 %). Le taux d'emploi des jeunes Autochtones dépassait 40 % à Ottawa-Hull, à Toronto, à Calgary et à Vancouver[8].

Les disparités entre les taux d'emploi et de participation au marché du travail des jeunes Autochtones et non autochtones diminuent ou disparaissent chez les jeunes ayant un haut niveau de scolarité. À l'échelle nationale, la probabilité qu'un jeune Autochtone n'ayant pas terminé ses études secondaires participe au marché du travail est de 70 % de celle d'un non autochtone ayant le même niveau de scolarité et la probabilité qu'il ait un emploi est de 52 %. La probabilité passe à 88 % et à 77 % pour les diplômés secondaires et à 94 % et 80 % pour ceux qui ont un diplôme d'études postsecondaires. La probabilité qu'un jeune Autochtone ayant un diplôme universitaire participe au marché du travail est de 107 % de celle d'un non autochtone et la probabilité qu'il ait un emploi est de 95 %[9]. Cependant le taux de chômage des Autochtones est plus élevé à tous les niveaux de scolarité.

Les jeunes Autochtones qui ont déclaré avoir travaillé à temps plein toute l'année au cours de l'année précédant le recensement avaient un taux de rémunération très similaire à celui des jeunes non autochtones : 98 % hors-réserve et 96 % en général. Cependant, seulement cinq virgule un pourcent des jeunes Autochtones manitobains ont travaillé à temps plein toute l'année et la probabilité qu'un jeune Autochtone travaille à temps plein toute l'année n'était que de 37 % de celle d'un non autochtone. Cette probabilité était de 60 % à Winnipeg où huit pourcent des jeunes Autochtones travaillaient à temps plein toute l'année[10].

L'emploi chez les jeunes par secteur industriel varie en fonction de l'endroit. De façon générale, 15 % des jeunes Autochtones actifs travaillent dans le secteur public, alors qu'il y a seulement huit pourcent de jeunes non autochtones. Dans les réserves cependant, 35 % des jeunes actifs travaillent dans le secteur public, principalement dans les bureaux du conseil de bande et les écoles. Les jeunes Autochtones sont plus susceptibles de travailler dans le secteur public dans les régions rurales hors-réserve. Mais l'écart entre les jeunes Autochtones et non autochtones en ce qui concerne l'emploi dans le secteur public disparaît en région urbaine. Alors que les jeunes Autochtones sont plus susceptibles d'être embauchés par les gouvernements fédéral ou provincial ou par les administrations municipales, ils sont moins susceptibles de travailler dans les domaines publics de la santé et de l'enseignement[11].

DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE

Selon un article paru en septembre 2000 dans un journal national, il y aurait environ 37 gangs au Manitoba, dont 1 896 membres actifs et 1 239 « membres inactifs » qui n'ont pas eu de contacts avec la police depuis au moins deux ans[12]. Il semblerait que le nombre de membres est plus important que dans toute autre province, y compris en Ontario et au Québec (il n'y a cependant pas d'estimation pour la Colombie-Britannique). Toutefois, au Manitoba, beaucoup plus que dans toute autre province, on compte surtout des gangs de rue qui recrutent activement des membres, plutôt que des gangs de motards ou des bandes criminalisées qui limitent leur cercle d'initiés. Les chiffres peuvent donc induire en erreur en ce qui a trait à l'envergure des activités des gangs.

Selon un porte-parole de l'unité anti-gang du Service de police de Winnipeg, on croit à tort que les gangs de rue sont des gangs de jeunes Autochtones. « Il n'existe pas de gangs Autochtones. Il n'existe pas de gangs de jeunes », a-t-il indiqué, en ajoutant que la plupart des membres sont des adultes âgés entre 21 et 24 ans et qu'aucun gang ne repose exclusivement sur l'ethnie ou la race[13].

Un bon nombre de membres de gangs dominants comme Indian Posse et Manitoba Warriors sont, toutefois, des jeunes Autochtones âgés entre 15 et 29 ans. Il existe un certain nombre d'organisations Autochtones ayant pour mandat de dissuader les jeunes à devenir membre d'un gang et d'aider les Autochtones qui tentent de quitter un gang. Il semblerait qu'une minorité importante des jeunes Autochtones de Winnipeg fait partie d'un gang, mais il est difficile d'en estimer la taille.

Voici ce qu'ont observé les organismes et les jeunes qui participaient à des groupes de discussion de la rencontre « Vulnerable Youth Needs Assessement » organisée par la Société de la Croix-Rouge en 1995 :

> [TRADUCTION]
> Les gangs répondent souvent aux besoins des jeunes qui ne sont pas satisfaits à la maison. Les gangs offrent une sorte de famille, un sentiment d'appartenance et, ironiquement, un sentiment de sécurité. Dans les discussions avec les jeunes, certains ont indiqué que les gangs étaient là pour eux quand il n'y avait personne d'autre; quand ils étaient laissés à eux-mêmes, les gangs leur ont donné de la nourriture, de l'argent, un toit et des amis. Cependant, ces jeunes se sont rapidement rendu compte qu'on s'attendait à ce qu'ils participent à des activités criminelles et violentes du gang. Plusieurs participants qui travaillent avec les jeunes à hauts risques indiquent que les gangs forcent leurs clients à vendre de la drogue et à se prostituer[14].

Les jeunes Autochtones, qu'ils soient ou non affiliés à un gang, sont beaucoup plus susceptibles d'avoir des démêlés avec la justice. Pour les jeunes Autochtones âgés entre 12 et 17 ans, il y a eu au total 1 263 admissions dans des établissements correctionnels pour jeunes en 1997-1998 (certains jeunes ont été admis plus d'une fois). Cela représente plus de 70 % des admissions dans des centres de détention provisoire. Dans leur étude de la population, Clatworthy et Mendelson (1991) ont estimé que les jeunes sont 12,4 fois plus susceptibles d'être admis dans un établissement correctionnel pour jeunes s'ils sont Autochtones (22,4 fois plus susceptibles s'il s'agit de jeunes filles). On a également estimé que les jeunes âgés entre 20 et 24 ans étaient 11 fois plus susceptibles d'être admis dans un établissement correctionnel provincial pour adultes s'ils sont Autochtones[15].

CHAPITRE CINQ : JUSTICE

CONCLUSIONS EMPIRIQUES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET LES AUTOCHTONES

Selon les renseignements recueillis par les Affaires indiennes et la GRC et résumés dans le rapport de 1991 de l'Enquête publique sur l'administration de la justice et les Autochtones (EPAJA) du Manitoba, le taux des crimes déclarés en 1990 dans les réserves indiennes du Manitoba et du Canada était de un virgule cinq à un virgule huit fois plus élevé que celui de la province et du pays[1]. Il s'agit bien sûr de moyennes. Le taux de criminalité varie énormément entre les Premières nations : certaines présentent des risques tandis que d'autres ont un taux de criminalité inférieur à la moyenne nationale.

Les taux de criminalité chez les Autochtones hors-réserve ne peut être quantifié puisque, par définition, le taux de criminalité vise une région géographique et compte un grand nombre de crimes non résolus. Le ministère du Solliciteur général du Canada estime que « 70 % des Autochtones condamnés à une peine en milieu pénitentiaire viennent de communautés urbaines (et non de réserves) ou ont commis leur infraction à l'extérieur des réserves. » Cette proportion correspond à peu près au profil démographique des Autochtones hors-réserve à l'échelle nationale[2].

Par conséquent, les preuves empiriques limitées dont on dispose laissent croire que, de façon générale, le taux de criminalité chez les Autochtones, englobant toutes les formes de violations du Code criminel et des lois, est inférieur au double du taux de criminalité moyen chez les non autochtones.

De plus, l'EPAJA a aussi établi qu'en 1990 plus de la moitié de tous les détenus dans les établissements correctionnels provinciaux et fédéraux du Manitoba étaient Autochtones. On a aussi prudemment estimé que les Autochtones adultes au Manitoba étaient six fois plus susceptibles d'être incarcérés que les non autochtones.

La différence entre les taux de criminalité et d'incarcération découle d'une série de décisions individuelles prises à chaque étape du processus, entre le moment où un crime est déclaré à la police et le moment où l'Autochtone est libéré de prison après avoir été condamné. L'EPAJA définit la « discrimination systémique » comme « l'application d'une norme ou d'un critère, ou l'utilisation d'une «pratique courante», qui a un effet inverse sur un groupe cerné et qui n'est pas faite de façon non intentionnelle[3]. »

L'Enquête a établi que les Autochtones qui paraissent en cour provinciale faisaient face, en moyenne, à 25 % plus d'accusations que les non autochtones; dans 22 % des cas, des Autochtones doivent répondre à au moins quatre chefs d'accusation. Ils étaient, en moyenne, 1,34 fois plus susceptibles d'être détenus avant leur procès. Les femmes Autochtones étaient 2,4 fois plus susceptibles d'être détenues que les femmes non autochtones. De façon générale, l'EPAJA a établi que les chances d'être libéré sous caution étaient de 21 % dans le cas des Autochtones et de 56 % dans le cas des non autochtones[4].

À l'échelle de la province, les Autochtones ont passé, en moyenne, 1,5 fois plus de temps en détention avant le procès. À Winnipeg, la durée de détention était, en moyenne, deux fois plus longue que dans le cas des non autochtones et à Thompson elle était 6,5 fois plus longue. Les

jeunes Autochtones de moins de 18 ans étaient détenus avant le procès en moyenne 29,3 jours, comparé à 10,8 jours pour les jeunes non autochtones.

On a remarqué que les Autochtones passaient beaucoup moins de temps avec leur avocat avant et pendant le procès, particulièrement lorsque les procès sont menés dans des collectivités éloignées par des tribunaux itinérants dont les membres se déplacent en avion. Dans de nombreux cas, les personnes ayant comme langue maternelle une langue Autochtone étaient incapables de communiquer efficacement avec les policiers et les avocats ou de suivre les procédures judiciaires. La présence d'interprètes ne fait qu'atténuer cette difficulté puisque bien des mots et concepts juridiques canadiens se traduisent mal en langue Autochtone.

L'EPAJA a déterminé un certain nombre de facteurs officieux qui pourraient nuire aux Autochtones appelés à comparaître devant les tribunaux. Par exemple, une cause comporte habituellement plusieurs comparutions pendant lesquelles l'affaire est reportée à une date ultérieure. Lorsque ces comparutions n'ont pas lieu dans la collectivité de l'accusé, elles peuvent entraîner des frais de déplacement élevés pour l'accusé et les témoins. On ne rembourse pas ces frais et l'omission de comparaître peut aggraver les démêlés de l'accusé avec la justice.

L'aide juridique couvrira les frais juridiques seulement s'il y a une possibilité que l'accusé aille en prison ou perde son emploi s'il est déclaré coupable. Ainsi, « les dossiers de nombreux Autochtones montrent que ceux-ci ont commis plusieurs infractions relativement mineures avant d'être incarcérés pour la première fois[5] ». On tient compte de ces infractions antérieures lors de l'audience de détermination de la peine.

De plus, dans les cas graves portés devant la Cour du Banc de la Reine, les citoyens Autochtones sont moins susceptibles d'être appelés à faire partie d'un jury et, le cas échéant, sont beaucoup plus susceptible d'être « éliminés par mises à l'écart et récusations présentées par les avocats ». Il y a des procès devant jury seulement dans six collectivités du Manitoba, « et aucune n'est Autochtone »[6]. Le jury, le juge, de même que les avocats lors du procès d'un prévenu Autochtone seront vraisemblablement non autochtones.

En cour provinciale, les Autochtones ont plaidé coupable dans 60 % des cas, comparé à 50 % dans le cas des non autochtones. S'ils étaient reconnus coupables, ils étaient 2,5 fois plus susceptibles d'être condamné à une peine d'emprisonnement quelconque. Les femmes Autochtones étaient plus de cinq fois plus susceptibles d'être incarcérées que les prévenues non autochtones.

Lors des enquêtes sur le cautionnement et des audiences de détermination de la peine, les juges peuvent tenir compte de l'emploi et du revenu de l'accusé. Étant donné un faible accès à l'emploi, les Autochtones sont plus susceptibles d'être considérés comme présentant un risque d'évasion et moins susceptibles d'avoir des antécédents de travail stable. Il est aussi moins probable que le juge tienne compte des répercussions d'une perte d'emploi sur les personnes à charge. L'EPAJA a également associé la détention avant le procès à « un nombre plus élevé de condamnations et à des peines plus sévères puisque le juge qui impose la peine sait déjà que les policiers et, dans de nombreux cas, un autre juge ont cru que l'accusé devait être en prison[7] ». Les données de 1996 indiquent que, à l'échelle nationale, 70 % des détenus Autochtones dans les prisons provinciales ne travaillaient pas au moment de leur arrestation, comparé à 47 % des détenus non autochtones[8].

De plus, au moment de l'EPAJA, 25 % de la population carcérale était formée de personnes n'ayant pas payé leurs amendes, et 60 % d'entre elles étaient Autochtones[9]. Encore une fois, les hommes

Autochtones n'ayant pas payé leurs amendes étaient deux fois plus susceptibles d'être incarcérés que les hommes non autochtones, et les femmes Autochtones l'étaient trois fois plus. Les amendes impayées totalisaient en moyenne 201,20 $ et la peine d'emprisonnement qui en résultait durait en moyenne 23 jours[10].

Les dossiers des tribunaux et de détenus étudiés lors de l'EPAJA n'ont montré aucune différence entre les contrevenants Autochtones et non autochtones en ce qui a trait au nombre moyen de condamnations antérieures, ce qui aurait pu expliquer les différences entre la durée des incarcérations. La différence entre les taux d'incarcération ne peut pas non plus être expliquée adéquatement par le nombre ou la gravité des accusations[11].

HISTORIQUE DES TAUX D'INCARCÉRATION

En étudiant les archives des rapports présentés par le Superintendant des pénitenciers au Parlement, l'EPAJA a établi que :

> (...) La proportion d'Indiens et de Métis, et d'autres diverses désignations équivalentes qui apparaissent dans les rapports de 1900, de 1913, de 1932-1933, de 1934-1935 et annuellement jusqu'au rapport de 1949-1950, au sein de la population carcérale ne reflète pas plus que la proportion d'Autochtones au sein de la population du Manitoba pendant cette période. La proportion d'Autochtones au sein de la population carcérale du Manitoba a augmenté de façon extraordinaire au cours des décennies suivant 1950[12].

En 1965, 22 % des détenus de l'établissement correctionnel fédéral de Stony Mountain étaient Autochtones. Cette proportion est passée à 33 % en 1984 et à 46 % en 1989. Cette même année, la proportion d'Autochtones dans les établissements provinciaux était de 57 %. À l'établissement correctionnel pour femmes de Portage, 67 % des détenues étaient Autochtones et dans les établissements correctionnels pour jeunes cette proportion était de 61 %. Dans l'ensemble en 1989, 56 % des détenus dans les établissements fédéraux et provinciaux étaient des Autochtones[13].

Selon le Centre canadien de la statistique juridique, le nombre de condamnés admis dans l'ensemble des établissements fédéraux a plafonné en 1992-1993 après une décennie de croissance. Il a depuis baissé de façon annuelle en raison de la diminution du nombre d'adultes condamnés attribuable à la baisse du taux de criminalité dans les années 1990. Cependant, le taux d'incarcération par 10 000 adultes accusés a continué d'augmenter pendant les années 1990. De plus :

> Le niveau de surreprésentation des Autochtones dans la population carcérale fédérale continue à augmenter. Les Autochtones comptaient pour 11 % des admissions dans des pénitenciers fédéraux en 1991-1992, 15 % en 1996-1997 et 17 % en 1997-1998. (Les Autochtones comptent pour 2 % de la population adulte au Canada[14].)

Au Manitoba, les Autochtones, qui comptent pour neuf pourcent de la population adulte, représentaient 61 % des détenus[15] admis dans des établissements correctionnels fédéraux ou provinciaux en 1997-1998, soit une augmentation par rapport à 1995-1996 (55 %). Cette proportion était de 72 % en Saskatchewan (dont la démographie est semblable à celle du Manitoba), de 39 % en Alberta, de 16 % en Colombie-Britannique, et était inférieure à 10 % dans les autres provinces.

Le 5 octobre 1996, lorsque le Centre canadien de la statistique juridique a fait un « instantané » des détenus incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et provinciaux pour adultes,

61 % des détenus au Manitoba étaient Autochtones[16]. Ce pourcentage est plus élevé que celui des détenus Autochtones admis en 1995-1996 (55 %), parce que ceux-ci purgent, en moyenne, des peines plus longues et ont moins de chances de se voir accorder une mise en liberté anticipée.

Si les tendances observées au milieu des années 1990 se sont maintenues, la proportion actuelle d'Autochtones déclarés au sein de la population carcérale au Manitoba est probablement près de 70 %. Bref, au cours des 50 dernières années, la proportion d'Autochtones au sein de la population carcérale au Manitoba est passée de 10 % à 70 % environ[17].

Au sein de la population carcérale féminine, la surreprésentation des Autochtones est encore plus importante. L'EPAJA a indiqué, citant une étude menée par la Société Elizabeth Fry, que 71 % de la population carcérale féminine au Manitoba au début des années 1980 était Autochtone. En 1988, cette proportion était de 85 %.

> [TRADUCTION]
> La situation à Portage n'est pas unique. En Saskatchewan, on a estimé que les Indiennes visées par un traité sont 131 fois plus susceptibles d'être incarcérées que les femmes non autochtones, alors que les femmes métisses sont 28 fois plus susceptibles d'être incarcérées. (...) Les statistiques recueillies par l'établissement correctionnel pour les femmes de Portage indiquent qu'au moins 80 % des détenues ont été victimes de violence physique ou sexuelle; 40 % ont déclaré avoir été victimes des deux[18].

Une autre tendance au cours des années 1990 a été la prévalence accrue d'activités de gangs de rue en prison. Dans le rapport Hughes sur l'émeute de 1996 à Headingely, on observait que le « problème des gangs » s'est déclaré très rapidement entre 1992 et 1994. « Les membres de ces gangs, particulièrement les gangs Indian Posse et Manitoba Warriors, recrutent de nouveaux membres activement et souvent avec violence lors de leur incarcération[19]. »

SOLUTIONS DE RECHANGE À L'INCARCÉRATION

En 1997-1998, il a coûté en moyenne 101,73 $ par jour pour incarcérer une personne dans un établissement correctionnel du Manitoba et 128,35 $ par jour dans le cas des établissements fédéraux (ou respectivement 37 130 $ et 46 850 $ par année)[20]. Il s'agit de frais d'exploitation seulement, principalement les salaires et les avantages sociaux des agents de correction et du personnel de soutien, et ne comprennent pas les coûts d'immobilisation des prisons ni les coûts de fonctionnement de la police, des cours, des poursuites ou de l'aide juridique.

Au cours des années 1990, les autorités provinciales et fédérales ont manifesté un intérêt accru pour la réduction du taux d'incarcération, particulièrement chez les Autochtones, grâce à l'élaboration et l'adoption de solutions de rechange aux peines traditionnelles. Selon le Solliciteur général du Canada :

> Le taux d'incarcération du Canada dépasse celui de la plupart des démocraties occidentales. Nous emprisonnons 129 de nos citoyens sur 100 000. Alors que ce taux est inférieur à celui de certains pays comme les États-Unis (645), il dépasse celui de pays comme la France (110), l'Angleterre (104), l'Allemagne (95), l'Autriche (86), et la Norvège (84). (...) Ce taux, lorsqu'il s'agit d'Autochtones adultes, est plus de 8 fois supérieur au taux national. En Saskatchewan, il est de plus de 1 600 par 100 000 comparativement à 48 par 100 000 dans le cas d'adultes non autochtones[21].

En septembre 1996, la loi fédérale C-41 a créé une nouvelle disposition en matière d'établissement de la peine appelée « Condamnation à l'emprisonnement avec sursis » à laquelle les cours peuvent faire appel dans le cas de contrevenants à faible risque condamnés à moins de deux ans d'emprisonnement. Lorsqu'une peine d'emprisonnement a été infligée, la cour peut ordonner que le contrevenant purge sa peine dans la collectivité sous supervision, pourvu que certaines conditions soient satisfaites. La loi C-41 a également introduit des mesures de rechange pour la supervision communautaire des contrevenants. L'intention de la loi était de réduire le nombre d'admissions dans les pénitenciers de compétence provinciale et territoriale, et ainsi réduire la population carcérale[22].

Parmi les solutions de rechange à l'incarcération pour les contrevenants à faible risque, on note :

- le dédommagement des victimes;
- les ordonnances de service communautaire;
- les services de médiation; et
- la surveillance électronique (utilisée, par exemple, en Saskatchewan).

Les solutions de rechange à l'incarcération qui s'inspirent des pratiques juridiques traditionnelles des Premières nations et des Métis font partie de la catégorie « justice réparatrice ». En voici quelques-unes :

- la médiation victime/délinquant;
- le cercle de détermination de la peine;
- la conférence de famille; et
- les comités communautaires de détermination de la peine[23].

Les données du Centre canadien de la statistique juridique indiquent que, à l'échelle nationale, les admissions dans les prisons ont diminué de 8 % de 1995-1996 à 1997-1998, tandis que les sanctions communautaires ont augmenté de 3 %. De plus, les admissions dans les prisons pour défaut de paiement des amendes ont baissé de 24 % de 1996-1997 à 1997-1998. Au Manitoba, seulement 208 personnes ont été emprisonnées pour défaut de paiement des amendes en 1997-1998, une baisse de 77 % par rapport à l'année précédente. Également en 1997-1998, 526 condamnations avec sursis ont été imposées, ce qui indique que la nouvelle disposition en matière d'imposition de la peine est utilisée pour réduire le taux d'emprisonnement pour défaut de paiement des amendes et pour remplacer les sanctions communautaires[24].

Enfin, le recours accru à des condamnations avec sursis et à d'autres sanctions communautaires qui ne visent pas spécifiquement les Autochtones n'a pas nécessairement pour effet de réduire la proportion d'Autochtones au sein de la population carcérale. En fait, dans la mesure où les contrevenants Autochtones sont disproportionnellement condamnés pour des infractions contre la personne plutôt que contre la propriété ou qu'ils sont présumés par les autorités correctionnelles comme présentant un haut risque de récidive, l'imposition accrue de sanctions communautaires pour des contrevenants non violents et à faible risque augmentera en réalité le taux relatif d'incarcération des Autochtones. On pourrait ainsi expliquer en partie l'augmentation observée de ce taux au cours des années 1990.

La province du Manitoba finance un certain nombre de projets de justice réparatrice, notamment la Stratégie relative à la justice applicable aux Premières nations de Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO), le tribunal pour adolescents Autochtones de St. Theresa Point, le projet holistique de réconciliation de Hollow Water, l'Aboriginal Ganootamaage Justice Services de Winnipeg, et les services de médiation à Winnipeg, à Brandon et à Thompson. Le gouvernement fédéral partage également les frais de certains de ces projets.

CHAPITRE SIX : TRAVAIL ET REVENU

L'Enquête sur la population active (EPA) menée et publiée mensuellement par Statistique Canada est la source la plus souvent citée en ce qui a trait aux principaux indicateurs du marché du travail. Le rapport de juillet 2000 montre que le taux de chômage à l'échelle du Canada diminue de façon constante, passant de 9,5 % en janvier 1997 à moins de 7 % chaque mois en 2000. L'emploi total est passé de 13,6 millions à 14,9 millions. En juillet 2000, le taux de chômage du Manitoba se situait à 5,1 %, le plus bas de toutes les provinces et le taux d'emploi était de 64,5 %, juste derrière l'Alberta avec 67,8 %[1].

Cependant, l'Enquête sur la population active exclut les Indiens inscrits vivant dans les réserves et ne fait pas la distinction entre les Autochtones et les non autochtones vivant hors-réserve[2]. Pour les Autochtones, le recensement quinquennal donne le meilleur aperçu des caractéristiques du marché du travail.

Tout comme les recensements précédents, le recensement de 1996 révélait clairement que les Autochtones sont, en moyenne, moins susceptibles de participer au marché du travail que les autres Manitobains. Lorsqu'ils participent au marché du travail, ils sont beaucoup plus susceptibles d'être sans emploi, c'est-à-dire qu'ils ne travaillent pas mais qu'ils se cherchent activement du travail. Lorsqu'ils travaillent, il est plus probable que leur emploi soit intermittent et non garanti, et que leur salaire annuel soit considérablement en dessous de la moyenne.

LA POPULATION ACTIVE AUTOCHTONE

Dans l'ensemble, au Manitoba, le taux de participation au marché du travail des Autochtones adultes âgés de 15 ans et plus était de 54,1 % en 1996. Il s'agit d'une baisse par rapport à 59,6 % en 1991, quoique la différence soit en partie attribuable au groupe « d'identité Autochtone » plus restreint établi lors du recensement de 1996. Le recensement de 1981 est celui dont le libellé ressemble le plus au libellé actuel[3]. En 1981, le taux de participation au marché du travail était de 55,9 %. Par conséquent, on ne note aucune augmentation dans la participation des Autochtones au marché du travail de 1981 à 1996.

En 1996, le taux de chômage des Autochtones était de 25,3 %, soit une augmentation par rapport à 20 % en 1991 et à 23,9 % en 1981[4]. Par conséquent, le taux d'emploi est passé de 42,5 % en 1981 à 47,7 % en 1991 pour redescendre à 40,4 % en 1996. Les irrégularités dans les données de 1991 pourraient expliquer la « pointe » apparente dans le taux de 1991. Il n'y a aucun signe d'amélioration dans les statistiques relatives au marché du travail Autochtone entre 1981 et 1996, et il y aurait peut-être même eu une baisse.

Le taux de chômage des Autochtones au Manitoba en 1996 correspondait à 325 % de celui de la population totale. Le ratio de chômage relatif national était de 243 % et n'était supérieur qu'en

Saskatchewan (361 %). De même, le Manitoba se classait au deuxième rang des provinces ayant le plus bas taux de participation relatif. La probabilité qu'un Autochtone participe au marché du travail était de 81 % de celle de la population totale, comparativement à une probabilité moyenne nationale de 90 %[5].

Le taux de chômage des Autochtones est plus élevé à tous les niveaux de scolarité. L'obtention d'un diplôme d'études collégiales a peu d'effet sur le taux de chômage des Autochtones (18 %) par rapport aux détenteurs d'un diplôme d'études secondaires (19,7 %). Le taux d'emploi élevé chez les diplômés collégiaux est plutôt attribuable à une participation accrue au marché du travail (80 % c. 71 % chez les diplômés du secondaire). Même chez les diplômés universitaires Autochtones, qui sont relativement peu nombreux, le taux de chômage est de 9,8 %, soit deux fois et demie le taux des diplômés non autochtones. Le taux de chômage des diplômés universitaires Autochtones est encore deux fois plus élevé que celui des non autochtones qui ont seulement terminé leurs études secondaires (5,5 %).

Cependant, le taux de participation des Autochtones au marché du travail augmente en fonction du niveau de scolarité, à un point tel que les Autochtones qui ont terminé leurs études collégiales ou universitaires sont en fait plus susceptibles de participer au marché du travail que les non autochtones ayant le même niveau de scolarité. Des études supérieures aident à combler l'écart pour les Autochtones seulement parce qu'elles sont associées à une participation du marché du travail accrue. Les chances d'emploi relatives pour les Autochtones par rapport aux non autochtones sont de 79,4 % pour les diplômés du niveau secondaire, de 87,8 % pour les diplômés des collèges et de 98,8 % pour les diplômés universitaires.

Le nombre réel de chômeurs au Manitoba en 1996 qui se sont identifiés comme étant Autochtones était de 11 065. Ce nombre est important si on le compare avec la population active Autochtone mais est un faible pourcentage de la totalité de chômeurs canadiens. Dans aucune province et aucun territoire le nombre de chômeurs Autochtones est-il supérieur à 15 000[6] (selon la définition normalisée de « chômage »).

Le fait de maintenir le taux d'emploi actuel chez les Autochtones au cours des années à venir représente à lui seul un défi de taille étant donné le nombre important de jeunes Autochtones qui entreront sur le marché du travail. Un rapport du Conference Board du Canada de 1998[7] estimait que 16 000 nouveaux Autochtones devraient trouver du travail d'ici 2006 pour maintenir les niveaux d'emploi – une augmentation de 50 % du nombre de travailleurs. On ajoutait dans le rapport que le Manitoba et la Saskatchewan seraient particulièrement mis à l'épreuve, étant donné une population Autochtone importante par rapport à la population totale et une création d'emplois prévue inférieure à celle des autres provinces comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

D'un autre côté, compte tenu des nombreux emplois créés récemment au Manitoba, le taux de chômage est l'un des plus bas parmi les 10 provinces et la population active Autochtone constitue la ressource humaine la plus sous-utilisée de la province. Il n'en est pas nécessairement partout ainsi. Environ 50 % des employés actuels de la Compagnie du Nord-Ouest sont Autochtones, tout comme 14 % des employés de Syncrude dans le nord-est de l'Alberta, une proportion qui dépasse la proportion locale de la population[8].

Dans l'Enquête auprès des peuples Autochtones de 1991, on demandait aux répondants de parler des problèmes qu'ils ont rencontrés en cherchant du travail. À l'échelle nationale, 77 % des Métis et 80 % des Indiens d'Amérique du Nord ont indiqué avoir éprouvé au moins un problème, le plus

fréquent étant le manque ou l'absence d'emploi dans leur région de résidence (62 % des Métis et 66 % des Premières Nations). De plus, 42 % des Métis et 41 % des Indiens ont indiqué que leur éducation ou leur expérience de travail ne correspondait pas aux emplois offerts, et 22 % des Métis et 27 % des Indiens ont déclaré ne pas avoir eu assez d'information à propos des emplois offerts. Dix huit pour cent des Indiens et 11,5 % des Métis ont indiqué que le fait « d'être Autochtone » était un problème pour trouver un emploi, et environ 15 % des femmes ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas faire garder leurs enfants pendant qu'elles se cherchaient un emploi[9].

Il est important de comprendre que les indicateurs du marché du travail varient considérablement pour les Autochtones en fonction du groupe et de l'endroit. Les études qui montrent une plus forte participation au marché du travail et un taux de chômage plus élevé hors-réserve que dans les réserves ne donnent qu'un aspect du tableau puisque l'élément hors-réserve comprend les Métis et les Indiens inscrits, ainsi que les endroits hors-réserve urbains et ruraux. Les études nationales de ce type ne s'appliquent pas au Manitoba et en Saskatchewan. La différence entre les indicateurs hors-réserves et dans les réserves dans ces deux provinces est moindre que dans les autres provinces[10], et disparaît complètement quand on n'étudie que les Métis ou les Indiens inscrits.

PARTICIPATION DES MÉTIS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour bien des variables socio-économiques, les Métis se classent entre la population générale et les Premières nations. La participation au marché du travail est une variable pour laquelle les Métis ressemblent plus aux non autochtones qu'aux Autochtones. Dans tout le Manitoba, le taux de participation au marché du travail pour les adultes de plus de 15 ans était de 66,4 % lors du recensement de 1996. Le taux pour les Métis était de 65,4 %, alors qu'il était de 46,9 % chez les Indiens inscrits. Les jeunes Métis et les Métis adultes participent au marché du travail dans une proportion qui n'est pas très différente de celle des non autochtones (67,7 %)[11].

Cependant, le taux de chômage chez les Métis en 1996 était de 19,7 %, environ le triple du taux de chômage des non autochtones (6,4 %). En conséquence, seulement 52,5 % de la population métisse adulte était active, soit en tant qu'employés ou travailleurs indépendants, lors du recensement, comparativement à 63,3 % de la population non autochtone. Le taux de chômage élevé ne semble pas décourager ce groupe à tenter de participer au marché du travail – on trouve peu de « travailleurs découragés » parmi les Métis[12].

Dans le Sud du Manitoba, à l'extérieur de Winnipeg, le taux de participation des Métis semble en fait dépasser celui des non autochtones : 68,1 % par rapport à 67,7 %. Mais le taux de chômage est encore une fois le triple de celui des non autochtones : 17 % contre 5,1 %. La situation est semblable à Winnipeg où le taux de participation est légèrement plus faible et le taux de chômage un peu plus élevé : 66 % et 20,4 % chez les Métis âgés de 15 ans et plus. Chez les femmes métisses en particulier, le taux de chômage est beaucoup plus élevé à Winnipeg qu'à l'extérieur de la ville.

La situation d'emploi pour les Métis est pire dans le Nord où seulement 59,1 % des Métis, jeunes et adultes, participent au marché du travail, dont 23,4 % étaient sans emploi en 1996. Ces pourcentages sont de 73,4 % et de 5,9 % pour les non autochtones, et de 46,7 % et de 29,9 % pour les Indiens inscrits. Il y a plus de similarités entre les tendances du marché du travail des Indiens inscrits et des Métis du Nord du Manitoba qu'avec ceux du Sud ou de Winnipeg.

Taux de chômage de la population d'identité métisse âgée de 15 ans et plus par région de la MMF, 1996

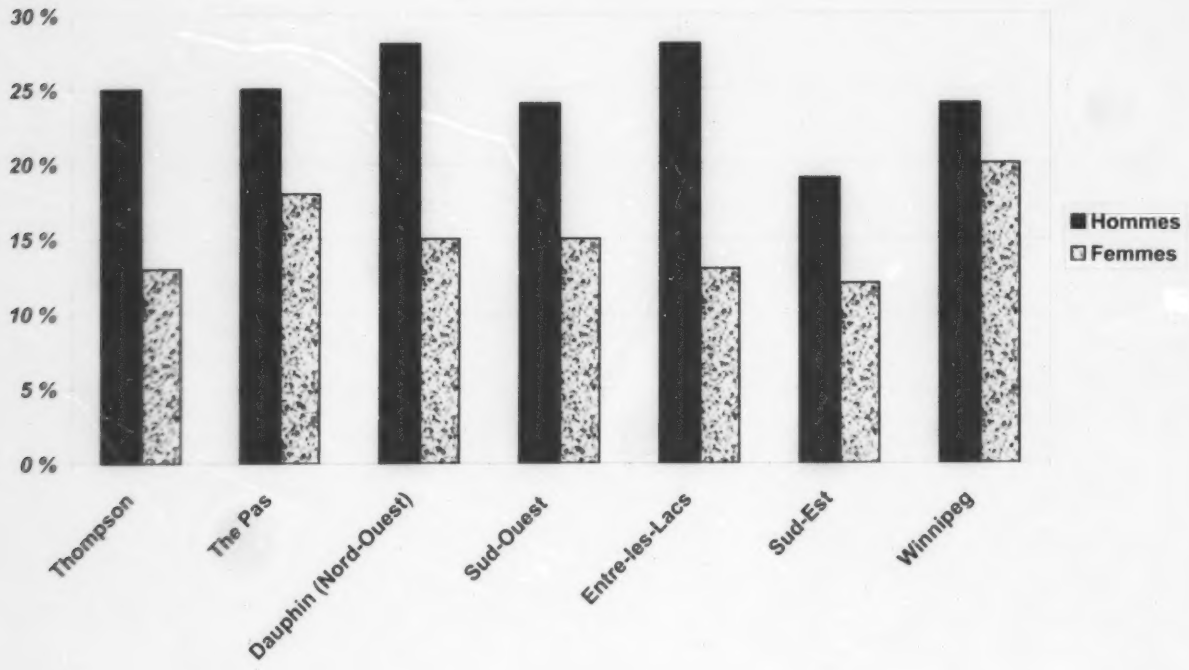

Taux de participation au marché du travail de la population d'identité métisse âgée de 15 ans et plus par région de la MMF, 1996

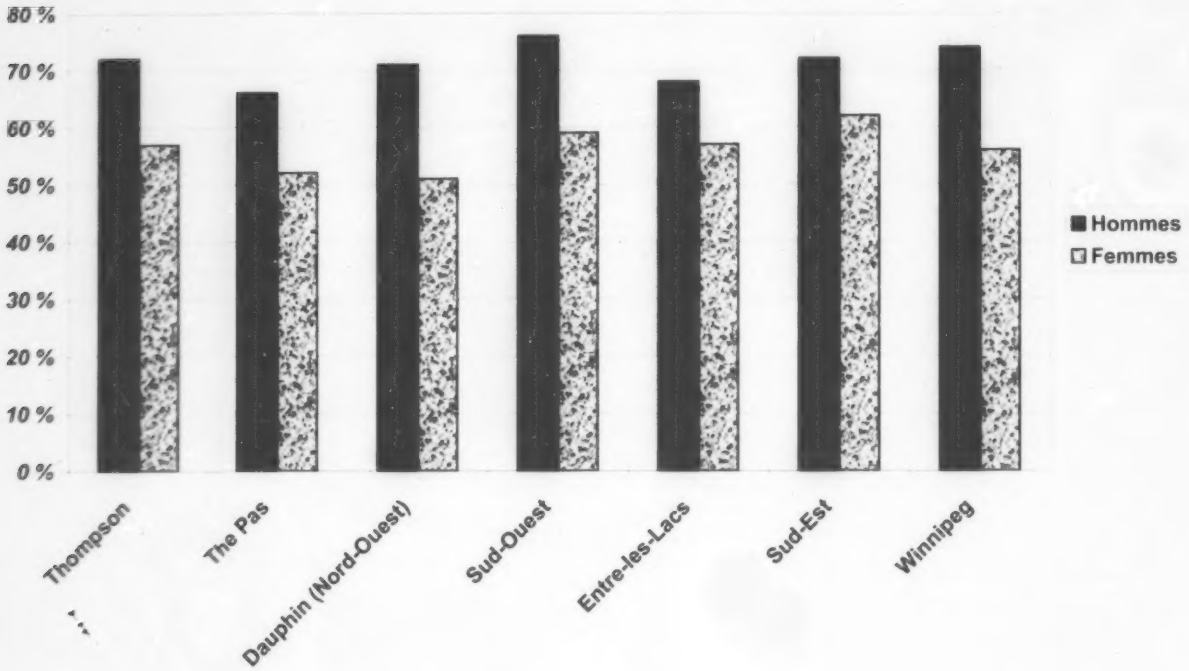

Comme on l'a vu, de la minorité de Métis qui vivent dans le Nord (19 %), environ la moitié habitent dans de petites collectivités, souvent adjacentes aux Premières nations. Ces collectivités partagent avec leurs voisins le même problème économique structurel : l'absence d'une base économique permettant d'employer plus que la minorité de la force du marché du travail potentielle. Le taux d'emploi des Métis âgés de 15 ans et plus dans le Nord du Manitoba est de 45,2 %, comparé à 69,1 % chez les non autochtones et à 32,7 % chez les Indiens inscrits.

Les femmes métisses sont moins susceptibles de participer au marché du travail que les hommes : 57,7 % contre 73,2 %. La différence de 15 % entre le taux des femmes et celui des hommes est semblable à celle des non autochtones (61 % c. 75 %) et des Indiens inscrits (40 % c. 54 %). Cependant, en 1996, les femmes métisses qui ont participé au marché du travail avaient un taux de chômage considérablement plus faible que celui des hommes : 16,2 % contre 22,5 %.

Pour les Métis, comme pour les autres groupes, l'éducation est un facteur déterminant de la participation au marché du travail, ainsi que du taux d'emploi et du ratio de travailleurs indépendants. Une enquête sur l'alphabétisation au Manitoba menée par le Ralliement national des Métis a révélé que, parmi les diplômés du niveau secondaire ayant ou non une formation postsecondaire, entre 55 % et 70 % avaient un emploi lors de l'enquête et entre 70 % et 80 % participaient au marché du travail. La majorité de ceux qui ne participaient pas au marché du travail ont indiqué qu'ils fréquentaient l'école.

Par comparaison, chez les personnes ayant terminé entre 9 et 11 années de scolarité, environ 30 % travaillaient et 64 % participaient au marché du travail; ainsi le taux de chômage dépassait 50 %. Parmi celles ayant moins d'une 9e année, seulement 16 % environ travaillaient et 32 % participaient au marché du travail; on ne doit toutefois pas oublier qu'un bon nombre de personnes de ce groupe ont pris leur retraite[13].

PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

On croit fréquemment que l'augmentation démographique chez les Autochtones à Winnipeg et dans d'autres villes de l'Ouest est due aux perspectives d'emploi et de revenu dans les villes qui attirent les travailleurs des réserves en région rurale et dans le Nord, où il y a peu d'emplois. Nous avons cependant remarqué qu'il n'y a aucun signe d'une tendance de migration nette vers Winnipeg au cours des années 1990. En fait, il y a eu une légère émigration interne nette de Winnipeg vers les réserves.

Les statistiques de la population active du recensement de 1996 expliquent ce phénomène. Parmi les Indiens inscrits âgés de 15 ans et plus et résidant à Winnipeg, moins de 30 % avaient un emploi lors du recensement. Seulement 45,6 % des répondants ont déclaré participer au marché du travail, soit 20 % de moins que la population active non autochtone et Métisse. De ces travailleurs, 34,7 % étaient au chômage et se cherchaient un emploi, ce qui correspond à presque cinq fois le taux de chômage des non autochtones. Chez les Indiens inscrits, il y avait un signe évident de l'effet du « travailleur découragé » en 1996, comme le démontre le faible taux de participation au marché du travail.

À titre de comparaison, le taux de participation au marché du travail des Indiens inscrits vivant dans les réserves était de 45,7 %, ce qui correspond exactement au taux à Winnipeg. Parmi eux, 30 % étaient au chômage et se cherchaient un emploi lors du recensement, un taux inférieur de 4,7 % à celui de Winnipeg. Ainsi, le taux d'emploi dans les réserves était de 32 %, soit supérieur de 2,3 %

à celui de Winnipeg. Par conséquent, il était peu probable que l'économie de Winnipeg, en ce qui concerne les membres des Premières nations, attire les chercheurs d'emploi des réserves[14].

En fait, la situation d'emploi des Indiens inscrits de Winnipeg est alarmante. Alors que 37,4 % des non autochtones de 15 ans et plus étaient sans emploi, la majorité d'entre eux fréquentaient l'école ou avaient pris leur retraite. Certains (mais moins qu'au cours des années précédentes) restaient au foyer à temps plein. Par comparaison, 70,3 % des Indiens inscrits de 15 ans et plus étaient sans travail; toutefois, un nombre moins important d'entre eux étaient en âge de prendre leur retraite, fréquentaient l'école ou vivaient dans une famille biparentale capable de subsister avec un seul revenu.

Contrairement à la croyance populaire, la différence générale entre les taux d'emploi dans les réserves du Nord et du Sud est minime. Le taux d'emploi moyen chez les Indiens inscrits qui vivent dans les réserves du Nord était de 31,7 %, comparé à 33,3 % dans les réserves du Sud. Le taux de participation dans le Nord était de 45,8 %, comparé à 45,7 % dans le Sud, et les taux de chômage étaient respectivement de 30,8 % et de 27,2 %. Proportionnellement, le nombre de prestataires d'aide sociale dans les réserves du Sud dépasse en fait celui du Nord. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas une grande variété de situations d'emploi parmi les individus vivant dans des réserves du Nord ou du Sud.

Les Indiens inscrits vivant hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg ont les taux d'emploi les plus élevés : 37,9 % dans le Nord et 39,9 % dans le Sud. Les taux de chômage sont aussi plus faibles. Cela ne veut pas nécessairement dire que les perspectives d'emploi sont meilleures dans des villes comme Thompson, Brandon ou The Pas qu'à Winnipeg ou dans les réserves. Le taux de mobilité net des régions hors-réserve vers Winnipeg ou les réserves est très élevé, de même que le taux de mobilité brut. Il semble que bien des gens migrent vers ces régions pour trouver de l'emploi et retournent d'où ils viennent lorsque leur emploi se termine, ce qui contribue ainsi à l'« exportation du chômage » depuis les régions hors-réserves à l'extérieur de Winnipeg.

De plus, puisque les niveaux de revenu et les taux de participation et d'emploi sont traditionnellement plus élevés chez les Indiens inscrits de ces régions qu'à Winnipeg ou dans les réserves, leur exode continu vers les réserves et Winnipeg entraîne la baisse des indicateurs du marché du travail hors-réserves. La différence habituelle entre les indicateurs du marché dans les réserves et hors-réserves pour les Indiens inscrits diminue de façon constante.

Bref, il y a peu de différence visible entre les situations générales d'emploi et de chômage pour les Indiens inscrits vivant à Winnipeg ou à l'extérieur, dans les réserves ou hors-réserve, ou entre le Nord et le Sud de la province. Le chômage élevé et les emplois intermittents augmentent généralement les taux de mobilité de cette population, particulièrement hors-réserve, mais il y a peu de raisons économiques de nature structurelle qui favorisent la migration dans une direction plutôt qu'une autre.

Dans les réserves, les taux d'emploi chez les femmes et les hommes sont exceptionnellement similaires : 31 % chez les femmes et 33 % chez les hommes. Comme partout ailleurs, les femmes vivant dans les réserves sont moins susceptibles de participer au marché du travail que les hommes (40 % c. 51 %), mais leur niveau de chômage est beaucoup plus bas que celui des hommes (22 % c. 36 %). Cela pourrait s'expliquer par le fait que de nombreuses fonctions gérées par les bandes font partie de domaines où les femmes sont fortement représentées comme la santé, l'éducation et l'organisation de bureau.

La participation des Indiennes inscrites de Winnipeg au marché du travail est semblable à celle des femmes vivant dans les réserves (39 %), mais celles de Winnipeg ont un taux de chômage beaucoup plus élevé (32 %). Par conséquent, le taux d'emploi baisse à 26 %, comparé à 31 % dans les réserves. Un nombre disproportionné d'Indiennes inscrites en âge de travailler vivent hors-réserve, mais apparemment pour des raisons qui ne sont pas liées à l'emploi.

Par comparaison, les taux de participation au marché du travail et d'emploi des Indiens inscrits (hommes) de Winnipeg sont légèrement plus élevés à Winnipeg que dans les réserves. Le taux de chômage chez les hommes est sensiblement le même dans les deux situations : 36 % dans les réserves et 37 % à Winnipeg.

Statistiques de la population active pour le Manitoba en 1996

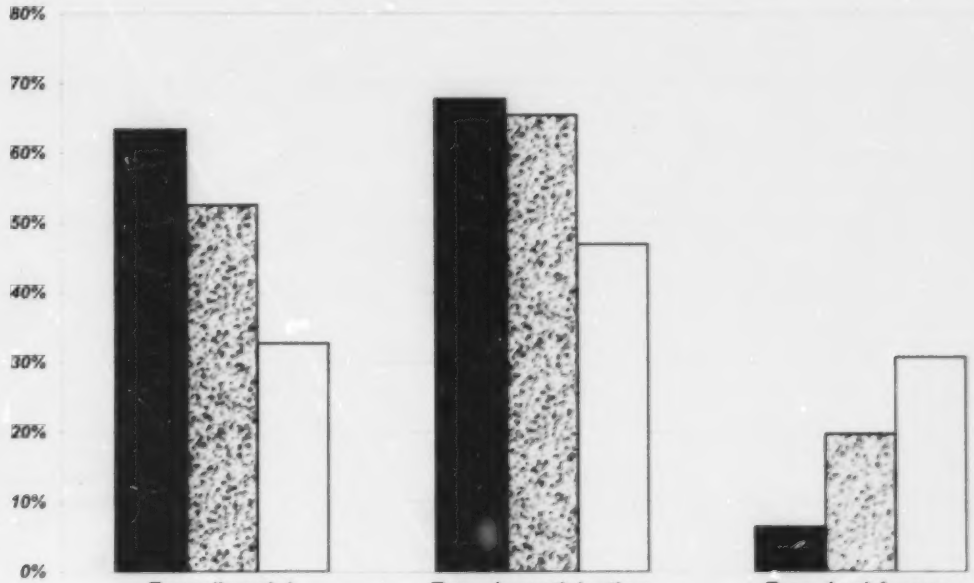

	Taux d'emploi	Taux de participation	Taux de chômage
■ Non autochtones	63 %	68 %	6 %
◻ Métis	53 %	65 %	20 %
◻ Premières Nations	33 %	47 %	31 %

Statistiques de la population active pour Winnipeg en 1996

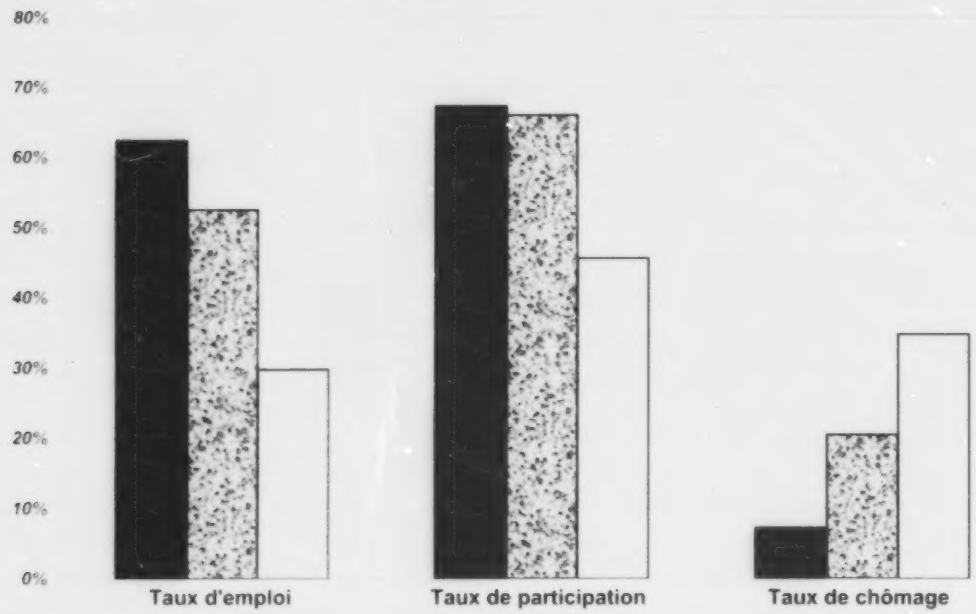

	Taux d'emploi	Taux de participation	Taux de chômage
■ Non autochtones	62 %	67 %	7 %
▨ Métis	53 %	66 %	20 %
□ Premières Nations	30 %	46 %	35 %

TRAVAIL INDÉPENDANT

Entre 1981 et 1996, le nombre de travailleurs indépendants Autochtones au Manitoba a augmenté d'environ sept pourcent par année, plus de deux fois plus rapidement que la moyenne canadienne. Le travail indépendant chez les Autochtones a aussi augmenté deux fois plus rapidement que l'emploi des Autochtones en général. On a estimé que l'augmentation du travail indépendant avait créé un nouvel emploi sur quatre parmi les Autochtones depuis 1981. Environ 46 % des entreprises Autochtones embauchent des travailleurs supplémentaires à temps plein[15].

En 1996, il y avait 2 355 travailleurs indépendants Autochtones au Manitoba, soit environ trois pourcent de la population âgée de 15 ans et plus, dont 1 520, ou 65 %, étaient Métis et 790 étaient des membres de Premières nations, tant dans les réserves (355) que hors-réserve (435). Ainsi, les Métis sont quatre fois plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes que les membres des Premières nations. Environ 60 % des entreprises Autochtones sont situées dans les régions rurales du Manitoba. Plus du tiers des travailleurs indépendants sont des femmes, une proportion beaucoup plus importante que dans la population générale[16].

Alors que le pourcentage d'Autochtones adultes qui sont des travailleurs indépendants est encore seulement la moitié de la moyenne canadienne, le nombre de jeunes Autochtones de moins de 30 ans qui sont des travailleurs autonomes augmente rapidement. En 1996, la proportion de travailleurs Autochtones de ce groupe d'âge qui étaient des travailleurs indépendants était supérieure à celle de tous les jeunes Canadiens[17].

Selon les secteurs industriels, 15,5 % des travailleurs indépendants Autochtones œuvraient dans le commerce de détail et de gros, 14,6 % dans la pêche et le piégeage, 13,7 % dans la construction et 10,1 % en agriculture. Un nombre moins important de travailleurs indépendants Autochtones œuvraient dans les autres secteurs[18].

Il existe une foule de sociétés de développement Autochtones, affiliées aux conseils tribaux et à la Manitoba Metis Federation, qui offrent aux entreprises de l'aide pour le démarrage d'une entreprise. De plus, de l'aide gouvernementale directe est offerte par l'entremise d'Industrie, Commerce et Mines Manitoba et d'Entreprise Autochtone Canada (EAC), une branche du ministère fédéral de l'Industrie. En 1996, une enquête nationale des entreprises aidées par EAC a révélé ce qui suit :

Participation au marché du travail dans les réserves, selon le sexe, 1996

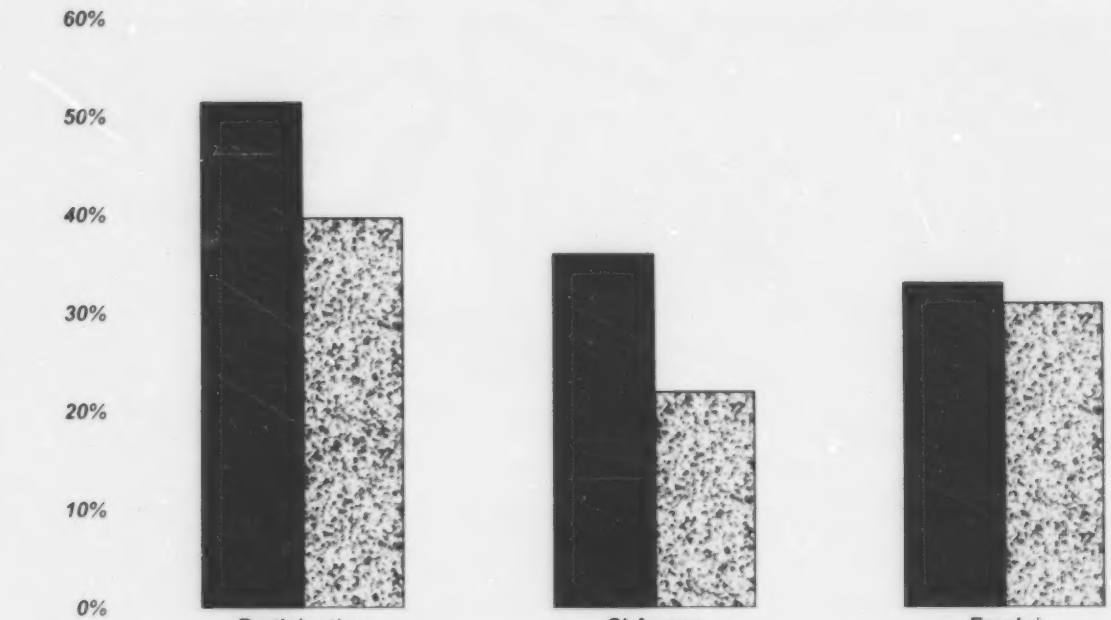

	Participation	Chômage	Emploi
■ Hommes	51 %	36 %	33 %
◻ Femmes	40 %	22 %	31 %

Participation des Premières Nations de Winnipeg au marché du travail, selon le sexe, 1996

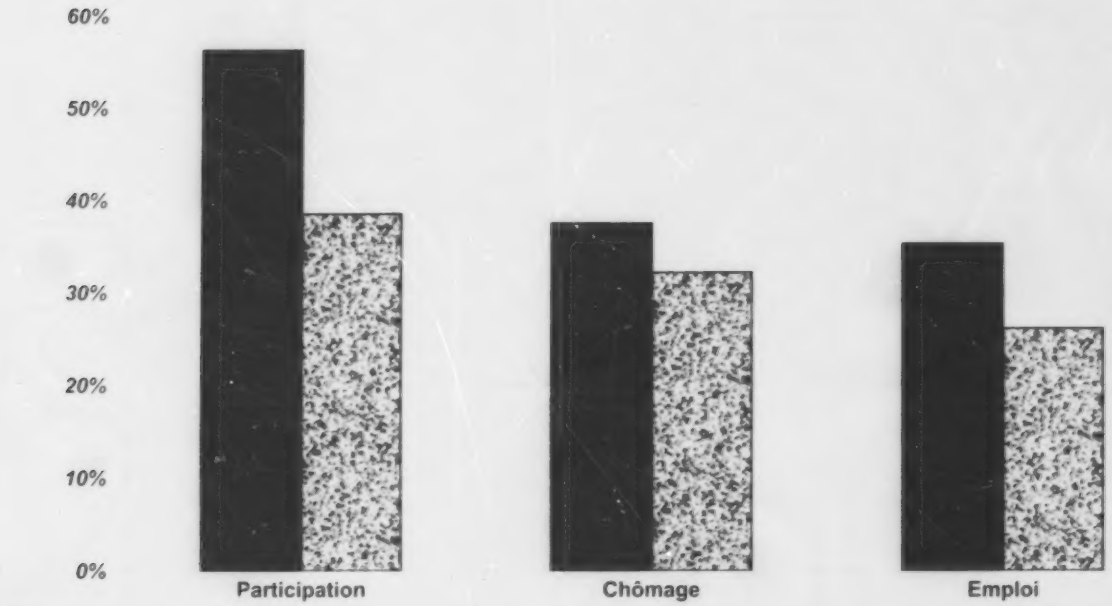

	Participation	Chômage	Emploi
Hommes	56 %	37 %	35 %
Femmes	39 %	32 %	26 %

[TRADUCTION]
En fonction de l'aide totale fournie aux entreprises actives et aux entreprises fermées, le coût par emploi à temps plein est de 28 388 $. (...) 17,4 % des entreprises aidées ont réalisé des profits importants [et] 19,4 % ont réalisé un petit profit. (...) La viabilité varie de façon importante entre les secteurs industriels. Les meilleurs résultats ont été obtenus dans les domaines des services aux entreprises (67,6 %), de la construction (63,4 %), du commerce au détail (61 %) et du transport (57,6 %)[19].

Cependant, la plupart des travailleurs indépendants Autochtones ne font pas appel aux sociétés de développement ni à l'aide gouvernementale pour financer le lancement de leur entreprise. Selon les renseignements recueillis lors de l'Enquête auprès des peuples Autochtones, 70 % des Métis et 66 % des membres des Premières nations qui possédaient leur propre entreprise en 1991 s'autofinançaient ou recevaient de l'argent de la famille ou d'amis. Trente pour cent (30 %) des Métis et 24 % des membres des Premières nations ont fait appel à une banque ou à une société de fiducie. Plus de membres des Premières nations que de Métis ont été financés par une société de développement Autochtone (12 % c. 5,5 %) ou par l'entremise du gouvernement fédéral (5,6 % c. 3 %), alors que les Métis étaient plus susceptibles de recevoir de l'aide par l'entremise du gouvernement provincial (7 % c. 3 %)[20].

REVENUS D'EMPLOI ET DE TRANSFERT

Étant donné un taux d'emploi plus faible, les Autochtones sont six fois plus susceptibles de compter sur les paiements de transfert gouvernementaux, particulièrement l'aide sociale. Selon les données du recensement de 1996, les transferts gouvernementaux étaient la principale source de revenu de

30,8 % des Autochtones de 15 ans et plus au Manitoba, comparativement à seulement 5,1 % des non autochtones.

Il existe des différences entre les groupes Autochtones qui correspondent à celles entre les taux d'emploi. Les transferts gouvernementaux étaient la principale source de revenu de 20,1 % des Métis et de 37,5 % des Indiens inscrits. L'emploi était la principale source de revenu de 64,1 % des non autochtones, de 56,8 % des Métis et de 36,4 % des Indiens inscrits.

L'emploi était la principale source de revenu de 35,6 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves et de 33,4 % de ceux vivant à Winnipeg. Les transferts gouvernementaux représentaient 40,2 % des revenus dans les réserves et 39,9 % à Winnipeg. En ce qui concerne les familles d'Indiens inscrits, qu'elles soient dans une réserve ou à Winnipeg, environ le même nombre de familles dépendent des transferts que d'un emploi. Les plus hauts taux locaux de dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux se trouvent chez les Indiennes inscrites vivant à Winnipeg (43,8 %) et parmi les résidants Inscrits vivant dans les réserves du Sud du Manitoba, tant chez les femmes (46,3 %) que chez les hommes (42,5 %).

En 1996, le revenu médian individuel[21] des non autochtones âgés de 15 ans et plus, toutes sources de revenus confondues, était de 18 258 $. Pour les Métis, le revenu médian était de 12 219 $, tandis qu'il était de 10 620 $ pour les Indiens non inscrits et de 8 029 $ pour les Indiens inscrits. Chez les Indiens inscrits vivant à Winnipeg, le revenu médian était de 8 850 $, de 9 714 $ hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg et de 6 755 $ dans les réserves.

Une raison qui explique des montants si bas est que seulement le tiers des Autochtones qui ont déclaré des revenus d'emploi travaillaient à temps plein toute l'année en 1995, comparativement à la moitié de la population totale. À l'échelle nationale, le revenu moyen (et non médian) des travailleurs Autochtones ayant travaillé à temps plein toute l'année était de 29 684 $, soit 21 % en dessous de la moyenne nationale[22]; toutefois, cela est un montant beaucoup plus élevé que celui de la majorité des Autochtones, dont les revenus proviennent d'un emploi intermittent ou à temps partiel et/ou de l'aide sociale.

En ce qui a trait aux Métis, il y avait peu de différence entre le revenu médian à Winnipeg ou à l'extérieur (12 263 $ à Winnipeg). Étant donné un coût de la vie plus élevé à Winnipeg, le Métis moyen a un niveau de vie plus bas à Winnipeg qu'à l'extérieur (voir ci-dessous).

Le revenu médian des femmes non autochtones était de 14 238 $, soit 57,5 % du revenu médian des hommes (24 751 $). L'écart entre le revenu des hommes et celui des femmes est beaucoup moins important chez les Autochtones. À l'échelle provinciale, le revenu médian d'une femme Autochtone est de 8 977 $, soit 83,8 % du revenu médian des hommes, qui est de 10 717 $.

À Winnipeg, le revenu médian des Indiennes inscrites dépasse en fait celui des hommes : 8 996 $ c. 8 410 $. Cette statistique fort étonnante reflète le grand nombre de mères seules bénéficiaires de l'aide sociale, à des taux qui dépassent inévitablement les revenus d'emploi moyens. Le revenu moyen des hommes inscrits de Winnipeg, toute source confondue, est inférieur au tiers de celui des hommes non autochtones (8 410 $ c. 25 797 $).

AIDE SOCIALE

Lorsqu'on parle d'un ménage à faible revenu dont les transferts gouvernementaux représentent la principale source de revenu, il est à peu près certain que ce ménage dépend de l'aide sociale ou de diverses prestations de vieillesse. Alors que l'effet net des transferts gouvernementaux est une redistribution des revenus vers les secteurs à faible revenu, les programmes individuels de transfert gouvernemental diffèrent grandement en ce qui a trait à leur effet de redistribution.

En 1991, 13 % des ménages canadiens recevaient un revenu en vertu du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Ces ménages ont reçu 68 % des prestations d'aide sociale[23], 38 % des crédits d'impôt pour enfants et 26 % des prestations de vieillesse (SV/SRG/AAC). Cependant, ils n'ont reçu que 14,5 % des prestations de régime de retraite du Canada ou du Québec et 11,5 % des prestations d'assurance-chômage[24]. Les crédits d'impôt pour enfants ne sont pas une source de revenu principale, et peu d'Autochtones ont plus de 65 ans. Pour la grande majorité des Autochtones, dépendance des transferts gouvernementaux signifie dépendance de l'aide sociale, fournie par le gouvernement du Manitoba à l'extérieur des réserves et par le ministère fédéral des Affaires indiennes dans les réserves.

Un plus grand nombre d'individus et de familles reçoivent de l'aide sociale à un moment donné pendant l'année que le nombre de personnes ayant indiqué sur le recensement que le paiement de transfert était leur principale source de revenu à l'année. Dans les réserves au Manitoba en 1996, 35,6 % des répondants ont indiqué que les transferts étaient leur principale source de revenu. Cependant, le taux des prestations d'aide sociale d'Affaires indiennes en 1995 dans les réserves au Manitoba, « c'est-à-dire le quotient du nombre mensuel de prestataires par l'effectif total dans les réserves durant les années considérées »[25], était d'environ 53 %. En d'autres termes, dans un mois donné, 53 % des familles vivant dans une réserve bénéficiaient de l'aide sociale pendant au moins une partie du mois.

Le taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale du MAINC varie largement au Canada, de 20 % à 30 % au Québec, en Ontario et au Yukon, de 48 % à 58 % dans les quatre provinces de l'Ouest, pour atteindre 70 % dans les provinces atlantiques. Ce taux, à l'échelle nationale, augmente chaque année, passant d'une moyenne nationale de 35 % en 1982 à 45 % en 1994. Puisque la population des réserves augmente également rapidement, les dépenses nationales ont presque doublé. On s'attend à ce que ces tendances se poursuivent dans un avenir assez rapproché.

Cependant, même si le Manitoba a l'un des plus hauts taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale, le taux n'a pas changé, ou très peu, depuis le début des années 1980. Le taux du Manitoba est passé de 59 % à 50 % en 1981-1983 et fluctue depuis autour de 55 % chaque année. Les augmentations du nombre total de prestataires ont reflété les augmentations de la population générale de la réserve, et il y a peu de raison de croire que le taux du Manitoba augmentera d'ici 2010.

Par comparaison, on a assisté à une augmentation très importante du taux de dépendance à l'égard de l'aide sociale dans d'autres provinces, particulièrement en Alberta où le taux est passé de moins de 30 % à plus de 50 % de 1982 à 1984. On prévoit que le taux de l'Alberta dépassera ceux du Manitoba et de la Saskatchewan d'ici 2010. On s'attend aussi à ce que le taux de dépendance augmente en Colombie-Britannique. On prévoit que le taux dans le Canada atlantique, déjà extrêmement élevé, augmente à plus de 85 %[26].

REVENU ADÉQUAT

Avec des revenus médians largement en dessous de la normale, on peut supposer qu'un grand nombre d'Autochtones et de familles vivent dans la pauvreté, selon les normes canadiennes. Cependant, il n'y a pas de consensus quant à la définition de pauvreté.

L'indicateur de « pauvreté » le plus souvent utilisé est le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada qui repose sur la proportion relative du revenu familial utilisé pour la nourriture, les vêtements et le logement, et qui varie selon la taille de la famille et celle de la communauté. Toutefois, Statistique Canada n'utilise pas le SFR comme indicateur de pauvreté et ce qu'il semble mesurer est l'inégalité des revenus et non la pauvreté dans son sens absolu[27].

Aux fins du présent document, nous parlerons de personnes ou de familles « ayant des revenus inférieurs au SFR » dans leur collectivité ou de « familles à faible revenu », plutôt que de familles « vivant dans la pauvreté ». Toutefois, la distinction est discutable puisque c'est la dépossession relative ou perçue, et non la pauvreté absolue, qui a un effet néfaste sur la qualité de vie des personnes ayant un faible revenu – sur les indicateurs de santé par exemple ou le niveau de scolarité.

Indépendamment des insuffisances ou des gauchissements possibles dans les indicateurs du SFR, il est étonnant de constater qu'il existe beaucoup plus de ménages Autochtones à faible revenu dans l'Ouest, et particulièrement au Manitoba et en Saskatchewan, que n'importe où ailleurs au pays. Sans inclure les réserves, 63 % des enfants Autochtones du Manitoba vivent au sein de familles ayant un revenu inférieur au SFR, comparativement à 52 % des enfants Autochtones de l'ensemble du Canada, à 45 % et moins des enfants Autochtones dans les provinces à l'est du Manitoba, et à 22,6 % des enfants canadiens non autochtones[28].

% d'enfants hors-réserves qui vivent au sein d'un ménage à faible revenue, 1996

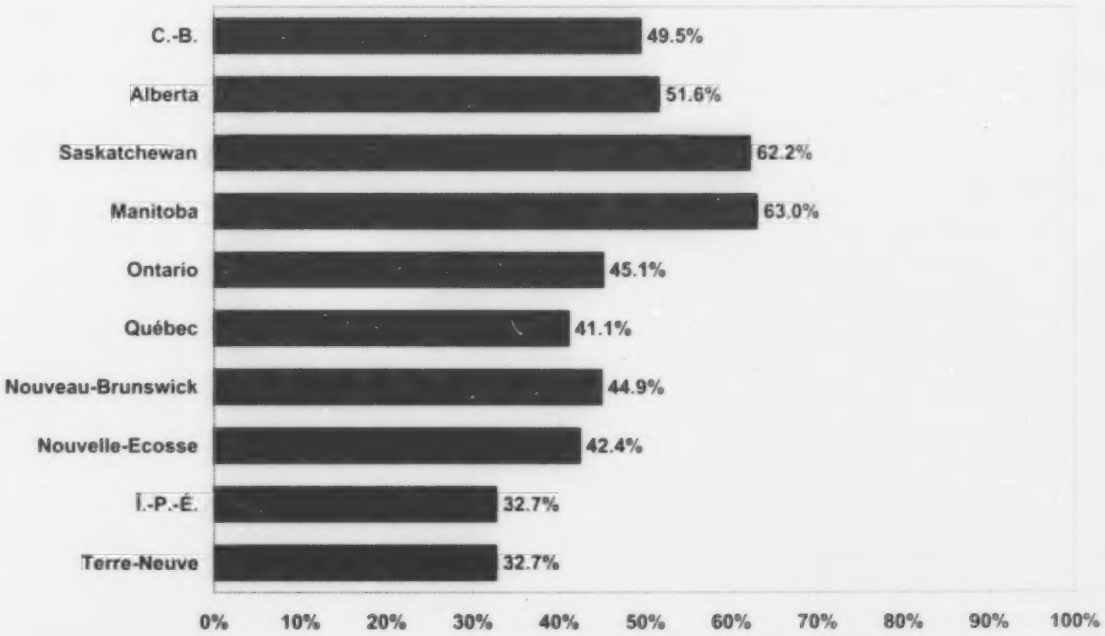

Dans toutes les provinces, l'incidence de faible revenu chez les enfants Autochtones est beaucoup plus élevée dans les grandes villes que dans les autres endroits hors-réserves. Les statistiques montrent que 72 % des enfants Autochtones de Winnipeg vivent dans une famille à faible revenu, un pourcentage semblable à ceux de Regina et de Saskatoon. Ce taux baisse à 65 % à Edmonton, à 59 % à Calgary, à 58 % à Vancouver, à 56 % à Thunder Bay, à 49 % à Montréal, et à 41 % à Toronto et à Ottawa-Hull. Les enfants Autochtones de Winnipeg sont 3,3 fois plus susceptibles de vivre dans un ménage à faible revenu que les enfants non autochtones de Winnipeg, et 1,8 fois plus susceptibles que les enfants Autochtones de Toronto[29].

Le tableau suivant compare les pourcentages des répondants au recensement de 1996 ayant un revenu inférieur au SFR au Manitoba, mis à part les réserves :

	Non Autochtones	*Métis*	*Indiens non inscrits*	*Indiens inscrits*
Tous	18,0	41,0	52,3	66,2
Enfants de 0 à 17 ans	19,8	49,1	61,8	73,1
Adultes > 18 ans	17,4	36,1	44,5	60,7
Parents seuls	53,9	81,7	75,0	89,2
Couples avec enfants	13,0	29,7	43,2	52,7

Voici les données pour Winnipeg seulement :

	Non Autochtones	*Métis*	*Indiens non inscrits*	*Indiens inscrits*
Tous	21,4	51,4	61,2	75,2
Enfants de 0 à 17 ans	23,5	61,7	51,7	82,2
Adultes > 18 ans	20,8	45,5	52,3	69,8
Parents seuls	56,6	85,8	78,8	93,0
Couples avec enfants	15,0	37,8	52,2	65,6

Chez les non autochtones, le taux relatif au statut de faible revenu à Winnipeg est de deux à trois pourcent plus élevé que la moyenne provinciale, reflétant ainsi un coût de la vie plus élevé ou un gauchissement dans l'indicateur du SFR, ou les deux[30]. La différence entre les régions urbaines et rurales pour les Autochtones est beaucoup plus importante; 51 % des Métis vivant à Winnipeg ont un revenu inférieur au SFR, et environ 30 % de ceux qui vivent à l'extérieur de la ville. La moyenne manitobaine chez les Indiens inscrits vivant hors-réserve sous le SFR est de 66 %, et à Winnipeg seulement elle est de 75 %. Indépendamment de tout gauchissement possible dans l'indicateur du SFR, il est évident que les Autochtones de Winnipeg ont un niveau de vie moyen inférieur à celui de leurs homologues vivant hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg.

Il existe une différence d'environ 10 % entre les pourcentages pour la province et pour Winnipeg chez les Autochtones, les adultes de 18 ans et plus, les enfants de 0 à 17 ans et les couples avec enfants. Ce qui est intéressant, c'est que la différence est de seulement de trois ou quatre pourcent pour les familles monoparentales et qu'il n'y a pas vraiment de différence en ce qui a trait à la variance urbaine/provinciale chez les non autochtones. La situation des familles monoparentales Autochtones de Winnipeg ne semble pas être plus grave que celles qui vivent hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg.

En termes absolus cependant, le taux de faible revenu pour les familles monoparentales Autochtones, tant à Winnipeg qu'à l'extérieur, est inquiétant. À l'échelle provinciale, 89,2 % des Indiens inscrits chefs de famille monoparentale vivant hors-réserve (et leurs enfants) se trouvent sous le SFR, tout comme 81,7 % des Métis chefs de famille monoparentale. Alors que 52,4 % de tous les Autochtones vivant hors-réserve se trouvent sous le SFR et 53,9 % des non autochtones chefs de famille monoparentale, la moyenne pour tous les Autochtones chefs de famille monoparentale vivant hors-réserve est de 85,5 %.

Par ailleurs, la tendance voulant que les familles monoparentales dirigées par une femme aient un revenu faible n'est pas inévitable. La différence est très remarquable dans les pays industrialisés. L'Étude sur le revenu du Luxembourg, effectuée en 1993, a recensé la proportion des ménages qui reçoivent un revenu inférieur à 50 % du revenu médian de ce pays, après les transferts et les impôts, et ajusté selon la taille de la famille. Les différences ne reflètent pas les forces du marché, mais plutôt les priorités politiques pour réduire la pauvreté infantile. Voici les résultats :

TAUX RELATIFS DE FAIBLE REVENU VERS 1990, PAYS CHOISIS

Pays	*Mères seules*	*Couples avec enfants*	*Toutes les familles dont le chef a moins de 60 ans*
Suède	6	3	12
Pays-Bas	11	5	5
Belgique	17	14	5
Italie	21	8	9
France	22	8	9
Royaume-Uni	30	15	12
Allemagne	39	6	9
Canada	52	11	15
États-Unis	60	14	19
Australie	66	12	16

Source : Données de base sur la pauvreté au Canada, CCSD, 1994. La colonne « familles » inclut les personnes libres de liens familiaux et exclut les ménages où le chef de famille a plus de 60 ans.

Un nombre important de couples Autochtones manitobains avec enfants vivent sous le SFR. Des « familles traditionnelles » non autochtones, seulement 13 % ont un revenu inférieur au SFR. Par comparaison, 38,6 % des couples Autochtones avec enfants vivant hors-réserve se trouvent sous le SFR, dont 65,6 % à Winnipeg.

À l'échelle provinciale, la majorité des couples métis avec enfants ont un revenu au-dessus du SFR, ce qui reflète un taux de participation au marché du travail plus élevé qui se solde par un nombre important de familles à deux revenus. Il demeure néanmoins que 29,7 % des couples métis avec enfants vivent sous le SFR, proportion qui est de 37,8 % à Winnipeg.

Enfin, le rapport de 1998 sur la pauvreté infantile au Manitoba (*Child Poverty in Manitoba*) rédigé par le Social Planning Council of Winnipeg a révélé qu'à Winnipeg en 1996 :

[TRADUCTION]
(...) un parent seul bénéficiaire de l'aide sociale avec un enfant recevait un revenu qui correspondait à 52 % du seuil de pauvreté [indicateur du SFR]. Un couple ayant deux enfants recevait un revenu qui correspondait à 56 % du seuil de pauvreté. Entre 1995 et 1996, les familles avec enfants ont subi une baisse de leurs prestations d'aide sociale : 1 % et 5,8 % respectivement pour un parent seul avec un enfant et pour un couple avec deux enfants.

Ce même rapport indiquait qu'en 1996 l'écart de pauvreté moyen (c.-à-d. la différence entre le revenu d'une famille et le SFR) était de 8 928 $ après les transferts gouvernementaux, comparé à 17 368 $ avant les transferts. Par conséquent, l'effet des transferts gouvernementaux a été d'augmenter le revenu annuel moyen des familles ayant un revenu inférieur au SFR de 8 440 $[31].

REVENU SUR LES RÉSERVES

Nous avons comparé les statistiques sur le marché du travail et les revenus à Winnipeg et hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg. Il est beaucoup plus difficile de faire des comparaisons valables avec les statistiques dans les réserves parce que nous n'avons pas les outils, concepts et données analytiques pour bien décrire et comprendre les tendances dans les réserves en matière d'emploi et de revenu adéquat. Les rapports mensuels de l'Enquête sur la population active excluent spécifiquement les résidants des réserves et le SFR de Statistique Canada ne s'applique pas à la situation dans les réserves[32].

Tout comme le revenu dans les réserves n'est pas vraiment lié à l'emploi, le revenu adéquat n'est pas vraiment lié au revenu monétaire ou brut. Cet énoncé est vrai dans la mesure où :

- le logement et les autres biens et services sont fournis par l'administration de bande, et ne sont pas directement achetés ou loués par l'utilisateur;
- les revenus sont exempts d'impôts sur le revenu, et les biens et services de la taxe de vente; et
- les ressources traditionnellement prélevées de la terre, particulièrement au moyen de la pêche et de la chasse, pourront compléter le revenu.

Alors que ces facteurs peuvent rendre possible la subsistance dans les réserves avec des niveaux de revenus plus faibles, la nourriture, l'essence et les autres biens achetés en magasin qui doivent être transportés dans des réserves souvent isolées coûteront considérablement plus cher que dans les régions urbaines du Sud. De la même façon, le transport, lorsqu'il n'est pas subventionné par les autorités comme dans le cas d'une évacuation médicale, peut être beaucoup plus dispendieux.

Tous ces facteurs qui, en plus, varient d'une réserve à l'autre, compliquent l'établissement de concepts et de données nécessaires à l'analyse du revenu adéquat dans les réserves. Il est reconnu et accepté que de nombreuses Premières nations sont des communautés pauvres, voire extrêmement pauvres, mais il ne semble pas y avoir de recherches qui comparent les niveaux de pauvreté et les tendances entre les communautés Autochtones dans les réserves et hors-réserve.

Ceci étant dit, le revenu médian des Indiens inscrits âgés de 15 ans et plus et vivant dans les réserves en 1996 était de 6 755 $; les femmes ayant un revenu médian de 6 266 $ et les hommes de 7 313 $. Les revenus, à ce niveau, sont de fait non imposables, étant donné des exemptions et déductions personnelles et autres. L'exonération d'impôt sur les revenus gagnés sur la réserve fournit un avantage tangible seulement aux Indiens inscrits ayant un revenu au-dessus de la

moyenne (l'exonération de la taxe de vente fournit cependant un avantage à tous).
Le revenu médian dans les réserves était inférieur de 2 095 $ au revenu médian des Indiens inscrits de Winnipeg. La différence représente 23 % du revenu médian de Winnipeg qui est de 8 850 $. Cependant, 60 % des Indiens inscrits de Winnipeg dépensent plus de 30 % de leur revenu en coûts d'habitation, qui sont habituellement couverts par l'administration de la bande dans la réserve. En fait, la proportion du revenu utilisé pour le logement augmente généralement chez les familles les plus pauvres, telles que les familles monoparentales[33]. La nourriture et les autres produits de consommation peuvent être plus dispendieux dans les réserves et particulièrement dans le Nord, mais la disponibilité des ressources traditionnelles peut compenser ces prix élevés.

Bref, le recensement ne fournit aucune preuve que les revenus dans les réserves sont plus ou moins adéquats que chez les Indiens inscrits de Winnipeg. Dans les deux cas, les revenus médians sont extrêmement faibles selon les normes canadiennes et une majorité de familles et d'individus vivent avec un revenu en dessous de l'équivalent du SFR de Statistique Canada. Les Indiens inscrits qui vivent hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg semblent avoir une qualité de vie moyenne supérieure à celle de leurs homologues, qu'ils soient à Winnipeg ou dans une réserve.

DOSSIER : WINNIPEG

Il y a cinquante ans, lors du recensement de 1951, la population de Winnipeg comptait 354 000 habitants, dont seulement 210 Indiens inscrits. On ne comptait pas les Métis dans ces années-là. Lorsqu'une étude approfondie de la population Autochtone de Winnipeg a été effectuée en 1958, on comptait 1 200 Indiens et 3 500 Métis, ce qui représente environ un pourcent de la population, quoiqu'on n'ait probablement pas dénombré tous les Métis.

En 1958, 58 % de la population indienne vivait dans la ville depuis moins de trois ans. Environ 20 % des Métis vivaient à Winnipeg depuis moins de trois ans et 45 % y vivaient depuis plus de 10 ans. La plupart des nouveaux arrivants avaient indiqué être venus à la ville pour y trouver du travail, et 83 % des hommes ayant donné cette raison avaient un emploi au moment de l'entrevue. De façon générale, 55 % des répondants Autochtones avaient un emploi[1]. Nous avons vu que ce taux d'emploi a depuis baissé à 42 %, malgré une participation accrue des femmes au marché du travail.

La population Autochtone de Winnipeg continue d'augmenter. Cette augmentation est attribuable à un taux de natalité élevé, à la baisse du taux de mortalité, à une auto-identification accrue des Autochtones et, avant les années 1990, à une immigration interne depuis les régions rurales. Lors du recensement de 1996, 45 750 résidants de Winnipeg s'identifiaient comme Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits.

Environ 46 % d'entre eux ont indiqué être inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* et 46 % ont indiqué avoir une identité métisse[2]. C'est à Winnipeg qu'on trouve la plus importante communauté métisse au Canada, qui compte un peu plus de 50 % de la population Métis du Manitoba. Les Indiens non inscrits composaient le troisième groupe en importance, soit environ 7 %. La population inuite de Winnipeg ne comptait que 120 individus, mais ce nombre représentait 50 % de la population inuite totale au Manitoba.

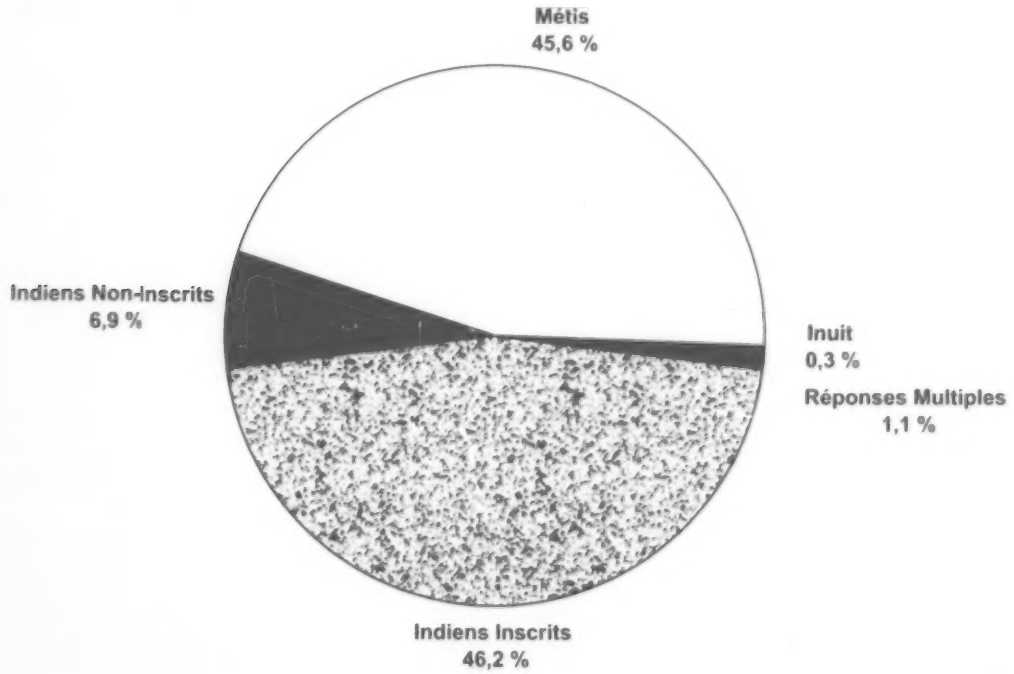

Entre 1996 et 2000, la population Autochtone de Winnipeg aura augmenté jusqu'à environ 50 000 personnes, soit un peu plus de 7 % de la population.

WINNIPEG PAR RAPPORT À D'AUTRES VILLES CANADIENNES

Les 12 plus importantes communautés autochtones urbaines du Canada, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, recensement de 1996

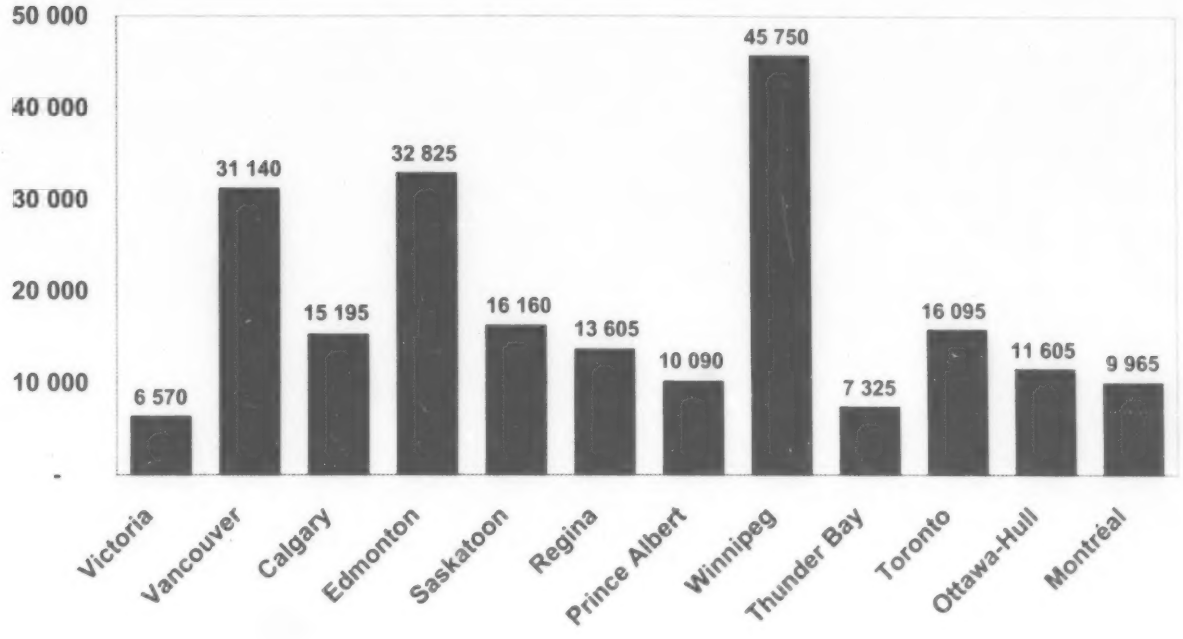

À Winnipeg, on trouve non seulement la communauté Autochtone la plus importante du Canada, mais aussi une proportion de résidants Autochtones plus élevée que dans la plupart des grandes villes du pays. Les Autochtones composent moins d'un pourcent de la population à Toronto et à Montréal, un virgule sept pourcent à Vancouver et un virgule neuf pourcent à Calgary, trois virgule huit pourcent à Edmonton, cinq virgule neuf pourcent à Thunder Bay et six virgule neuf pourcent à Winnipeg. Ce n'est qu'à Regina et à Saskatoon, en Saskatchewan, qu'on trouve une proportion d'Autochtones plus importante (sept virgule un et sept virgule cinq pourcent).

DISTRIBUTION DE LA POPULATION

Les Autochtones vivent partout dans la ville, mais sont concentrés dans le centre-ville[3], où ils comptent pour plus de 20 % de la population de 14 différents secteurs de recensement et pour plus du tiers des enfants d'âge scolaire. Dans un secteur de recensement particulier, la proportion d'Autochtones dépasse 50 %. Par comparaison, à l'extérieur de Winnipeg, il n'existe aucun secteur de recensement au pays où les Autochtones forment plus de 20 % de la population, à l'exception d'un petit nombre à Regina et à Saskatoon[4]. On peut dire que la taille, la proportion et la concentration géographique de la communauté Autochtone de Winnipeg en fait une communauté qualitativement unique parmi les villes Canadiennes.

Dans le centre-ville de Winnipeg, la proportion générale d'enfants de moins de six ans est passée de 25,7 % à 31,4 % entre 1981 et 1996. Pendant la même période, la proportion de familles dirigées par des parents seuls est passée de 17,5 % à 27,1 %. Le taux de participation au marché du travail a baissé, passant de 63,5 % à 58,4 %, et chez les parents seuls qui participent au marché du travail, le taux de chômage a augmenté, passant de 11,6 % en 1981 à 24,3 % en 1996[5]. Toutes ces tendances sont liées à l'augmentation de la population Autochtone dans ces quartiers.

Les chercheurs ont remarqué que la proportion de familles vivant au centre-ville avec un revenu sous le seuil de faible revenu (SFR) a augmenté de façon constante de 32,6 % en 1971 à 39,5 % en 1986 pour atteindre 50,8 % en 1996. Parmi les ménages Autochtones du centre-ville, la proportion était de 80,3 %. En fait, 64,7 % des ménages Autochtones de Winnipeg vivent sous le SFR, même s'ils ne forment que 7 % de la population[6].

Les médias et les rapports gouvernementaux parlent souvent des familles ayant un revenu sous le SFR comme « vivant dans la pauvreté ». Alors que cette désignation est controversée, le nombre de familles ayant recours aux banques alimentaires de Moisson Winnipeg s'est multiplié par neuf entre 1987 et 1997. Pendant la même période, l'utilisation des banques alimentaires au Canada a « seulement » doublé[7].

> [TRADUCTION]
> (...) Les familles pauvres de Winnipeg ont un revenu bien au-dessous du SFR. (...) Pour une famille de trois vivant à Winnipeg, le SFR est de 27 672 $. Les ménages de Winnipeg dont le revenu était inférieur au SFR avaient un revenu annuel moyen de 13 717 $ en 1996 et de 12 211 $ au centre-ville, soit moins de la moitié du SFR[8].

Le centre-ville de Winnipeg peut être dangereux. Santé Manitoba a indiqué que « le taux d'hospitalisation pour violence causée par autrui était 6,6 fois plus élevé dans le centre-ville qu'à l'extérieur. Le taux d'hospitalisation pour violence auto-infligée était 2,1 fois plus élevé[9]. »

Les Autochtones considèrent Winnipeg comme étant un endroit moins sécuritaire que d'autres communautés Autochtones. Lors de l'Enquête auprès des peuples Autochtones de 1991, 79 % des personnes de 15 ans et plus vivant dans les réserves ont indiqué « qu'elles se sentaient en sécurité lorsqu'elles marchaient seules la nuit dans leur communauté », tout comme 83 % des Métis qui habitent dans des collectivités à l'extérieur de Winnipeg. À Winnipeg, ce pourcentage baisse à 65 % pour les Métis et les Indiens[11]. L'augmentation médiatisée des gangs de rue pendant la première moitié des années 1990, de même qu'une vague d'incendies criminels à la fin des années 1990, n'ont pu qu'intensifier ces perceptions depuis 1991[12].

Il n'est pas surprenant que les Autochtones vivant à l'extérieur du centre-ville aient des niveaux de scolarité et de revenu supérieurs, un taux de chômage plus faible et une plus grande stabilité en ce qui a trait au logement. Le tableau suivant fournit des données pour les Autochtones de 15 ans et plus de certains quartiers, selon le revenu médian[12], et pour la population totale de Winnipeg à titre de comparaison :

	% mariés	% études > 12e année	% ayant déménagé au cours de la dernière année	Taux de chômage	Revenu médian
Centre-ville	14	33	45	38	8 222 $
Pt. Douglas	17	23	41	41	8 337 $
Inkster	32	31	35	29	11 092 $
Seven Oaks	29	45	33	24	13 087 $
River East	32	38	37	20	13 436 $
St-Boniface	36	42	30	16	14 821 $
St-James	33	41	36	13	15 470 $
St-Vital	36	42	31	14	15 579 $
Ft. Garry	43	51	28	14	17 362 $
TOUS LES RÉSIDENTS DE WINNIPEG	**51**	**53**	**16**	**8**	**19 950 $**

Dans tous les quartiers, les Autochtones sont plus nomades et ont un taux de chômage bien au-delà de la moyenne. Cependant, en banlieue, les niveaux de scolarité et de revenu des Autochtones se rapprochent des moyennes de la ville.

Les Autochtones mariés ayant un emploi et un revenu suffisant semblent suivre leurs concitoyens non autochtones à l'extérieur du centre-ville, dès qu'ils peuvent se permettre un loyer plus élevé. Dans les districts du centre-ville et de Point Douglas, seulement 14 % et 17 % respectivement des Autochtones adultes étaient mariés en 1996, alors que la moyenne provinciale était de 34,5 % pour les Métis et de 32,3 % pour les membres des Premières nations[13]. Les parents seuls et les personnes libres de liens familiaux sont surreprésentés au centre-ville.

STRUCTURE FAMILIALE

Une caractéristique particulière de la population Autochtone de Winnipeg est la proportion très élevée de familles monoparentales. Alors que seulement 27 % des Indiens inscrits du Manitoba habitent dans la ville, la moitié des parents seuls y vivent (1 995 sur 4 005). L'envers de la médaille est que seulement 910 parents seuls inscrits (23 %) vivent dans les réserves alors que 58 % de la population totale y habite.

Structure familiale des enfants de Winnipeg de zéro à 14 ans (selon % d'enfants), 1996

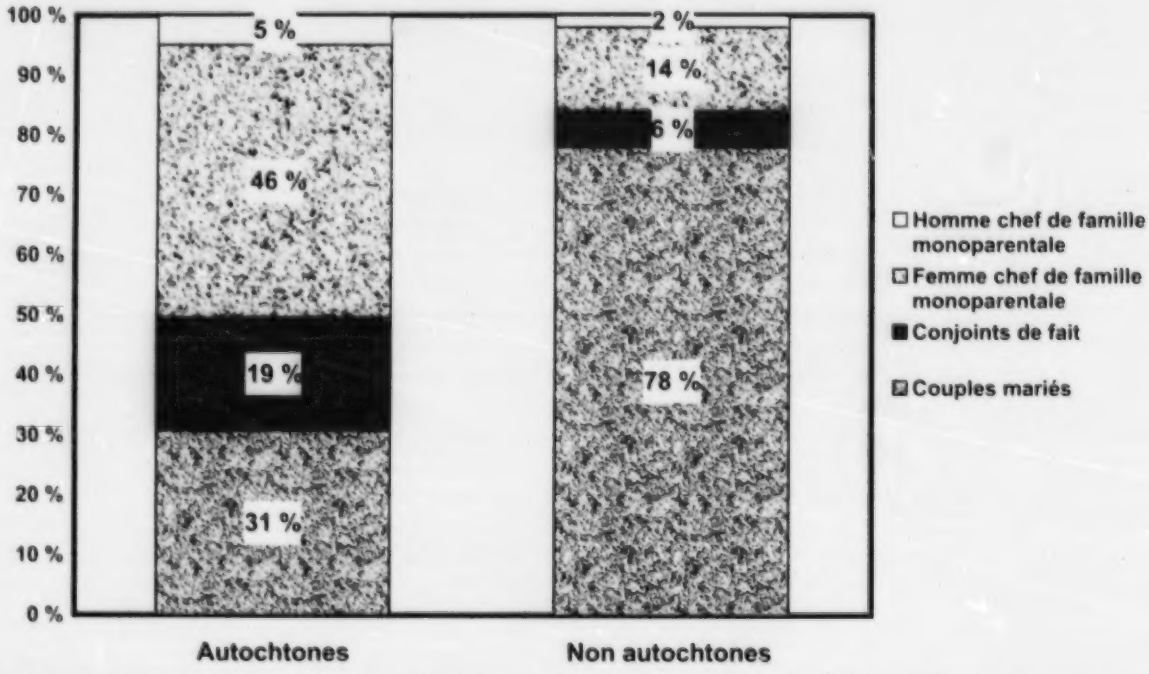

À Winnipeg, 61 % des familles indiennes et 41 % des familles métisses sont dirigées par un parent seul, comparé à 17,6 % des familles non autochtones. Les familles indiennes de Winnipeg sont quatre fois plus susceptibles d'être dirigées par un parent seul que les familles dans les réserves, et trois fois et demie plus susceptibles qu'une famille non autochtone de Winnipeg; ainsi, les enfants Autochtones vivant au sein d'une famille monoparentale risquent de connaître des résultats de vie négatifs, et ce principalement à Winnipeg. Un faible revenu, des coûts d'habitation élevés et des déménagements résidentiels fréquents constituent des problèmes particuliers pour ces familles.

POURCENTAGE DE FAMILLES DIRIGÉES PAR UN PARENT SEUL[14]

Endroit	*Indiens inscrits*	*Métis*
Tout le Manitoba	32,6	33,6
Winnipeg	60,8	41,1
Sud, hors-réserve	48,0	24,0
Nord, hors-réserve	46,1	30,9
Sud, dans les réserves	18,0	s.o.
Nord, dans les réserves	12,4	16,7

Les familles non autochtones tendent à être dirigées par un parent seul à la suite d'un divorce ou d'un veuvage. Par contre, les parents seuls Autochtones sont en moyenne beaucoup plus jeunes et moins susceptibles d'avoir été mariés. À Winnipeg, seulement 13 % des parents seuls non autochtones sont âgés entre 15 et 29 ans. Dans le cas des Métis, ce pourcentage grimpe à 33 % et chez les Indiens inscrits à 37 % (comparé à 24 % dans les réserves). Plus de 60 % des parents seuls non autochtones de Winnipeg ont plus de 40 ans, comparé à 33 % chez les Métis et à 24 % chez les Indiens inscrits.

PRESTATION DES PROGRAMMES

La Manitoba Metis Federation (MMF) est composée de sept régions; l'une d'elle relève de la Winnipeg Metis Association, organisme chargé spécifiquement de servir ses membres et les autres Autochtones qui habitent à Winnipeg.

La prestation de services et de programmes aux membres des Premières nations résidant à Winnipeg par l'entremise des bureaux des conseils de bande et de tribu est problématique étant donné l'hétérogénéité de la population en ce qui concerne l'effectif des Premières nations. Les bandes faisant partie du Conseil tribal des réserves de la région d'Entre-les-lacs comptent environ 3 300 membres à Winnipeg, le Conseil de développement des ressources du Sud-est compte 2 300 membres, et le conseil tribal des Dakotas-Ojibways compte 1 500 membres. Les quatre autres conseils tribaux comptent chacun moins de 1 000 membres à Winnipeg et 4 300 membres des Premières nations font partie de bandes qui ne sont affiliées à aucun conseil tribal[15].

Une bande non affiliée, la Première nation de Fort Alexander ou Sagkeeng, possède plus de 1 800 membres à Winnipeg. Peguis, dans la région d'Entre-les-lacs, a un peu plus de 1 600 membres à Winnipeg. Aucune autre bande ne compte plus de 1 000 membres, mais bien des bandes ont un nombre important de membres, comme Brokenhead (800), Fairford (700), Norway House (600), Fisher River (600), Long Plain (500), St. Theresa Point (500), Sandy Bay (450), et Pine Creek (400)[16].

Au cours des années 1990, un certain nombre d'organismes de prestation de services pour les Autochtones se sont installés au centre pour Autochtones, dans l'ancienne gare du Canadien Pacifique à l'angle de la rue Main et de l'avenue Higgins. Ces organismes offrent des services sans égard à l'inscription, c'est-à-dire sans tenir compte si la personne est un Indien inscrit, un Indien non inscrit, un Inuit ou un Métis. En 1999, la MMF a également déménagé son bureau principal dans ce quartier, et on a construit un nouveau bâtiment attrayant appelé Thunderbird House. Il s'agit d'un centre spirituel et culturel à l'intention des résidants Autochtones de Winnipeg.

CHAPITRE SEPT : LOGEMENT ET MOBILITÉ

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

La très faible proportion d'Autochtones ayant accès à la propriété s'explique par le fait qu'ils touchent des revenus moins élevés que les membres de la population non autochtone. Au Manitoba, environ 77,6 % des non autochtones occupent un logement dont ils sont les propriétaires, contre seulement 26,3 % des Autochtones[1]. Parmi les groupes Autochtones, ce sont les Métis qui enregistrent la plus forte proportion de personnes ayant accès à la propriété, soit 49,7 % contre 33,6 % des Indiens non inscrits et 13,9 % des Indiens inscrits.

Dans les réserves, 84 % des Indiens inscrits vivent dans les logements des bandes, ce qui représente presque la moitié de la population d'Indiens inscrits. Environ 53 % des 670 Métis et 27 % des 895 non autochtones vivant dans les réserves habitent également dans les logements des bandes. Dans les réserves, 51 % des non autochtones sont locataires alors que 21 % d'entre eux sont propriétaires de leur logement.

Seulement 38 % des 79 510 Autochtones vivant à l'extérieur des réserves, y compris à Winnipeg, sont propriétaires contre 62 %, qui sont locataires. Une fois de plus, le pourcentage varie selon le groupe Autochtone : 50 % des Métis sont propriétaires contre 24 % seulement des Indiens inscrits. Les Métis de Winnipeg sont plus susceptibles d'occuper des logements locatifs que les Métis des régions rurales. À Winnipeg, 63 % des Métis sont locataires comparativement à 27 % des membres de la population non autochtone.

Toujours à Winnipeg, seulement 16,7 % des Indiens inscrits occupent un logement dont ils sont les propriétaires, alors que 83 % d'entre eux sont locataires. Par conséquent, l'emplacement des logements locatifs à Winnipeg et le prix des logements déterminent dans une large mesure la répartition des Indiens inscrits dans la ville, ce qui encourage la « formation de ghettos » ethniques. Les Métis vivent la même situation, quoique dans une moindre mesure.

Dans le Nord du Manitoba, la moitié des Métis qui vivent hors-réserve sont propriétaires, alors que les autres habitent des logements locatifs. Par comparaison, 70,2 % des Métis qui vivent dans le Sud, à l'extérieur de Winnipeg, occupent un logement dont ils sont les propriétaires, ce qui se rapproche de la proportion de 84,7 % chez les non autochtones vivant des les mêmes régions. On constate un écart similaire entre les Indiens inscrits qui vivent dans les réserves du Nord et ceux qui vivent dans les réserves du Sud, quoique ceux qui ont accès à la propriété sont beaucoup moins nombreux dans le Nord : 29,3 % par rapport à 38,8 % dans le Sud, à l'extérieur de Winnipeg.

FRAIS DE LOGEMENT

Le fait qu'une famille consacre une large part de son revenu aux frais de logement indique souvent qu'elle vit dans une pauvreté relative, car cela réduit le revenu familial disponible. Alors que les familles les plus défavorisés ont tendance à louer un logement à prix modique ou à acheter une maison bon marché, les marchés locaux de l'habitation limitent à quel point les frais de logement peuvent être réduits.

Au Manitoba, 33 % des ménages non autochtones qui étaient locataires en 1996 consacraient plus de 30 % de leur revenu familial en frais de logement. Le pourcentage correspondant pour les propriétaires fonciers était de 9,6 % seulement. Cet écart entre les locataires et les propriétaires

est en partie attribuable au revenu familial et, en partie, à l'âge des propriétaires de maison qui, lorsqu'ils sont plus vieux, sont plus susceptibles d'avoir fini de payer leurs hypothèques et d'être propriétaire à part entière de leur maison.

Comme nous l'avons vu, les Autochtones ont des revenus inférieurs à la moyenne et des familles plus nombreuses comptant un plus grand nombre d'enfants en bas âge. De plus, leur population compte moins de personnes âgées. Les familles Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves sont plus susceptibles de louer que de s'acheter un logement. C'est pourquoi près de la moitié (48,3 %) des locataires Autochtones consacrent plus de 30 % de leur revenu familial en frais de logement (contre 43 % des Métis, 52 % des Indiens inscrits et 53 % des Indiens non inscrits). À Winnipeg, ce pourcentage atteint 55,5 %, soit 50 % des Métis, 58 % des Indiens non inscrits et 60 % des Indiens inscrits.

Par conséquent, 83 % des Indiens inscrits vivant à Winnipeg sont locataires et la plupart d'entre eux consacrent plus de 30 % de leur revenu familial à des frais de logement.

Les ménages Autochtones qui louent un logement dans le Nord du Manitoba ou un logement non administré par une bande ont habituellement moins de difficulté à payer leur loyer. Dans le Nord, 32 % des 9 590 ménages Autochtones vivant hors-réserve consacrent plus 30 % de leur revenu en frais de logement, proportion de seulement 24 % dans le cas des ménages Autochtones louant des logements dans les réserves. Néanmoins, la plupart des logements Autochtones disponibles dans le Nord du Manitoba, et particulièrement les logements qui se trouvent dans les réserves appartiennent aux bandes, ce qui fait ressortir toute une nouvelle série de problèmes.

ÉTAT DES LOGEMENTS

Selon les données du recensement de 1996, 30,4 % des ménages non autochtones habitaient dans des logements nécessitant des « réparations mineures » et 9,6 %, dans des logements exigeant des « réparations majeures ». En outre, 60 % d'entre eux ont déclaré que, selon eux, leur logement n'avait besoin d'aucune réparation. Bien que cette question soit quelque peu subjective, notons que les Autochtones, en général, tendaient à être moins optimistes en ce qui concerne leurs conditions de logement. Au Manitoba, 32,9 % des Autochtones ont indiqué que leur logement nécessitait des réparations mineures contre 27,1 %, des réparations importantes, soit un taux trois fois plus élevé que dans la population non autochtone.

Les chiffres sur les « réparations majeures » varient énormément d'une région à l'autre et d'un groupe Autochtone à l'autre. À l'échelle de la province, 18 % des Métis (les propriétaires comme les locataires) ont indiqué habiter dans un logement nécessitant des réparations importantes, comparativement à 22 % des Indiens non inscrits et à 32 % des Indiens inscrits. Quelque 19 % des Indiens inscrits vivant hors-réserve ont indiqué occuper un logement devant faire l'objet de « réparations majeures » (dont 16 % à Winnipeg), contre 41,4 % dans les réserves. En outre, 30,7 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves ont signalé que des réparations mineures s'imposaient, ce qui ne laissait que 28 % d'entre eux à estimer que l'état de leur logement était entièrement satisfaisant.

Bien que le parc de logements à Winnipeg soit d'assez bonne qualité, les maisons commencent à vieillir. Les résidants de Winnipeg, et plus particulièrement les Autochtones, sont moins susceptibles d'estimer que leur logement nécessite des réparations majeures que les personnes qui habitent à

l'extérieur de la ville. À Winnipeg, 16 % des Indiens inscrits ont indiqué que leur logement devait subir des réparations importantes, contre 15 % des Indiens non inscrits, 12,5 % des Métis et 8,6 % des résidants non autochtones, soit une moyenne de 14,5 % pour tous les résidants Autochtones de Winnipeg. La situation des Autochtones vivant hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg n'est pas très reluisante (22 % des répondants ont indiqué vivre dans un logement nécessitant des réparations importantes), mais elle est encore pire dans les réserves, où le taux d'insatisfaits se situe à 41,4 %.

Les Métis se portent mieux que les Indiens inscrits, selon un bon nombre d'indicateurs sociaux et économiques utilisés pour effectuer notre analyse. Fait intéressant, les réparations nécessaires aux logements situés à l'extérieur de Winnipeg est l'exception à la règle : l'écart entre ces deux groupes s'estompe. Environ 22 % des Métis vivant hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg ont indiqué que le logement dans lequel ils vivaient nécessitait des réparations majeures contre 23 % des Indiens inscrit vivant dans les mêmes régions. Dans les réserves, les logements de 42 % des Métis devaient subir des réparations importantes, contre 41 % des logements des Indiens inscrits. Par ailleurs, l'écart entre les conditions de logement des Métis vivant à Winnipeg et à l'extérieur de la ville est plus marqué que dans le cas des Premières nations.

La proportion de logements dans les réserves qui auraient besoin de réparations majeures est la même dans le Nord que dans le Sud, soit 41,4 %. Toutefois, les logements qui se trouvent à l'extérieur des réserves sont de qualité inférieure dans le Nord; en effet, 27,7 % des répondants Autochtones de cette région estiment que les logements doivent faire l'objet de réparations importantes contre 19,4 % dans le Sud, ou de 22,9 % dans le Sud en excluant Winnipeg.

ENTASSEMENT

Une façon d'utiliser les données du recensement pour mesurer l'entassement et pour déterminer s'il existe ou non une pénurie de logements serait d'examiner les données portant sur divers ménages et de comparer le nombre de personnes par chambre dans les logements qu'ils habitent. Bien sûr, dans le cas de bon nombre de ménages, il y aura seulement une personne par chambre ou moins, ce qui signifie que ce logement pourrait compter des « chambres supplémentaires » ou que des chambres à coucher pourraient servir à d'autres usages. Les maisons où il n'y a qu'une ou deux personnes par chambre ne sauraient être considérées comme des logements surpeuplés. Cependant, les maisons où il y aurait plus de deux personnes par chambre seraient définitivement considérée comme telles, puisque cela laisserait entendre que, dans certains cas, trois personnes ou plus pourraient être appelées à dormir dans la même chambre ou encore qu'une personne ou plus serait obligée de dormir dans une pièce convertie en chambre à coucher.

Au Manitoba, 86 % des ménages non autochtones occupent des logements où il y a une personne ou moins par chambre, 10 % d'entre eux, des logements où il y a deux personnes ou moins par chambre et 4 %, des logements où il y a plus de deux personnes par chambre. En moyenne, les ménages non autochtones vivent moins entassés que jamais auparavant et les logements sont beaucoup moins surpeuplés que pendant la période dite du « baby-boom », soit entre les années 1950 et 1970.

Par comparaison, 59 % des Indiens inscrits habitent des logements où il y a une personne ou moins par chambre, 28 %, une personne ou deux, et 13 %, deux personnes ou plus. Les pourcentages des familles métisses vivant dans les mêmes conditions se situent entre les deux, se rapprochant davantage des familles non autochtones que de celles des Indiens inscrits : soit 78 %, 16 % et 6 % respectivement.

En tout, 10,3 % des Autochtones du Manitoba vivent dans des logements surpeuplés, si l'on retient cette méthode d'évaluation, ou 13 000 personnes (et non des ménages), dont 10 000 sont des Indiens inscrits. Toujours selon cette définition, 35 000 personnes faisant partie de la population non autochtone vivent dans des logements surpeuplés. Les Autochtones sont trois fois plus susceptibles de vivre dans de telles conditions, mais cette situation est en partie attribuable à la taille des familles, qui sont plus nombreuses et dont les membres sont plus jeunes.

En général, les logements sont un peu plus surpeuplés à Winnipeg qu'à l'extérieur de ce centre urbain, ce qui est attribuable aux coûts des logement et, comme il est indiqué ci-dessus, à la proportion élevée du revenu qui doit y être consacrée. C'est vrai dans le cas des ménages non autochtones, tout comme dans celui des Métis. Par comparaison, le pourcentage d'Indiens inscrits vivant dans un logement où il y a plus de deux personnes par chambre est de 10,4 % à Winnipeg, de 11,6 % à l'extérieur de Winnipeg et de 13,8 % dans les réserves.

L'écart entre le Nord et le Sud est très marqué. Dans le Nord, 14,5 % des Autochtones vivent dans un logement où il y a deux personnes et plus par chambre, comparativement à 5,8 % dans le Sud et à 8,3 % à Winnipeg. Le surpeuplement apparent des logements habités par les Indiens inscrits dans le Nord touche autant les logements dans les réserves (14,8 %) que ceux à l'extérieur des réserves (17 %).

LOGEMENTS SUR LES RÉSERVES

Nous avons constaté que la moitié des Indiens inscrits et 84 % des Indiens vivant dans les réserves habitaient dans les logements des bandes. De ces occupants, 41 % ont estimé que leur logement nécessitait des réparations majeures, contre 22-23 % des Indiens vivant dans des logements hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg, 14,5 % des Autochtones occupant des logements à Winnipeg et 9,6 % des non autochtones occupant des logements dans l'ensemble du Manitoba. Cependant, les données du recensement ne démontrent pas clairement qu'il existe un problème de surpeuplement dans les réserves. En effet, selon les données recueillies lors du recensement, 13,8 % des ménages vivant dans les réserves occupent des logements où il y a deux personnes ou plus par chambre, un pourcentage légèrement supérieur à celui des ménages vivant à l'extérieur des réserves (environ 11 % des Indiens inscrits vivant à l'intérieur et à l'extérieur des limites de Winnipeg). Dans le Nord, le problème de surpeuplement se manifeste davantage hors des réserves que dans les réserves.

Au cours des années 1990, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a affecté quelque 150 millions de dollars par année à l'échelle nationale pour les logements dans les réserves, auxquels se sont ajoutés les 110 millions de dollars versés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Selon le MAINC, son programme de logement a été mis sur pied en vue de subventionner des projets et de construction et de rénovation domiciliaires, mais en raison d'accès restreint aux capitaux privés.

> [TRADUCTION]
> [...] les limitations juridiques et sociales applicables ont fait en sorte que ce qui ne devait être qu'une subvention visant à permettre aux Premières nations d'obtenir de l'aide est devenu la principale source de financement pour la construction de logements dans les réserves [...] et le fait de trop compter sur les subventions du gouvernement fédéral [...] s'est traduit par la construction de maisons plus petites. Souvent on ne se conformait qu'aux normes minimales de construction et, par conséquent, les maisons ne pouvaient résister aux intempéries [...].

> Le fait que, dans la plupart des réserves, aucun système n'ait été mis en place à l'échelle communautaire pour régir la location des logements s'est traduit par une détérioration rapide de la qualité du parc de logements dont la construction était déjà précaire à l'origine. En effet, il n'existe peu ou pas de ressources pour effectuer les travaux de réparation et d'entretien qui s'imposaient[2].

Les fonds investis par le MAINC ont permis de subventionner entre 1990 et 1995 la construction de 18 000 nouveaux logements et la rénovation de 15 000 logements existants – au total, 33 000 des 76 000 logements qui se trouvaient dans les réserves à l'échelle nationale en 1995 ont été visés[3]. En fait, le nombre d'unités de logement dans les réserves a augmenté de 25 % sur une période de cinq ans, un taux qui dépasse le taux de croissance démographique.

Un autre indicateur pouvant être utilisé pour mesurer l'entassement dans les logements concerne le nombre de personnes par pièce, par opposition au nombre de personnes par chambre. Selon les données statistiques nationales diffusées en 1991, seulement 11,4 % des unités de logement des Premières nations comptaient plus d'une personne par pièce. Quoique que ce taux soit huit fois supérieur à la moyenne nationale, cela constitue tout de même une diminution importante par rapport au taux de 20,3 % enregistré en 1986. En 1994-1995, Santé Canada a signalé ce qui suit :

> Si l'on se fie à de récentes données, les conditions de logement se seraient considérablement améliorées. En 1994-1995, 6 % des unités d'habitation indiennes n'étaient pas bien approvisionnés en eau et 12 % ne disposaient pas d'un service d'assainissement adéquat, alors que les proportions étaient respectivement de 25 % et de 33 % en 1986[4].

Trente ans de construction « de rattrapage » dans les réserves ont permis de remédier, dans une certaine mesure, à la pénurie de logements dans les réserves, sans compter que cela aura sans doute contribué à stabiliser la population et à réduire le taux de migration à l'extérieur des réserves. Toutefois, l'état des logements et leur taille constituent toujours une préoccupation importante.

MOBILITÉ ET MIGRATION

Selon les données du recensement de 1996, 53 % des Autochtones du Manitoba avaient changé de lieu de résidence au cours des cinq années précédentes, comparativement à 39 % pour l'ensemble de la population manitobaine. De plus, 25 % des répondants Autochtones avaient changé de lieu de résidence un an plus tôt, par rapport à 15 % pour l'ensemble des habitants de la province. Cependant, les Autochtones ne sont pas plus mobiles ou n'aiment pas plus déménager que les Manitobains en général, malgré ce que l'on en pense. Au contraire, les profils de déplacement des populations Autochtones et non autochtones sont complètement différents et il y a un écart marqué entre les taux de mobilité des différents groupes Autochtones selon les régions où ils habitent.

Une bonne partie de cette mobilité apparente est en réalité attribuable aux changements d'adresse au sein de la même municipalité, particulièrement en ce qui concerne les changements de lieu de résidence dans les milieux urbains. Nous appellerons les personnes qui demeuraient à une autre adresse mais dans la même municipalité au cours des cinq dernière années les « personnes ayant déménagé » et les personnes qui vivaient dans une autre municipalité les « migrants ».

Le graphique qui suit, dont les données ont été ventilées par groupe et par lieu de résidence en 1996, illustre la proportion des personnes recensées qui vivaient dans une autre municipalité cinq ans auparavant.

Lieu de résidence en 1996	*Population non autochtone*	*Métis*	*Indiens inscrits*	*Population autochtone totale*
Manitoba	13	15	17	16
Winnipeg	10	9	21	15
Hors-réserve Nord	19	20	25	23
Hors-réserve Sud	18	21	38	27
Réserves Nord	-	-	9	-
Réserves Sud	-	-	16	-

Les taux de migration Autochtone (par opposition au taux de déménagement) ne sont pas beaucoup plus élevés que les taux relevés au sein dans la population non autochtone, soit 16 % comparativement à 13 %. À l'échelle nationale, le taux de migration pour l'ensemble de la population Autochtone est légèrement inférieur à celui de la population totale[5]. Au Manitoba, deux groupes particuliers affichent des taux de migration inférieurs à la moyenne nationale, soit les Indiens inscrits vivant dans les réserves du Nord et les Métis de Winnipeg. Dans les deux cas, seulement 9 % des répondants vivaient dans une collectivité différente cinq ans auparavant.

À l'échelle provinciale, les taux de migration métisse sont à peu près les mêmes que ceux de la population non autochtone. Le taux plus élevé pour l'ensemble de la population Autochtone est entièrement attribuable aux mouvements des Indiens inscrits vivant hors-réserve : à Winnipeg, dans le Nord et particulièrement dans le Sud à l'extérieur de Winnipeg. Les populations Autochtones vivant dans les réserves, particulièrement celles du Nord, sont remarquablement stables.

Avec un taux de 21%, les Indiens inscrits vivant à Winnipeg ont été deux fois plus portés à changer de lieu de résidence à partir d'un endroit situé à l'extérieur de Winnipeg que les Métis et les résidants non autochtones au cours des cinq années précédant le recensement. Cependant, comme il y avait eu un légère migration nette d'Indiens inscrits depuis Winnipeg entre 1991 et 1996, ce taux de 20 % de la population d'Indiens inscrits de Winnipeg doit être comparé avec le nombre légèrement plus élevé de personnes qui ont quitté Winnipeg entre 1991 et 1996 : à destination des réserves, dans un endroit quelconque à l'extérieur des réserves ou à l'extérieur de la province. On observe donc un « roulement » de la population, soit le déplacement d'un grand nombre de personnes d'un endroit à un autre, sans qu'il y ait une importante migration nette.

Les taux de migration les plus élevés, tant chez les Autochtones que chez les non autochtones, se retrouvent chez les résidants de l'extérieur de Winnipeg et non chez ceux qui vivent dans les réserves. Environ 20 % des Métis et des non autochtones vivaient dans une autre municipalité cinq ans auparavant, mais chez les Indiens inscrits, ce taux augmente à 25 % dans le Nord et jusqu'à 38 % dans le Sud.

Les taux de migration semblent inversement proportionnels aux soldes migratoires. Là où les taux de migration sont les plus élevés, soit hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg, et plus particulièrement dans le Sud, on constate que le solde migratoire est négatif. Là où les taux de migration sont les plus faibles, soit dans les réserves, celles du Nord en particulier, on constate que le solde migratoire est positif. Winnipeg se trouve quelque part entre ces deux extrêmes. Le fait

que 38 % des Indiens inscrits vivant dans le Sud à l'extérieur des réserves aient vécu dans une municipalité différente cinq ans auparavant, alors qu'au cours de la même période on a constaté un solde migratoire négatif de 575 personnes, permet de conclure qu'il existe un mouvement migratoire à grande échelle entre les différentes localités du Sud à l'extérieur des réserves.

Lieu de résidence en 1991 des Indiens inscrits qui vivaient à Winnipeg en 1996

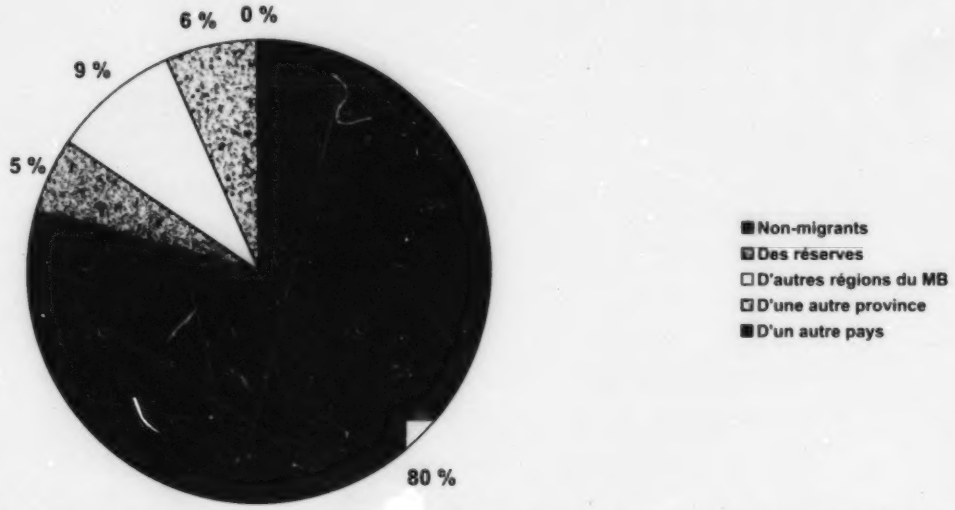

Sur 37 % des Indiens inscrits qui vivaient hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg et qui ont migré au cours des cinq années précédentes, 13 % venaient des réserves et 6 % ont migré à partir de Winnipeg. Environ 15 % d'entre eux venaient d'autres régions du Manitoba, alors que 3 % venaient de l'extérieur de la province. Sur 20 % des Indiens inscrits vivant à Winnipeg qui ont migré, 5 % venaient des réserves, 9 % ont migré à partir d'une région quelconque du Manitoba et 6 % venaient de l'extérieur de la province. Enfin, sur 10 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves qui ont migré, 4 % venaient de Winnipeg, 4 % d'autres régions du Manitoba et 2 %, d'autres réserves ou de l'extérieur de la province.

Lieu de résidence en 1991 des Indiens inscrits vivant hors-réserve en 1996

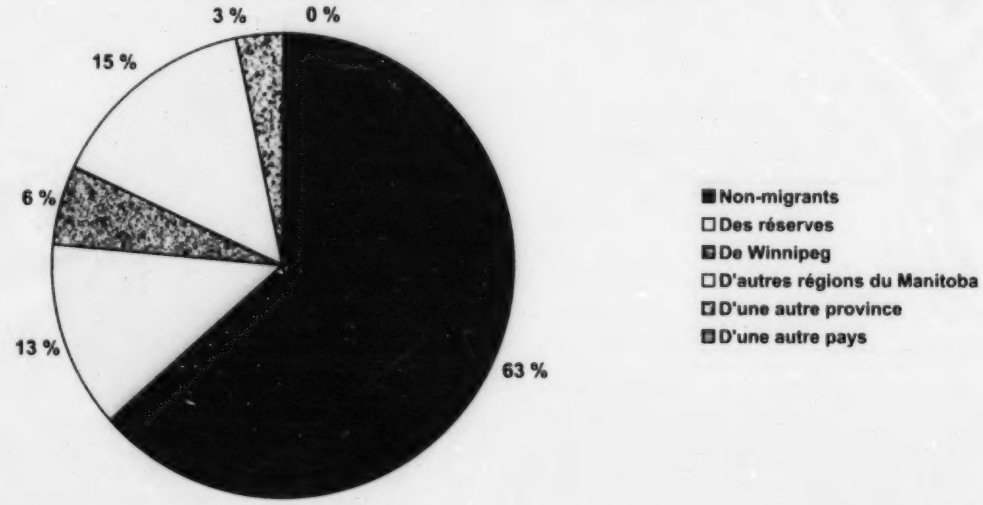

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION MIGRANTE

Au moment du recensement de 1996, de nombreux jeunes Autochtones âgés de 15 ans et plus étaient des migrants récents, dont 1 400 vivant dans les réserves, 1 600 à Winnipeg, 1 600 à l'extérieur des réserves dans le Sud et un peu moins de 1 000 dans le Nord, également à l'extérieur des réserves. Bien que 35 % des membres de la population Autochtone totale vivent à Winnipeg, seulement 28,5 % des migrants ont déclaré s'y être établis. Par ailleurs, 25 % des migrants vivaient dans les réserves, comparativement à 36,5 % de la population Autochtone totale.

Par conséquent, on trouve les migrants Autochtones en nombre disproportionné dans les localités situées à l'extérieur de Winnipeg, particulièrement dans les petits centres urbains. En d'autres mots, il y a des concentrations de migrants dans les endroits où les programmes et les services visant particulièrement les Autochtones sont le moins susceptibles d'être offerts.

De façon générale, le groupe de migrants Autochtones dénombrés dans le cadre du recensement de 1996 était formé de jeunes. En effet, 59 % d'entre eux étaient âgés entre 15 et 29 ans et 23 %, entre 30 et 39 ans. Par comparaison, 42 % des adultes Autochtones non migrants étaient âgés de 15 à 29 ans.

Les jeunes parents, qu'ils vivent seuls ou qu'ils aient un conjoint, sont surreprésentés dans le groupe des migrants. Toutefois, comme ces jeunes familles viennent à peine de se former, elles comptent moins d'enfants que la moyenne, et c'est ce qui explique que les enfants sont sous-représentés dans ce groupe. Les familles monoparentales sont particulièrement nombreuses chez les migrants qui se déplacent à destination des régions urbaines, et surtout vers Winnipeg, où ils représentent plus de la moitié des familles de migrants[6].

En général, les migrants Autochtones ont une assez bonne éducation. En effet, 44 % d'entre eux ont au moins une douzième année, comparativement à 38 % des non-migrants Autochtones[7]. Environ 46 % des migrants vivant à Winnipeg et à l'extérieur des réserves ont au moins une douzième année, contre 43 % des non-migrants, alors que 39 % des migrants vivant dans les réserves ont au moins une douzième année contre 27 % des non-migrants. Ainsi, la différence du niveau d'éducation est beaucoup plus marquée chez les migrants qui ont quitté Winnipeg ou d'autres localités situées en dehors des réserves pour aller s'établir dans les réserves.

Toutefois, le taux de participation des migrants au marché du travail n'est pas très différent de celui des non-migrants[8]. En fait, parmi les Indiens inscrits, il est un peu plus bas – 45 % chez les migrants et 47,1 % chez les non-migrants. La faiblesse du taux de participation au marché du travail des migrants Autochtones est la plus marquée hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg; l'écart disparaît cependant dans les réserves.

De toute évidence, de nombreuses personnes ont déménagé pour d'autres motifs que la recherche d'un emploi. Ils peuvent par exemple s'être déplacés pour trouver un logement, pour faire des études, pour des raisons familiales ou pour répondre à des besoins en matière de santé. Là encore, l'idée qu'un très grand nombre d'Indiens inscrits quittent les réserves pour aller chercher du travail dans les grands centres urbains ne correspond pas à la réalité. En fait, les personnes actives seraient plutôt un peu plus susceptibles de quitter les centres urbains pour s'installer dans les réserves.

Le taux de chômage est très élevé chez les migrants Autochtones qui participent au marché du travail. Partout au Manitoba, le taux de chômage des migrants qui font partie de la catégorie des Indiens inscrits est d'environ 38 % contre 30 % chez les non-migrants, et chez les Métis, de 28 % contre 19 %. Même chez les migrants des réserves, le taux de chômage est plus élevé, soit 35 % comparativement à 30 % chez les non-migrants.

C'est chez les Indiens inscrits vivant à Winnipeg que l'écart des taux de chômage est le plus marqué entre les migrants et les non-migrants. En effet, une proportion incroyable de 48,8 % de migrants Autochtones actifs étaient sans emploi en 1996, comparativement à 33,5 % de non-migrants. Pour ce qui est des Indiens inscrits qui ont déménagé à Winnipeg pour trouver du travail en 1995 et en 1996, il est évident que leur recherche s'est avérée infructueuse.

En comparant la situation des Indiens inscrits avec celle des Métis qui se sont déplacés vers Winnipeg, on peut observer une différence très nette. En effet, le taux de chômage chez les migrants métis vivant à Winnipeg était de 18,2 % contre 20,4 % chez les non-migrants. Par contre, le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez les migrants métis qui se sont déplacés à destination d'un endroit quelconque dans le Sud, à l'extérieur de Winnipeg, soit 31,5 % par rapport à 15,2 % chez les non-migrants.

Avec des taux de participation au marché du travail comparables ou plus faibles, et des taux de chômage généralement plus élevés, la proportion de chômeurs chez les migrants Autochtones était inférieure à celle des non-migrants. Alors qu'au sein de la population non autochtone il n'y avait pas de différence significative entre la situation de l'emploi des migrants et des non-migrants (64,7 % contre 63,3 %), le taux global d'emploi chez les migrants Autochtones était de 35,8 % contre 40,7 % chez les non-migrants.

Le taux de chômage chez les migrants métis était de 48,3 %, alors que chez les migrants des Premières nations, il se situait à 27,7 % seulement. Pour ce qui est des migrants des Premières nations qui se sont déplacés à destination de Winnipeg, le taux de chômage atteignait à peine 21,3 % en 1996. En ce qui concerne les migrants qui se sont déplacés à destination des réserves, le taux de chômage se situait à 30,6 %.

En raison des taux de chômage relativement élevés et des faibles taux d'emploi, le revenu moyen des migrants Autochtones a tendance à être considérablement moins élevé que celui des non-migrants, particulièrement à Winnipeg, et un plus grand nombre d'entre eux bénéficient de l'aide sociale.

Statistique Canada a procédé à l'analyse des caractéristiques des migrants Autochtones vivant à Winnipeg en comparant leur profil à celui des migrants qui ont quitté Winnipeg pour aller ailleurs dans la province ou au Canada. En 1996, 14,9 % des Autochtones de Winnipeg avaient déménagé au cours des cinq années précédentes, alors que 16,9 % de la population totale en 1996 quittait la ville au cours de la même période, ce qui correspond à une émigration interne nette de l'ordre de 1,9 %.

Les émigrants internes se trouvaient principalement dans la catégorie d'âge de 25 à 44 ans, alors que l'on constatait un faible taux d'immigration interne nette correspondant aux déplacements de personnes âgées entre 15 et 24 ans. On a également constaté une émigration interne nette chez les

Autochtones qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires et, fait surprenant, ce fut également le cas des personnes qui avaient un diplôme d'études postsecondaires. On n'a constaté qu'une faible immigration interne vers Winnipeg correspondant aux déplacements de personnes n'ayant qu'une douzième année. Ces deux facteurs nous permettent de conclure qu'une partie de l'immigration interne nette vers Winnipeg correspond aux déplacements de personnes ayant une douzième année voulant y poursuivre leurs études et qui avaient tendance à quitter la ville une fois leur diplôme obtenu. Cette théorie cadre bien avec le faible taux de participation au marché du travail des migrants vivant à Winnipeg.

MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE LOCALE

L'écart entre les taux de mobilité apparents des Autochtones et des non autochtones est en grande partie attribuable aux personnes qui ont changé de lieu de résidence mais qui sont demeurées dans la même municipalité.

PROPORTION DES PERSONNES QUI ONT DÉMÉNAGÉS AU COURS DE L'ANNÉE AYANT PRÉCÉDÉ LE RECENSEMENT DE 1996

	Indiens de l'A. du Nord	*Métis*	*Tous les Manitobains*
Personnes n'ayant pas déménagés	77	73	85
Personnes ayant déménagés	16	20	10
Migrants	7	7	5

PROPORTION DES PERSONNES QUI ONT DÉMÉNAGÉS AU COURS DES CINQ ANNÉES AYANT PRÉCÉDÉ LE RECENSEMENT DE 1996[10]

	Indiens de l'A. du Nord	*Métis*	*Tous les Manitobains*
Personnes n'ayant pas déménagés	47	45	60
Personnes ayant déménagés	35	39	26
Migrants	17	16	14

À la question du recensement portant sur le lieu de résidence, les Métis sont en réalité beaucoup plus susceptibles que les Indiens de l'Amérique du Nord de déclarer qu'ils demeuraient à une autre adresse que celle où ils résidaient un an ou cinq ans plus tôt. Cependant, c'est simplement parce qu'ils ont plus de chances de vivre dans la grande agglomération urbaine de Winnipeg, là où les changements de domicile au sein de la même municipalité sont beaucoup plus probables. À Winnipeg, seulement 10 385 des 37 405 Autochtones âgés de 5 ans et plus en 1996 demeuraient à la même adresse cinq ans auparavant.

Selon une étude sur la mobilité résidentielle réalisée par la Commission royale sur les peuples Autochtones à partir de données recueillies entre 1986 et 1991, de tous les grands centres urbains du Canada, c'est Winnipeg qui compte le plus haut taux de déménagement chez les Autochtones. En effet, 72 % des répondants recensés en 1991 ont déclaré ne pas demeurer à la même adresse que cinq ans auparavant. Selon Clatworthy *et al*:

> [TRADUCTION]
> L'étude a examiné la consommation de logement chez les Autochtones selon trois normes de consommation généralement acceptées : l'abordabilité, la qualité convenable et la taille

convenable. [...] Tous les genres de ménages Autochtones habitant à Saskatoon, à Regina et à Winnipeg ayant déménagé connaissaient beaucoup plus probablement une insuffisance de consommation de logement que les ménages des autres régions urbaines étudiées. Même si un déménagement est souvent perçu comme offrant au ménage l'occasion de relever ses conditions de logement, la plupart des Autochtones ayant déménagé se sont retrouvés dans des conditions de logement qui ne respectaient toujours pas les normes de consommation acceptées[11].

En 1996, environ 30 % des ménages Autochtones vivant à Winnipeg avaient changé de lieu de résidence au cours de l'année précédente seulement. C'est une proportion très élevée, si on la compare à celle de toutes les autres régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada, mais c'est un phénomène tout à fait typique pour les RMR des Prairies :

Pourcentage des déménagements au cours d'une année, régions métropolitaines de recensement, 1996

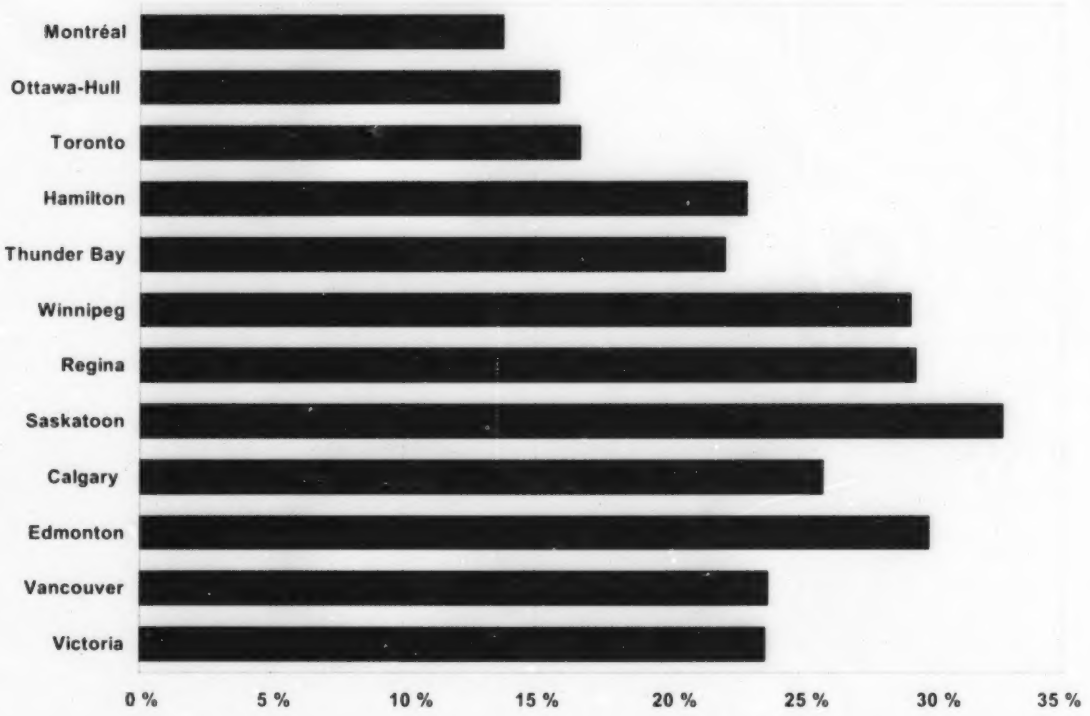

De tous les grands centres urbains du Canada, c'est à Winnipeg que l'on trouve le plus faible taux d'accès à la propriété chez les Autochtones. De plus, les ménages Autochtones qui louent un logement sont à peu près deux fois plus susceptibles d'avoir changé d'adresse au cours des cinq années précédentes que ceux qui possèdent leur propre maison[12].

Il est probable que la plupart des écarts, sinon tous, entre les taux de mobilité résidentielle des ménages Autochtones et non autochtones dans une même municipalité, ainsi que les écarts entre ceux des ménages de différents groupes Autochtones, s'expliquent par le mode d'occupation du logement. À Winnipeg, moins de 10 % des familles monoparentales Autochtones sont propriétaires

de leur logement, un taux qui est non seulement inférieur à celui des familles biparentales, mais également à celui des familles sans enfants. Le taux de familles monoparentales Autochtones ayant changé d'adresse au cours des cinq années précédentes, soit 80 %, est donc supérieur à celui des familles biparentales (65 %) et à celui familles sans enfants (75 %)[13]. Il va de soi que la tendance des ménages non autochtones à rester dans le même logement pour une période plus ou moins prolongée s'explique par les taux beaucoup plus élevés d'accès à la propriété.

En raison de la concentration des unités de logement dans le centre-ville de Winnipeg, le taux de mobilité est généralement beaucoup plus élevé dans ces quartiers, et particulièrement chez les résidants Autochtones. Aucune donnée de recensement n'a été compilée sur le nombre de familles susceptibles de changer de lieu de résidence à plusieurs reprises sur une période de cinq ans. Selon une étude réalisée par Santé Manitoba en 1995 :

> [TRADUCTION]
> La migration [fréquents déménagements] est particulièrement une source de problème pour les enfants du centre-ville [...]. La migration associée à la pauvreté, aux familles monoparentales et à d'autres difficultés sociales intensifie les difficultés auxquelles sont déjà confrontés les enfants d'âge scolaire. Selon une étude effectuée en 1992 auprès des écoles du centre-ville, le taux de migration [annuel] le plus faible se situait à 40,6 %, le taux le plus élevé étant de 84,7 %. [...] Les familles monoparentales dont le chef de famille était au chômage comptaient pour 75 % des migrants. [...] En 1992-1993, au cours d'une période de neuf mois, il y a eu 3 058 déménagements de familles monoparentales, sur une possibilité de 3 553[14].

Par exemple l'école William Whyte (M-neuvième) qui a enregistré le taux de mobilité le plus élevé de la Division scolaire de Winnipeg n°1 pour l'année scolaire 1997-1998 : sur 243 élèves en moyenne, au total, 218 élèves ont été transférés[15]. Si chacun des élèves ayant fait l'objet d'un transfert n'avait déménagé qu'une seule fois au cours de l'année, cela supposerait que sur une classe de 20 élèves en juin, seulement deux d'entre eux en faisaient partie en septembre. Il faut toutefois tenir compte du fait que certains élèves sont transférés à plus d'une reprise au cours de la même année scolaire. Les répercussions de ce genre de perturbations sur l'éducation des enfants sautent aux yeux.

NOTES EN FIN DE TEXTE

NOTES DU CHAPITRE UN : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

1. Dans le cadre du recensement de 1991 et des recensements antérieurs, les populations autochtones étaient dénombrées en fonction de l'origine ethnique et l'ascendance autochtone et, par conséquent, ces données statistiques ne peuvent être comparées à celles du recensement de 1996.
2. 77 réserves, ayant une population approximative de 40 000 personnes, n'ont pas été dénombrées ou ne l'ont été que partiellement lors du recensement de 1996. Par conséquent, on constate un dénombrement incomplet des populations autochtones dans les provinces où se trouvent la majorité de ces réserves, notamment en Ontario et en Alberta. Au Manitoba, seules les petites réserves Jackhead et Dakota Tipi n'ont pas été dénombrées. Si l'on avait tenu compte des populations de ces réserves, le Manitoba se serait probablement classé au 4e rang en importance en ce qui a trait à la population autochtone totale, après l'Alberta. Les données statistiques contenues dans le présent document n'ont pas été modifiées en fonction des réserves n'ayant pas été dénombrées.
3. Le Nunavut est devenu un territoire distinct le 1er avril 1999. En 1996, la population du Nunavut a été incluse dans celle des Territoires du Nord-Ouest.
4. *Le Quotidien*, 13 janvier, 1998.
5. Données non publiées, recensement de 1996. Les Indiens inscrits (personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens*) qui ont également déclaré l'identité métisse dans le questionnaire du recensement, soit 4 360 personnes au Manitoba et 25 760 personnes à l'échelle nationale, ne sont pas inclus dans les chiffres sur les Métis présentés dans la présente section.
6. À des fins d'administration, Affaires du Nord inclus dans sa définition du mot « Nord » la région d'Entre-les-lacs et de l'Est du lac Winnipeg qui, selon d'autres définitions, sont considérées comme faisant partie du Sud. (p. ex. Peguis, la région du lac St. Martin, ainsi que Manigotagan, Manipogow et Hollow Water. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les chiffres mentionnés ci-dessus relativement aux populations autochtones du Nord semblent si élevés, particulièrement en ce qui concerne les Indiens inscrits, alors que les chiffres qui concernent les populations du Sud sont proportionnellement faibles.
7. Données non publiées, recensement de 1996. Il s'agit d'un rapport cumulatif spécial destiné au Bureau du Conseil privé à Ottawa. Dans ce graphique, la catégorie « autres autochtones » comprend les Métis, les Indiens non inscrits et les Inuits ainsi que les réponses multiples, mais principalement les Métis.
8. Les données du recensement de 1996, plus les données du ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba sur les collectivités avoisinantes. Les données du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) sur la population des réserves diffèrent quelque peu de celles fournies dans la présente section. Les données du MAINC sur les régions urbaines ne sont pas disponibles.
9. Par exemple, les chiffres du recensement sur la population inscrite de la région de The Pas pour une période de cinq ans sont passés de 480 à 886, ceux de Dauphin de 130 à 321, ceux de Portage la Prairie de 590 à 935, et ainsi de suite. L'accroissement naturel de la population serait de l'ordre de 12 % sur une période de cinq ans et il n'existe aucune preuve indiquant qu'il y ait eu une tendance à la migration d'Indiens vers des centres urbains de plus petite taille entre 1991et 1996.
10. En 1999, on avait traité 15 517 demandes d'inscription en vertu de la Loi C-31 au total. De ce nombre, 10 203 avaient été traitées entre 1985 et 1991 et seulement 1 005, entre 1997 et 1999. Source : Affaires indiennes et du Nord Canada.
11. Four Directions Consulting Group, « Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières nations », août 1997.
12. Les même conclusions avaient été tirées en 1996 par suite de la comparaison des données du recensement de 1991 avec celles des recensements antérieurs. Selon une analyse effectuée en 1996 par la SHLC pour la Commission royale sur les peuples autochtones, des 229 000 Indiens inscrits recensés en 1981, et que l'on comptait pouvoir dénombrer au cours du recensement de 1991, seuls 203 000 avaient été recensés lors du recensement de 1991 et de l'EPA. En fondant nos observations sur une analyse qui excluait les réserves non dénombrées et en déduisant des résultats de 1991 les nouveaux Indiens inscrits en vertu de la Loi C-31, nous avons pu conclure qu'environ 12 % des Indiens inscrits âgés de 10 et plus n'avaient pas été recensés en 1991, sans compter ceux des réserves non dénombrées. Voir SCHL, « La population autochtone du Canada, 1981-1991 », p. 6.
13. Stewart Clatworthy et Michael Mendelson, « A Statistical profile of Aboriginal Youth in Canada », 1999, p. 27.

14. Selon les calculs effectués par Statistique Canada, l'émigration nette d'Autochtones à partir de Winnipeg entre 1991 et 1996 était de 1,9 %. Voir le document publié en 1998 par Développement des ressources humaines Canada intitulé « Report on First Nations, Metis, Inuit and Non-status Peoples in Winnipeg's Urban Community » et présenté par Doug Norris, Statistique Canada, aux participants de la table ronde sur les défis à relever pour les Autochtones vivant en milieu urbain, qui a eu lieu à Winnipeg les 9 et 10 novembre 1998.
15. Par exemple, une étude effectuée en 1997 par le Bureau des statistiques du Manitoba, pour laquelle on avait utilisé les chiffres du recensement de 1991, prévoyait un accroissement de la population autochtone de Winnipeg qui, estimait-on, devait passer de 45 000 en 1991 à 76 600 en 2016. Cependant, ces prévisions se fondaient sur l'hypothèse selon laquelle « le déplacement de population proportionnel à partir des réserves entre 1971 et 1991 se répéterait pendant la période de projection », ce qui ne s'est pas produit jusqu'ici. Bureau des statistiques du Manitoba, « Manitoba's Aboriginal Populations Projected 1991-2016 », pp. 9, 23.
16. Stewart Clatworthy, Four Directions Consulting Group, « Migration et mobilité de la population autochtone du Canada», p. 9. Voir également du même auteur « Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières nations, rapport final », août 1997, p. 32. Les données sur les réserves et les RMR de tous les recensements antérieurs indiquent un solde migratoire positif. Le recensement de 1991 a été le dernier à afficher un solde migratoire positif pour l'ensemble des RMR urbains, et non seulement Winnipeg.
17. Bureau des statistiques du Manitoba, « Manitoba Aboriginal People : A Statistical Profile 1996 », 1998, p. 11.
18. Notes d'information préparées par Statistique Canada en relation avec le Modèle national d'affectation des ressources pour les Autochtones de DRHC.
19. Selon la compilation spéciale des données du recensement de 1996 effectuée par le gouvernement du Manitoba. Il faut remercier Harvey Stevens pour cette analyse.
20. Compilation spéciale des données du recensement de 1996 effectuée par la MMF.
21. Soit dit en passant, ce groupe de personnes n'aurait d'ailleurs pas été inclus dans la population échantillonnée dans le cadre de l'Enquête sur les peuples autochtones de 1991, qui comprenait une question sur l'identité. Il s'ensuit que le dénombrement effectué dans le cadre de l'EPA était incomplet, car il n'incluait pas cet important groupe de Métis et d'Indiens non inscrits.
22. Les renseignements contenus dans cette section sont tirés du document préparé par le Bureau des statistiques du Manitoba intitulé « Manitoba Aboriginal Persons: A Statistical Survey, 1996. » Les définitions retenues aux fins de cette étude pour décrire les groupes « Indien » et « Métis » sont formulées à partir de la question de l'enquête de 1996 portant sur l'identité. Elles ne découlent pas d'une combinaison de la notion d'identité et de l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*, définitions communément utilisées par ailleurs dans la présent document. Par conséquent, les 45 000 Métis dénombrés comprennent les quelque 4 000 Indiens inscrits et plus ayant déclaré l'identité métisse. Il s'ensuit que l'utilisation des langues crie et ojibway au sein de la population métisse pourrait être surestimée.
23. Josée Normand, « Langues et culture des Métis au Canada » dans Tendances sociales canadiennes, Statistique Canada, n° 43, hiver 1996, pp. 22-26.
24. Particulièrement celle de Nault *et al* (1993), comme il a été mentionné dans le rapport du Four Directions Consulting Group intitulé « Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières nations », Winnipeg (Manitoba), pp. 11-17.
25. Manitoba Children and Youth Secretariat, « Strategy Considerations for Developing Services for Children and Youth », mars 1997, p. 16.
26. Centre de statistiques internationales, Conseil canadien de développement social, « La pauvreté des enfants : quelles en sont les conséquences », 1996, p.19.

NOTES DU CHAPITRE DEUX : LA SANTÉ

1. « Tendances relatives aux taux de mortalité des Premières nations 1979-1993 », Santé Canada, 1996, p. 20. Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans les sections « Mortalité » et « Suicide » sont tirés de cette source.
2. *Ibid.*, p. 23.
3. Cette mesure pondère l'âge de la mort en fonction de son écart par rapport à l'espérance de vie, en donnant une pondération plus élevée dans le cas de la mortalité infantile et une pondération moins élevée dans le cas des décès attribuables au vieillissement.

4. *Ibid.*, p. 69. Sans compter les taux d'homicide puisqu'ils n'étaient pas inclus dans cette analyse.
5. Citation tirée de *Ibid.*, p. 51.
6. *Ibid.*, p. 43.
7. First Nations and Inuit Regional Health Survey National Steering Committee, 1999, pp. 66-70. La citation mentionnée au début de cette section est tirée de cette source, p. 68.
8. Santé Manitoba, « Manitoba's Regional Diabetes Profile », 1997.
9. Louise Elliott, « Les Premières nations du Canada jouent un rôle de chef de file à la conférence sur la diabète », dans Affaires indiennes et du Nord Canada, Transition, hiver 1998, p.2.
10. Santé Manitoba, « Diabetes: A Manitoba Survey », 1998, p. 4.
11. Analyse effectuée par le Secrétariat des affaires autochtones du Manitoba fondée sur le rapport présenté par James Blanchard *et al* (voir note 13 ci-dessous).
12. James Blanchard, avec Andrew Wajda et Chris Green, « Diabetes and its Complications: Forecasting the Coming Storm »; document publié par Santé Manitoba, 1998 (non paginé).
13. Manitoba First Nations Regional Health Survey, Final Report, septembre 1998, p.36.
14. Manitoba First Nations Regional Health Survey, Final Report, septembre 1998, p. 8, 71.
15. Santé Manitoba, « Diabetes: A Manitoba Survey », 1998, p. 4.
16. Santé Manitoba, « Manitoba's Provincial AIDS Strategy » (aucune date).
17. Manitoba AIDS Coalition, citation tirée du *Winnipeg Free Press*, 2 décembre 1997.
18. Winnipeg AIDS Services Planning Committee, « Developing Culturally Appropriate HIV/AIDS Programs for Aboriginal People », document non publié, 1999. Selon une étude effectuée par le Réseau canadien autochtone du sida diffusée en juin 2000, parmi les nouveaux cas d'infection au VIH à l'échelle nationale, un cas sur quatre est signalé parmi la population autochtone, taux grimpant à 43 % en Saskatchewan. Voir le *Globe & Mail* en ligne, 9 juin 2000.
19. Laboratoire de lutte contre la maladie. « Actualités en épidémiologie : épidémiologie du VIH/sida chez les peuples autochtones du Canada ». Ottawa : Santé Canada, novembre 1997. Voir aussi le Feuillet d'information de Santé Canada, « Le VIH et le sida chez les Autochtones du Canada », juin 1996.
20. Santé Canada, 1999 @ http://www.hc-sc.gc.ca/msb/fnihp/tb_f.htm.
21. Unité de planification et d'évaluation, Direction générale des services médicaux de Santé Canada, région du Manitoba, février 1996, document non publié. Données sur les Indiens inscrits entre 1996 et 1999 tirées du registre de Santé Manitoba sur les cas de tuberculose.
22. Alexandra Paul, John Lyons, *Winnipeg Free Press*.
23. First Nations and Inuit Regional Health Survey National Steering Committee, 1999, p. 11. L'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits menée en 1997 était une enquête administrée par les Inuits et les Premières nations comprenant des entrevues portant sur l'état de santé. Elle a été menée dans neuf régions (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Labrador). L'enquête portait sur des questions d'intérêt national ainsi que sur des sujets d'intérêt local formulées par les autorités régionales.
24. Manitoba First Nations Regional Health Survey, Final Report, septembre 1998, pp. 68-69. Cependant, l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits comprenait une catégorie « bon » entre « satisfaisant » et « très bon », alors que, de façon plutôt inexplicable, cette catégorie n'était pas incluse dans les études administrées par les Premières nations. L'état de santé de 10 % des enfants canadiens qui ont fait l'objet de l'Enquête a été jugé « bon ».
25. Brian Gudmundson, « Urban Aboriginal Health Care Utilization: A Comparative Study of Status Indians and Other Winnipeg Residents », Université du Manitoba, 1993. Citation tirée d'un document publié par Affaires du Nord Manitoba intitulé « Profile of Manitoba's Aboriginal Population », 1995, p. 18.
26. T.K. Young, « Measuring the Health Status of Canada's Aboriginal population: A Statistical Review and Methodological Commentary », publication demandée par la Commission royale sur les peoples autochtones, Université du Manitoba – Northern Health Research Unit, Winnipeg (Manitoba), 1994.
27. Manitoba First Nations Regional Health Survey, Final Report, septembre 1998, p. 53.
28. Les analyses mentionnées dans cette section sont fondées sur les tables de données contenues dans Statistique Canada, n° au catalogue 89-533, « Langue, tradition, santé, habitudes de vie et préoccupations sociales : enquête

auprès des peuples autochtones ». Une étude d'ensemble de portée nationale sur les mêmes sujets a été publiée par Statistique Canada sous le titre « Un profil des Métis », 1996, n° au catalogue 89-547-XPF.

29. Affaires indiennes et du Nord Canada, « Fiche documentaire : développement social », fondée sur les données publiées en 1994 par Statistique Canada.
30. Au cours de l'enquête menée en 1996, des organismes offrant des services aux personnes handicapées de la population générale et de la population autochtone ont mentionné les services insuffisants dans les collectivités isolées du Manitoba. Voir Social Planning Council of Winnipeg, « Aboriginal Persons with a Disability: Training and Employment Challenges », 1996, p. xi, 51. Voir également le rapport du Provincial Aboriginal Youth Conference intitulé « Windows to the Future: Time for Change », pp. 16-17 (atelier 19 : sensibilisation à l'égard des personnes handicapées).
31. Document non publié, recensement de 1996. La somme des chiffres pourrait ne pas correspondre à 100 % en raison d'une erreur d'arrondi.
32. Brian Gudmundson, « Urban Aboriginal Health Care Utilization: A Comparative Study of Status Indians and Other Winnipeg Residents », Université du Manitoba, 1993. Citation tirée du document publié par Affaires du Nord Manitoba intitulé « Profile of Manitoba's Aboriginal Population », 1995, p. 18.
33. Greg Pindera, rédacteur attitré, *Winnipeg Sun*, février 1997.
34. *Winnipeg Free Press*, *Winnipeg Sun*, 25 et 26 février 1997.
35. First Nations and Inuit Regional Health Survey National Steering Committee, 1999, p. 17.
36. Atelier intitulé « Vulnerable Babies », Ottawa, 10 novembre 1997. Le taux de femmes enceintes ayant fumé pendant la grossesse était plus élevé chez les mères ayant un faible SSE, y compris les mères célibataires. Les personnes vivant dans les réserves n'étaient pas visées par l'ELNEJ, quoique 40 % des répondants étaient des Autochtones vivant à l'extérieur des réserves.
37. Alexandra Paul pour le *Winnipeg Free Press*, 9 septembre 2000.

NOTES DU CHAPITRE TROIS : DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET AIDE À L'ENFANCE

1. Manitoba Children & Youth Secretariat, « Strategy Considerations for Developing Services for Children & Youth », mars 1997, p. 6.
2. Les populations des réserves sont ne faisaient pas partie des échantillons visés par l'ELNEJ. Les Métis et les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves sont compris dans l'échantillonnage selon leur poids démographique. En raison du poids démographique des enfants/des jeunes de la population autochtone, ils représentent 4,3 % de l'échantillon. Voir Développement des ressources humaines Canada, « Grandir au Canada : enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes », 1996, pp. 18-21. Citation, p. 37.
3. Michael Rutter, « Resilience in the Face of Adversity: Protective Factors and Resistance to Psychiatric Disorder », *British Journal of Psychiatry*, vol. 147, 1985. Citation tirée de Manitoba Children & Youth Secretariat, « Strategy Considerations for Developing Services for Children & Youth », mars 1997, p. 6.
4. Développement des ressources humaines Canada, « Grandir au Canada : enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes », 1996, p. 124. Les pratiques parentales peuvent réduire sans toutefois éliminer les répercussions négatives d'un SSE faible. La notion « pratiques parentales négatives » est définie comme étant des « pratiques parentales sévères » (manifestation fréquente de colère et d'ennui à l'endroit de son enfant), de l'incohérence dans la discipline et d'un manque d'interaction positive entre la mère et l'enfant. De ces trois comportements, ce sont les pratiques parentales sévères de la part de la mère qui semblent avoir les répercussions les plus négatives. Dans l'ensemble, le questionnaire distribué dans le cadre de l'ELNEJ n'a pas permis de recueillir des données sur les pratiques parentales des pères.
5. Stewart Clatworthy et Michael Mendelson, « A Statistical Profile of Aboriginal Youth in Canada » 1999, pp. 33-34.
6. Trousse d'information publiée en septembre 1997 par le Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse du Manitoba, document non paginé.
7. Direction générale des services de soutien à l'enfant et à la famille, ministère des Services à l'enfant et à la famille du Manitoba.
8. Manitoba Children & Youth Secretariat, « Strategy Considerations for Developing Services for Children & Youth », mars 1997, p. 17. Voir aussi Société canadienne de la Croix-Rouge, région de Winnipeg, «Vulnerable Youth Needs Assessment », décembre 1995, p. 9: « *In 1994/95, Winnipeg Child and Family Services had a year end*

case load of 2755 children. Of those, 40 percent were permanent wards (i.e. they will not be returning home) ... Of all permanent wards in 1995, 69.1 were Aboriginal. » Les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg se sont occupés de 5 388 enfants sous tutelle au cours de cette année.

9. *Winnipeg Free Press*, « Aboriginal in CFS custody on increase », 2 juin 1998.
10. Il pourrait y avoir un dénombrement incomplet des enfants métis confiés aux divers organismes de SEF.
11. Enquête publique sur l'administration de la justice et les Autochtones, novembre 1991, @ www.ajic.mb.ca/volume1/chapter14.html, pp. 14-15. En date du 31 mars 1997, 53 enfants non inscrits et un seul enfant métis avaient été confiés aux organismes de SEF des réserves. Les sept enfants inuits en situation d'accueil avaient été confiés aux autres organismes de SEF de l'ensemble de la population.
12. Enquête publique sur l'administration de la justice et les Autochtones, novembre 1991, @ www.ajic.mb.ca/volume1/chapter14.html, p. 18. Le nombre d'enfants inscrits confiés aux soins des organismes des SEF des Premières nations est passé de 629 en 1984, à 1 012 en 1990 et à 1 609 en 1997.
13. Communiqué du gouvernement du Manitoba, 22 février, 2000.

NOTES DU CHAPITRE QUATRE : ÉDUCATION ET FORMATION

1. S. Loizides et J. Zieminski pour le Conference Board du Canada, « Members Briefing : Employment Prospects for Aboriginal People », novembre 1998, d'après un sondage effectué en 1998 auprès de 300 « très grandes entreprises » embauchant plus de 1000 employés. 92 % des entreprises avaient comme objectif explicite d'augmenter la représentation autochtone au sein de leur effectif, mais seulement la moitié avait une stratégie pour atteindre cet objectif.
2. Metis National Council, « Needs Assessment Study on Literacy for Metis People », p. 65. Étude non datée sur l'exemplaire de l'auteur.
3. Données non publiées du recensement de 1996.
4. Données du recensement de 1991, telles qu'analysées par Literacy Partners of Manitoba. Deux Premières nations comptaient 75 % ou plus d'adultes qui n'avaient pas terminé la 9e année. 19 Premières nations avaient un taux dépassant 50 %, soit près du tiers des Premières nations du Manitoba. Ces 19 Premières nations avaient un taux supérieur que dans tout autre secteur de recensement du Manitoba. Une municipalité non autochtone occupait le 20e rang.
5. En 1991, 3,2 % des personnes d'origine autochtone âgées de 15 ans et plus détenaient un diplôme universitaire, comparé à 2,9 % des personnes d'identité autochtone en 1996. En 1991, on comptait 2 305 diplômés autochtones, comparé à 2 305 (2,9 % x 79 410) en 1996. Comme il y a eu plusieurs centaines de diplômés universitaires autochtones depuis 1991, on voit encore le danger que représente la comparaison des données des recensements de 1991 et de 1996.
6. Kaufman, Thomas & Associates, en collaboration avec Mendelson & Associates, « Report on Metis and Off-Reserve Aboriginal Issues », 2000, p. 12.
7. Donnée non disponible pour l'auteur. De TOUS les Autochtones âgés de 15 ans et plus à Winnipeg, 4,3 % détenaient un diplôme, mais pour le groupe des 30 à 39 ans, le pourcentage grimpe à 5,3 % et pour le groupe des 40 à 49 ans à 7,7 %.
8. Voir le graphique. Pour la plupart des statistiques socio-économiques, si vous faites un graphique avec des colonnes dans cet ordre, les données augmenteront ou diminueront de gauche à droite, et les Métis se retrouveront entre les non autochtones et les Indiens inscrits. L'effectif universitaire plus élevé chez les Indiens inscrits par rapport aux Métis est extrêmement inhabituel, particulièrement puisqu'un plus grand nombre de Métis ont terminé leurs études secondaires, ce qui représente une condition préalable.

NOTES DU DOSSIER : JEUNESSE

1. Stewart Clatworthy et Michael Mendelson, « A Statistical Profile of Aboriginal Youth in Canada », 1999, pp. 37-38.
2. *Ibid.*, p. 55-58. Le graphique ci-dessous qui compare la fréquentation scolaire dans les provinces/territoires provient de cette source.
3. Bureau des statistiques du Manitoba, « Manitoba Aboriginal Persons: A Statistical Profile 1996 », 1998, p. 11. Dans ce graphique, « Indiens de l'Amérique du Nord » inclut les Indiens inscrits et non inscrits.
4. Clatworthy et Mendelson, *op cit.*, p. 66.

5. *Ibid.*, p. 72.
6. *Ibid.*, p. 73.
7. Les données de 1981, de 1986 et de 1991 proviennent du Social Planning Council of Winnipeg. « Manitoba's Aboriginal Population Characteristics 1986-91 ». Ébauche non publiée datée de février 1996. annexe non paginée.
8. Clatworthy et Mendelson, *op cit.*, p. 74-75.
9. *Ibid.*, p. 76.
10. *Ibid.*, p. 78-80.
11. *Ibid.*, p. 85.
12. *National Post Online* @ wysiwyg://Network_Page.73/http:// www.nationalpost.com/news/story.html, 15 septembre 2000. Un récent article du *Winnipeg Free Press* évalue le nombre de membres de gang actifs à 1 575 en 1997 et à 1 560 en 1999, un nombre inférieur d'environ 300.
13. *Ibid.*
14. Société canadienne de la Croix-rouge, région de Winnipeg, « Vulnerable Youth Needs Assessment », décembre 1995, p. 19.
15. Clatworthy et Mendelson, *op cit.*, p. 46-49.

NOTES DU CHAPITRE CINQ : JUSTICE

1. Enquête publique sur l'administration de la justice et les Autochtones, novembre 1991, @ www.ajic.mb.ca/volume1/chapter14.html, p. 3. Le MAINC a évalué le taux de criminalité dans les réserves à l'échelle nationale à 165,6 par 1 000 habitants, comparé au taux de criminalité canadien de 92,7 par 1000. Le taux de criminalité du Manitoba dans les régions contrôlées par la GRC en 1981-1990 était de 100,3 hors-réserve et de 150,5 dans les réserves.
2. Voir http://www.sgc.gc.ca/ffact/faboriginal.htm, p. 1. Selon le recensement de 1996, 29,05 % des Autochtones canadiens vivent dans les réserves, quoique les statistiques du recensement ne dénombrent pas toutes les populations dans les réserves et, particulièrement, 77 réserves ne sont pas énumérées par les recenseurs. Voir Kaufman, Thomas & Associates, « Report on Metis and Off-Reserve Aboriginal Issues », 1999, p. 7.
3. Enquête publique sur l'administration de la justice et les Autochtones, *op cit.*, ch. 4, p. 13.
4. *Ibid.*, ch 6, p. 8. Voir aussi ch. 4, pp. 14-15.
5. *Ibid.*, ch. 8, p. 23.
6. *Ibid.*, ch. 9, p. 3, 8.
7. *Ibid.*, ch. 4, p. 19.
8. Statistique Canada, « Juristat : Centre canadien de la statistique juridique », N° au cat. 85-002-XIF, vol. 19 n° 5, p. 11.
9. Enquête publique sur l'administration de la justice et les Autochtones, *op cit.*, ch. 3, p. 20.
10. *Ibid.*, ch. 10, p. 23.
11. *Ibid.*, ch. 4, p. 15, 19.
12. *Ibid.*, ch. 3, pp. 20-21.
13. *Ibid.*, ch. 4, p. 14.
14. Statistique Canada, « Juristat : Centre canadien de la statistique juridique », N°. au cat. 85-002-XIF, vol. 19 n° 4. Voir aussi Statistique Canada, « Les services correctionnels pour adultes au Canada 1997-98 », N° au cat. 85-211-XIF, p. 26.
15. Statistique Canada, « Les services correctionnels pour adultes au Canada 1997-98 », N° au cat. 85-211-XIF, pp. 27, 55. Aussi Statistique Canada, « Juristat : Centre canadien de la statistique juridique », N° au cat. 85-002-XIF, vol. 19, n° 4, p. 5. Il est important de souligner que le Manitoba compte les admissions dans les établissements différemment que les autres provinces et territoires. Comme il est expliqué dans Juristat : « Au Manitoba, seules les personnes qui étaient condamnées [admises dans les pénitenciers] au moment de leur admission sont comptées dans ce tableau. Autrement dit, ne sont pas comptées les personnes qui ont été condamnées au cours de la période, mais qui avaient le statut de prévenues ou de personnes arrêtées au moment de leur admission. » [*Ibid.*] Dans d'autres provinces/territoires, ces personnes représenteraient au moins deux admissions : par exemple comme personne arrêtée, puis comme prévenu et comme condamné. Ainsi, les données du Manitoba relatives aux admissions ne sont pas comparables avec celles d'autres compétences, et ne sont pas précises en ce qui a trait au nombre des condamnés admis dans les pénitenciers. En outre, les données des autres provinces/territoires

sont imprécises quant au nombre total d'admissions. L'effet général, à des fins de comparaison de statistiques, est de sous-estimer le nombre d'admissions dans les pénitenciers au Manitoba, et peut-être de sous-estimer le proportion d'admissions d'Autochtones au Manitoba par rapport à d'autres provinces.

16. Statistique Canada, « Juristat : Centre canadien de la statistique juridique », n°. au cat. 85-002-XIF, vol. 19 n° 5, p. 10.
17. En 1991, le gouvernement du Manitoba a nommé une Commission de mise en oeuvre des recommandations sur la justice autochtone pour étudier les progrès effectués jusqu'à maintenant sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPAJPA et pour faire des recommandations en fonction de cette étude. Dans son rapport du 30 juin 2000, la Commission observait que la surreprésentation des Autochtones dans les établissements correctionnels pour hommes, femmes et jeunes avait augmenté depuis la publication du rapport de l'EPAJPA. Alors qu'elle refusait de faire un estimé général, elle a remarqué que les données les plus récentes indiquaient que les Autochtones formaient 60 % de la population carcérale à Headingley, 82,4 % à l'établissement correctionnel pour femmes de Portage, 85 % au Agassiz Youth Centre et 80,3% au Centre manitobain de la jeunesse. Voir www.ajic.mb.ca/reports/secondquarter.html. Les Autochtones forment 9 % de la population adulte et 70 % de la population carcérale, ce qui signifie que, mathématiquement, les Autochtones adultes sont 23 fois plus susceptibles d'être incarcérés à un moment donné que les non autochtones adultes. Les données existantes sont cependant imprécises.
18. Enquête publique sur l'administration de la justice et les Autochtones, *op cit.*, ch. 13 pp. 18-19.
19. Jim Silver, « Solutions that Work: Fighting Poverty in Winnipeg's Inner City », 2000, p. 128.
20. Statistique Canada, « Services correctionnels pour adultes au Canada 1997-98 », N° au cat. 85-211-XIF, p. 21.
21. Voir http://www.sgc.gc.ca/ffact/fmyths.htm, p. 2; aussi http://www.sgc.gc.ca/ffact/faboriginal.htm, p. 1. Les données internationales ont été fournies par le Conseil de coopération pénologique du Conseil de l'Europe, 1er septembre 1996.
22. Statistique Canada, « Juristat : Centre canadien de la statistique juridique », N° au cat. 85-002-XIF, vol. 19 n° 4, p. 2. Voir aussi le Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1998 du ministère de la Justice Canada, p. 18.
23. Pour obtenir une définition de ces termes, voir le site Web du Solliciteur général du Canada à l'adresse http://www.sgc.gc.ca/ffact/faltincarceration.htm et http://www.sgc.gc.ca/ffact/frestjustice.htm.
24. Statistique Canada, « Juristat : Centre canadien de la statistique juridique », n°. au cat. 85-002-XIF, vol. 19, n° 5.

NOTES DU CHAPITRE SIX : TRAVAIL ET REVENU

1. Le taux d'emploi équivaut au quotient du nombre de personnes employées au moment du sondage par la population totale de 15 ans et plus. Il équivaut au taux de participation au marché du travail moins le taux de chômage. Étant donné son objectivité, le taux d'emploi est le meilleur indicateur d'emploi par rapport à la population. Les taux de participation et de chômage comprennent un élément de subjectivité.
2. Étant donné que l'Enquête sur la population active s'appuie sur un échantillon relativement petit, elle est moins fiable à mesure que diminue la taille de l'agrégat de la population sur laquelle elle enquête. L'EPA est convenable pour comparer les taux de chômage et de participation au marché du travail à l'échelle des secteurs métropolitains de recensement, ainsi qu'à l'échelle provinciale pourvu que l'exclusion des collectivités dans les réserves soit soulignée.
3. Pour une discussion et une analyse des différents libellés du recensement, voir le document de la SCHL, « La population autochtone du Canada 1981-1991 », septembre 1996, p.2.
4. Les données de 1981 et de 1991 proviennent du Social Planning Council of Winnipeg, « Manitoba's Aboriginal Population Characteristics 1986-91 ». Ébauche non publiée datée de février 1996, p. 7.
5. Mendelson et Associates, « Recent trends in Labour Markets for Aboriginal Peoples », novembre 1998, p. 9.
6. Kaufman, Thomas & Associates, en collaboration avec Mendelson & Associates, « Report on Metis and Off-Reserve Aboriginal Issues », 2000, p. 10.
7. Conference Board du Canada, « Employment Prospects for Aboriginal People » par S. Loizides et J. Zierunski, novembre 1998.
8. *Ibid.*, p. 20-21. Aussi : *Kahtou*, juin 1999, p. 6.
9. Statistique Canada, n° au catalogue 89-547-XPF, «Un profil des Métis », 1996, pp. 51-52. Il s'agit de données nationales. Les répondants pouvaient indiquer plus d'un type de problème, le total dépasse donc 100 %.

10. Kaufman, Thomas & Associates, en collaboration avec Mendelson & Associates, « Report on Metis and Off-Reserve Aboriginal Issues », 2000, p. 10.
11. Données non publiées du recensement de 1996. La différence entre le taux de participation au marché du travail des Métis et de la population générale pourrait être plus importante si les personnes qui ont passé l'âge habituel de la retraite ont été omises des calculs, puisqu'il y a plus de non autochtones que de Métis âgés 65 ans et plus. L'auteur n'avait pas accès à ces données. On doit y défalquer le nombre important de jeunes qui ne participaient pas au marché du travail à cause d'une fréquentation scolaire à temps plein. Le taux de participation des Métis et celui des non autochtones seraient semblables.
12. Mendelson *et al* ont appliqué les observations de taux de participation et de chômage élevés en même temps à l'ensemble de la population autochtone, à l'échelle nationale. Malheureusement, les taux de participation des Premières nations au marché du travail au Manitoba et en Saskatchewan étaient bien en dessous des moyennes nationales.
13. Metis National Council, «Needs Assessment Study on Literacy for Metis People », p. 71. Étude non datée sur l'exemplaire de l'auteur.
14. On ne sait trop si la situation de l'emploi dans les réserves s'est améliorée depuis 1991 et les recensements précédents puisque, comme on l'a déjà indiqué, ces recensements ont simplement omis un nombre important de personnes dans les réserves. Il n'est pas clair non plus comment la situation de l'emploi pour les Premières nations et les autres Autochtones a changé à Winnipeg, pour la même raison. Probablement, les personnes vivant dans de mauvaises conditions économiques sont plus faciles à omettre, biaisant les résultats de toute comparaison de statistiques existantes.
15. Industrie Canada, « Enquête sur les entreprises autochtones (1996) », @ strategis.ic.gc.ca/SSG/ra01605e.html.
16. *Ibid.* @ strategis.ic.gc.ca/SSG/ra01647.html.
17. Martin Cash, chroniqueur économique pour le *Winnipeg Free Press*, 5 août 1998. Statistiques des recensements de 1981 et de 1996 dans Industrie Canada, « Les entrepreneurs autochtones du Canada, progrès et perspectives », 1998. Aussi : Industrie Canada, « 1996 Aboriginal Business Survey » @ strategis.ic.gc.ca/SSG/ra01606e.html.
18. Industrie Canada, « Enquête sur les entreprises autochtones (1996) » @ strategis.ic.gc.ca/SSG/ra01647.html.
19. Goss Gilroy Inc., « Financial Performance and Employment Creation Related to Firms Assisted by Aboriginal Business Canada – Final Report », février 1996, pp. iii-iv.
20. Statistique Canada, n° au catalogue 89-547-XPF, « Un profil des Métis », p. 45. Il s'agit de données nationales. Les répondants pouvaient indiquer plus d'une source de financement, et les totaux dépassent donc 100 %.
21. Le revenu médian se rapporte au revenu d'une « personne moyenne », c.-à-d. la personne avec laquelle la moitié de la population gagne moins et l'autre moitié gagne plus; ce qui est différent du « revenu moyen » qui est le quotient du revenu déclaré par le nombre de répondants. Les données concernant le revenu moyen sont plusieurs milliers de dollars plus élevées que celles du revenu médian, puisqu'un nombre relativement faible de personnes riches peuvent faire augmenter la moyenne considérablement.
22. Statistique Canada, « Le Quotidien », mardi 12 mai 1998, pp. 12-22.
23. « Ce chiffre n'est pas plus près de 100 p. cent, comme on pourrait s'y attendre parce qu'il y a beaucoup de ménages qui ne reçoivent de l'aide sociale qu'une partie de l'année et gagnent suffisamment pendant le reste du temps pour faire passer le total de leur revenu au-dessus du seuil de pauvreté. » Conseil canadien de développement social, «Données de base sur la pauvreté 1994», p. 97.
24. Conseil canadien de développement social, « Données de base sur la pauvreté 1994 », p. 109. En tout, 75 % des 56 milliards de dollars dépensés en transferts gouvernementaux en 1991 ont été distribués à des ménages recevant plus que le SFR.
25. Four Directions Consulting Group, « Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières nations, rapport final », août 1997, p. 77.
26. *Ibid.*, p. 72; voir aussi Annexe A : Tendances en matière d'aide sociale, selon la région.
27. Pour une analyse de fond du débat concernant les indicateurs de pauvreté, veuillez consulter « Données de base sur la pauvreté 1994 » publié par le Conseil canadien de développement social.
28. Stewart Clatworthy et Michael Mendelson, « A Statistical Profile of Aboriginal Youth in Canada », 1999, p. 90.
29. *Ibid.*, p. 91.
30. Le SFR varie selon la taille de la famille et de la collectivité. Le SFR le plus élevé est établi pour des collectivités, comme Winnipeg, qui ont plus de 500 000 habitants. C'est pourquoi les comparaisons du taux de pauvreté et

de pauvreté infantile entre les villes et les provinces canadiennes peuvent induire en erreur. Aux fins du SFR, on considère que toutes les villes de plus de 500 000 personnes ont un coût de la vie égal, ce qui est évidemment faux. Les coûts de location et d'habitation à Winnipeg sont beaucoup plus faibles que dans des centres comme Toronto et Vancouver. En outre, on dit souvent du Manitoba qu'il a le plus haut taux de « pauvreté infantile », simplement parce que la majorité de ses citoyens habitent dans une ville de plus de 500 000 personnes et où le coût de la vie est relativement bas. En 1996, le SFR pour une famille de quatre habitants à Winnipeg était de 31 862 $.

31. Social Planning Council of Winnipeg. « Child Poverty in Manitoba: 1998 Report Card », pp. 10-11. Dans bien des cas, évidemment, le revenu avant transferts aurait été de zéro.
32. Voir Statistique Canada, « Le Quotiden », mardi 12 mai 1998, p. 17. «L'enquête de Statistique Canada qui sert à déterminer les seuils de faible revenu...exclut ces régions [la population vivant dans les réserves indiennes, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest] ».
33. Social Planning Council of Winnipeg, « Child Poverty in Manitoba: 1998 Report Card », p. 19.

NOTES DU DOSSIER : WINNIPEG

1. John Loxley, « Aboriginal Economic Development in Winnipeg » dans *Solutions that Work: Fighting Poverty in Winnipeg*, Centre canadien de politiques alternatives– Manitoba 2000, pp. 84-85.
2. Les communautés d'Indiens inscrits et de Métis à Winnipeg sont essentiellement de taille égale. Si des personnes indiquant être inscrites en vertu de la *Loi sur les* Indiens mais n'ayant pas d'identité autochtone sont incluses dans le dénombrement, le nombre d'Indiens inscrits est légèrement supérieur à celui des Métis. Sinon, le nombre de Métis est légèrement supérieur.
3. Défini comme la région délimitée à l'ouest par les rues McPhillips et Ingersoll, au sud par l'avenue McMillan (Fort Rouge) et la rue Marion (Saint-Boniface), à l'est par la rue Archibald et les rivières Seine et Rouge, et au nord par l'avenue Carruthers. Cela représente les quartiers du centre-ville/de la Bourse, le North End, le quartier Wolseley, la moitié est du quartier West End, et les secteurs plus vieux de Fort Rouge et de Saint-Boniface. Elmwood et Weston ne sont pas inclus, même si on y trouve une grande population autochtone. Certains secteurs à haut revenu, comme Wellington Crescent et Armstrong Point, sont inclus. Voir la carte dans *Solutions that Work: Fighting Poverty in Winnipeg*, p. 28. En 1996, la population du centre-ville était de 108 695 habitants, soit une baisse de 24 % par rapport à 1961; toutefois, elle est relativement stable depuis 1981.
4. Stewart Clatworthy, Four Directions Consulting Group, « Migration et mobilité de la population autochtone du Canada », septembre 1996, p. vii.
5. D. Lezubski, J. Silver et E. Black, « High and Rising: the Growth of Poverty in Winnipeg » dans *Solutions that Work: Fighting Poverty in Winnipeg*, pp. 31-33. Les données se rapportent à tous les résidants du centre-ville, et non seulement aux Autochtones.
6. *Ibid.*, p. 39.
7. *Ibid.*, p. 42. Voir aussi Social Planning Council of Winnipeg, « Child Poverty in Manitoba Report Card 1998 », p. 17. En mars 1997, 5 626 enfants vivaient dans des maisons visitées par Moisson Winnipeg, qui a distribué au total 5 560 973 livres de nourriture en 1997, comparé à 835 451 livres en 1987.
8. *Ibid.*, p. 48.
9. Social Planning Council of Winnipeg, « Child Poverty in Manitoba : 1998 Report Card », p. 14.
10. Statistique Canada, N°. au cat. 89-533, « Langue, tradition, santé, habitudes de vie et préoccupations sociales : enquête auprès des peuples autochtones », 1993, pp. 3, 4, 143, 153, 162, 173, 182.
11. Voir par exemple John Loxley, « Aboriginal Economic Development in Winnipeg » dans *Solutions that Work: Fighting Poverty in Winnipeg*, p. 95 : « Les graves problèmes du centre-ville se sont manifestés à la fin des années 1990 par de vastes activités de gangs autochtones, un parc de logements se détériorant rapidement et une vague d'incendies criminels. » [traduction]
12. Données non publiées du recensement de 1996. Le revenu médian de ce graphique est obtenu en déterminant la moyenne des revenus médians des hommes et des femmes.
13. Bureau des statistiques du Manitoba, « Manitoba Aboriginal Persons: A Statistical Profile », 1998, p. 8.
14. Données non publiées du recensement de 1996.
15. Norris, Beavon et Saunders pour le ministère des Affaires indiennes (recherche stratégique), « Winnipeg's First Nations Members: Location, Migration & Population », ébauche non publiée, novembre 1999, p. 11.
16. *Ibid.*, p. 17.

NOTES DU CHAPITRE SEPT : LOGEMENT ET MOBILITÉ

1. Les chiffres sur les logements proviennent de données non publiées du recensement de 1996 et concernent les personnes occupant des logements privés (non institutionnels) : 127 500 Autochtones du Manitoba sur 128 910.
2. Document de fond, communiqué transmis en mai 1996 par le MAINC (www.inac.gc.ca/news/may96/1-9630.html) pp. 1-2.
3. *Ibid.*
4. Données de 1994/95 « Results of DIAND Program Review and 1996 Budget », communiqué et fiche de renseignements, 6 mars 1996. Citation tirée d'un document de Santé Canada intitulé « Tendances relatives aux taux de mortalité des Premières nations 1979-1993 », ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 1996, p. 15.
5. Stewart Clatworthy, Four Directions Consulting Group, « Migration et mobilité de la population autochtone du Canada », septembre 1996, pp. iii.
6. *Ibid.*, p. 13.
7. En fait, l'écart entre le niveau de scolarité des migrants et des non-migrants est probablement encore plus grand, puisque les migrants étaient plus susceptibles d'être âgés entre 15 et 29 ans et, dans l'ensemble, les personnes qui font partie de ce groupe d'âge sont moins instruites que les personnes âgées de 30 à 49 ans.
8. Les données sur le Manitoba présentées dans cette section ne correspondent pas aux résultats obtenus par Clatworthy *et al* (1996) ni à ceux de plusieurs autres études antérieures menées à l'échelle nationale, qui révèlent que la participation des Autochtones au marché du travail est plus importante chez les migrants que chez les non-migrants.
9. Rapport présenté par Doug Norris, Statistique Canada, aux participants de la table ronde sur les défis à relever pour les Autochtones vivant en milieu urbain, qui a eu lieu à Winnipeg les 9 et 10 novembre 1998. Publié par Développement des ressources humaines Canada dans son rapport intitulé « Report on First Nations, Metis, Inuit and Non-status Peoples in Winnipeg's Urban Community ».
10. Bureau des statistiques du Manitoba, « Manitoba Aboriginal Persons: A Statistical Profile 1996 », 1998, p. 15. Les faibles écarts entre les chiffres présentés dans ce tableau et ceux présentés ci-dessus s'expliquent par le fait que les définitions utilisées par le Bureau des statistiques du Manitoba pour décrire les divers groupes autochtones sont formulées un peu différemment.
11. Clatworthy, *op cit.*, pp. v-vi.
12. Ibid., p. 23.
13. *Ibid.*, pp. 21-23.
14. Brian Postl, Santé Manitoba, « The Health of Manitoba's Children » 1995, pp. 107-108.
15. Heather Hunter, « In the Face of Poverty: What a Community School Can Do» dans *Solutions that Work: Fighting Poverty in Winnipeg*, p. 111.

Index

La définition large de l'index a été utilisée et les références peuvent refléter les éléments ou les concepts significatifs.

A

Aboriginal Ganootamaage Justice Services, 74
Accession à la propriété, 13, 98, 109
Accidents d'automobile, 9
Accouchements chez les adolescentes, 8, 35, 36
Aide juridique, 71, 73
Aide sociale, 12, 84-86
  dans les réserves, 12, 81, 88
  migrants, 14, 106
  taux majoré pour personnes à charge, 90
  Winnipeg, 12, 85
AINC. *Voir* Canada, gouvernement du : Affaires indiennes
Aînés, 31, 32, 37, 44
Alberta, 12, 16, 18, 28, 35, 48, 56, 62, 65-68, 86, 87
Alcoolisme et toxicomanie, 37, 42, 53
Allemagne, 73
Alphabétisation, 9
Alphabétisation fonctionnelle, 9, 59
AMC. *Voir* Assembly of Manitoba Chiefs
Anglais, 8, 31, 32
Angleterre, 73
Années potentielles de vie perdues (APVP), 39
Arthrite, 50
Assembly of Manitoba Chiefs, 63
Assurance-chômage. *Voir* Prestations d'assurance-emploi
Asthme, 48, 50
Autochtones
  à Winnipeg, 12, 13, 18, 24, 57, 67, 92
  définition, 7, 21, 29, 62
  faibles revenus, 12, 75-91
  langues, 31, 59
  population, 8, 15, 16, 22, 32, 34, 59, 75
Autriche, 73

B

Baby-boom, 34, 100
Banques alimentaire, 94
Beausejour, 21
Brandon, 19, 20, 74, 80
Brokenhead, 97
Bronchite, 48

C

CAHRD. *Voir* Centre for Aboriginal Human Resources Development
Calgary, 64, 68, 93
Canada
  Constitution du, 6, 29
Canada atlantique, 28, 65-67
Canada, gouvernement du, 6, 56, 63
  Affaires indiennes, 19, 62, 63, 70, 86, 101, 102
  Développement des ressources humaines, 29, 55, 56, 63
  Entreprise Autochtone Canada, 83
  Financement des études postsecondaires, 9, 63
  Gendarmerie royale du Canada (GRC), 70
  Industrie Canada, 83
  Retrait du secteur de la formation de la main-d'œuvre, 63
  Santé, 37, 38, 40, 46, 57, 102
  Direction générale des services médicaux, 37
  Société canadienne d'hypothèques et de logement, 101
  Solliciteur général, 70, 73
Cancer, 39, 43
Carman, 21
Caution, 70, 71
Centre canadien de la statistique juridique, 72-74
Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 53
Centre for Aboriginal Human Resources Development, 63
Centre pour Autochtones de Winnipeg, 97
Cercle de détermination de la peine, 74
Chômage, 10, 68, 75-77, 79
  centre-ville de Winnipeg, 97
  et éducation, 11, 68, 76, 77
  et le système judiciaire, 71
  femmes, 77
  hors-réserve/dans les réserves, 77, 79, 80
  Indiennes inscrites, 11
  Indiens inscrits, 11, 79, 80
  jeunes, 65-68
  Métis, 11, 106
  migrants, 15, 106
  nombre de chômeurs, 75
Collèges communautaires, 10, 59, 61, 63, 76
Colombie-Britannique, 15, 16, 28, 40, 46, 62, 65-69, 72, 76, 87
Comités communautaires de détermination de la peine, 74
Commission de mise en œuvre des recommandations sur la justice autochtone, 73

Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), 107
Compagnie du Nord-Ouest, 76
Condamnation à l'emprisonnement avec sursis, 73, 74
Conférence de famille, 74
Conference Board du Canada, 59, 77
Conseil canadien de développement social, 36
Consiel de développement des ressources du Sud-est, 97
Conseil tribal des Dakotas-Ojibways, 57, 97
Conseil tribal des réserves de la région d'Entre-les-lacs, 97
Conseils tribaux, 82, 97
Cour du Banc de la Reine, 71
Cour provinciale, 70, 71
  tribunaux itinérants, 71
Coûts d'habitation, 13, 90, 96, 98
Coûts liés aux soins de santé, 9, 44, 49
Création d'emploi, 11, 75, 76, 82
Crédit d'impôt pour enfants, 86
Cri, 7, 8, 16, 31, 32

D

Dakota (Sioux), 7, 16
Dauphin, 19, 20, 58
Dédommagement, 74
Défaut de paiement des amendes, 73, 74
Déménagements résidentiels, 14, 56, 106, 107
  Voir aussi Mobilité
Déné, 7, 15, 31
Détention avant le procès, 70, 71
Développement des ressources humaines Canada. *Voir* Canada, gouvernement du : Développement des ressources humaines
Diabète, 9, 43, 44, 46, 49, 52
Diète, 44
Discrimination systémique
  dans le système juridique, 11, 70
Division scolaire Winnipeg nº 1, 54, 109
DRHC. *Voir* Canada, gouvernement du : Développement des ressources humaines

E

École William Whyte, 109
Edmonton, 67, 88, 93
Éducation, 29, 32, 37, 55, 59, 60
  de la population migrante, 13, 105, 108
  déménagements résidentiels fréquents, 108
  diplôme d'études secondaires, 9, 56, 59, 60, 63, 68, 76, 77
  éducation permanente, 10, 61, 62
  et emploi, 10, 11, 59, 65, 68, 76, 77, 79
  études postsecondaires, 10, 32, 59-63, 66, 68, 79
  fréquentation scolaire, 65
  réussite de la neuvième année, 9, 59, 71
  sphère de compétence, 32
  université, 10, 59, 62, 68, 76
Effet du travailleur découragé, 12, 68, 77, 79
Elizabeth Fry Society, 72
Emphysème, 50
Emploi, 75
  à temps plein toute l'année, 68, 85
  et le système judiciaire, 71
  intermittent, 75, 80, 85
Emploi dans le secteur public, 68, 85
Enfants, 32, 36, 55
  « facteurs de risque », 55, 56, 96, 109
  développement des jeunes enfants, 55
  diabète de type 2, 44
  enfants pris en charge, 9, 55-58
  grande mobilité résidentielle, 109
  inscription en vertu de la Loi sur les Indiens, 15, 21, 22, 26, 27
  population, 8, 32, 34, 56, 94
  problèmes de santé, 47
  SAF/EAF, 53
  suicide, 48
  taux de mortalité, 8, 38, 49
  tuberculose, 46
Enquête auprès des peuples autochtones. *Voir* Recensement du Canada : 1991 Enquête auprès des peuples autochtones
Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 49, 53
Enquête publique sur l'administration de la justice et les Autochtones, 11, 70-71
Enquête régionale sur la santé des Premières nations, 1998, 31, 44, 49, 50, 53
Enquête sur la santé en Ontario, 36
Entassement, 13, 100
  et maladies infectieuses, 47
  et taille de la famille, 13, 34, 100
  et tuberculose, 46
Entreprise Autochtone Canada, 82
Épilepsie, 51
Espérance de vie, 8, 37
Établissement correctionnel de Headingley
  1996 émeute à l', 73
Établissement correctionnel de Portage, 72, 73
Établissement correctionnel fédéral de Stony Mountain, 73
États-Unis, 73

Étude sur le revenu du Luxembourg, 8
Évacuation sanitaire, 49
Exemption d'impôt sur le revenu, 90
Exogamie, 26, 27

F

Fairford, 97
Femmes
  aide sociale, 12, 86, 90
  chômage, 12, 77, 82
  écart de revenu, 12, 84, 85
  emploi, 11, 79, 82, 89
  en prison, 11, 69, 70-74
  taux d'obtention de diplôme universitaire, 10, 61
  travail indépendant, 82
Fisher River, 97
Flin Flon, 19
Forecasting the Coming Storm, 44
Formation liée au marché du travail, 10, 11, 32, 56, 59
Fort Alexander. *Voir* aussi Sagkeeng
Français, 30-32
France, 73
Fréquentation scolaire. *Voir* Éducation : fréquentation scolaire

G

Gangs de rue, 10, 11, 69, 73, 94
Garderie, 49
God's Lake Narrows, 47
GRC. *Voir* Canada, Gouvernement du : Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Guichet unique pour les Autochtones, 5, 6

H

Hollow Water, 74
Homicide, 8, 9, 39
Hospitalisation, 9, 43, 46, 49, 52, 93
Hypertension artérielle, 4, 9, 51

I

Identité autochtone. *Voir* Recensement du Canada : identité autochtone
Île-du-Prince-Édouard, 98 *Voir* aussi Canada atlantique
Incarcération
  coût d', 73
  jeunes, 9, 69-74
  taux, 11, 69, 72
Incendie criminel, 13, 94
Indian Posse, 69, 73
Indiens de l'Amérique du Nord, 17, 18, 22, 30, 77, 107
  définition d', 7
  langues, 85
  population, 16
Indiens inscrits, 16, 18, 32, 34, 79, 80
  accès à la propriété, 13, 98
  chômage, 11, 66, 77, 79, 80
  définition d', 7
  distribution selon l'âge, 8, 34, 49
  éducation, 59-61
  enfants en situation d'accueil, 56-58
  état des logements, 99
  femmes
    emploi, 11, 79, 80, 82
    en prison, 72, 73
    habitant hors-réserve, 34
    revenu, 85, 86, 90
    taux de diabète, 43
    taux de fécondité, 34, 35
  fréquentation universitaire10, 63
  hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg, 12, 18, 19, 20, 22-28, 61, 62, 68, 80, 85, 88, 91, 98, 103, 104
  identité métisse, 16, 29, 30
  migration, 14, 23, 24, 26, 79, 80, 102, 105-107
  parents seuls, 13, 64, 88, 96
  participation au marché du travail, 11, 77, 79, 80
  population, 8, 22, 23, 27
  population dans les réserves, 18, 19, 21-23, 58
    distribution selon l'âge, 8, 34
    éducation, 59-62
    emploi, 80, 84, 85
    espérance de vie, 37
    hébergement, 98-101
    jeunes, 67, 68
    langues, 31
    migration, 102
    parents seuls, 96
    revenu, 84, 85
    SAF/EAF, 53
    sécurité publique, 94
    taux de criminalité, 70
    tuberculose dans la, 46, 51
  Premières nations isolées, 18, 49, 60, 90
  revenu, 12, 85, 90, 91
  revenu et catégorie de famille, 13
  santé, 37-39, 47-49
  taux de diabète, 43, 44
  taux de natalité, 8
  taux d'emploi, 11, 79-81

taux d'invalidité, 46, 51-52
taux de mortalité, 8, 38, 41, 42
réduction du, 41
travail indépendant, 82
Winnipeg, 11, 18, 23, 26, 27, 49, 62, 92-94, 96, 97, 102, 103
emploi, 11, 79, 80, 82, 105
revenu, 85, 86, 88, 90
Indiens non inscrits, 16, 18, 20, 29, 32, 37, 53, 56, 57, 63, 97, 98
définition d', 7, 29, 30
population, 8, 22, 23, 92
revenu, 85
Indiens non visés par un traité. *Voir* Dakota (Sioux)
Infrastructure municipale, 37, 46, 47, 100
Inscription des Indiens, 18, 21-26, 34, 37, 92
Institut Fraser, 86
Inuit, 8, 18, 29, 32, 56, 92
Invalidité, 9, 49, 52, 56
incidence moins élevée dans les réserves, 52
SAF/EAF, 53
Island Lakes, 21

J

Jeunes, 10, 32, 64-68
à risque, 10, 35, 66, 69
accouchements chez les adolescentes, 8, 35, 36
chômage, 10, 66-68
composition du ménage, 64
éducation, 9, 10, 60, 66
emploi, 10, 32, 63, 68
fréquentation scolaire, 10, 65
gangs de rue, 10, 69
jeunes délinquants, 10
migration, 14, 105, 106
parents seuls, 64
participation au marché du travail, 11, 69
Services correctionnels, 11, 66, 68, 76
suicide, 9, 41
taux de mortalité, 8
travail indépendant, 12, 82
Jeunes à risque, 10
Jeunes délinquants, 10
Jurys, représentation autochtone, 71
Justice
réparatrice, 11, 74

L

Laboratoire de lutte contre les maladies, 46
Langues,31, 71
langue maternelle, 31
langues parlées à la maison, 31
LGD de Consol, 20
Logement, 37, 105
accession à la propriété, 13
conditions/état, 13, 99-102
sur la réserve, 14
des bandes. *Voir* Premières nations : logement des bandes, 13, 100
entassement, 13, 34, 46, 47, 100
frais de logement, 13, 90, 96, 98
offre, 14
Logement des bandes. *Voir* Premières nations : logement des bandes
Loi C-31, 7, 15, 22, 26
règles sur la transmission du statut d'Indien, 27
règles visant l'appartenance à une bande, 26, 27
Loi C-41, 74
Loi sur l'assurance-emploi, 63
Loi sur les Affaires du Nord, 18
Loi sur les Indiens, 7, 15, 16, 18, 20-23, 26, 29, 34, 92

M

Ma Mawi Chi Itata, 57
MAINC. *Voir* Canada, gouvernement du : Affaires indiennes
« Maison Winnipeg », 94
Maladie du cœur, 9, 39, 43, 51
Maladie mentale, 42, 51, 53
Maladies du système circulatoire, 39, 43, 46, 49
Maladies respiratoires, 39, 43, 48, 51
Manitoba
Nord du, 8, 14, 18, 23, 31, 32, 35, 80, 103
coûts d'habitation, 99
déficience en vitamine A, 48
entassement, 100
Métis, 19, 32, 77, 98
prix des aliments, 44
Sud du, 18, 19, 21, 31, 80, 85, 103
Métis, 19, 77, 98
Manitoba Keewatinowi Okimakanak, 74
Stratégie relative à la justice applicable aux Premières nations, 74
Manitoba Metis Federation, 58, 63, 83, 97
Manitoba Warriors, 69, 73
Manitoba, province du, 6, 58, 63, 74
Affaires autochtones et du Nord, 5, 18, 19
Secrétariat des affaires autochtones, 56
Éducation et Formation professionnelle, 32, 63

Industrie, Commerce et Mines, 82
Santé, 9, 37, 43, 93, 108
Services à la famille et Logement, 6, 35
Marché du travail
à Winnipeg, 11, 79
sur les réserves, 11
entreprise appartenant à des Autochtones, 11
hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg, 12
nouveaux arrivants, 32, 59
pour les femmes à Winnipeg, 12, 92
pour les femmes vivant dans les réserves, 12
Médecine traditionnelle, 49
Médiation entre la victime et le délinquant, 74
Métis, 19, 32, 34, 77, 79
accès à la propriété, 13, 98
auto-identification, 22
chômage, 11, 77-79, 105
collectivités voisines des Premières nations, 18, 49, 79
concentration dans le Sud du Manitoba, 19
dans les réserves, 19, 98
définition de, 7, 29-31
dénombrement incomplet, 49
diabète, 50
éducation, 59-62
enfants en situation d'accueil, 56-57
état des logements, 99
femmes, 77, 79
fréquentation universitaire, 10, 63
justice traditionnelle, 11, 74
langues, 31, 32
migration, 14, 24, 102, 107
Nord du Manitoba, 19, 79
parents seuls, 13, 88, 96
participation au marché du travail, 11, 77-79, 89
population, 8, 18, 21-24
population à l'extérieur de Winnipeg, 18, 21, 24, 30, 32, 51, 77, 86, 88, 93, 94, 98, 104, 106
répartition selon l'âge, 34, 49
revenu, 12, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91
santé, 37, 49, 50
services de santé non assurés, 50
taux de natalité, 34
taux d'invalidité, 9, 51
travail autonome, 82
Winnipeg, 12, 13, 24, 30, 79, 86, 88, 92-98, 105
Migrants, 14, 24, 80, 92, 105, 106
Migration, 14, 23, 24, 25, 102-108
interprovinciale, 24, 25
jeunes, 10, 105, 106
roulement de la population, 24, 102
taux, 14, 80, 102-106
Minnedosa, 21
MKO. *Voir* Manitoba Keewatinowi Okimakanak
MMF. *Voir* Manitoba Metis Federation
Mobilité. *Voir* Migration
Montréal, 29, 88, 93
Morbidité, 43
Morden, 20, 21
Mort subite du nourrisson (MSN), 38

N

Nation crie d'Opaskwayak, 20
Neepawa, 21
Nord du Manitoba. *Voir* Manitoba : Nord du
Norvège, 73
Norway House, 21, 97
Nouveau-Brunswick, 62 *Voir* aussi Canada atlantique
Nouvelle-Écosse. *Voir* aussi Canada atlantique
Noyades, 40
Nunavut, 16

O

Ojibway, 7, 16, 31
Oji-Cri, 10
Ontario, 15, 16, 27, 36, 40, 46, 62, 66, 68, 76, 87
Ordonnances de service communautaire, 74
Origine autochtone. *Voir* Recensement du Canada : Origines ethniques
Ottawa-Hull, 67, 68, 88

P

Parents adolescents, 56
Parents seuls, 8, 35, 36, 55, 56, 64
Indiens inscrits, 13, 36
Métis, 13
revenu , 12, 13, 36, 88, 90
Winnipeg, 13, 64, 89, 94, 96, 105, 109
Participation au marché du travail, 11, 75, 77, 79
centre-ville de Winnipeg, 93
Indiens inscrits, 75, 79
jeunes, 10, 66, 68
Métis, 11, 77-79
migrants, 14, 105
Pauvreté infantile, 87, 88

Pauvreté, 94 *Voir* aussi Revenu : adéquat
définition de la, 87
et maladies infectieuses, 48

Peguis, 97
Pine Creek, 97
Pine Falls, 20, 21
Plaidoyers de culpabilité, 71
Pneumonie, 48
Population
croissance, 15, 22, 23, 27
tendance, 21, 23, 24, 27, 91, 102, 103
Portage la Prairie, 20, 21
Postsecondaire
et participation au marché du travail, 11
et taux d'emploi, 11, 76, 79
Powerview, 20
Pratiques parentales, 55
Premières nations, 16, 21, 26, 27, 37
Voir aussi Indiens non inscrits. *Voir* aussi Indiens inscrits
administration des bandes
marché du travail pour les femmes de la réserve, 12, 80
emploi chez les jeunes, 68
écoles dirigées par les bandes, 59
garderie, 49
logement des bandes, 14, 90, 98-101
stratégie relative à la justice. *Voir* aussi Keewatinowi Okimakanak : Stratégie relative à la justice applicable aux Premières nations
membres à Winnipeg, 97
justice traditionnelle, 10, 74
l'inscription, 97
Prestations d'assurance-emploi, 85
Prestations de vieillesse, 86
Prison
population, 11
Profile of Manitoba's Aboriginal Population, 1995, 5
Projet holistique de réconciliation de Hollow Water, 74
Provinces maritimes. *Voir* Canada atlantique

Q

Québec, 10, 16, 28, 40, 62, 66, 67, 69, 87

R

Ralliement national des Métis, 59, 79
Rapport Hughes, 73

Recensement du Canada, 15, 75
1951, 92
1981, 15, 75
1986, 15
1991, 5, 15, 29, 31, 62
dénombrement incomplet des Autochtones, 21, 22, 30, 68, 75
1991 Enquête auprès des peuples autochtones, 5, 21, 31, 46, 49, 50, 76, 85, 94
1996, 5, 7, 15, 18, 21, 22, 30, 51, 63, 65, 66, 68, 75, 79, 84, 102
2001, 22, 49, 63
identité autochtone, 5, 21, 22, 29, 75
origines ethniques, 5, 21, 22, 29
Regina, 67, 68, 88, 93, 108
Région d'Entre-les-lacs, 32
Région des Parcs, 32, 57
Répartition selon l'âge, 8, 32, 34, 37, 43, 49, 52
Revenu, 29, 55, 56, 75, 84
adéquat, 12, 85-89, 90 *Voir* aussi SFR; Statistique Canada : seuil de faible revenu
centre-ville de Winnipeg, 13, 94
sur la réserve, 12, 86, 90
et catégorie de famille, 13, 86-89, 96
et éducation, 59
et l'accession à la propriété, 98
et le système juridique, 71
Indiens inscrits, 11, 80, 85, 86, 90
inégalité, 86
jeunes, 68
Métis, 11, 85, 89
migrants, 14, 105
parents seuls, 13, 36
redistribution, 86, 89
revenus médians, 13, 80-87, 90, 95
revenus moyens, 85, 93 *Voir* aussi Aide sociale
Revenu d'emploi, 85
Rhumatisme, 50

S

SAF/EAF, 53
Sagkeeng, 20, 97
Salaires. *Voir* Revenu
Sandy Bay, 97
Saskatchewan, 8, 12, 36, 40, 46, 56, 66, 68, 72-74, 76, 77, 87, 88, 93
taux de réussite universitaire, 10, 62
Saskatoon, 67, 68, 88, 93, 107
SCHL. *Voir* Canada, gouvernement du : Société canadienne d'hypothèques et de logement
Secteurs industriels, 69, 82
Selkirk, 20, 21
Service de police de Winnipeg, 69
Services à l'enfant et à la famille, 9, 56-58
Premières nations, 37, 58

Winnipeg, 10, 56-58
Services de médiation, 74
Services de santé non assurés, 37, 51
SFR, 12, 56, 85, 87-91
centre-ville de Winnipeg, 12, 87, 88, 94
gauchissements, 88
Winnipeg, 13, 94
Shigellose, 47
Sida. *Voir* HIV/Sida
Social Planning Council of Winnipeg, 89
Société de la Croix-Rouge canadienne, 69
Sociétés de développement. *Voir* Sociétés de financement
Sociétés de financement, 82
Solutions de rechange aux peines traditionnelles, 73
St. Theresa Point, 97
Statistique Canada, 14, 15, 29, 30, 55, 105, 106
Enquête sur la population active, 75, 90
seuil de faible revenu, 12, 86-91 *Voir* aussi SFR
Steinbach, 21
Sud du Manitoba. *Voir* Manitoba : sud du
Suicide, 9, 40-43
jeunes, 9, 42
Surdoses, 40, 41
Surveillance électronique, 75
Swan River, 20, 57
Syncrude, 76
Syndrome de l'alcoolisme fœtal. *Voir* SAF/EAF

T

Tabac
et maladies respiratoires, 47
Taux d'accroissement naturel, 24
Taux de criminalité, 11, 69, 70, 72, 73
Taux de fécondité, 34, 36
Taux de mobilité
hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg, 14, 24, 80
Voir aussi Migration : taux
Taux de mortalité, 8, 15, 37, 39, 43, 92
adultes, 8, 37
enfants, 8, 38
jeunes, 8
néonatale, 8, 38
normalisé selon l'âge, 38
post-néonatale, 8, 38
Taux de natalité, 8, 15, 23, 34, 35, 92
Taux d'emploi, 29, 68, 75, 87, 92
et éducation, 9, 10, 59, 65, 68, 79
hors-réserve à l'extérieur de Winnipeg, 12, 79
Indiennes inscrites, 12
Indiens inscrits, 12, 79, 80
jeunes, 10, 68
Métis, 11, 77-81
migrants, 14, 105
Taxe de vente, 90
Terre-Neuve, 68 *Voir* aussi Canada atlantique
Territoires du Nord-Ouest, 17, 27, 39, 66
The Pas, 18, 19, 20, 80
Thompson, 19, 20, 74, 80
détention avant le procès à, 70
Thunder Bay, 67, 68, 88, 93
Thunderbird House, 97
Toronto, 29, 67, 68, 88, 93
Traumatismes et empoisonnements, 8, 9, 39, 40, 43, 49
Travail indépendant, 12, 82
Tribunal pour adolescents autochtones de St. Theresa Point, 74
Tuberculose, 46, 49

U

Université. *Voir* Éducation : université

V

Vancouver, 29, 68, 88, 93
VIH/sida, 46

W

Winkler, 20, 21
Winnipeg, 13, 14, 21, 92-94
accès à la propriété, 13, 98, 99, 109
aide sociale, 12, 85, 86, 89, 90
banlieue, 13, 49, 95
centre pour Aoutchtones, 97
centre-ville, 13, 14, 32, 35, 49, 53, 93-97, 109
chômage, 67, 68, 79, 96, 105
chômage chez les jeunes, 67, 68
coûts d'habitation, 13, 99, 101
déménagements résidentiels fréquents, 14, 96, 107, 109
détention avant le procès à, 70
éducation, 60, 61, 62, 96
émigration interne, 8, 12, 21, 23, 24, 79, 102, 105
état des logements, 13, 99
faible revenu, 12, 13, 87, 90
formation axée sur le marché du travail, 63
gangs de rue, 10, 69
immigration interne, 14, 21-24, 79, 92, 103, 105, 106
Indiens inscrits, 11, 14, 15, 19, 20, 85, 88, 90,

92, 96, 98, 103, 105
emploi, 11, 77
Indiens non inscrits, 18
initiatives concernant l'administration de la justice, 74
langues autochtones à, 31, 98
logements locatifs, 13, 109
marché du travail, 11, 71, 92
marché du travail pour les femmes, 12
Métis, 12-14, 21, 77, 86, 88, 92, 96, 97, 102, 107, 108
niveau de vie peu élevé, 13, 14, 87, 91
North End, 13
parents seuls, 13, 35, 64, 88, 94, 96, 105, 108,109
pauvreté infantile, 87, 88
population autochtone, 14, 15, 18-21
prestation de programmes, 97
revenus, 12, 84, 86
SAF/EAF, 53
sécurité publique, 94
Services à l'enfant et à la famille, 9, 56-58
taux de mobilité, 14, 90, 102, 107, 109
taux d'invalidité, 51
tuberculose dans les logements pour sans-abri, 47
West End, 13
Winnipeg Free Press, 40
Winnipeg Metis Association, 97

Y

Yukon, 15, 28, 40, 86